

SÉRIE

SOCIÉTÉ ET AVENIR

# Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique

## Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België

MARCO MARTINIELLO  
ANDREA REA  
CHRISTIANE TIMMERMAN  
JOHAN WETS



ACADEMIA PRESS

**Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique**

*Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België*

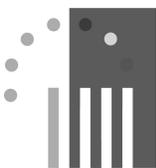


SOCIÉTÉ ET AVENIR  
SAMENLEVING EN TOEKOMST

Nouvelles migrations et nouveaux migrants  
en Belgique

*Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten  
in België*

Marco Martiniello, Andrea Rea, Christiane Timmerman,  
Johan Wets (Eds.)



POLITIQUE SCIENTIFIQUE  
FEDERALE

FEDERAAL  
WETENSCHAPSBELEID



ACADEMIA PRESS

Cette publication est le résultat du projet «Nouvelles Migrations et Nouveaux Migrants en Belgique», financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Société et Avenir». Responsable du programme: Margarida Freire, en collaboration avec Aziz Naji.

Le projet a été coordonné par le prof. M. Martiniello assisté par Sonia Gsir et a été exécuté sous la direction des prof. M. Martiniello, Université de Liège, A. Rea, Université Libre de Bruxelles, C. Timmerman, Universiteit Antwerpen et J. Wets, Universiteit Katholiek Leuven.

Dans la même série sont déjà parus:

- J. Bauwens, e.a., Cyberteens, cyberrisks, cybertools – Tieners en ICT, risico's en opportuniteiten, Cyberteens, cyberrisks, cybertools – Les teenagers et les TIC, risques et opportunités, 2009.
- M. Easton, e.a., Multiple Community Policing: hoezo?, 2009

Le contenu des textes n'engage que la seule responsabilité de leurs auteurs.

© Academia Press  
Eekhout 2, 9000 Gent  
Tel. 09/233 80 88 Fax 09/233 14 09  
Info@academiapress.be www.academiapress.be

J. Story-Scientia nv Wetenschappelijke Boekhandel  
Sint-Kwintensberg 87, B-9000 Gent  
Tel. 09/225 57 57 Fax 09/233 14 09  
Info@story.be www.story.be

Marco Martiniello, Andrea Rea, Christiane Timmerman, Johan Wets (Eds.)  
Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique – Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België

Gent, Academia Press, 2010, ix + 339 pp.

Opmaak/Mise en page: proress.be

ISBN 978 90 382 1533 4  
D/2010/4804/4  
U 1380

*Niets uit deze uitgave mag worden veelevoudigd en/of vermenigvuldigd door middel van druk, fotokopie, microfilm of op welke andere wijze dan ook, zonder voorafgaande schriftelijke toestemming van de uitgever. Tous droits réservés. Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit, ni saisi dans une banque de données, ni communiqué au public, sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur.*

## REMERCIEMENTS

Le Cedem remercie les nouveaux migrants de Laeken, Seraing et Gembloux qui ont accepté de participer aux entretiens individuels, ainsi que les représentants des associations et services qui ont participé aux discussions collectives des focus groups, et plus particulièrement celles et ceux qui ont apporté leur aide directe à la rencontre des nouveaux migrants, à savoir:

- à Laeken: la Coordination Sociale de Laeken, Lire et Ecrire, Entraide Bruxelles, le Comité de quartier Marie Christine, la Chôm'hier et le CPAS;
- à Seraing: Form'Anim, Espace Quartier, la Leonardo da Vinci et le CPAS;
- à Gembloux: le Service Entraide Migrants, le Centre des immigrés Namur Luxembourg, le service social de la Faculté d'Agronomie, la Maison internationale et le CPAS.

Cemis en Hiva bedanken Angèle van Hove (Statistiek en Economische Informatie), Yvette Charlier & Anja Termote (FOD Economie - Afdeling Statistiek), Daniël Deschrijver (Vlaamse Gemeenschap – Onderwijs), Christian Noiret en Kevin Guillaume (Franse Gemeenschap – Onderwijs).

Le Germe remercie l'ensemble des nouveaux migrants qui ont accepté de participer aux entretiens, ainsi que les administrations de chacune des trois Régions du pays pour avoir donné accès aux bases de données sur les permis de travail, la Communauté Française de Belgique pour les statistiques NARIC sur les équivalences de diplômes, les différents services d'inspection sociale de Bruxelles, Monica Pereira et l'asbl Abraço pour son important travail auprès de la communauté brésilienne de Belgique, le musée de la Fraise de Wépion, les organisations OIM et OR.C.A., et les fraisiéristes de Wépion.

Les chercheurs, les responsables des équipes de recherche et le coordinateur remercient les membres du comité d'accompagnement pour leurs commentaires constructifs tout au long de cette recherche.



# TABLE DES MATIÈRES

## INHOUDSTAFEL

<b>Remerciements</b> .....	i
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Chapitre 1. La problématique théorique: le concept de «carrière migratoire»</b> .....	9
<b>1. Introduction</b> .....	9
<b>2. Première partie: fondements théoriques</b> .....	11
2.1. La définition du concept de carrière .....	11
2.2. Les dimensions constitutives du concept de carrière .....	12
2.3. L'analyse multi-niveaux .....	14
2.3.1. Premier niveau: la structure des opportunités et des contraintes .....	14
2.3.2. Deuxième niveau: les caractéristiques et les projets individuels de l'acteur .....	16
2.3.3. Troisième niveau: la mobilisation des ressources, réseaux et capital social .....	17
<b>3. Deuxième partie: reconstruction du concept de carrière pour le champ des migrations</b> .....	20
3.1. Préalable épistémologique .....	21
3.2. Les dimensions constitutives de la carrière migratoire .....	21
3.2.1. Les dimensions objective et subjective: le rapport au changement .....	21
3.2.2. La notion de réussite: perspectives et précautions .....	22
3.2.3. La place des statuts juridiques dans la carrière migratoire .....	23
3.2.4. La professionnalisation et les métiers de la migration .....	25
3.2.5. L'apprentissage: cultures et système d'exigences des migrants .....	26
3.2.6. La dimension identitaire .....	27
3.3. L'analyse multi-niveaux des carrières migratoires .....	28
3.3.1. Les caractéristiques individuelles des migrants .....	28
3.3.2. La structure des opportunités et des contraintes des migrations internationales .....	29
3.3.3. La structure des opportunités et des contraintes des migrations en Belgique .....	31
3.3.4. La mobilisation des ressources: le réseau social de soutien des migrants en Belgique .....	35
<b>4. Conclusion</b> .....	37

**DEEL A – KWANTITATIEVE ANALYSE**

<b>Hoofdstuk 2. Belgische immigratiecijfers: enkele demografische gegevens in het licht van scholing &amp; tewerkstelling</b> .....	41
1. <i>Inleiding</i> .....	41
2. <i>Demografisch immigratieprofiel</i> .....	41
2.1. Internationaal .....	41
2.2. Nationaal .....	42
3. <i>Immigratieprofiel naar verblijfstatuut</i> .....	52
4. <i>Scholing &amp; tewerkstellingssituatie van immigranten</i> .....	53
4.1. Internationaal .....	54
4.2. Nationaal .....	56
5. <i>Over-kwalificatie</i> .....	64
5.1. Internationaal .....	64
5.2. Nationaal .....	68
6. <i>Diploma-erkenning</i> .....	70
6.1. Achtergrond .....	70
6.2. Cijfers Vlaamse Gemeenschap .....	74
6.3. Cijfers Franse Gemeenschap .....	77
7. <i>Professionele erkenningen</i> .....	79
8. <i>Besluit</i> .....	81
<b>Chapitre 3. Les permis de travail en Belgique</b> .....	85
1. <i>Analyse des permis de travail en Belgique: remarques préalables</i> .....	87
1.1. Présentation de l'outil permis de travail .....	87
1.2. Description de nos bases de données sur les permis de travail .....	88
1.3. Première remarque technique: différence entre demande et octroi de permis de travail .....	90
1.4. Deuxième remarque technique: les permis de travail comme indicateur de l'immigration en Belgique .....	90
1.5. Troisième remarque technique: vérification des chiffres obtenus dans nos bases de données .....	91
1.6. Quatrième remarque technique: octroi multiple de permis de travail ..	93
1.7. Cinquième remarque technique: rapports entre les différentes Régions du pays .....	93
2. <i>Evolution des permis de travail en Belgique</i> .....	94
2.1. Augmentation générale du nombre de permis de travail octroyés .....	94
2.2. Evolution des permis C .....	96
2.2.1. Permis C pour demandeurs d'asile .....	96
2.2.2. Permis C pour étudiants .....	97

2.3.	Baisse du nombre de permis A octroyés . . . . .	98
2.4.	Evolution du permis B . . . . .	100
2.4.1.	Evolution générale de l’octroi de permis B . . . . .	100
2.4.2.	Permis B pour travailleurs hautement qualifiés . . . . .	101
2.4.3.	Profil des travailleurs de chaque Région . . . . .	102
2.4.3.1.	La Flandre et les Polonais dans l’agriculture . . . . .	102
2.4.3.2.	Bruxelles: des Indiens aux nouveaux adhérents de l’Union européenne. . . . .	103
2.4.3.3.	La Wallonie et la construction . . . . .	104
3.	<i>Analyse des tendances principales</i> . . . . .	105
3.1.	Une forte diminution des permis A . . . . .	107
3.2.	Une augmentation des permis B . . . . .	107
4.	<i>Les travailleurs hautement qualifiés et la fragilisation des permis de travail</i> . . . . .	110
4.1.	Une plus longue durée des permis pour les travailleurs hautement qualifiés. . . . .	111
4.2.	Un meilleur taux de renouvellement des permis de travail chez les travailleurs hautement qualifiés . . . . .	112
5.	<i>Evolution des permis de travail</i> . . . . .	113

## PARTIE B – ANALYSE QUALITATIVE

### Chapitre 4. Opportunités du marché de l’emploi et carrières migratoires.

	Etudes de cas . . . . .	119
1.	<i>Introduction</i> . . . . .	119
2.	<i>Nouvelles migrations à Bruxelles: les travailleurs brésiliens employés dans la construction</i> . . . . .	121
2.1.	Nouvelle immigration brésilienne en Belgique . . . . .	121
2.1.1.	Evolution de l’immigration brésilienne en Belgique. . . . .	121
2.1.2.	Trajet migratoire . . . . .	123
2.2.	Les travailleurs brésiliens dans la construction . . . . .	125
2.2.1.	Niche ethnique et chaise musicale . . . . .	125
2.2.2.	Patrons brésiliens et patrons portugais . . . . .	126
2.2.3.	Documents de séjours . . . . .	128
2.3.	Projet migratoire des Brésiliens en Belgique . . . . .	129
2.3.1.	Confrontation du projet migratoire aux structures d’opportunités. . . . .	129
2.3.2.	Subjectivité de la notion de sécurité . . . . .	131
2.3.3.	Perception de la vie dans la clandestinité . . . . .	132
2.4.	Mobilisation des ressources . . . . .	133

2.4.1.	Mobilisation des ressources et intégration locale . . . . .	133
2.4.1.1.	Gestion locale de la dimension institutionnelle du séjour . . . . .	134
2.4.1.2.	Gestion locale de la dimension institutionnelle de l'aide sociale . . . . .	134
2.4.2.	Mobilisation des ressources communautaires . . . . .	136
2.4.2.1.	Une communauté de rivaux . . . . .	136
2.4.2.2.	Eglises et réseaux d'entraide . . . . .	137
<b>3.</b>	<b><i>Les travailleurs saisonniers en Wallonie: au cœur de la segmentation statutaire</i></b> . . . . .	<b>138</b>
3.1.	Le cadre de l'enquête: l'exploitation agricole . . . . .	138
3.1.1.	L'évolution du statut de travailleur saisonnier en Belgique . . . . .	138
3.1.2.	La culture des fraises et l'inspection du travail . . . . .	141
3.1.3.	Les particularités de l'horticulture à Wépion . . . . .	142
3.1.4.	Les travailleurs saisonniers et la récolte de fraises . . . . .	143
3.2.	Le profil des travailleurs saisonniers rencontrés dans l'exploitation . . . . .	144
3.2.1.	Premier profil: les travailleurs saisonniers en provenance des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne . . . . .	145
3.2.2.	Second profil: les primo-arrivants . . . . .	145
3.2.3.	Troisième profil: les Belges d'origine étrangère peu intégrés à la culture locale . . . . .	146
3.2.4.	Quatrième profil: les travailleurs du week-end . . . . .	146
3.2.5.	Cinquième profil: les jeunes belges demandeurs d'emploi . . . . .	147
3.3.	Le genre et la catégorisation des travailleurs . . . . .	147
3.4.	L'agriculture wallonne et les travailleurs saisonniers polonais . . . . .	149
3.4.1.	Le travail saisonnier et la migration circulaire . . . . .	149
3.4.2.	Le développement d'un réseau migratoire entre la Pologne et la Wallonie . . . . .	153
<b>4.</b>	<b><i>Domesticité, titres-services et expérience migratoire à Bruxelles</i></b> . . . . .	<b>156</b>
4.1.	Projet migratoire, clandestinité et domesticité . . . . .	156
4.2.	Impact de l'acquisition d'un statut juridique sur le projet migratoire . . . . .	159
4.3.	Modification structurelle de la domesticité par les titres-services . . . . .	161
4.4.	Entrée des femmes migrantes dans les titres-services . . . . .	163
4.5.	Face au Dirty Work: logiques individuelles d'acceptation et d'insatisfaction . . . . .	165
4.6.	Les titres-services: Nasse ou sas vers d'autres métiers? . . . . .	168
4.7.	Un CDI précaire? . . . . .	170
<b>5.</b>	<b><i>Conclusion</i></b> . . . . .	<b>172</b>

<b>Hoofdstuk 5. Nieuwkomers in Vlaanderen – meso en micro perspectieven .</b>	<b>177</b>
<b>1. Inleiding . . . . .</b>	<b>177</b>
1.1. Methodologie . . . . .	178
1.2. Gebruikte afkortingen . . . . .	180
<b>2. Nieuwe migranten, een institutionele meso-benadering. . . . .</b>	<b>181</b>
2.1. Procedure en statuut . . . . .	181
2.1.1. Inleiding . . . . .	181
2.1.2. Arbeid en verblijf . . . . .	183
2.1.3. Statisch en dynamisch karakter van statuten en transities. . . . .	184
2.1.3.1. Statuutbeschrijving – statisch . . . . .	185
2.1.3.2. Statuutbeschrijving – proces . . . . .	194
2.2. Arbeid en onderwijs . . . . .	196
2.2.1. Context van het inburgeringsbeleid . . . . .	196
2.2.2. Invloedrijke factoren met betrekking tot de intrede arbeidsmarkt en opleidingen . . . . .	198
2.2.2.1. Geografische locatie . . . . .	199
2.2.2.2. Impact van het verblijfsstatuut . . . . .	201
2.2.2.3. Invloed van sociale netwerk . . . . .	203
2.2.2.4. Invloed van gender . . . . .	204
2.2.2.5. Invloed van scholingsgraad. . . . .	204
2.2.3. Etnostratificatie van de arbeidsmarkt en de arbeidsmarktpositie . . . . .	206
2.2.4. Taalverwerving. . . . .	208
<b>3. Nieuwe migranten, een micro-benadering . . . . .</b>	<b>210</b>
3.1. Inleiding . . . . .	210
3.1.1. Antwerpen-Noord . . . . .	210
3.1.2. Gent . . . . .	212
3.2. Het migratieverhaal . . . . .	213
3.2.1. Migratiemotieven . . . . .	213
3.2.1.1. ‘Legitieme’ migratiemotieven . . . . .	213
3.2.1.2. Veranderingen in migratiemotieven . . . . .	216
3.2.1.3. Percepties over ‘Europa’ als onderliggend migratiemotief . . . . .	218
3.2.2. Migratieroute . . . . .	219
3.2.3. Aankomst. . . . .	221
3.2.4. ‘Interne’ migraties . . . . .	221
3.3. Sociale netwerken . . . . .	223
3.3.1. De ontwikkeling van sociale netwerken van nieuwkomers in België: interveniërende factoren. . . . .	224

3.3.1.1. Etno-culturele factoren . . . . .	225
3.3.1.2. Socio-economische factoren . . . . .	229
3.3.2. Functies van netwerken . . . . .	230
3.3.2.1. Instrumentele . . . . .	231
3.3.2.2. Informatieve . . . . .	232
3.3.2.3. Psycho-sociale ondersteuning . . . . .	234
3.3.3. Rol van formele ontmoetingsplaatsen in de vorming van sociale netwerken. . . . .	237
3.3.4. Transnationale netwerken en de ontwikkeling van een 'culture of migration' . . . . .	238
3.4. De asielpcedure vanuit microperspectief. . . . .	241
3.4.1. De beleving van de asielpcedure . . . . .	241
3.4.2. De sociale constructie van 'ontvankelijkheid' . . . . .	242
3.4.2.1. 'Papieren' . . . . .	242
3.4.2.2. 'Informe criteria' . . . . .	243
3.5. Gender. . . . .	245
4. <i>Besluit</i> . . . . .	246
<b>Chapitre 6. La carrière et le milieu de vie des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles . . . . .</b>	<b>251</b>
1. <i>Introduction</i> . . . . .	251
2. <i>Motivations au départ, voyage et projets migratoires</i> . . . . .	253
3. <i>Comment se définit la réussite au cours de la trajectoire migratoire</i> . . . . .	261
4. <i>Le rôle du statut et du travail dans la réussite.</i> . . . .	266
5. <i>Le métier de migrant: compétences et apprentissage.</i> . . . .	270
6. <i>Les relations entre migrants: différenciation, mise en concurrence et légitimité.</i> . . . .	278
7. <i>La mobilisation des ressources</i> . . . . .	283
8. <i>L'impact des caractéristiques individuelles sur les trajectoires: âge, genre et situation maritale</i> . . . . .	293
9. <i>Le rapport à la structure des opportunités et des contraintes</i> . . . . .	297
10. <i>Le processus de la carrière migratoire: les chemins d'une insertion non linéaire.</i> . . . .	305
11. <i>Conclusion</i> . . . . .	306
<b>Conclusion et recommandations politiques . . . . .</b>	<b>311</b>
1. <i>Conclusions générales.</i> . . . .	311
2. <i>Recommandations politiques</i> . . . . .	317
2.1. Politique d'intégration . . . . .	318
2.2. Marché du travail . . . . .	318

2.3. Divers .....	319
<b>Bibliographie .....</b>	<b>321</b>
<b>Liste des graphiques et tableaux.....</b>	<b>337</b>



# INTRODUCTION

*Marco MARTINIELLO*

Bien que la Belgique ne dispose pas d'une véritable politique proactive, globale et cohérente d'immigration (Martiniello, 2001), le nombre d'étrangers ressortissants d'Etats tiers de l'UE ne fait que croître depuis trente ans. L'augmentation des flux de demandeurs d'asile des dernières années n'explique qu'en partie l'accroissement continu du nombre de nouveaux migrants. Les nouvelles migrations sont très diversifiées, par leur forme et leur origine. Les migrations ordonnées d'antan sont révolues. Les nouveaux migrants utilisent différentes portes d'entrée, légales et illégales et différents modes de séjour, réguliers et irréguliers. Pour produire une analyse rigoureuse, il convient de prendre comme point de départ les catégories juridiques des nouveaux migrants et de voir si ces groupes sont homogènes. Il faut identifier les éventuels sous-groupes et analyser les statuts transitoires qui marquent le passage entre les différentes catégories juridiques. La recherche vise à étudier d'une part, les nouvelles migrations vers la Belgique et d'autre part, les modalités d'intégration et les «modes de vie» des nouveaux migrants dans la société belge en les traitant comme des processus complexes, diversifiés et dynamiques.

Définir les «nouveaux migrants» peut se faire en premier lieu en fonction de la durée de séjour dans le pays depuis leur arrivée (en règle générale, pas plus de dix ans). En second lieu, la «nouveau» peut concerner le schéma migratoire expliquant leur présence ainsi que leur origine ethnique ou nationale historiquement peu courante en Belgique (par exemple, les Pakistanais). Ces deux acceptions de la nouveauté ont été retenues dans la recherche qui ne considère donc pas les nouveaux migrants comme un groupe homogène. Au contraire, six groupes cibles de nouveaux migrants, définis selon des critères juridiques, temporels et des schémas migratoires particuliers, ont fait l'objet de ce travail: les travailleurs migrants (permis de travail), les personnes venues dans le cadre des regroupements familiaux (y compris le mariage), les demandeurs d'asile, les réfugiés reconnus, les personnes régularisées (notamment à suite à la loi de 1999) et les sans-papiers. Par ailleurs, une attention a été portée aussi aux flux d'entrée sur la base d'un visa de tou-

risme ou d'étudiant. Cette recherche relativise la distinction entre les étrangers dits légaux et ceux dits illégaux. En effet, les dichotomies entre migrants que nous préférons qualifier de réguliers et d'irréguliers, entre marché formel et marché informel s'estompent en partie. L'étude des dynamiques de passage d'une catégorie à l'autre est au cœur de cette recherche. Si des groupes cibles peuvent être définis par des caractéristiques juridiques des migrants à un moment donné, ils ont parfois appartenu à des groupes différents au cours de leur trajectoire. Afin de saisir le passage des nouveaux migrants d'une catégorie à l'autre, nous introduisons le concept de carrière migratoire. Au cours de leur carrière migratoire, ils peuvent passer d'une catégorie à l'autre pour des raisons que nous essayons de mettre en évidence.

La recherche poursuit trois objectifs: (1) Brosser un tableau quantitatif le plus complet possible de la composition et des profils-types (ampleur, taille, origine, etc.) des nouvelles migrations et des nouveaux migrants à partir d'une exploitation systématique de toutes les banques de données disponibles. Il s'agit aussi d'apprécier l'impact social et économique des nouveaux migrants en Belgique (participation à la vie économique et sociale, compétences et qualifications). (2) Mieux comprendre pourquoi (causes des migrations) et comment (trajets migratoires) les nouveaux migrants sont arrivés en Belgique. Une attention toute particulière est dédiée à l'étude des causes de l'ampleur de l'immigration clandestine. (3) Comprendre et expliquer la «carrière migratoire», les «modes de vie» et le processus d'intégration des nouveaux migrants dans la société belge en focalisant dans la mesure du possible sur des dimensions clés comme l'emploi, la formation, la participation et les interactions sociales. Ceci doit aussi permettre de donner des informations sur les effets de politiques publiques en la matière. Ces objectifs de recherche ont été poursuivis lorsque cela était possible pour chacune des six catégories de nouveaux migrants identifiés. Enfin, deux problématiques ont été abordées en mode mineur: l'impact social et économique dans les pays d'émigration et l'imaginaire de l'immigration dans les pays de départ. La recherche est divisée en deux temps, le premier entend dresser un tableau synchronique des nouveaux migrants en établissant des profils-types pour les six catégories (exploitation de sources statistiques existantes) et le second aborde la question de manière diachronique en analysant les différentes carrières migratoires et d'intégration (exploitation de données qualitatives existantes et produites dans le cadre de la recherche).

Cette recherche porte davantage sur les nouveaux migrants relativement désavantagés que sur les nouveaux migrants plus privilégiés (les «high-tech migrants») et cela pour deux raisons. En premier lieu, les premiers occupent la position la plus centrale en termes de politiques publiques. Or, cette recherche s'inscrit dans un programme dont l'objectif prioritaire est l'aide à la décision politique. En second lieu, tout porte à croire que les premiers sont largement plus nombreux que les seconds. Par conséquent, mettre l'accent sur les premiers permet de rendre compte d'une bonne partie de la réalité des nouvelles migrations et des nouveaux migrants. Quoi qu'il en soit, force est de reconnaître que la présente recherche est limitée dans le sens où elle ne peut prétendre couvrir la totalité des nouvelles migrations mais principalement celles qui appellent les interventions publiques les plus sensibles et difficiles.

La revue de la littérature indique que les recherches menées dans ce domaine sont assez disparates et peu systématiques. Des études partielles ont montré l'ampleur du phénomène (Wets, 2001) souvent en distinguant les catégories juridiques de nouveaux migrants, demandeurs d'asile, les regroupements familiaux, les sans-papiers (Gsir *et al.*, 2003; Adam *et al.*, 2002; Krzeslo, 2002). Ces recherches mettent souvent en exergue les changements de caractéristiques des nouveaux migrants (provenant de zones urbaines, d'un haut niveau d'éducation, et comportant autant d'hommes que de femmes). Cette recherche est attentive à la dimension de genre des nouvelles migrations. De nombreuses recherches ont établi le rôle essentiel joué par les réseaux sociaux, notamment dans la production des migrations en chaîne (Timmerman *et al.*, 2000; Timmerman et van der Heyden, 2005). Toutefois, l'existence de réseaux n'induit pas automatiquement des migrations internationales. Les Etats d'émigration et d'immigration interviennent aussi dans le processus, en entrouvrant ou en fermant les frontières, ainsi que les marchés. Plusieurs recherches en Belgique ont établi l'importance de l'insertion des nouveaux migrants dans le travail (Verhoeven, 2000; Lamberts et Wets, 2002). Leur activité, de même que le degré de précarité de leurs conditions de travail et de rémunération, est souvent liée à leur statut de séjour. Nous avons essayé de voir de quelle manière ces nouveaux migrants se répartissent sur le marché de l'emploi (secteurs, types de contrat, salaires, conditions de travail, etc.). Le travail clandestin constitue un des problèmes cruciaux des nouvelles migrations en Europe et en Belgique, surtout dans certains secteurs. L'absence d'auto-

risation de travail pour les demandeurs d'asile (sauf ceux admis en recevabilité) alimente la précarité sociale de cette population et les oriente vers les marchés informels du travail. L'accès au travail et le bénéfice d'aides sociales ou de logements sociaux des nouveaux migrants constituent un des objets de ressentiment de la part d'une partie de la population locale. Toutefois, cette dernière tolère moins l'illégalité de leur séjour que leur irrégularité dans le travail (Gsir *et al.*, 2004).

De nombreux contrôles sont exercés sur les différents groupes cibles de cette recherche. Parfois, des mesures répressives et d'éloignement du territoire sont utilisées pour lutter contre les séjours irréguliers. Néanmoins, il semble bien subsister également une politique de tolérance de l'irrégularité (Adam *et al.*, 2002) qui se vérifie par des poursuites policières (contre les irréguliers) et judiciaires (contre les employeurs) limitées en nombre. Cette politique de tolérance s'explique entre autres par la fabrication institutionnelle des sans-papiers liée à la longueur de la procédure d'examen des demandes d'asile mais sans doute aussi au rôle que les nouveaux migrants jouent dans l'économie. Sans politique d'immigration explicite, les différents niveaux de pouvoir ont certes élaboré une politique d'intégration des nouveaux migrants. Toutefois, elle est particulièrement systématisée en Flandre, dans le cadre de l'«inburgering programma» (Timmerman et van der Heyden, 2005). Les effets de ces politiques sont aussi analysés.

Cette recherche va au-delà d'une description des différents groupes repris sous le vocable de nouveaux migrants. Nous proposons un cadre d'analyse qui incorpore plusieurs angles de vue. Le cadre théorique articule trois perspectives: les *structures d'opportunités*, la *mobilisation des ressources* (dont les réseaux sociaux) et les *carrières* des nouveaux migrants. Veillant à éviter les théorisations univoques (pull et push factors ou mobilisation du capital social), cette recherche traite de l'ampleur de la migration et de l'installation des nouveaux migrants (modes de vies, impact socio-économique et profils) en articulant trois paradigmes dominants des sciences sociales. Avec le concept de structures d'opportunités, il s'agit d'étudier les facteurs sociaux, économiques, institutionnels, culturels et politiques qui organisent tant la migration que les processus d'installation. Les structures d'opportunités (degré de structuration économique du pays de départ, possibilité d'emploi dans le pays d'installation, avantages sociaux consentis par

les pouvoirs publics, degré de tolérance de l'irrégularité, possibilités offertes par le titre de séjour, etc.) constituent le cadre dans lequel la mobilisation des ressources (réseaux sociaux et familiaux, dispositions à la solidarité, moyens financiers, qualifications, connaissances linguistiques, etc.) peut se déployer.

L'hypothèse de base est que l'évolution de la carrière migratoire des nouveaux migrants est le résultat à la fois de la structure des opportunités ouvertes d'en haut par les institutions politiques, économiques, sociales et culturelles de la société belge et par la mobilisation d'en bas de leurs ressources (sociales, économiques, culturelles) par les nouveaux migrants. Ainsi, le concept de carrière permet de réconcilier les approches structurelles et les approches plus basées sur l'individu. Nous pouvons faire l'hypothèse que les différents groupes de nouveaux migrants, en raison de leur trajectoire migratoire spécifique, disposent de profils économiques et socioculturels différents et que ces différences influencent les manières dont ils vont mobiliser des ressources, notamment dans leur pays d'origine. La littérature (Burgers en Engbersen, 1996; Adam *et al.*, 2002) démontre que les différences de ressources des divers groupes engendrent des possibilités différentes dans le pays d'installation. Les individus et les groupes vont tirer parti de manière différenciée des circonstances et des opportunités qu'ils rencontrent dans le pays d'accueil. De même, les diverses catégories juridiques (types de séjour) génèrent des droits et des possibilités différentes (emploi, formation, aide sociale, etc.). La rencontre entre les ressources des nouveaux migrants et la structure des opportunités construit les carrières des nouveaux migrants. Les carrières rendent compte des étapes institutionnelles et sociales ainsi que des bifurcations de trajectoire migratoire. Dans un premier temps, cette approche théorique est appliquée aux différents groupes cibles afin de dresser des profils-types. Dans un deuxième temps, le concept de carrière est aussi utilisé pour rendre compte des trajectoires des nouveaux migrants qui passent par des statuts juridiques et qui connaissent une évolution identitaire.

Dans l'étude de ces carrières nous n'excluons pas les phénomènes de circulation migratoire ou de migrations pendulaires. Toutes les migrations ne répondent plus à un simple déplacement d'un lieu de départ vers un lieu d'arrivée. Nous faisons l'hypothèse que plus qu'auparavant, certaines carrières de migrants semblent répondre au principe de la circulation (vie alternée entre deux ou plusieurs lieux). Nous avons

tenté de tester si certaines migrations, par exemple provenant des pays d'Europe centrale, recourent plus souvent à ce type de circulation que d'autres.

Cette recherche ne prend pas pour objet que les migrants eux-mêmes. D'autres acteurs ont été étudiés et, en particulier, les employeurs et les syndicats dans les enquêtes portant spécifiquement sur le travail. La recherche étudie de manière approfondie de quelle manière la structuration de certains segments du marché du travail et le recrutement de main-d'œuvre constituent des sources d'appels de nouveaux migrants. Enfin, d'autres acteurs ont aussi été interrogés comme des travailleurs sociaux, des fonctionnaires, des élus locaux pour affiner l'analyse des modes de vie et d'intégration des nouveaux migrants.

En ce qui concerne la méthodologie, cette recherche mobilise toutes les données quantitatives et qualitatives déjà disponibles. Pour définir la composition et les profils des nouveaux migrants, nous avons eu recours aux multiples banques de données fédérales, régionales et communautaires et aux recherches quantitatives existantes. Outre la construction de profils, nous avons procédé à une étude de la spatialisation des nouveaux migrants en superposant leur insertion géographique et les données relatives aux quartiers défavorisés des principales grandes villes. Nous avons aussi exploité un ensemble d'entretiens déjà réalisés avec des nouveaux venus. L'exploitation de ces données existantes a permis de constituer le point de vue synchronique et la construction de profils-types. Une analyse longitudinale de type qualitative est nécessaire pour repérer les changements dans les carrières, les effets des structures d'opportunités et de la mobilisation des ressources (de type macro, meso et micro). L'analyse diachronique et l'analyse en termes de carrières supposent de recourir à des méthodes qualitatives, in-depth interviews et focus groups. Etant donné la nature du sujet, nous avons utilisé une méthodologie inspirée de la «Grounded theory approach» de Glazer et Strauss (1967) et la collecte des données a reposé sur la «théorie de la saturation» (Michelat, 1975; Mucchielli, 1991). Nous avons effectué des interviews avec des migrants représentant les six groupes cibles et avec des migrants ayant connu plusieurs situations transitoires dans plusieurs implantations urbaines (Anvers, Gand, Bruxelles, Seraing) mais aussi dans des localités rurales (Gembloux). Nous avons aussi réalisé des entretiens collectifs avec des groupes de professionnels directement en contact avec des nouveaux migrants (tra-

vailleurs sociaux, volontaires associatifs, «policy makers», etc.). Les détails méthodologiques relatifs à chaque partie de la recherche qualitative figurent en début des différents chapitres correspondants.

Clairement, les méthodes quantitatives et qualitatives n'ont pas été articulées dans le sens où la recherche qualitative aurait été mise en œuvre après avoir constaté les lacunes éventuelles des méthodes quantitatives. Elles ont été respectivement utilisées pour tenter d'atteindre des objectifs de recherche différents: une description quantitative la plus minutieuse possible pour les premières; une compréhension qualitative de l'évolution des carrières des migrants et du fonctionnement de certains secteurs de l'économie où ils sont représentés pour les secondes.

Enfin, l'analyse de l'impact social et économique dans les pays d'émigration et l'imaginaire de l'immigration dans les pays de départ a été effectuée à la faveur de deux séminaires organisés à Bruxelles avec des collègues provenant de plusieurs pays d'émigration (tels que la Chine, la Pologne, la Roumanie, le Maroc, le Congo, la Turquie, etc.). Les textes présentés lors de ces séminaires pourraient faire l'objet d'une publication séparée. Une présentation de la recherche aux ONG a aussi été organisée à Bruxelles quelques mois après le début de la recherche.

Ce rapport est composé de six chapitres. Le premier chapitre présente la problématique théorique et discute le concept de «carrière migratoire» forgé pour cette recherche et utilisé dans la recherche de terrain qualitative. La partie quantitative de la recherche est formée par les chapitres 2 et 3. Le chapitre 2 présente les données démographiques disponibles les plus pertinentes sur les nouveaux migrants en Belgique, en insistant notamment sur la question de leur niveau de formation et d'éducation. Le chapitre 3 présente une analyse des permis de travail délivrés aux nouveaux migrants en Belgique. Cette question est d'une importance cruciale pour saisir la carrière des nouveaux migrants. Les chapitres 4, 5, et 6 composent la partie qualitative de l'étude. Le chapitre 4 analyse l'évolution de la carrière des nouveaux migrants au regard des opportunités du marché de l'emploi à partir d'un certain nombre d'études de cas (les travailleurs brésiliens employés dans la construction à Bruxelles; les travailleurs saisonniers en Wallonie, les travailleurs migrants domestiques à Bruxelles). Le chapitre 5 présente une approche multidimensionnelle (emploi, éducation, réseaux sociaux et procédures d'asile) de l'évolution de la carrière des nouveaux migrants en Flandre. Le chapitre 6 étudie la carrière des nouveaux migrants en Wal-

lonie et à Bruxelles au regard de leur insertion dans leur nouveau milieu de vie. Enfin, le rapport se termine logiquement par une conclusion et des recommandations en matière de politiques publiques visant à une meilleure intégration des nouveaux migrants dans la société belge.

Bien que cette recherche ait constitué un effort collectif concerté et intégré, tous les chercheurs n'ont pas pris la plume de la même manière. Afin de rendre justice à chacun, les différents chapitres portent la signature des membres de l'équipe qui ont directement été associés à leur rédaction.

# Chapitre 1      LA PROBLÉMATIQUE THÉORIQUE : LE CONCEPT DE « CARRIÈRE MIGRATOIRE »

*Frédéric TRIEST, Andrea REA, Marco MARTINIELLO*

## 1. Introduction

L'utilisation du concept de «carrière de migrant», ou «de carrière migratoire», constitue l'une des originalités de cette recherche. Pourtant, l'idée n'est pas neuve. En effet, elle a déjà été évoquée par la littérature (Peraldi, 2002: 32; Massey *et al.*, 1993: 442; Bordeuil, 2002: 454). L'usage du terme «carrière» pour parler des migrations n'est donc pas une pure invention et bénéficie déjà d'un certain crédit dans la littérature. Mais d'où vient l'originalité alors? Elle provient du recours au concept de carrière tel que défini dans l'œuvre du sociologue américain Howard S. Becker.

Becker (1985) recourt au concept de carrière afin de produire une analyse explicative et diachronique de la déviance. Il met ainsi en évidence le processus de passage du déviant par différents stades, séquences ou états. Il emprunte ce concept à la sociologie du travail qui l'utilise principalement pour l'analyse de la mobilité professionnelle. Toutefois, le concept semble être applicable à d'autres champs et permet de comprendre divers phénomènes sociaux relatifs à l'adoption d'une identité, d'un genre de vie ou encore de comportements spécifiques. Ainsi, si «les carrières dans nos sociétés sont pensées pour l'essentiel en terme de travail (...), [le contenu de cette notion] n'est en aucune manière épuisé par l'énumération d'une série de réussites professionnelles. Il y a d'autres points sur lesquels la vie d'une personne se rapporte à l'ordre social, d'autres chemins vers la réussite, la responsabilité et la reconnaissance sociale» (Hughes, 1937: 410). Des carrières sont possibles dans des activités non professionnelles, par exemple relatives à la sphère familiale, aux domaines religieux ou de la société civile.

L'originalité introduite par le recours au concept de carrière de Becker réside principalement dans la proposition d'un cadre théorique inédit qui articule des niveaux d'analyse traditionnellement disjoints par la

sociologie des migrations. En effet, depuis près de cinquante ans, les sciences humaines posent la question des différents niveaux d'analyse utiles à la compréhension de la migration internationale. Les premiers travaux mettaient déjà en évidence la nécessité de tenir compte du niveau individuel, ou micro, et du niveau structurel, ou macro (Singer, 1961; Waltz, 1959). Depuis, la question est restée d'actualité et les réponses qui lui sont apportées ne s'émancipent que rarement du cadre distinguant micro- et macrothéories.

Le niveau micro ou individuel renvoie l'explication des migrations à des facteurs socio-psychologiques, aux motivations, à la prise de décisions et à la satisfaction, le tout dans une perspective strictement individuelle (Richmond, 1994: 48). La migration s'explique ici par le désir personnel des migrants d'améliorer leurs conditions de vie (Ferris, 1985).

Le niveau macro ou structurel conçoit les migrations comme un phénomène sociétal global, résultant des effets de la structures sociale, économique, politique et culturelle. Les acteurs clés ne sont plus les individus, mais les Etats-Nations, le contexte sociopolitique international et global, les systèmes économiques (Ferris, 1985; Richmond, 1994; Wallerstein, 1974; Zelinski, 1971). Ce type d'explication est à la base de la théorie des facteurs *push-pull* (Lee, 1969) qui marque encore aujourd'hui le champ des migrations.

Certains ont insisté sur la nécessité de considérer ces deux niveaux d'analyse micro et macro ensemble, mais selon des modes et des degrés d'articulation forts différents. Il y a ceux qui ont simplement insisté sur la coexistence de ces différents niveaux (Ferris, 1985; Waltz, 1959). D'autres ont proposé une articulation plus élaborée sous la forme de typologies des migrations, selon qu'elles soient plus ou moins le résultat d'un choix libre ou de contraintes structurelles (Petersen, 1958: 264; 1969; Richmond, 1988; 1994: 20).

Plus récemment, un troisième niveau a émergé au sein des théories sociologiques explicatives du phénomène migratoire. Il s'agit d'un niveau intermédiaire, entre micro et macrofacteurs, relatif à l'effet des réseaux qui connectent les individus entre eux et aux structures, un peu à la manière de filtre. Ainsi, «les réseaux jouent un rôle crucial dans le processus contemporain de mobilité» (Begag, 1988: 202). Certains travaux proposent d'articuler ce niveau intermédiaire à l'un des deux autres niveaux. Par exemple, le phénomène migratoire peut se com-

prendre dans l'articulation du choix rationnel individuel du migrant avec l'effet des réseaux: les «liens en réseau augmentent la probabilité de la migration parce qu'ils en diminuent les coûts et les risques et augmentent le rendement net qui en est attendu» (Grieco, 1998: 706). Mais, la théorie des réseaux conçoit «le comportement individuel dans la structure [et] tente d'éviter les écueils du déterminisme structuraliste et du réductionnisme psychologique» (Lin, 1995: 686).

Force est de constater une certaine difficulté dans la littérature à proposer un cadre explicatif unique et cohérent qui considère conjointement ces trois niveaux d'analyse. Ce chapitre tente de proposer un tel cadre théorique. Dans la mesure où cette recherche concerne les *nouvelles* migrations, il semble opportun que la problématique effectue un renouvellement théorique à la hauteur des évolutions que connaissent les migrations contemporaines.

Pour ce faire, la *Première partie* définit la carrière et identifie les dimensions qui la composent. Elle interroge donc Becker, les auteurs sur lesquels il s'est reposé pour construire son concept et certains de ceux qui ont utilisé le concept de carrière après lui. Dans un second temps, elle décrit l'articulation des différents niveaux d'analyse offerte par le concept. La *Deuxième partie* propose une reconstruction de ce concept qui soit pertinente et opérationnelle pour l'analyse des nouvelles migrations en Belgique.

## **2. Première partie: fondements théoriques**

### **2.1. La définition du concept de carrière**

Becker (1985) définit la carrière comme un processus de changement de statut ou de position. Il y a ainsi plusieurs étapes à identifier. Mais, il ne s'agit pas que d'une succession d'étapes. Le contenu du concept chez Becker va plus loin et dépasse la conception classique qui définit la carrière comme une séquence d'emplois occupés par un individu (Rosenfeld, 1992; Haveman et Cohen, 1994). Une conception plus compréhensive doit considérer que la carrière «devrait être étudiée comme une série d'évènements liés entre eux qui se déroulent dans le temps selon des contextes particuliers» (Long et Fox, 1995: 54-55). Chez Becker (1985), le concept renvoie à ces idées de processus et de contexte, mais avec une définition plus fine encore du point de vue sociologique: le

changement de statut ou de position s'accompagne, au cours de la construction d'une carrière, d'un changement de la conception des « possibles » de l'acteur en fonction de son expérience. Il conçoit la carrière comme un processus où entre en jeu une série de facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre. Le point suivant s'attache à identifier ces facteurs qui sont les dimensions constituant le concept de carrière.

## 2.2. *Les dimensions constitutives du concept de carrière*

Selon Becker (1985), ces facteurs dont dépend la mobilité d'une personne sont tant les *faits objectifs* relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu. Autrement dit, « dans sa *dimension objective*, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités, et même d'aventures. Dans sa *dimension subjective*, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive » (Hughes, 1937: 409). Étudier la carrière, c'est donc étudier une succession d'adaptations et de réajustements entre structure et projets individuels. C'est pourquoi, il s'agit d'un cadre conceptuel propice à l'étude du changement social.

La troisième dimension est celle de la *réussite*. En effet, selon Becker (1985:48), il doit y avoir une force motivante à l'arrière-plan de la carrière d'un acteur. De son côté, Rosenfeld (1992:42) souligne le fait que la carrière suppose la notion de progrès. En somme, pour comprendre la carrière d'un acteur, il faut d'abord pouvoir comprendre son intention, autrement dit le(s) projet(s) ou stratégie(s) qu'il poursuit. Une carrière est un processus qui tend vers le succès, la réussite. Hughes (1937) évoque à plusieurs reprises ces notions, auxquelles il associe celle du « prestige » que l'on acquiert en accédant à certains échelons de la carrière, puisqu'il existe des prérogatives et des responsabilités qui font partie de la conception qu'a de lui-même l'homme qui a réussi, et qui font partie des attentes du monde à son égard. La carrière est donc intimement liée à la notion de réussite. Becker (1985) lui-même fait référence à cette notion, notamment à propos du champ professionnel, où il s'agit pour

l'individu de gravir les degrés successifs d'une suite d'emplois hiérarchisés en fonction du revenu, de l'horaire, de la réputation.

La quatrième dimension est *identitaire*. Becker et Strauss (1956: 262) affirment que «le cadre de référence pour l'étude des carrières est en même temps un cadre de référence pour l'étude des identités personnelles». Ce constat s'appuie sur l'idée qu'il y a relation entre le changement de position sociale et le changement d'identité. Cette relation est d'autant plus importante qu'il est «caractéristique durant la vie adulte d'opérer de fréquents et momentanés passages de statut en statut» (*ibid.*: 263). Il peut ainsi se produire, au cours d'une carrière, un conflit normatif entre les objectifs personnels de l'acteur et les contraintes liées à la réussite, ce conflit amenant des choix qui peuvent aboutir à un «changement radical de la conception de soi» (Becker, 1985:137).

La cinquième dimension renvoie au fait que, tant chez Hugues que Becker, la carrière se construit à travers *l'occupation de différents statuts*. Ceux-ci ne se définissent pas que dans la sphère professionnelle, mais peuvent être conçus comme des positions sociales au sens large. Selon Hughes (1937: 405), le statut «renvoie uniquement à la part du rôle d'une personne qui a une définition standard dans les mœurs ou dans la loi». Ainsi, un statut (social, juridique, etc.) n'est jamais propre à une personne, il a toujours une signification historique.

Considérant que l'acteur construit en partie son identité selon des mécanismes d'attribution de caractéristiques liées à l'occupation de statut(s) (Hughes, 1937: 405), ces derniers ne sont pas que de simples objets sociaux. Pour résumer, un acteur qui change de statut peut redéfinir en partie son identité et modifier en conséquence l'orientation de sa carrière (stratégies, objectifs, etc.). Ainsi, si le type de carrière entreprise explique le type de statut(s) occupé(s), le passage d'un statut à un autre influence à son tour, à travers le changement identitaire, l'orientation prise par la carrière.

La dernière dimension est *temporelle*. La carrière est un processus. Elle se construit donc dans le temps. Selon Becker et Strauss (1956:262), «le timing devient vital à différentes périodes pour différents types de carrières». Il est par exemple aisément concevable que l'expérience acquise au fur et à mesure par l'acteur réoriente ses projets et les objectifs qu'il poursuit. Le temps joue donc ici un rôle important. Ce temps n'est pas uniforme, sa «consistance» n'est pas homogène. Il y a une

«scansion» du temps dans une carrière, avec des moments forts et des moments plus paisibles.

### 2.3. *L'analyse multi-niveaux*

Comme cela a déjà été dit en introduction, la plus-value du concept de carrière est de proposer une lecture de la mobilité sociale qui permette de combiner dans l'analyse différents niveaux traditionnellement disjoints par les sciences humaines.

#### 2.3.1. **Premier niveau: la structure des opportunités et des contraintes**

Becker (1985: 47) définit la carrière comme résultant en partie de faits objectifs relevant de la structure sociale. En effet, les organisations dans lesquelles les carrières se forment «changent en structure et [modifient] l'orientation des pratiques, s'étendent ou se réduisent, et transforment leurs raisons d'être» (Becker et Strauss, 1956: 262). Plus récemment, d'autres auteurs ont eux aussi insisté sur l'importance de la structure dans le processus de construction de la carrière. Rosenfeld (1992:41) affirme que le fait qu'un individu change ou non d'emploi à un moment précis «dépend de la nature de la structure d'opportunité à laquelle [il] est confronté» comme, par exemple, les conditions économiques aux niveaux régional et national ou encore les changements juridiques. Chez Petersen et Saporta (2004), l'environnement légal et juridique constitue une structure favorisant ou, au contraire, limitant la discrimination des travailleurs selon leur genre. Ainsi, «il est devenu aujourd'hui reconnu que les actions d'un individu et leurs résultats sont produits et formés par des opportunités et des contraintes structurellement organisées, et par des dispositions et des régulations institutionnelles» (Drobnic et Blossfeld, 2004: 140). De leur côté, Haveman et Cohen (1994: 106) insistent sur l'intérêt de se demander «comment les dynamiques des structures (économiques) influencent la structure d'opportunité à laquelle sont confrontés les individus et la trajectoire de leur carrière?».

Ce premier niveau semble donc essentiel pour le processus de la carrière puisque les changements dans les structures expliquent de plus en plus la mobilité sociale (Haveman et Cohen, 1994). Il joue à la fois le rôle d'opportunité et de contrainte sur la trajectoire de l'acteur. Mais,

poser ainsi la prépondérance de la structure au niveau théorique revient inévitablement à poser la question délicate de la relation entre les *compétences de l'acteur*<sup>1</sup> et le *jeu des structures*. Pour répondre à cette question, un détour par Giddens et sa *théorie de la structuration* est nécessaire.

Selon Sewell (1992: 2), l'approche de Giddens permet d'élucider deux problèmes liés aux approches structuralistes classiques: tout d'abord la conception «réifiante» de la structure comme première par rapport à la capacité de (ré)action de l'acteur, ensuite la difficulté de penser la structure en terme de changement. Défendant l'idée que «les hommes font leur propre histoire mais ne le font pas de leur propre mouvement, ni dans des conditions choisies par eux seuls» (Marx, 1984: 69), Giddens (2005) défend l'idée que capacité d'action humaine et structure, loin d'être opposées, se présupposent l'une l'autre.

On peut considérer que le fondement de la théorie de Giddens est herméneutique puisqu'il défend avant tout la compétence réflexive de l'acteur et s'oppose à toute conception de la société comme création plastique des sujets humains. Donc, pour introduire sa théorie, il faut faire d'abord référence à sa conception de l'acteur: «une personne est un agent qui se donne des buts, qui a des raisons de faire ce qu'il fait et qui est capable, si on le lui demande, d'exprimer ces raisons de façon discursive (y compris de mentir)» (Giddens, 2005: 51). Capable de comprendre ce qu'il fait, l'acteur est doté d'une capacité réflexive dans ses pratiques quotidiennes, sorte de savoir pratique et discursif construit dans le temps. C'est dans ce sens que l'acteur n'est pas que contraint par la structure, mais qu'il est aussi habilité par elle. En effet, la conception de Giddens «implique que ces agents sont capables de poser leur capacité de travail structurellement constituée de manière créative ou innovatrice» (Sewell, 1992: 4). Le niveau structurel est donc engagé

<sup>1</sup> La compréhension de ce que sont ces compétences peut être aidée par le recours au concept d'«agency». Celui-ci pose la question de l'autonomie de l'action humaine par rapport aux structures. Chez certains, il s'agit de la capacité de transposer ou d'étendre des schèmes structuraux (règles normatives ou sémantiques) à de nouveaux contextes sociaux, et d'une compétence que possèdent tous les membres d'une société donnée leur permettant d'agir de façon créative et non mécanique (voir Sewell W., «A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation», in *American Journal of Sociology*, vol. 98, 1992, pp.18-20.). Chez d'autres, cette compétence entraîne la capacité de l'acteur à s'appropriier, reproduire, et, potentiellement, d'innover à partir de catégories culturelles reçues et de conditions d'action, conformément à ses idéaux personnels et collectifs et à ses responsabilités (voir Emirbayer M. & Goodwin J., 1994: pp. 1442-1443.).

dans la «liberté d'action» elle-même, et n'agit pas sur elle comme simple frontière. Selon lui, «toutes les explications (en sciences sociales) doivent au moins contenir des références implicites aux buts et aux raisons des conduites des agents ainsi qu'aux liens de ces conduites avec les éléments contraignants et habilitant des contextes social et matériel dans lesquels elles s'accomplissent» (Giddens, 2005: 237). Fondamentalement, il établit le caractère à la fois structuré et structurant des relations sociales: ce que l'on appelle couramment «structures» est à la fois le médium et le résultat des pratiques qu'elles organisent (*ibid.*: 75). Cette affirmation constitue la notion clé de la théorie de la structuration, à savoir celle de la *dualité* du structurel.

Le structurel, selon Giddens, «n'existe que si des formes de conduites sociales se reproduisent de façon chronique dans le temps et dans l'espace» (*ibid.*: 31). Ce niveau constitue tant les conditions de possibilités de l'action que celles de ses contraintes puisqu'il exprime également des formes de domination et de pouvoir. Selon Sewell (1992: 7), ce double effet des structures est directement lié à la vision qu'a Giddens de l'acteur et de sa réflexivité: «c'est la connaissance des règles qui rend les personnes capables d'action». On comprend donc que si le structurel n'est plus conçu comme externe à l'action, puisqu'il «participe de la génération de l'action» (Giddens, 2005: 227), il n'en reste pas moins à la fois contraignant et habilitant.

### 2.3.2. Deuxième niveau: les caractéristiques et les projets individuels de l'acteur

La structure n'est pas le seul niveau d'analyse qui permette de comprendre la construction de la carrière. Comme déjà évoqué précédemment, la carrière se construit en partie en fonction des changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu (Becker, 1985), autrement dit en fonction de *ses projets*. En effet, «une approche suffisamment compréhensive de la carrière, relative à la fois aux institutions et à la personne elle-même, serait utile aux recherches à venir» (Becker et Strauss, 1956: 253).

Outre les projets, d'autres facteurs individuels sont importants et permettent de comprendre comment les changements de structure affectent de façon différenciée la mobilité des acteurs dans leur carrière. Ainsi, certaines catégories d'acteurs seront touchées différemment par les effets de structure. Logan (1996), qui étudie les facteurs déterminant

la trajectoire professionnelle des travailleurs aux Etats-Unis, pose que ces catégories se dessinent en fonction de *caractéristiques individuelles*. Les caractéristiques influant sur le processus de la carrière sont l'âge, le degré d'éducation, le statut, (Logan, 1996) ou encore le genre, et le groupe ethnique (Long et Fox, 1995). C'est grâce à ce deuxième niveau qu'est envisageable la question de la discrimination puisque «la question n'est pas de savoir si le candidat possède un trait spécifique (...) mais si ces traits peuvent être assimilés par les institutions spécifiques» (Hall, 1948: 332).

### **2.3.3. Troisième niveau: la mobilisation des ressources, réseaux et capital social**

Pour comprendre le processus de la carrière, il ne suffit pas de connaître les caractéristiques individuelles d'une personne ou la structure des opportunités et des contraintes, mais il faut inévitablement penser ces deux niveaux d'analyse ensemble, en tenant compte de leur interaction. Rosenfeld (1992) propose de penser cette interaction à travers la manière dont l'acteur utilise ses ressources. Elle s'appuie sur Sorensen (1979) et affirme que les individus entrent dans un système d'opportunité avec une série de ressources. Or la manière dont ils les mobilisent est importante dans le processus de carrière. Le fait d'avoir recours à un réseau de personnes amène l'acteur à avoir plus de chances de remplir ses objectifs.

Becker (1985) évoque également ce niveau lorsqu'il décrit le système de coterie, forme de solidarité relativement instituée, mis en place par les musiciens de jazz afin de se soutenir mutuellement dans la recherche d'emploi. Rosenfeld (1992: 39) va encore plus loin lorsqu'elle affirme que «les ressources, contraintes, et les contacts d'un individu interagissent avec les caractéristiques structurelles pour créer les carrières». Elder et Caspi (1990) considèrent que les vies en relation avec les autres viennent jouer le rôle de médiateur et de filtre avec les changements sociaux, et permettent de traiter les individus non pas comme des entités isolées mais comme étant enchâssées au sein de la matrice sociale de leurs relations (Drobnic et Blossfeld, 2004: 141). Ainsi, «pour comprendre complètement les processus de la carrière, il nous faut considérer les facteurs suivants: la structure d'opportunité, les ressources et les caractéristiques de l'individu» (Rosenfeld, 1992: 41). Il existe donc, entre les niveaux structurel et individuel, un niveau intermédiaire, celui

de la mobilisation des ressources, à travers lequel l'individu tente d'exploiter au mieux les opportunités de la structure.

Les ressources « n'existent que relationnellement, dans un contexte concret d'interdépendance, (...) et sont un potentiel qu'il importe de mobiliser dans une visée d'action stratégique » (Neveu, 2005: 56). Si elles sont relationnelles, les ressources et leur mobilisation constituent bien un niveau intermédiaire puisque les « relations entre amis, parents et voisins constituent des structures intermédiaires (...) entre l'individu et les institutions » (Hily *et al.*, 2004: 6). Le troisième niveau intermédiaire peut donc être appréhendé à travers le *réseau relationnel* que l'acteur peut mobiliser afin d'optimiser les ressources qu'il a à sa disposition. Cette approche permet de combler le vide théorique entre micro et macrosociologie (Emirbayer et Goodwin, 1994).

Que faut-il entendre par « réseau » ? Ce concept a émergé en sociologie sous l'influence de l'interactionnisme symbolique et de la théorie des systèmes. Selon Hollingsworth et Boyer (1997: 8), le réseau représente les formes de coordination de l'action dans lesquelles « les acteurs ne sont pas intégrés dans des organisations formelles, mais n'agissent pas pour autant de façon autonome sur un marché ». Dans les réseaux, les acteurs sont liés « de façon souple aux autres dans des relations de moyen/long terme qui favorisent leurs capacités à collaborer et coopérer, au travers d'échanges répétés avec d'autres acteurs » (Maroy et Dupriez, 2000: 78).

D'après Lemieux (1999), le réseau est un système d'acteurs sociaux en perpétuel changement mis en oeuvre dans un environnement donné. Le réseau se différencie également des autres systèmes par la manière dont il met les ressources en jeu: au lieu de leur mise en ordre, le réseau est un système d'acteurs qui a pour fin la mise en commun des ressources. Chez Lin, les ressources sont utilisées par l'intermédiaire de leur insertion dans des réseaux sociaux afin de réaliser des objectifs de survie ou de préservation de leurs acquis (Lin, 1995). En effet, le réseau se définit comme une forme de sociabilité qui se développe en marge ou au sein des institutions, activant des moyens humains (capital relationnel ou social), faisant circuler des ressources, pouvant éventuellement exercer des contraintes sur ses membres, et possédant un degré variable d'ouverture et de rapport avec l'extérieur (Portes, 1998).

Le *capital social* est un concept qui permet de mieux comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux puisque, selon lui, le réseau est une des

formes prises par le capital social (Portes, 1998). Selon Lin, le capital social est constitué des «ressources auxquelles on a accès dans un réseau [par lesquelles] les acteurs peuvent atteindre des buts instrumentaux ou expressifs» (Lin, 1995: 685). C'est Durkheim qui développa ce concept à travers l'idée de «vie sociale», considérée comme un stock de forme non économique ou monétaire. Bourdieu (1980: 2-3), qui fut le premier à l'utiliser de façon systématique, le définit comme «la somme totale des ressources actuelles ou potentielles qui sont reliées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance ou de reconnaissance mutuelle».

L'approche de type capital social rencontre des aspects importants du processus de construction de la carrière, à savoir la mobilité sociale et les processus d'acquisition de statut (Lin, 1995: 693). L'idée est ici que le capital social augmente les chances d'acquiescer de meilleurs statuts, et ce, quels que soient les sociétés, les niveaux d'industrialisation et de développement, les secteurs économiques et les statuts concernés (Lin, 1999). Mais, à l'instar du niveau structurel, le réseau ne doit pas être uniquement considéré comme habilitant (Emirbayer et Goodwin, 1994). Lazega et Lebeaux (1995) ont par exemple démontré que le capital social peut se convertir en contrainte lorsque les acteurs utilisent leurs relations pour exercer des pressions les uns sur les autres. Le capital social est fonction de «la capacité des agents de transformer des relations contingentes en relations utiles ou potentiellement utiles» (Lévesque et White, 1999: 27).

Il s'agit maintenant de définir précisément les ressources dont la recherche propose d'étudier la mobilisation. Outre le capital social, Bourdieu (1986) identifie d'autres formes de capital utilisées par les acteurs sociaux. Il s'agit notamment du capital économique et du capital culturel<sup>2</sup>. Le capital économique est le capital financier qui donne l'opportunité aux individus d'acheter des biens et d'autres ressources pour élaborer leur vie. Le capital culturel peut se manifester sous trois formes: (1) une disposition à, par exemple, amasser l'information et à l'apprentissage, (2) des biens culturels (livres, peintures), (3) des diplômes et la valeur qui leur est accordée. Cette première typologie rencontre celle établie par Lemieux constituée des ressources normatives (valeurs ou règles), des

---

<sup>2</sup> Il y a aussi le capital symbolique dont il ne sera pas tenu compte en tant que tel dans cette problématique.

ressources matérielles, des ressources statutaires, des ressources humaines et des ressources informationnelles (Lemieux, 1999). Sans se confondre, ces typologies se recoupent et s'enrichissent mutuellement. Sur base de cet enrichissement, cette recherche propose la typologie suivante:

- *le capital économique*, selon la dimension financière définie par Bourdieu;
- *les ressources matérielles*, qui se distinguent du capital économique et peuvent prendre, par exemple la forme de services (dons de nourriture, hébergement gratuit, etc.);
- *le capital culturel*, qui correspond à la troisième forme du capital culturel définie par Bourdieu relative à l'éducation (diplômes, formation, etc.);
- *les ressources informationnelles*, qui correspond à la première forme prise, selon Bourdieu, par le capital culturel;
- *les ressources statutaires*, qui renvoient à des ressources formelles nécessaires dans le processus d'acquisition des statuts (témoignages, prise en charge, etc.);
- *les ressources humaines*, qu'il faut entendre ici en tant que soutien moral et psychologique.

Suite au bref parcours de la littérature effectué dans la *Première partie*, la question est maintenant de savoir qu'en retenir afin de reconstruire un concept de carrière utile à l'analyse des nouvelles migrations en Belgique, et ce en considérant que «l'immigration est (...) dotée d'une logique propre, qu'elle a ses tenants et ses aboutissants propres, ainsi que ses conditions quasi autonomes de fonctionnement et de perpétuations» (Sayad, 1991: 111).

### **3. Deuxième partie: reconstruction du concept de carrière pour le champ des migrations**

La reconstruction conceptuelle proposée doit permettre de saisir la dynamique des nouvelles migrations, c'est-à-dire l'émergence de «nouveaux facteurs d'attraction et de schémas migratoires qui ne correspondent plus à l'ancienne émigration de travail, ni aux liens traditionnels entre pays de départ et pays d'accueil», émergence dont résultent la «diversification des flux et des modes d'installations», la crois-

sance «du nombre de nationalités concernées par la mobilité», l'émergence de «réseaux nouveaux (...) qui cherchent à déjouer le contrôle des flux» (Wihtol de Wenden, 2001: 5).

### 3.1. *Préalable épistémologique*

La carrière décrite par Becker (1985) et Hall (1948) renvoie à un processus de passage par différentes étapes. Force est de constater qu'une telle clé de lecture aboutit à déterminer un point d'entrée et d'arrivée dudit processus<sup>3</sup>. Est-il encore opportun de conserver ce mode analytique pour parler des migrations? D'emblée, il doit être précisé que la question posée par cette recherche n'est pas tant de savoir si l'on accède ou non à la carrière migratoire, ou encore d'en connaître le point final, mais plutôt d'en comprendre le processus de construction.

L'utilité du découpage du parcours migratoire en différents moments a déjà été soulignée dans la littérature (Dassetto, 2001; Sayad, 1991). Mais, plutôt que d'ériger ces moments en étapes spécifiques, cette recherche a d'abord pour objectif de les mettre en relation et de mieux comprendre leurs interactions au sein du processus général de construction des carrières de migrants. Ce n'est en rien renier les acquis théoriques précédemment développés, puisque certaines carrières «sont à l'opposé des carrières bureaucratiques, dans lesquelles les étapes à franchir sont définies de façon claire et rigide» (Hughes, 1937: 413).

### 3.2. *Les dimensions constitutives de la carrière migratoire*

#### 3.2.1. **Les dimensions objective et subjective: le rapport au changement**

Selon Becker, la carrière n'est pas qu'une succession d'étapes objectives. Sa dynamique est changeante et n'est pas fixée une fois pour toutes

---

<sup>3</sup> Chez Becker, la phase de la carrière déviante consiste en l'inclusion dans un groupe qui cristallise une identité déviante. Cette dernière étape permet aux membres du groupe une rationalisation collective de leur position plus aisément qu'individuellement (justification historique, juridique, psychologique, système d'autojustification). Chez Hall, cette étape est la création et le développement par le médecin de relations informelles avec des collègues facilitant l'acquisition et l'échange d'une clientèle.

puisqu'elle évolue dans le temps en ce qui concerne les points de vue, la direction ou la destination qu'elle prend. Chez Hugues, les motivations d'une personne à se lancer dans une carrière ne restent que rarement inchangées en raison de l'expérience et du temps qui passe. La carrière se construit donc de façon à la fois objective et subjective. Le cadre théorique offert par le concept convient à l'étude des trajectoires immigrées: d'une part la carrière se construit objectivement par l'occupation de certains statuts juridiques, autant d'étapes dans un parcours juridico-institutionnel et d'autre part, elle se construit aussi subjectivement, en fonction de la confrontation entre attentes de départ et réalités vécues au travers de l'expérience migratoire. Cette dimension subjective donne une profondeur sociologique au processus de la carrière, en tant que construction diachronique, évolutive, soumise au changement.

Les conceptions des possibles au sein de l'expérience immigrée se modifient avec le temps. Il est donc nécessaire d'étudier l'occupation des différents statuts en relation avec les changements de sens que les migrants donnent à leurs projets, à leurs objectifs et aux actions entreprises pour les atteindre. Cela aboutit donc forcément à rendre compte d'une certaine diversité puisque, comme l'affirme Begag, les choix du migrant se font «en fonction du contexte où il habite, mais aussi de sa personnalité, donc de la façon dont il perçoit sa situation. Dès lors, du point de vue du rapport à l'espace-temps, de la définition de ses places dans la société [d'accueil], un immigré n'est pas égal à un autre immigré» (Begag, 1988: 199).

### **3.2.2. La notion de réussite: perspectives et précautions**

Avec le concept de carrière, se pose la question de la transposition des notions de réussite, de succès ou d'échec aux parcours migratoires. Ces notions ont-elles un sens en termes de projet migratoire individuel et collectif? A partir de quel moment un migrant considère-t-il et est-il considéré comme ayant réussi ou échoué? Dans la mesure où ce ne sont pas les étapes en tant que telles, mais le processus qui est étudié, et étant donné la dimension subjective de la carrière, c'est la réussite subjective qui semble offrir les perspectives les plus intéressantes à la recherche. En effet, les notions de réussite ou d'échec sont «une question de perspective. Plusieurs positions représentent un échec à certains, mais pas à d'autres» (Becker et Strauss, 1956: 257). Les situations d'illégalité prolongée, par exemple, si elles sont généralement vécues

comme un échec, peuvent néanmoins en contenter certains en raison d'objectifs particuliers (Adam, 2002: 12). Aussi, la recherche se doit d'interroger les perceptions qu'ont les migrants de leur situation en Belgique, au regard de leurs objectifs, et les critères qu'ils utilisent pour définir l'échec et la réussite et ce, dans la durée étant donné le caractère diachronique du processus.

Si la notion de réussite est associée à la carrière, il ne faut toutefois pas tomber dans un excès de volontarisme: les objectifs des migrants peuvent ne pas être clairement définis au départ. Les situations vécues peuvent être perçues comme ne résultant pas d'une stratégie consciente et planifiée. Elles ne reflètent pas forcément les intentions ou les motivations des migrants et la réussite est souvent définie collectivement. Par exemple, malgré la précarité de sa situation, un sans-papiers peut être poussé à rester dans le pays d'accueil car, pour son entourage resté au pays, le seul fait qu'il soit dans ce pays constitue déjà en-soi un succès (Merton, 1984). Un autre écueil à éviter, lorsqu'on parle de réussite, serait de conclure qu'il n'y a qu'une seule «bonne» manière pour le migrant de construire et de vivre sa carrière, qu'il n'y a qu'un chemin tracé vers la réussite et que s'en écarter est synonyme d'échec. Au contraire, la carrière ne peut être univoque ou monolithique: plusieurs trajectoires immigrées sont possibles, des bifurcations sont parfois nécessaires et les objectifs poursuivis sont souvent multiples.

### 3.2.3. La place des statuts juridiques dans la carrière migratoire

Cette recherche définit six groupes cibles de migrants qui se distinguent selon les différents statuts juridiques qu'un étranger peut occuper en Belgique<sup>4</sup>. Cette conception essentiellement juridique du statut pose-t-elle problème si l'on considère que cette notion renvoie à une position sociale au sens large (Hughes, 1945; Becker, 1985)? Chez Hughes (1937: 405), le statut «renvoie uniquement à la part du rôle d'une personne qui a une définition standard dans les mœurs ou dans la loi», et parmi les caractéristiques attachées au statut, «certaines d'entre elles [sont] formelles, voir même juridiques» (Hughes, 1945: 353). Selon Sayad (1991), le statut d'immigré est à la fois social, politi-

<sup>4</sup> A savoir, les travailleurs migrants (permis de travail), les regroupements familiaux (y compris le mariage), les demandeurs d'asile, les réfugiés reconnus, les personnes qui ont été régularisées (notamment à suite de la loi de 1999) et les sans-papiers. Par ailleurs, une attention sera portée aussi aux flux d'entrée sur la base d'un visa de tourisme ou d'étudiant.

que et juridique. La dimension juridique a notamment pour fonction d'agir sur la réalité sociale jusqu'à la soumettre à la définition entendue de ce que doit être idéalement, pour le politique et selon les besoins du moment, la place de l'immigré. Recourir à la dimension juridique du statut semble donc pertinent pour parler des carrières construites dans le champ des migrations.

Quel rôle peut jouer le statut juridique du migrant dans la construction de sa carrière? Sayad (1991) affirme que c'est ce statut qui donne accès au droit et à l'existence civique dans l'espace national de la société d'accueil. Se référant à Arendt (1982), il pose que «l'identité même de la personne est toute entière contenue dans l'identité civile (ou civique), dans la mesure où elle en est comme un des effets» (*ibid.*: 296). Le recours à la dimension juridique est pertinent car «elle a des retombées immédiates sur la vie quotidienne des migrants» (Wihtol de Wenden, 2001: 11). En Belgique aussi, le rôle du statut juridique est important puisqu'il influence la mobilisation des ressources, les stratégies liées au séjour, voire l'orientation générale des projets migratoires (Adam *et al*, 2002; Rea, 2002).

Tous les statuts ne sont pas égaux entre eux. Selon Wihtol de Wenden (2001), les systèmes nationaux européens sont «organisés en une série de cercles concentriques hiérarchisés en fonction des statuts juridiques», à l'extrémité desquels on trouve ceux des étrangers non-communautaires non résidents, ensuite des réfugiés, puis des demandeurs d'asile et, en dernier lieu, des clandestins. C'est d'ailleurs ce type de stratification qui amène aujourd'hui à ce que Martiniello (2000) décrit comme une «structure triale de la citoyenneté» en Europe.

Tous les migrants n'ont pas le même projet, tous n'ont pas l'idée de rester vivre en Belgique. La valeur d'un même statut peut varier selon les projets. Becker parle de situations où «parmi les titulaires permanents de positions indésirables, il y a ceux qui y entrent temporairement et dont les attentes d'un sort meilleur ne se réalisent pas», et ce avec le risque de s'engager dans une carrière alternative» (Becker et Strauss, 1956: 258-260). On conçoit aisément le parallèle qu'il y a à faire ici avec la situation de certains sans-papiers présents sur le sol belge et qui restent «bloqués» dans l'irrégularité.

La compréhension de la carrière de migrant exige donc que la valeur qu'accordent les migrants aux différents statuts juridiques soit interro-

gée, notamment en fonction des objectifs poursuivis et de leur évolution. Cette valeur peut être appréhendée en questionnant les stratégies d'acquisition des statuts. Il semble également intéressant d'observer si les migrants opèrent une hiérarchisation entre statuts, et si oui, selon quels critères.

Enfin, Lin (1995: 685) pose que les « positions sociales d'origine facilitent l'accès aux ressources sociales (i.e. mobilisées dans un réseau) » et qu'il y a « une relation directe entre position dans la structure hiérarchique [et] la capacité d'influence que l'on exerce sur d'autres » (*ibid.*: 688). Ainsi, par exemple, « la position initiale d'un chercheur d'emploi est positivement associée aux chances de contacter une source susceptible de fournir de meilleures ressources » (*ibid.*: 693). Il peut être intéressant d'évaluer l'influence potentielle du premier statut occupé par un migrant lors de son arrivée en Belgique sur sa carrière.

### 3.2.4. La professionnalisation et les métiers de la migration

La littérature fait état d'une « professionnalisation » et d'une *businessisation* de la migration (Peraldi, 2002: 7-9). Cette affirmation, d'une part, confirme la validité du recours au concept de carrière pour l'analyse du champ migratoire et, d'autre part, offre des développements intéressants à la problématisation des nouvelles migrations en Belgique.

Avec l'idée de métier ou de profession, se dessine l'hypothèse qu'il faut que le migrant possède certaines *caractéristiques/compétences* qui le qualifient comme étant plus ou moins apte à se lancer dans l'activité migratoire. Becker et Strauss (1956: 257), déjà, mentionnaient le fait que « celui qui étudie les carrières doit aussi être sensibilisé à découvrir quelle formation est essentielle ou très importante pour le passage d'un statut à un autre ». L'idée de compétences spécifiques à l'activité migratoire a déjà été évoquée dans la littérature. Il peut s'agir de « savoir-faire » et de « capacité des migrants » à « définir leurs places dans l'espace, à trouver un équilibre entre situation objective et la représentation qu'ils s'en font » (Begag, 1988), de la mobilité transfrontalière et de la « relationnalité » efficiente (Peraldi, 2002), de compétences commerciales, organisationnelles, politiques, identitaires ou relationnelles (Ruggiero, 2002). Il y a aussi l'*invisibilisation* qui consiste soit à se démarquer socialement et spatialement de la communauté d'origine (Begag, 1988), soit à la capacité des clandestins à se faire disparaître dans les villes (Adam *et al.*, 2002). Certaines compétences se construisent en

dehors de l'Etat et se développent à travers des réseaux autonomes de la sphère publique «afin de déjouer les systèmes de contrôles» (Streiff-Fenart, 2002: 489).

Outre les compétences, d'autres dimensions sont liées à la professionnalisation de la carrière migratoire. Il y a d'abord celle de la difficulté. En effet, Becker (1985: 127) affirme que «les profils de carrière caractéristiques d'un métier sont déterminés par les problèmes particuliers de ce métier». Cette notion de difficulté comporte un réel intérêt pour cette recherche si l'on considère que «les émigrés connaissent des situations et des moments de crises qui leur font ressentir de manière plus aiguë [les] contradictions [entre les avantages et les inconvénients de leur émigration]» (Sayad, 1991: 250-251).

Il semble intéressant d'interroger les migrants sur les compétences qui, selon leurs expériences, sont importantes pour mener à bien leurs projets. Il en va de même pour les difficultés, les problèmes et les moments de crise qu'ils ont rencontrés durant leurs parcours. Dans ce même ordre d'idée, les solutions apportées pour résoudre les problèmes et difficultés peuvent aider à mieux comprendre le processus de construction de la carrière migratoire. Enfin, en référence à distinction faite par Hall (1948: 336) entre activité «indépendante» (free-lance) et activité à haut degré d'interdépendance, il peut être intéressant de voir si les représentations qu'ont les migrants des autres personnes engagées dans la carrière s'approchent de l'autonomie, la dépendance ou la concurrence.

### **3.2.5. L'apprentissage: cultures et système d'exigences des migrants**

L'un des éléments qui démarque le plus Becker des conceptions classiques de la carrière est la place centrale qu'il donne à la notion de culture. En effet, «la carrière suppose un apprentissage à participer à une sous-culture organisée autour d'une activité (déviante)» (Becker, 1985: 53-54). Cette «sous-culture» est le fruit d'un apprentissage et elle entre en concurrence avec les normes véhiculées par les groupes dominant le contrôle de la vie en société. L'expérience immigrée engendre elle aussi une culture propre (Moreau, 1995), composée de faits transposés tels quels de la culture d'origine, de faits empruntés sans modification à la culture d'accueil et d'autres constitués de faits culturels originaux. Cette culture spécifique est celle de «l'entre-deux», paradoxale car «elle n'est ni celle du pays d'origine, ni celle du pays d'installation,

mais un produit original soumis aux aléas des circonstances socio-historiques» (*ibid.*: 24). Il est question ici de ce que Sayad (1991: 111) appelle l'«opposition entre le monde de l'émigration et le monde de l'immigration».

Les notions de culture et d'apprentissage sont au cœur de la construction de la carrière de migrant puisqu'elles permettent de comprendre «pourquoi et comment (...) certains parviennent mieux que d'autres à franchir le passage [de la société d'origine à la société d'accueil]» (Moreau, 1995: 27). Elles renvoient à la conception de la carrière en tant que processus et posent la distinction entre migrants nouvellement arrivés et ceux ayant une présence plus ancienne dans le pays d'accueil. Les premiers acceptent par exemple plus facilement les «mauvais boulots» par ignorance du «patrimoine objectif»<sup>5</sup> de la société d'accueil (Sayad, 1991: 70). Le migrant a donc un système d'exigence qui varie dans le temps, qui peut-être plus ou moins «importé», autrement dit plus ou moins lié avec les critères à l'œuvre du pays d'origine (*ibid.*).

Les notions d'*apprentissage*, de *culture* et de *système d'exigence* doivent donc être interrogées dans la mesure où elles renvoient directement à la capacité qu'ont les migrants de contrôler leur destin.

### 3.2.6. La dimension identitaire

Becker lie inévitablement la construction de la carrière aux changements identitaires (Becker, 1985: 53-55). Néanmoins, cette recherche ne dispose que de peu de place à consacrer à cette question au regard de la complexité induite par l'observation de tels changements. Il semble plus réaliste d'aborder indirectement cette dimension à travers l'étude d'autres dimensions de la carrière ayant un impact sur la construction identitaire des migrants, l'identité étant entendue comme «à la fois un sentiment subjectif d'unité personnelle, un principe fédérateur durable du moi et un travail permanent de maintenance et d'adaptation de ce moi à un environnement mobile» (Dubar, 1991).

La *Première partie* signalait que les statuts influent sur l'identité des acteurs sociaux. Cela semble également le cas en ce qui concerne les migrations: «la situation de séjour irrégulier peut conduire certains à la

<sup>5</sup> Par exemple, les mécanismes sociaux et économiques, les modes d'organisations et méthodes de travail, etc.

résignation ou à la construction d'une image négative d'eux-mêmes» (Adam *et al.*, 2002: 147). Aussi, une attention particulière sera accordée à déterminer si l'occupation des statuts s'accompagne de changement dans les conceptions qu'ont les migrants d'eux-mêmes. Etudier le *système d'exigence* du migrant, évoqué au point précédent, est utile puisqu'il est constitué de contradictions, entre son projet de départ et la tournure réelle de sa trajectoire, dont l'enjeu est «la maîtrise de [son] identité sociale» (Sayad, 1991: 250-251).

### 3.3. *L'analyse multi-niveaux des carrières migratoires*

#### 3.3.1. **Les caractéristiques individuelles des migrants**

L'importance des projets individuels des migrants a déjà été mentionnée précédemment<sup>6</sup>. Il a également été établi dans la *Première partie* que les caractéristiques de l'individu entrent en interaction avec les réseaux et les structures pour créer les carrières (Rosenfeld, 1992; Haveman et Cohen, 1994; Long et Fox, 1995). Tenir compte des caractéristiques personnelles du migrant permet, d'une certaine manière, de s'opposer à une vision homogénéisante, et par là même stéréotypée, de ceux que l'on appelle «les migrants». En effet, certains discours aboutissent à «créer artificiellement un ensemble homogène (...) mû par les mêmes attitudes, les mêmes comportements et porteur d'un unique projet social» (Begag, 1988:199).

Selon Guarnizo *et al.* (2003), les caractéristiques individuelles suivantes jouent un rôle sur la nature des activités transnationales des migrants: la durée du séjour dans le pays d'accueil, la nationalité, le statut marital, le degré d'éducation, l'âge et le genre. Cette recherche retient ces six caractéristiques et en ajoute deux cruciales pour la carrière de migrant: le statut juridique et l'occupation professionnelle (déclarée ou non). Le recours à ces huit caractéristiques peut servir à identifier des spécificités catégorielles du processus de construction de la carrière migratoire. Un regard particulier peut ainsi être posé, par exemple, sur les migrations féminines.

---

<sup>6</sup> Voir point 3.2.1.

Enfin, il faut être attentif au fait que les compétences que les migrants identifieront comme nécessaires à l'activité migratoire<sup>7</sup> peuvent éventuellement être considérées comme des caractéristiques individuelles qui influencent la construction de la carrière.

### 3.3.2. La structure des opportunités et des contraintes des migrations internationales

Selon Dassetto (2001: 40), «les explications du phénomène migratoire peuvent être structurelles, [tandis que] d'autres font appel aux individus, à leurs projets, à leurs calculs». Waters et Jiménez (2005) réaffirment la nécessité de prendre en compte le niveau d'analyse macro si l'on veut saisir la logique actuelle de l'installation des migrants dans leurs sociétés d'accueil. Les facteurs structurels peuvent expliquer le choix résidentiel des migrants (Massey *et al.*, 2002) et la nature de leurs activités transnationales (Guarnizo *et al.*, 2003),

Pour Richmond (1988: 15), «la relation entre les contraintes structurelles et le choix individuel est un problème central de la théorie sociologique (...)». Il récuse la pertinence de la distinction entre migrations volontaires et involontaires, et, comme Giddens, il propose de rendre compatible la reconnaissance des contraintes structurelles avec une vision volontariste de l'action humaine<sup>8</sup>. Pourtant Silverstein (2005) démontre que la définition dominante des migrations, celle des Nations Unies de 1953, pose qu'il s'agit d'un mouvement *non contraint* de personnes à travers des frontières internationales. Cette définition est à l'origine de la distinction juridique opérée aujourd'hui entre les migrants économiques et les réfugiés politiques, justifiant l'institution par les Etats accueillants de régimes juridiques distincts pour les deux catégories. Richmond (1988:17) souligne utilement que tout comportement humain est contraint par un processus de structuration. Aussi, au lieu d'opposer structure (migration involontaire) et choix individuel (migration volontaire), il est plus approprié de considérer que toute action humaine est porteuse à la fois d'un certain degré de contrainte et d'un certain degré de liberté. Il est nécessaire de se détacher d'une vision du migrant comme totalement contraint ou, au contraire, totale-

---

<sup>7</sup> Voir point 3.2.4.

<sup>8</sup> Cette vision se réfère à la libre capacité de l'acteur à faire des choix malgré la contrainte, à l'autonomie de l'individu malgré les limitations des conditions matérielles et idéologiques.

ment libre dans ses choix. Le constat établi dans la *Première partie*, selon lequel le structurel est à la fois contraignant et habilitant (Giddens, 2005: 75) est valable pour le champ des migrations (Richmond, 1988). Autrement dit, « dans la décision [de migrer] se dissimulent à la fois la liberté et la contrainte » (Begag, 1988: 200).

Concrètement, que peut-on considérer comme constitutif du niveau structurel? Sewell (1992: 16-17) défend l'idée d'une véritable multiplicité des structures: différents types de structures existent à différents niveaux, opérant selon différentes modalités. Toutes ne sont pas homogènes, elles varient selon différentes sphères institutionnelles (par exemple la famille, la religion, l'esthétique, l'éducation, etc.) avec leurs logiques et leurs dynamiques propres. Cette multiplicité s'observe dans le champ migratoire puisque « dans le monde moderne (...) la majorité des mouvements de population sont une réponse complexe à la réalité d'une société globale dans laquelle les déterminants ethniques, religieux, sociaux, économiques et politiques sont inextricablement liés ensemble » (Richmond, 1988: 20). Dans le même ordre d'idée, Sayad (1991: 15) décrit l'immigration comme un « fait social total », qui exige de parler de la société dans son ensemble.

Ainsi, au niveau économique il y a une relation entre le processus actuel de restructuration économique globale (« mondialisation ») et la dynamique migratoire internationale contemporaine (Hamilton et Stoltz-Chinchilla, 1996). Le besoin de travailleurs dans les économies des pays de réception est depuis des décennies un facteur régulant les flux migratoires. Si ce facteur se conjugue aujourd'hui à l'émergence d'autres facteurs, notamment issus de la transformation politique et socio-économique des pays d'origine, il influe toujours, par exemple sur les destinations finales des migrants (Geets *et al.*, 2006: 20). L'opposition, dans les pays d'immigration, entre marché du travail qualifié et marché du travail sous-qualifié détermine partiellement le processus migratoire contemporain (Sayad, 1991: 111). Le contexte politique est également un élément important de la structure d'opportunité. Il faut, par exemple, mentionner l'eupéanisation des politiques migratoires comme l'une des évolutions principales du cadre politique des migrations contemporaines vers l'Europe (Rodier, 2002; Delouvin, 2003; Delouvin *et al.*, 2002; Chemillier-Gendreau, 2002; Martiniello, 2001 et 2006).

### 3.3.3. La structure des opportunités et des contraintes des migrations en Belgique

La recherche portant sur les nouvelles migrations en Belgique, elle s'est focalisée sur la structure des opportunités spécifique au contexte belge, et ce bien que sur divers aspects la dimension européenne soit prépondérante. Pécoud (2004) fournit un découpage utile au débroussaillage de la structure d'opportunité belge: d'une part, «l'environnement politico-légal» (cadres juridiques et institutionnels) et, d'autre part, «l'environnement économique-institutionnel» (régulations institutionnelles des activités économiques par l'Etat et les partenaires sociaux).

Dans le premier volet politico-légal, l'Etat est un acteur clé puisqu'il structure le contexte de réception des migrants, il agit comme médiateur des forces globales entraînant les courants migratoires internationaux et crée les différentes catégories de migrants ainsi que les différentes formes de citoyenneté sociale qui en découlent (Hein, 1993). En d'autres termes, une «émigration est toujours plus ou moins possible selon les cadres politiques institutionnels dans lesquels elle se réalise» (Dassetto, 2001: 48). Pour ce qui concerne la question de la politique d'immigration, certains dispositifs légaux dépendent également à présent de directives européennes (regroupement familial, ressortissants des pays tiers résidents de longue durée). La politique nationale de l'asile constitue un autre élément de la structure des opportunités des migrations. Enfin, les politiques d'intégration des diverses Régions compétentes en la matière offrent «des politiques différentes d'intégration des populations d'origine immigrée», et ce, en raison «de la conception politiquement prédominante de la nation dans chacune des deux grandes régions du pays» (Martiniello, 1995: 24). La disparité régionale s'est accentuée ces dernières années, notamment en Flandre avec l'instauration de l'*inburgering* qui constitue un cadre institutionnel spécifique (Geets *et al.*, 2006: 56-64). La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale présentent des cadres institutionnels particuliers (Martiniello *et al.*, 2007). Cette hétérogénéité des dispositifs d'intégration a son importance pour la carrière de migrant puisque «la question n'est pas de savoir si le candidat possède un trait spécifique (...) mais si ces traits peuvent être assimilés par les institutions spécifiques» (Hall, 1948: 332). En effet, ces institutions sont «en partie des formes dans lesquelles les actions et comportements collectifs se perpétuent. Au cours d'une carrière, la personne trouve sa place à l'intérieur de ces formes,

elle poursuit sa vie active en référence aux autres, et interprète le sens de sa vie» (Hughes, 1937: 413).

Le second volet économique-institutionnel concerne prioritairement le marché du travail belge. La politique belge d'immigration est influencée par les exigences du système économique mondial. Alors que sa politique d'accès au territoire et de séjour est restrictive, la Belgique adopte une certaine tolérance vis-à-vis des sans-papiers au travail en raison des exigences que la concurrence internationale impose (Adam *et al.*, 2002). Ce qui permet d'expliquer en partie un certain délaissement du secteur formel au profit du secteur informel (Geets *et al.*, 2006: 20-21), et ce même dans le chef des migrants ayant un accès légal au travail. Le maintien des nouveaux migrants dans un statut de séjour irrégulier ou précaire constitue une composante de la politique belge d'immigration malgré des volontés d'instaurer de nouvelles régulations de main-d'œuvre (Rea, 2006).

Si les migrants continuent d'occuper les emplois et les statuts socio-professionnels que les nationaux délaissent (Geets *et al.*, 2006: 17), la situation a bien changé par rapport à l'époque des migrations ordonnées. Les interprétations des migrations du travail de l'époque fordiste (1947-1974) fondé sur la théorie de la segmentation du marché de l'emploi ne sont plus opérationnelles. Piore (1979) relevait l'existence d'un double marché de l'emploi: le secteur primaire propose des postes de travail qualifiés, bien rémunérés et relativement stables alors que le secteur secondaire emploie surtout des personnes peu qualifiées, mal payés, flexibles. L'existence de ce double marché du travail explique pourquoi il y a des appels de main-d'œuvre immigrée même en période de chômage. En cette période post-fordiste, le marché de l'emploi immigré est confronté à un double mouvement: celui de la balkanisation du marché du travail (Kerr, 1977) qui résulte des règles institutionnelles qui le compartimente et celui de la multiplication des segments des *3-D Jobs* (*Dirty, Demanding and Dangerous*) pour lesquels on fait appel à l'immigration (Castles, 2002). La combinaison de ces deux mouvements configure la structure des opportunités actuelles de l'immigration de travail.

La forme du travail immigré se diversifie très largement par rapport à l'idéal-type du *Gästarbeiter*. La balkanisation du travail immigré se vérifie par la multiplicité des formes qu'il prend: permis de travail, travail saisonnier, sous-traitance, détachement de main-d'œuvre, faux indépendants, travail illégal, etc. Si l'immigration de travail ne se résume

pas à l'embauche de travailleurs en situation irrégulière, cette forme devient l'archétype extrême de la dérégulation du marché de l'emploi. Le travail irrégulier ou précaire des migrants participe des stratégies entrepreneuriales fondées sur l'externalisation des coûts salariaux, la réduction salariale et la flexibilité du travail (Marie, 1995). Il s'agit toujours d'une tentative de réduction du coût du travail qui s'accompagne de tentatives de démantèlement du droit du travail, d'une déréglementation des activités économiques, et parfois du droit commercial et de réduction des résistances des travailleurs. C'est ainsi qu'il faut aujourd'hui ajouter dans l'analyse du travail immigré: la libre circulation des services et les prestations transnationales de service, dont le cadre législatif est fixé par les institutions européennes. De même, la multiplication du recours au détachement de personnel ou aux prestations transnationales conduit à l'accroissement des intermédiaires actifs dans la migration tels que les agences intérim. Ces déplacements de travailleurs s'apparentent à une immigration sans travailleur immigré (Rea, 2006).

Le travail immigré concerne plus que jamais les *dirty works*, même si une partie du travail des migrants concerne également des hauts niveaux de qualification (*brain drain*). Trois éléments caractérisent le contexte économique mondialisé des migrations internationales: tertiarisation, flexibilité et travail informel. L'occupation de la main-d'œuvre étrangère connaît un déplacement des secteurs d'activités: de l'industrie vers les services. L'agriculture, l'horticulture, la construction, l'hôtellerie, la restauration, la confection et les services représentent des secteurs d'activités à haute intensité de travailleurs immigrés où les besoins de flexibilité et de réduction des coûts du travail sont élevés. Cependant, la balkanisation du marché de l'emploi et l'affectation des immigrés au *dirty work*, peuvent conduire à voir sur un même chantier de travail des personnes effectuant des tâches proches mais ayant des conditions de travail et salariales très différentes.

L'usage de la main-d'œuvre immigrée irrégulière ou/et précaire est parfois structurel (agriculture et construction). Il s'agit d'un facteur favorisant l'emploi légal et conforme aux conventions collectives de nationaux ou d'étrangers réguliers. Ces nouveaux besoins de main-d'œuvre flexible apparaissent alors que les taux de chômage restent élevés et que les discriminations raciales à l'embauche à l'encontre des descendants des immigrés se perpétuent (Martens et Verhoeven, 2006),

attestant une fois encore de la forte fragmentation du marché de l'emploi. Cette dernière offre également la possibilité de constitution de « niches ethniques » (Waldinger, 1994), à savoir des activités spécifiques dans des secteurs particuliers dévolues prioritairement aux travailleurs immigrés. Certains segments du marché de l'emploi sont occupés par des groupes de travailleurs de même origine nationale sans plus aucun contact avec des travaux nationaux ou d'autres origines ethniques. Les intermédiaires eux-mêmes, agissant comme des *gangmasters* sont souvent de la même origine également. Pour les hommes, certaines activités (démolition, pose de gyproc, peinture, etc.) du travail de la construction en sont un exemple. Les femmes qui constituent une part grandissante des immigrées sont aussi soumises à cette spécialisation de l'emploi. En Belgique, comme ailleurs, les femmes immigrées se concentrent sur deux marchés spécifiques: la domesticité et le *care*. Leurs carrières s'inscrivent dans la *global care chain*, concept proposé (Ehrenreich et Hochschild, 2003) pour saisir les migrations féminines de la mondialisation en insistant sur le caractère transnational des familles concernées. La division ethnique du travail se vérifie également dans certaines activités économiques et commerciales. Si des immigrés sont impliqués dans des commerces de proximité, d'autres s'inscrivent dans des échanges commerciaux internationaux où la mobilisation des réseaux sociaux est forte.

Au lieu de procéder à une description exhaustive des institutions, dispositifs et règles opérants dans ces deux volets constitutifs de la structure d'opportunités de la carrière de migrant en Belgique, cette recherche propose plutôt d'interroger les perceptions et les usages qu'ont et font les migrants de ces éléments structurels. En effet, considérant la dimension subjective de la carrière, l'intérêt doit être accordé en priorité aux rapports qu'entretiennent les migrants avec la structure d'opportunité (Rosenfeld, 1992: 56). Autrement dit, ce qui importe, outre la composition objective de la structure d'opportunité, c'est la perception, vraie ou fausse, qu'ont les acteurs de leur chance de succès (Mc Adam, 1982). Il est important de savoir si les migrants ont accès, ou ont le sentiment d'avoir accès aux informations leur permettant une lecture réaliste de la structure d'opportunité. Pour le premier volet, les perceptions des migrants interrogées portent sur les institutions auxquelles ils sont confrontés en Belgique, le cadre législatif qui concerne les matières des droits et devoirs des étrangers, leurs stratégies résidentielles les amenant à élire domicile dans tels quartier/villes/Régions plutôt que

d'autres, leur insertion sociale, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, etc. Pour le second volet, les perceptions concernent l'accès au marché belge de l'emploi, les conditions de travail, les salaires, les perspectives d'évolution professionnelle, l'accès aux formations qualifiantes, etc.

### 3.3.4. **La mobilisation des ressources: le réseau social de soutien des migrants en Belgique**

Il été établi dans la *Première partie* que la mobilisation des ressources, à travers les réseaux et le capital social, influe sur le processus de la carrière en tant que filtre entre les structures et les acteurs sociaux. Il en est de même pour les migrations puisque, outre les explications relevant des niveaux individuel et structurel, «d'autres sont entre les deux et font appel à des réalités sociales intermédiaires, comme la famille ou les réseaux de proximité» (Dassetto, 2001: 40). Selon Hamilton (1996: 210) «la trajectoire et la destination des migrants sont largement déterminées par l'existence de réseaux migratoires». Waters et Jiménez (2005) accordent eux aussi une place importante aux réseaux de migrants dans leur explication de l'émergence aux Etats-Unis de nouvelles zones d'installation des immigrés. Ce niveau d'analyse est devenu un outil analytique indispensable à la compréhension des migrations contemporaines (Grieco, 1998; Guarnizo *et al.*, 2003; Pécoud, 2004). En Belgique, le recours à des réseaux relationnels a également déjà été identifié comme une des «stratégies de survie» utilisées en Belgique par les migrants, et notamment les sans-papiers (Adam *et al.*, 2002: 154).

Aujourd'hui, le caractère transnational des réseaux de migrants est largement mis en évidence. Ils sont même «une condition nécessaire à la mobilité et se développent par-delà la fermeture des frontières ou se nourrissent, légalement ou non, de celles-ci» (Wihtol de Wenden, 2001: 10). Le problème se pose pour cette recherche de ne pouvoir interroger les réseaux de migrants dans leur ensemble puisque ceux-ci sont transnationaux. Néanmoins, Lafleur (2005) précise que l'espace transnational se trouve aussi en partie dans le pays d'accueil. Ainsi, si les réseaux des nouveaux migrants sont globaux et internationaux, ils n'en restent pas moins locaux (Hily *et al.*, 2004). Etant donné que la problématique de cette recherche porte sur les nouvelles migrations en Belgique, c'est essentiellement cette dimension locale des réseaux qu'elle étudie. Plus précisément, c'est à travers les réseaux de soutien que les migrants pos-

sèdent en Belgique (famille, amitiés, connaissances, compatriotes, collègues, etc.) qu'est observée la mobilisation des ressources. Ce choix semble se justifier si l'on considère, par exemple, que les sans-papiers ont parfois recours aux réseaux de compatriotes, d'amis, de la famille, afin de trouver du travail au noir (Adam *et al.*, 2002). Le soutien social est l'«une des principales manières par laquelle les gens et les ménages acquièrent des ressources [et composent] avec la vie quotidienne, de saisir les opportunités et réduire les incertitudes» (Wellman et Wortley, 1990: 558-559).

Observer le réseau de soutien du migrant peut aider à mieux comprendre comment se déroule l'apprentissage au cours de la carrière migratoire, notamment à travers l'acquisition d'une «culture immigrée». En effet, «les réseaux se développent en opposition à un système établi et dominant, dont les immigrés sont plus ou moins explicitement exclus» (Pécoud, 1998: 15). Les réseaux sont donc un lieu propice à la constitution de la «culture de l'entre-deux» propre aux migrants.

Il y a un pont analytique intéressant à faire entre, d'une part, les caractéristiques individuelles du migrant et, d'autre part, la mobilisation des ressources au sein de son réseau de soutien. En effet, Granovetter (1974) a démontré que des relations avec des personnes aux caractéristiques différentes, au-delà des frontières du groupe social intime, donnent accès à des informations et à de l'influence inaccessibles par ailleurs. Autrement dit, pour le membre d'un réseau, le fait d'avoir des contacts avec d'autres membres occupant des positions différentes dans la structure sociale tend à améliorer les chances de voir les ressources de ces membres l'aider à atteindre le but de son action instrumentale (Lin, 1995). Ainsi, «les relations entre catégories sociales encouragent la solidarité et satisfont aux besoins mutuels» (Wellman et Wortley, 1990: 578)<sup>9</sup>. Ce genre d'interdépendance entre acteurs est également observable dans le processus de la carrière à travers le phénomène de *sponsorship* où les individus «gravissent les échelons dans une organisation à travers les activités des plus anciens et de ceux qui sont mieux reconnus» (Becker, 1985: 261). Aussi, les caractéristiques des membres des réseaux de soutien des migrants sont à interroger afin de détermi-

<sup>9</sup> Wellman et Wortley se basent sur Durkheim E. (1933), *The Division of Labor in Society*, New-York, Macmillan; et sur Simmel G. (1955), *Conflict and the Web of Group Affiliation*, Glencoe, Free Press, pp. 125-195.

ner dans quelle mesure le fait qu'un migrant ait des relations avec des personnes aux caractéristiques plutôt différentes ou, au contraire, plutôt similaires, influe sur la mobilisation de ses ressources.

Dans la *Première partie*, une première typologie a été proposée sur base de Bourdieu (1986) et Lemieux (1999). La recherche utilise cette typologie<sup>10</sup> afin de procéder à l'observation empirique et la catégorisation des ressources mobilisées par les migrants.

Il est utile de s'arrêter un instant sur la distinction de Lin (1995: 696) entre *l'accès* et *l'usage* des ressources: «l'accessibilité renvoie à un ensemble de ressources disponibles et potentielles, alors que l'usage implique la mobilisation effective de ressources sociales». Elle distingue consécutivement les *ressources du réseau*, qui renvoient à leur potentialité et à leur accessibilité, et les *ressources de contact*, qui impliquent leur mobilisation effective. Etant donné l'aspect presque immatériel des ressources lorsqu'il s'agit de leur potentialité et compte tenu des difficultés que cela représente pour l'observation empirique, cette recherche propose d'interroger uniquement les «ressources de contact», c'est-à-dire celles que les migrants ont déjà effectivement mobilisées au cours de leur carrière.

Enfin, il est important de noter que certaines ressources font écho aux caractéristiques individuelles dont il a été question précédemment<sup>11</sup>. Cela est évident pour le degré d'éducation qui se confond au capital culturel. En outre, la durée du séjour en Belgique et l'âge du migrant peuvent influencer sur la quantité des informations récoltées ou sur l'acquisition de son capital culturel. Son occupation professionnelle détermine directement son capital économique. Ainsi, il faut tenir compte du fait que les modifications des caractéristiques individuelles du migrant peuvent influencer sur les ressources dont il dispose.

## 4. Conclusion

A travers la construction originale du concept de *carrière migratoire*, ce chapitre propose un outil conceptuel qui permet une analyse et une production de résultats utiles à une meilleure compréhension des nou-

---

<sup>10</sup> Voir point 2.3.3.

<sup>11</sup> Voir point 3.3.1.

velles migrations et de leur dynamique en Belgique. Suite à l'exploration des fondements théoriques du concept présentée dans la *Première partie*, la *Deuxième partie* tente d'identifier les dimensions et les niveaux d'analyse dont le processus d'interaction produit les trajectoires et les carrières migratoires. Cette tentative conforte le bien-fondé de l'application aux nouvelles migrations du concept de carrière tel que construit par Becker (1985).

Ce cadre théorique, multidimensionnel et multi-niveaux, permet de relever le défi de la *complexification* des modes du « vivre ensemble » en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle. Cet enjeu est important en termes de problématisation puisque la complexification touche les formes de la migration internationale. D'ailleurs, parler aujourd'hui de *nouvelles* migrations fait principalement sens dans ce contexte de complexité où les changements se produisent de façon rapide et soutenue.

---

Deel A  
**Kwantitatieve analyse**



# Hoofdstuk 2 **BELGISCHE IMMIGRATIECIJFERS: ENKELE DEMOGRAFISCHE GEGEVENS IN HET LICHT VAN SCHOLING & TEWERKSTELLING**

*Johan GEETS, Chris TIMMERMAN*

## **1. Inleiding**

We bespreken zeer summier enkele demografische kenmerken van recente immigratiestromen, om vervolgens stil te staan bij de scholingsgraad en arbeidsmarktparticipatie van nieuwkomers. Vervolgens belichten we de thematiek van 'over-kwalificatie' van hooggeschoolde immigranten op de arbeidsmarkt en één van de mogelijke oorzaken ervan namelijk de diploma-erkenning van buitenlandse hoger onderwijsdiploma's.

## **2. Demografisch immigratieprofiel**

### **2.1. Internationaal**

Het aandeel immigranten, gedefinieerd als diegene die in een ander land wonen dan het land waar ze geboren zijn, is de laatste honderd jaar ongeveer stabiel gebleven rond 2,5% à 3%. De zichtbaarheid ervan (bv. de bootvluchtelingen naar Canarische eilanden) en de herkomst- en bestemmingregio's zijn wel gewijzigd. (de Haas, 2005) De EU-15 herbergt in 2005 ongeveer 97% van alle vreemdelingen die in de EU-27 wonen. De *netto emigratieratio* ligt relatief hoog in Bulgarije, Polen, Roemenië en Turkije. Maar ook enkele nieuwe EU-lidstaten, zoals Tsjechië, Hongarije, Slowakije en Slovenië, kennen een positieve netto immigratie in 2006. In 2005 kennen de 30 EU/EER landen (Zwitserland inclusief) een *netto immigratieratio* van 3,4 of een netto aanwinst 1,8 miljoen personen. Ter vergelijking, de Verenigde Staten, als migratieland bij uitstek, kent in 2004 een netto immigratieratio van 3,9 (per duizend inwoners).<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Alleen al om de Europese beroepsbevolking tot 2050 op peil te houden is gemiddeld genomen een netto instroom van 1,5 miljoen mensen vereist.

(Münz, 2007) Sinds het midden van de jaren tachtig beleeft ook België een nieuwe fase van groeiende immigratie. Deze trend valt in alle ‘oude EU-lidstaten’ (EU-15) waar te nemen. Typische emigratielanden in Zuid-Europa werden op korte termijn landen met een relatief groot netto-migratiesaldo. In Spanje is de netto-migratieratio de laatste 5 jaar het grootst, gevolgd door Italië, Ierland en Portugal. De migratieratio per duizend inwoners bedroeg bijvoorbeeld in Spanje in de periode 1991-1994 1,5 en steeg in de periode 2000-2005 tot 13,3. (Jaarboek Eurostat, 2006)

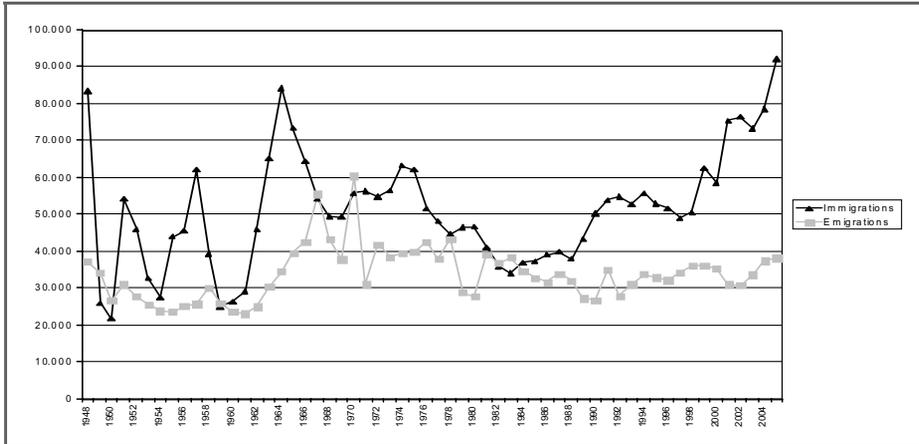
**Tabel 1:** *Netto migratieratio per 1000 inwoners 1991-2005*

	<b>91-94</b>	<b>95-99</b>	<b>00-05</b>
<b>Spanje</b>	1,5	3,0	13,3
<b>Griekenland</b>	9,1	5,8	3,0
<b>Ierland</b>	0,1	4,2	5,6
<b>Italië</b>	2,3	2,0	6,2
<b>Portugal</b>	2,3	3,1	5,3
<b>Duitsland</b>	6,7	2,5	2,0
<b>Oostenrijk</b>	5,9	0,9	3,8
<b>Zweden</b>	3,7	1,1	3,0
<b>Verenigd Koninkrijk</b>	1,3	2,3	2,9
<b>Denemarken</b>	2,1	3,0	1,6
<b>België</b>	1,9	1,1	3,1
<b>Nederland</b>	2,6	2,0	1,2

(Bron: Jaarboek Eurostat 2006)

## 2.2. *Nationaal*

Sinds 1984 is België officieus een ‘immigratieland’ door een daling van het aantal emigranten en een stijging van het aantal immigranten. (Eggerickx, Bahri, Perrin, 2006) Tussen 1983 en 2004 is het aantal mensen dat België binnenkwam zo goed als verdubbeld. In de jaren ‘80 bleef het saldo nog vrij laag (tussen 2.000 en 7.500), waarna het in 1989 een sterke stijging vertoonde (16.084) en op ongeveer 20.000 bleef steken in de jaren ‘90. Vanaf 2000 was er opnieuw sprake van een stijging en in 2002 werd een piek bereikt met 39.184 netto immigraties. In 2004 bedroeg het saldo nog 34.718 eenheden. (SOPEMI, 2006)

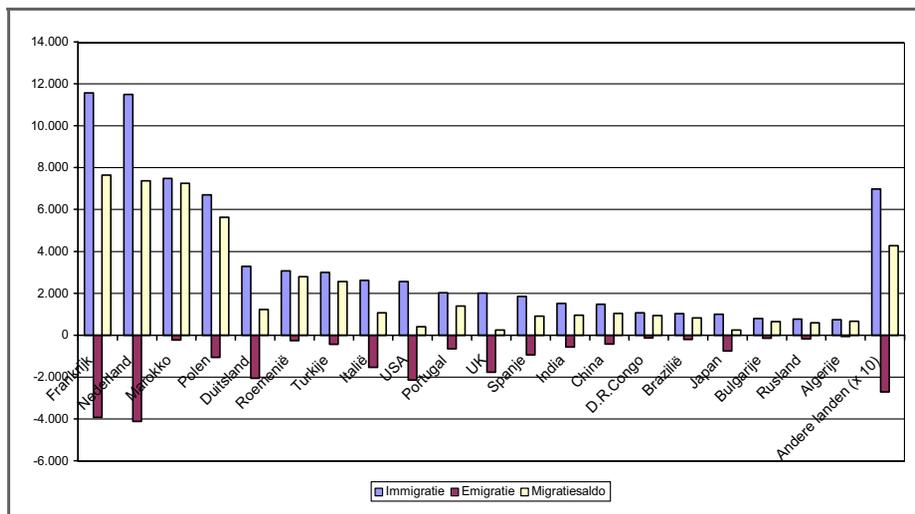


**Figuur 1:** Migratiebewegingen in België van 1948-2004  
(Bron : Eggerickx, Bahri, Perrin, *et al.*, 2006)

Uit de grafiek blijkt duidelijk de verschillende fases in onze recente migratiegeschiedenis: beginnende met arbeidsmigratie, de migratiestop in 1974, de periode van volgmigratie, eind jaren '80 begin jaren '90 aangevuld door een stijgende asielmigratie.<sup>13</sup> Ook het effect van de regularisatiecampagne van 2000 blijkt uit het curve verloop van de grafiek.

Parallel aan de toename van het aantal immigraties kan een langzamere toename van het aantal mensen dat het land verlaat worden vastgesteld. Anders gezegd, het *migratiesurplus*, dat het resultaat is van het verschil tussen het aantal immigraties en het aantal emigraties, loopt steeds hoger op. Vrijwel onbestaande rond 1985, bedraagt het migratiesurplus tegenwoordig meer dan 30.000 personen per jaar, of bijna evenveel als in de periode 1960-'64, wat in de twintigste eeuw de hoogtijjaren van de geschiedenis van de immigratie in België waren. (Eggerickx, Bahri, Perrin, *et al.*, 2006) De verhouding emigratie en immigratie verschilt naargelang de nationaliteit. Mensen met de Duitse, Franse en Nederlandse nationaliteit kennen zowel een relatief grote in- als uitstroom en zijn met andere woorden mobiel in 'beide' richtingen. Marokkanen, Polen, Roemenen en Turken kennen nagenoeg uitsluitend een relatief grote instroom.

<sup>13</sup> Sinds 1994 worden de asielzoekers niet meer opgenomen in het vreemdelingenregister maar in het zogenaamde wachtregister. Dit verklaart grotendeels de dalende trend van de curve tot en met 1998.

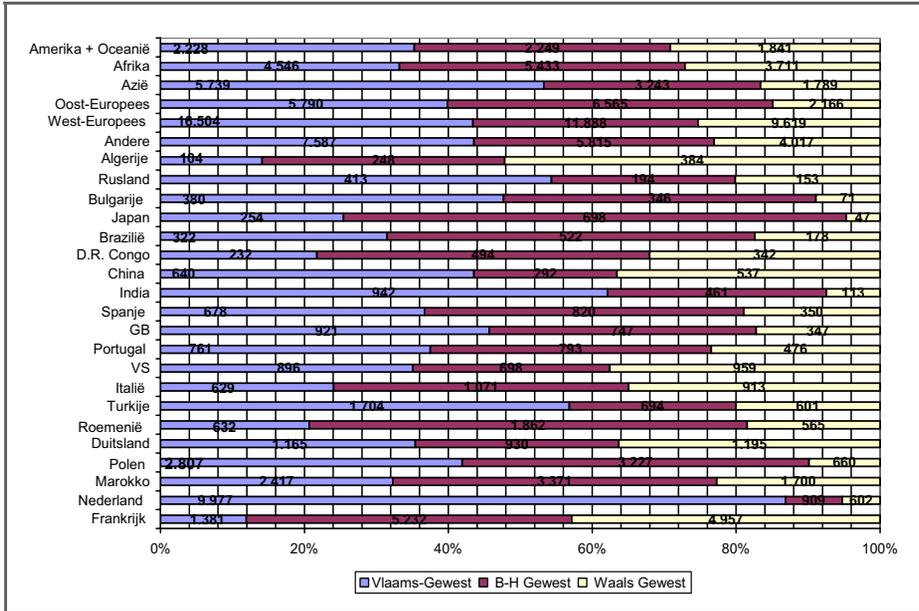


**Figuur 2:** Migratiebeweging volgens nationaliteit, 2006  
(Bron: ADSEI)

In wat volgt beperken we ons tot de immigratiecijfers en bekijken we deze op federaal en regionaal niveau volgens nationaliteit, leeftijd en geslacht. We vermoeden op basis van bestaande literatuur dat er een diversificatie optreedt in de herkomstlanden en verblijfstatuten, een vervrouwelijking van de immigratie uit de landen van Oost-Europa en het zuidelijk halfrond. (Deschamps, 2003; Eggerickx, Bahri, Perrin, 2006)

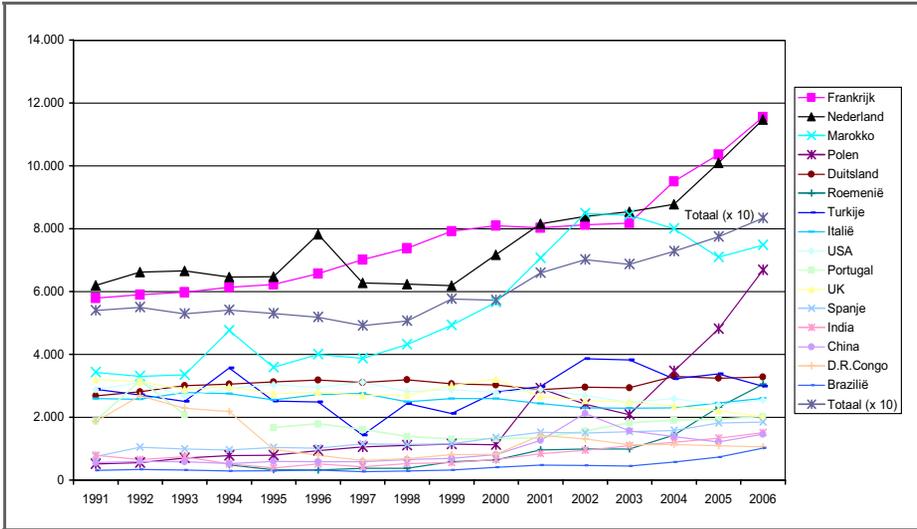
Onderstaand diagram toont de belangrijkste herkomstlanden (van beneden naar boven geordend) en herkomstregio's van immigranten per Gewest voor 2006.<sup>14</sup> De belangrijkste herkomstlanden en -regio's verschillen aanzienlijk per Gewest.

<sup>14</sup> De belangrijkste 'West-Europese' immigratielanden: Frankrijk, Nederland, Duitsland, Italië, Portugal, Verenigd Koninkrijk, Spanje, Griekenland en Zweden. De belangrijkste Oost-Europese immigratielanden: Polen, Roemenië, Bulgarije, Rusland, Joegoslavië, Hongarije, Slowakije, Oekraïne, Macedonië en Albanië. De belangrijkste Afrikaanse immigratielanden: Marokko en D.R. Congo. De belangrijkste Aziatische immigratielanden: Turkije, India, China.

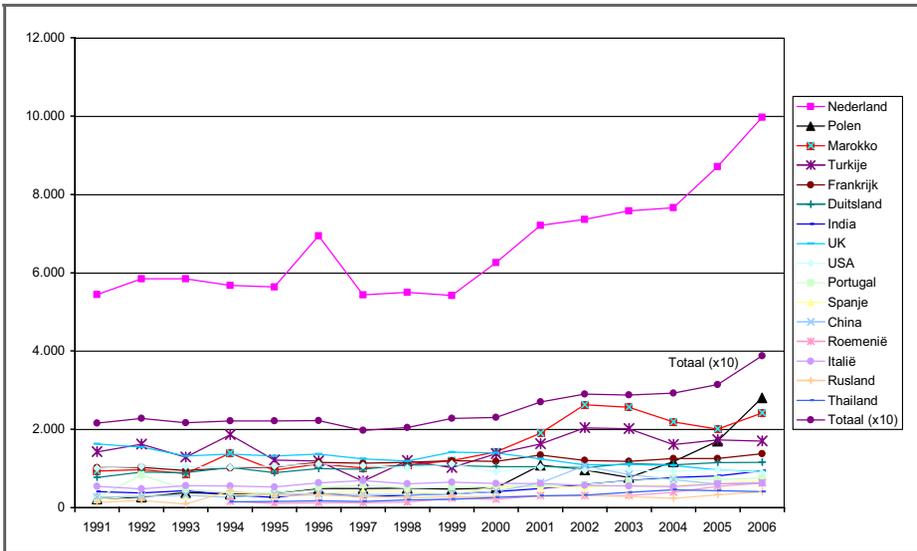


**Figuur 3: Immigratie per Gewest, 2006**  
(Bron: ADSEI)

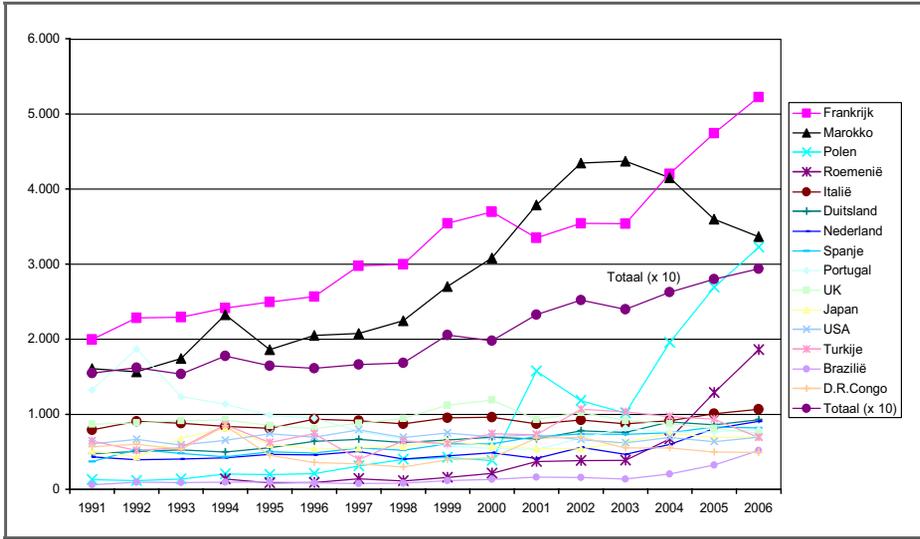
In België zien we sinds 2003 een relatief sterke stijging van de Poolse immigranten (voornamelijk binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en in het Vlaamse Gewest). Sinds 2003 valt ook een sterke stijging waar te nemen van het aantal immigranten met de Franse nationaliteit (voornamelijk in het Waalse Gewest) en de Nederlandse nationaliteit (voornamelijk in het Vlaamse Gewest). Sinds 2002 zien we een daling van het aantal Marokkaanse immigranten in België, die voornamelijk in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest uitgesproken is.



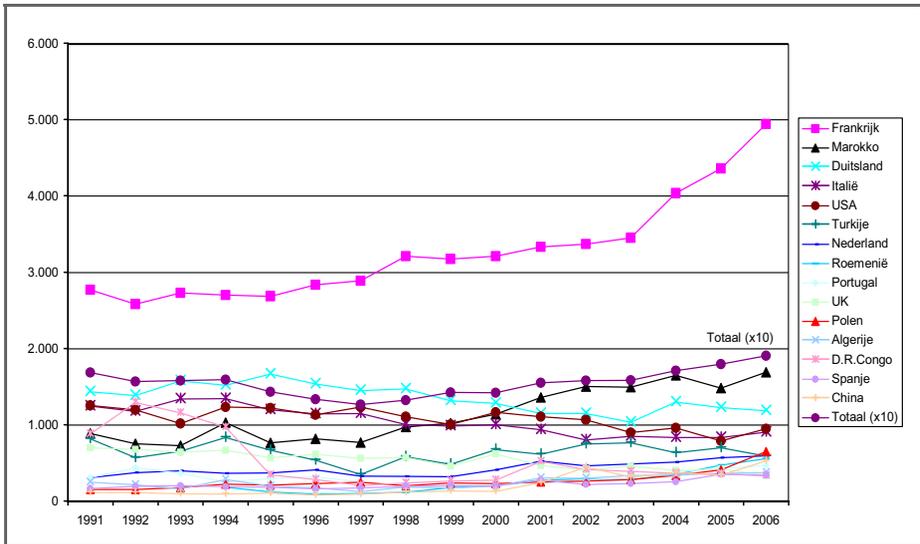
**Figuur 4: Immigratie naar België 1991-2006**  
(Bron: ADSEI)



**Figuur 5: Immigratie naar Vlaams Gewest 1991-2006**  
(Bron: ADSEI)



**Figuur 6:** Immigratie naar Brussels-Hoofdstedelijk Gewest 1991-2006  
(Bron: ADSEI)



**Figuur 7:** Immigratie naar Waals Gewest 1991-2006  
(Bron: ADSEI)

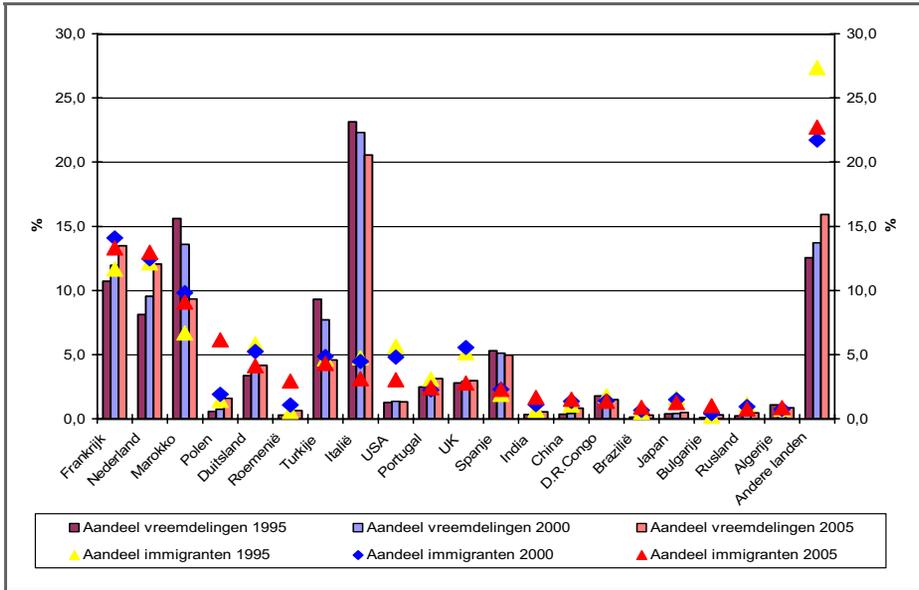
Indien we de Belgische immigratietrends bekijken van 1995, 2000 en 2005 dan zien we dat op korte termijn relatief belangrijke immigratiestromen afkomstig zijn van nieuwe herkomstlanden zoals Polen, Roe-

menië, China en India<sup>15</sup>. Verder stellen we opmerkelijke verschillen vast in de herkomstprofielen van de immigranten onderling de Gewesten. Tussen 1995 en 2000 stijgen de algemene immigratiecijfers van vreemdelingen met 7,8% (57295) en tussen 2000 en 2005 met 35,1% (77411). In 1995 is 50% (26551) van de immigratie afkomstig van EU-14 landen, om in 2000 licht te stijgen tot 51,7% (29604), daarna relatief fors te dalen tot 45,1% (34866) in 2005. Het aandeel EU-10 landen die in 2004 toegetreden zijn tot de EU bedroeg in 2000 3,2% (1846) van het aantal immigranten om in 2005 te stijgen tot 8,3% (6425). In 2000 bedroeg het aandeel immigranten afkomstig van Roemenië en Bulgarije, die in 2007 toetraden tot de EU, 1,6% (919) om in 2005 te stijgen tot 4,1% (3175). Voor de jaren 2000 en 2005 zijn het aantal immigranten uit de Verenigde Staten en het Verenigd Koninkrijk gedaald met respectievelijk 13,8% (2408) en 31,4% (2213). We zien verschillen tussen de twee klassieke immigratielanden, namelijk Marokko en Turkije. In de jaren 1995 en 2000 stijgt het aantal Marokkaanse immigranten met 57,6% (5667), wat sterk boven het gemiddeld stijgingspercentage van 7,8% ligt. Het aandeel Turkse immigranten stijgt ook, maar veel minder uitgesproken (11,6%). Het aandeel Marokkaanse en Turkse immigranten stijgt in de jaren 2000 en 2005 minder dan gemiddeld met respectievelijk 25,4% en 20,4% (7106 en 3387). Het aandeel Poolse immigranten is het sterkst gestegen in absolute en relatieve termen, gevolgd door de Roemenen. Voor de jaren 2000 en 2005 steeg de Poolse immigratie met 324,7% (4816) en de Roemeense met 257,2% (2322). De Roemeense en Poolse immigratie is het meest uitgesproken gestegen in het Brussels hoofdstedelijke Gewest, gevolgd door het Vlaamse Gewest. De Chinese en Indische immigratie is het meest uitgesproken gestegen in het Vlaamse Gewest.

Indien we voor de 20 belangrijkste immigratielanden het aandeel vreemdelingen in verhouding plaatsen tot het aandeel immigranten per nationaliteit (cfr onderstaande grafiek) dan zien we dat het relatief belang van de instroom uit 'andere landen' relatief groter is dan de aanwezigheid van de vreemdelingenpopulatie uit deze landen doet vermoeden. Dit bevestigt de groeiende trend naar diversificatie van de immigratiepopulatie. De instroom van de Marokkaanse en Turkse immigranten is in verhouding kleiner dan de verhouding van de popu-

<sup>15</sup> Voor volledige cijfers, zie in bijlage de tabel "Immigratie volgens herkomstland naar regio en jaartal (1995, 2000, 2005)", te raadplegen op <http://www.belspo.be/TA/>.

latie vreemdelingen met deze nationaliteit. Deze relatieve 'ondervertegenwoordiging' zou meer uitgesproken zijn indien rekening wordt gehouden met het groot aantal genaturaliseerde Marokkanen en Turken. Voor 2005 zien we een 'oververtegenwoordiging' van immigranten uit Polen, Roemenië en Amerika.

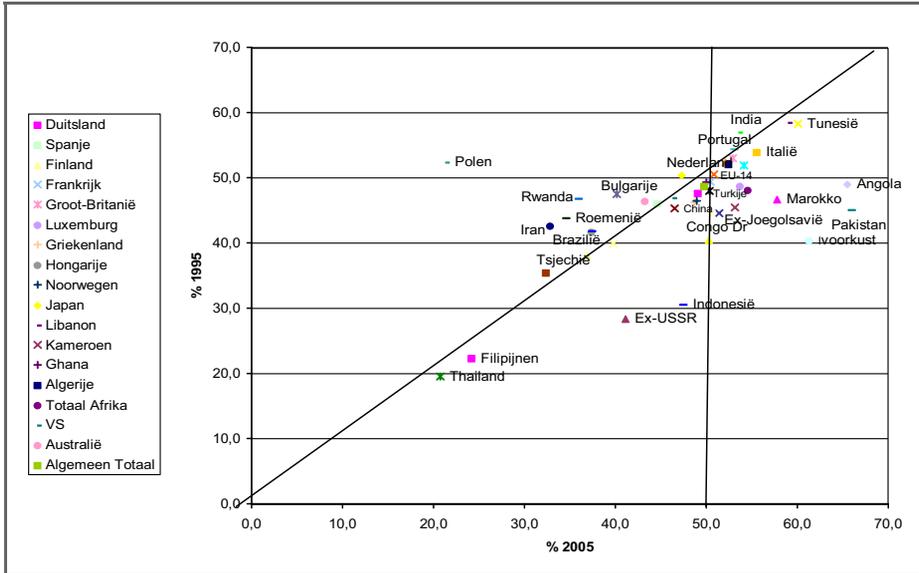


Figuur 8: Aandeel vreemdelingen en immigranten voor België in 1995, 2000, 2005 (Bron: ADSEI)

	Aantal vreemdelingen			Aantal immigranten		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
<b>Frankrijk</b>	10,7	12,0	13,5	11,7	14,2	13,4
<b>Nederland</b>	8,1	9,6	12,1	12,2	12,5	13,0
<b>Marokko</b>	15,6	13,6	9,3	6,8	9,9	9,2
<b>Polen</b>	0,6	0,8	1,6	1,5	2,0	6,2
<b>Duitsland</b>	3,4	3,8	4,2	5,9	5,3	4,2
<b>Roemenië</b>	0,3	0,3	0,6	0,6	1,1	3,0
<b>Turkije</b>	9,3	7,7	4,6	4,7	4,9	4,4
<b>Italië</b>	23,2	22,3	20,6	4,8	4,5	3,2
<b>USA</b>	1,3	1,4	1,3	5,7	4,9	3,1
<b>Portugal</b>	2,5	2,8	3,1	3,2	2,3	2,5
<b>UK</b>	2,8	2,9	3,0	5,2	5,6	2,9
<b>Spanje</b>	5,3	5,1	5,0	2,0	2,4	2,4

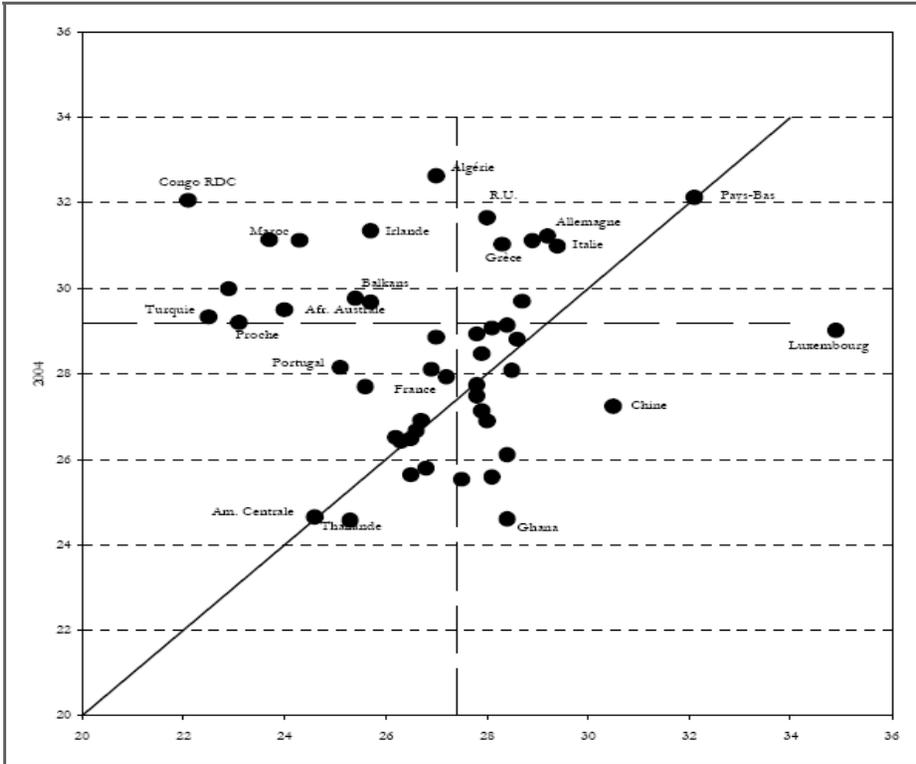
	Aantal vreemdelingen			Aantal immigranten		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
<b>India</b>	0,3	0,4	0,5	0,7	1,2	1,7
<b>China</b>	0,4	0,4	0,8	1,1	1,4	1,6
<b>D.R.Congo</b>	1,8	1,4	1,5	1,9	1,5	1,4
<b>Brazilië</b>	0,1	0,2	0,3	0,6	0,7	1,0
<b>Japan</b>	0,4	0,4	0,5	1,7	1,6	1,3
<b>Bulgarije</b>	0,1	0,1	0,3	0,3	0,5	1,1
<b>Rusland</b>	0,2	0,3	0,5	1,2	1,0	0,8
<b>Algerije</b>	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9
<b>Andere landen</b>	12,5	13,7	15,9	27,4	21,8	22,8
<b>Totaal</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Op Belgisch niveau zijn voor het jaar 2005, 52% (40.253) van de immigranten vrouwen, in 2006 is dit 51% (42.551). De meest uitgesproken vrouwelijke immigratielanden ( $\geq 65\%$ ) in 2006 zijn: Thailand en Filipijnen (81%; 546, 435), Oekraïne (77%; 269), Kazachstan en Belarus (75%; 32, 100), Rusland (73%, 760), Estland (72%, 93), Finland en Letland (70%, 377, 97), Peru en Armenië (68%; 180, 105), Vietnam, Colombia, Indonesië en Somalië (66%; 201, 198, 136, 44), Tsjecho-Slowakije (65%; 46). Onderstaande grafiek geeft inzicht in de mogelijke vervrouwelijking van de immigratiepopulatie tussen 1995 en 2005. We kunnen een onderscheid maken tussen typisch 'vrouwelijke immigratielanden' zoals Thailand, Filipijnen en Tsjechië en typisch 'mannelijke immigratielanden' (in 1995 en 2005 mannelijk aandeel  $\geq 65\%$ ). Landen die in de buurt liggen van de rechte die door de oorsprong loopt zijn landen waar de verhouding tussen mannelijke en vrouwelijke immigranten weinig gewijzigd zijn tussen 1995 en 2005. Zo is de immigratie uit India zowel in 1995 en 2005 voornamelijk mannelijk. Voor Marokko zien we op 10 jaar tijd een relatief grote toename van het aandeel mannen. Voor Polen valt de omgekeerde trend waar te nemen.



**Figuur 9:** *Vergelijking mannelijk aandeel immigranten tussen 1995-2005 voor België*  
(Bron: ADSEI)

De aanzienlijke vergrijzing die deze immigratiestromen in de loop van de laatste jaren kenmerkt, heeft te maken met twee dingen. Enerzijds kun je in al deze gevallen een vermindering van het aandeel van jonge kinderen vaststellen. Daartegenover is het aandeel van mensen boven de veertig in de immigratiestromen zeer duidelijk gestegen – en die stijging wordt alleen maar groter met de leeftijd. (Eggerickx, Bahri, Perrin, 2006) Bijkomend ligt een oorzaak van de stijging van de gemiddelde leeftijd van de immigranten, zeker specifiek voor de Marokkaanse immigrantenpopulatie, in het relatief hoog aantal geregulariseerde Marokkanen op basis van de regularisatiecampagne van 1999. We veronderstellen dat de gemiddelde leeftijd van Marokkaanse immigranten inmiddels terug is gedaald.



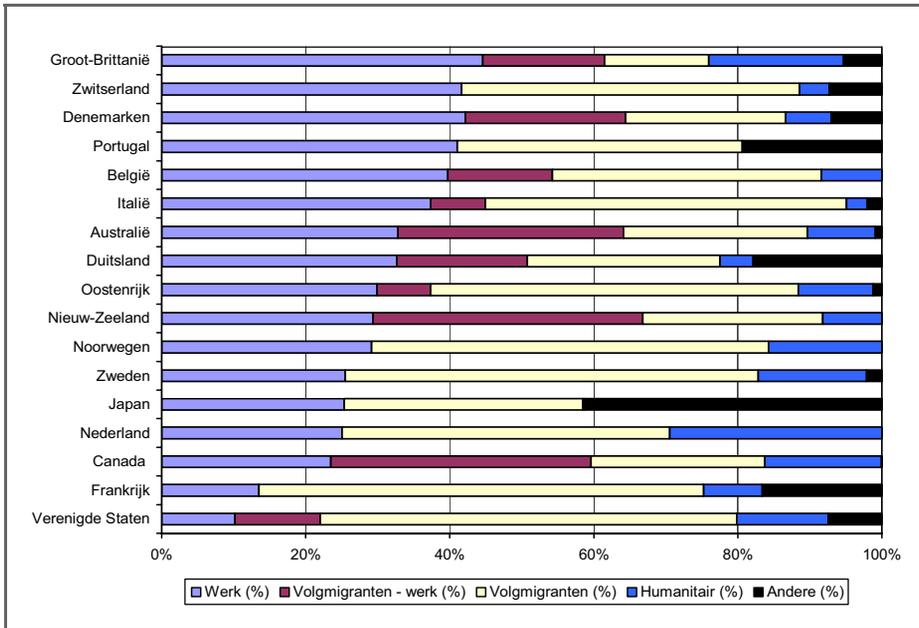
**Figuur 10:** Evolutie van gemiddelde leeftijd immigranten volgens land van herkomst (1991-2004)

(Bron: GÉDAP-SPED-UCL; Eggerickx, Bahri, Perrin, 2006)

### 3. Immigratieprofiel naar verblijfstatuut

De centrale toegangspoorten naar de EU zijn tijdelijke en langdurige arbeidsmigratie, volgmigratie, asiel en langzaam meer studiemigratie. In 2004 zijn 25% van de verblijfstatuten voor 'derde landen' in de EU-15 landen afgeleverd aan arbeidsmigranten, 45% voor volgmigranten. Dit neemt niet weg dat er grote verschillen zijn tussen de landen. In Denemarken en Portugal bedraagt het aandeel arbeidsmigranten in 2004, 40%, in Groot-Brittannië, Oostenrijk, Finland, Italië en Nederland bedraagt het aandeel arbeidsmigranten tussen de 30 en de 35%. In Oostenrijk, Frankrijk, Duitsland, Italië en Zweden is meer dan 50% van de verblijfsvergunning op basis van volgmigratie. In Italië, Noorwegen en het Verenigd Koninkrijk is ook het aandeel asielzoekers van relatief belang (OECD, 2007)

In onderstaande grafiek wordt de gestandaardiseerde *permanente migratie* volgens verblijfstatuut weergegeven. Gezien immigranten met een tijdelijk verblijfstatuut (buitenlandse studenten, toeristen, au pairs, seizoensarbeiders of tijdelijke arbeidsmigranten, trainees) niet in rekening worden gebracht resulteert dit in lagere totale immigratiestroom. Voor België bijvoorbeeld betekent dit voor het jaar 2005 een daling van het aantal immigranten geregistreerd door het NIS met 54% (35900 in plaats van 77400).



**Figuur 11:** Internationale migratie volgens verblijfstatuut, gestandaardiseerde data 2005

(Bron: OECD, 2007)

#### 4. Scholing & tewerkstellingssituatie van immigranten

De nieuwkomers zijn een zeer heterogene groep naar herkomst, scholing, verblijfsaspiraties en verblijfsperspectief. We vertrekken vanuit de vaststelling en/of hypothese dat een stijgende differentiatie in herkomst-regio's (Deschamps, 2003; Eggerickx, Bahri, Perrin, 2006), mede door een stijgende scholingsgraad van de jonge bevolking in de

herkomstregio's en de selectiviteit van de migratiestromen<sup>16</sup>, leidt tot een stijgende scholingsgraad van de immigranten.<sup>17</sup> Deze heterogeniteit blijft wellicht niet zonder gevolgen wanneer men de onderwijs-, opleidings- of arbeidsmarkt wenst te betreden. Op basis van bestaande literatuur vermoeden we dat er bij in- en doorstroom op de arbeidsmarkt van hooggeschoolde nieuwkomers problemen bestaan met overkwalificatie of een verlies aan 'menselijk kapitaal'. (Pang & Sarens, 2002; Geets *et al.*, 2006)

#### 4.1. *Internationaal*

Het kennisprofiel ('skill') van de West-Europese migratiebevolking (gedefinieerd als 'foreign-born') is verschillend van de totale EU-27 bevolking. Personen met een hoog scholingsniveau (tertiair onderwijs beëindigd) zijn volgens de Labour Force Survey van 2005 oververtegenwoordigd (immigranten van een ander EU-land: 28,3%; immigranten van derde landen: 25,8% en 'natives': 24,3%). Immigranten met een laag scholingsniveau (lager onderwijs) zijn evenzeer oververtegenwoordigd (immigranten van een ander EU-land: 30,7%; immigranten van derde landen: 36,3% en 'natives': 28,1%); terwijl 'middengeschoolde' mensen (lager of hoger secundair) ondervertegenwoordigd zijn (immigranten van een ander EU-land: 41%; immigranten van derde landen: 37,9% en 'natives': 49,6%). De kenniswerkers zijn niet evenredig verspreid over de EU-lidstaten. Sommige zijn succesvol in het aantrekken van hooggeschoolden zoals Ierland (59%), Denemarken (37,8%) en Estland (37%). Sommige andere landen trekken voornamelijk laaggeschoolde immigranten aan: Portugal (50,5%), Malta (50,4%), België (48,3%), Frankrijk (47,6%), Oostenrijk (45,6%), Griekenland (44,4%) en Spanje (43,9%). (Münz, 2007)

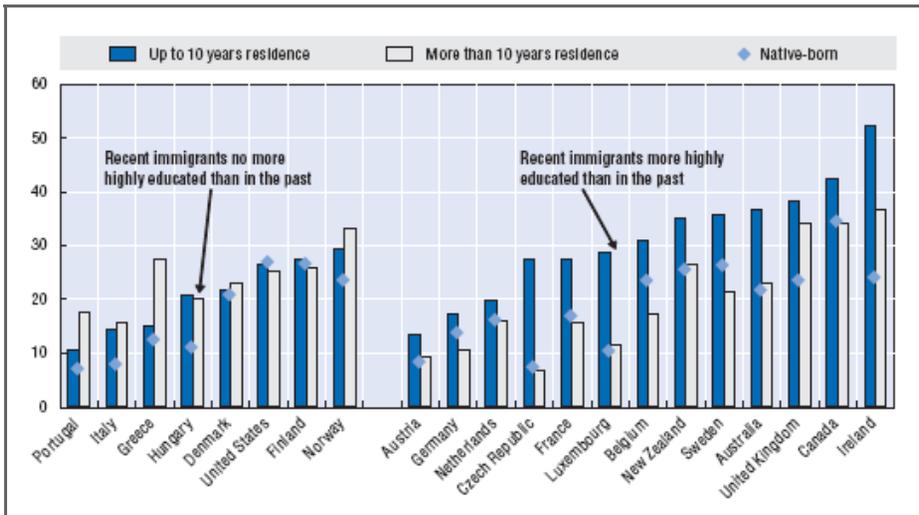
Laaggeschoold zijn voornamelijk de immigranten afkomstig uit Zuid-Europa die in een ander EU-land wonen (64,1%), immigranten uit Tur-

<sup>16</sup> In overeenstemming met de theorie van de 'migration hump' (Wets, 1999).

<sup>17</sup> Zo blijkt de toenemende immigratie van Chinezen en Indiërs een positief effect te hebben op de scholingsgraad van de immigranten. De Indiërs behoren tot meest gekwalificeerde immigranten van de OESO-landen. Ongeveer de helft heeft een hoger onderwijsdiploma. (OESO-jaarrapport 2007) Een andere manifestatie hiervan vinden we in de diversiteit van herkomstlanden bij diploma-erkenning. In 2001 zijn de academische erkenningaanvragen in Vlaanderen (NARIC) afkomstig uit 88 landen. In 2006 tellen we 109 herkomstlanden. (Geets, Wets & Timmerman, 2007).

kije (65,7%) en de MENA-landen<sup>18</sup> (46,9%). Daarentegen zijn de Noord-Europese immigranten die in een ander EU-land wonen en voornamelijk immigranten van andere geïndustrialiseerde landen zoals Noord-Amerika en Australië/Nieuw-Zeeland (43,6%) hooggeschoold. De middengeschoolden zijn voornamelijk afkomstig van de in 2004 tot de EU toetreden 'A8 landen' (52,4%), de in 2007 toetreden landen Roemenië en Bulgarije (40,1%) en Azië (41,4%). (Münz, 2007)

De stijgende scholingsgraad van de immigranten is een trend die in een aantal OESO-landen is waar te nemen, voornamelijk in Oostenrijk, België, Tsjechië, Frankrijk, Ierland, Luxemburg en Zweden (OECD, 2007).<sup>19</sup> In Zuid-Europa is deze trend veel minder vast te stellen. Dit sluit aan bij behoeften van de arbeidsmarkt: in Zuid-Europa bestaat er veel werkgelegenheid voor laaggeschoolden, in Noord-Europa heeft men meer behoefte aan kenniswerkers.



**Figuur 12:** Percentage immigranten en 'native-born persons' ouder dan 15 jaar met een hoger onderwijsdiploma, circa 2000

(Bron: OECD database)

<sup>18</sup> Mena-landen: Midden-Oosten en Noord-Afrika.

<sup>19</sup> De data van dit rapport zijn grotendeels afkomstig van de Labour Force Survey's van de vermeldde landen.

Uit vele arbeidsmarktstatistieken blijkt scholing een positief effect te hebben op de tewerkstellingsgraad en een negatief effect op de werkloosheidsgraad. In de meeste landen is de tewerkstellingsgraad van de 'native bevolking' hoger dan deze van de 'foreign-born' bevolking. In Canada geldt het omgekeerde en ook in Luxemburg, Italië, Portugal, de Verenigde Staten, Hongarije en Slowakije zijn de verschillen nagenoeg onbestaand of zeer klein.

**Tabel 2:** *Tewerkstelling- en werkloosheidsgraad volgens scholing<sup>20</sup>, 2003-2004*

	Tewerkstellingsgraad			Werkloosheidsgraad		
	Laag (%)	Midden (%)	Hoog (%)	Laag (%)	Midden (%)	Hoog (%)
<b>België</b>						
'Natives'	41,9	66,3	83,9	10,0	6,8	3,0
'Foreign-born'	33,9	53,5	73,7	22,6	16,1	9,6
<b>Frankrijk</b>						
'Natives'	47,1	70,6	78,7	12,2	7,9	5,8
'Foreign-born'	47,8	62,1	70,8	18,4	14,4	11,8
<b>Duitsland</b>						
'Natives'	40,2	69,1	84,5	15,6	10,4	4,4
'Foreign-born'	45,1	62,4	68,1	20,3	14,7	12,5
<b>Nederland</b>						
'Natives'	63,9	80,9	88,1	3,3	1,8	1,5
'Foreign-born'	50,7	69,9	78,3	6,5	7,3	3,3

(Bron: OECD, 2007)

## 4.2. *Nationaal*

Volgens een onderzoek, dat vijf jaar geleden werd afgerond, was de helft van de nieuwkomers die een inburgeringscursus volgden in Vlaanderen hoogopgeleid en 8% van hen was in het bezit van een universitair diploma. (Pang & Sarens, 2002). Een recent afgeronde survey in de onthaalbureaus in Vlaanderen en Brussel komt op een algemeen cijfer van 29% hoogopgeleiden. Het onderwijsniveau van volgmigranten (gezinsvormers en gezinsherenigers) verschilt niet significant van

<sup>20</sup> Laaggeschoold= ? lager secundair; middengeschoold= ? post secundair; hooggeschoold = hoger onderwijs

het onderwijsprofiel van asielzoekers en erkende vluchtelingen.<sup>21</sup> (Geets, Van den Eede *et al.*, 2007) Volgens Nederlands onderzoek schommelt het aandeel hooggeschoolde vluchtelingen (meer dan 12 jaar scholing) tussen de 20% en 30%. (Van den Tillaart *et al.*, 2000; Klaver en Odé, 2003) Een recent afgeronde survey bij 1322 asielzoekers (Rea *et al.*, 2007) sluit hier met 25,7% mooi bij aan. Indien we deze survey-gegevens vergelijken met Belgische populatiegegevens, dan blijken de nieuwkomers zelfs relatief hoger geschoold dan de Belgen (24%).<sup>22</sup>

In wat volgt maken we gebruik van de Enquête naar de Arbeidskrachten (EAK) afgenomen bij de Belgische beroepsbevolking (tussen 15 en 64 jaar). Aangezien het een enquête betreft, moeten resultaten met (geëxtrapoleerd) minder dan 5000 individuen voorzichtig worden geïnterpreteerd. (NIS, 2004) De relatief kleine omvang van het aantal vreemdelingen in de steekproef brengt met zich mee dat een zeer gedetailleerde opsplitsing onbetrouwbare gegevens oplevert.<sup>23</sup> Daarom werd er geen opdeling naar regio gemaakt, maar werd geopteerd om een verdere opsplitsing te maken naar verblijfstijd. Om het aantal steekproefelementen te verhogen zijn de onderstaande tabellen opgesteld op basis van het gemiddelde van de resultaten van 2001 tot en met 2005.<sup>24</sup>

Op basis van de EAK-gegevens komen we tot een aantal vaststellingen met betrekking tot het opleidingsniveau in functie van herkomst en/of verblijfstijd<sup>25</sup>: de ‘niet-EU vreemdelingen’ (zonder Turken en Marokkanen) zijn ongeacht het aantal verblijfsjaren hoger geschoold dan

<sup>21</sup> Scheefftrekkingen in vergelijking met populatiegegevens zijn mogelijk: enerzijds is het mogelijk dat er meer hooggeschoolde nieuwkomers instromen in een inburgeringstraject dan laaggeschoolde nieuwkomers. Het merendeel van de (eerder laaggeschoolde Marokkaanse en Turkse) volgmigranten die gehuwd zijn met een Belg of EU-onderdaan waren op het moment van bevraging niet verplicht om een inburgeringstraject te volgen. Anderzijds is het mogelijk dat voornamelijk hooggeschoolde nieuwkomers de vragenlijst hebben ingevuld. Op basis van de non-responsanalyse van vragenlijsten die gedeeltelijk werden ingevuld, constateren we een lichte oververtegenwoordiging van laaggeschoolden in de non-respons. Geen van deze plausible hypothesen kunnen bevestigd worden wegens de afwezigheid van sluitende populatiegegevens.

<sup>22</sup> Bron: NIS, <http://www.statbel.fgov.be>

<sup>23</sup> In onderstaande tabellen maken we gebruik van het asterix-symbool (\*) om dit weer te geven: \* =  $\leq 1000$  geëxtrapoleerde observaties; \*\*  $\geq 1000 - \leq 3000$  geëxtrapoleerde observaties.

<sup>24</sup> Het nadeel hiervan is dat we een statische analyse hebben waardoor trends overheen de jaren verdwijnen (bv. op basis van de EAK-gegevens is het aandeel Turken & Marokkanen die ‘altijd’ in België woonden van 31% in 2000 naar 19% gedaald in 2005; op vijf jaar tijd is volgens de EAK-gegevens het aandeel nieuwkomers (< 10 jaar in België) gestegen van 17% naar 39%).

<sup>25</sup> Hooggeschoold betekent hier tertiaire onderwijs beëindigd.

‘autochtonen’; ‘genaturaliseerden’ hebben ongeveer dezelfde scholingsgraad dan EU-burgers en beiden zijn iets minder hooggeschoold dan ‘autochtonen’; de Turken en Marokkanen hebben in vergelijking met de andere groepen een zeer lage scholingsgraad (bijna drie vierde is laaggeschoold). ‘Nieuwkomers’ (< 10 jaar verblijf in België) zijn in het algemeen hoger geschoold dan ‘oudkomers’ ( $\geq 10$  jaar verblijf in België). Vreemdelingen en genaturaliseerden die minder dan 10 jaar in België verblijven, omvatten gemiddeld 32% hooggeschoolden ten aanzien van 20% hooggeschoolden die 10 jaar of langer op het grondgebied verblijven. Dit verschil in scholingsgraad in functie van de verblijfstijd is vooral uitgesproken bij EU-vreemdelingen (45% in plaats van 18% hooggeschoold) en Turken/Marokkanen (12% in plaats van 3% hooggeschoold). Op basis van deze gegevens kunnen we volgende plausible maar niet verifieerbare hypothese afleiden: de vreemdelingen die naturalisatie aanvroegen (voornamelijk Turken en Marokkanen) zijn hoger geschoold in vergelijking met diegene die dit niet deden.

**Tabel 3: Scholings- en tewerkstellingsituatie volgens herkomst en verblijfsduur voor 15-64-jarigen, gemiddelde tussen 2001 en 2005**

Herkomst / verblijfsduur	Scholingsgraad			Activiteits- graad %	Werkzaam- heidsgraad %	Werkloos- heidsgraad %
	Laag (%)	Midden (%)	Hoog (%)			
<b>Autochtonen</b>	38	36	26	66	62	7
<b>Genaturaliseerden</b>	46	30	24	61	51	16
≤ 10 jaar	49	32	20	57	43	25
> 10 jaar	46	30	24	61	52	15
Altijd	- *	- *	- *	- *	- *	- *
Onbekend	46	30	25	61	53	14
<b>EU-burgers</b>	46	30	24	65	57	11
≤ 10 jaar	27	28	45	72	65	10
> 10 jaar	56	26	18	58	52	10
Altijd	45	40	15	69	59	15
Onbekend	39	29	32	66	61	8
<b>Turken/Marokkanen</b>	74	20	6	43	28	36
≤ 10 jaar	65	23	12	49	31	36
> 10 jaar	81	16	3*	39	26	34
Altijd	71	27	2*	41	23	45
Onbekend	75	18**	7*	44	29	33
<b>Andere</b>	38	30	31	55	40	27
≤ 10 jaar	37	30	33	54	38	28
> 10 jaar	41	31	28	62	45	26
Altijd	51**	37**	12*	46	35	23
Onbekend	37	27	36	50	37	27

Herkomst / verblijfsduur	Scholingsgraad			Activiteits- graad %	Werkzaam- heidsgraad %	Werkloos- heidsgraad %
	Laag (%)	Midden (%)	Hoog (%)			
<b>Totaal (zonder autochtonen)</b>						
≤ 10 jaar	40	28	32	60	48	21
> 10 jaar	52	28	20	58	50	15
Altijd	48	39	13	- *	55	- *
Onbekend	45	28	27	59	51	15
<b>Totaal</b>	39	35	26	65	60	8

\* = ≤ 1000 geaxtrapoleerde observaties; \*\* ≥ 1000 – ≤ 3000 geaxtrapoleerde observaties. nb= niet bekend  
(Bron ADSEI; EAK)<sup>26</sup>

<sup>26</sup> Met dank aan mevrouw Termote & mevrouw Charlier.

Herkomst / verblijfsduur	Werkenden naar opleidingsniveau / beroepsbevolking naar opleidingsniveau			Hoofdarbeid %	Ratio: hoofd-arbeid / hoog-geschoold werkenden	Referentie-ratio autoch-tonen = 1
	Laag %	Midden %	Hoog %			
<b>Autochtonen</b>	43	66	85	60	1,7	1,0
<b>Genaturaliseerden</b>	35	57	76	55	1,6	0,94
≤ 10 jaar	32	47	61	36	1,3	0,75
> 10 jaar	36	58	77	56	1,6	0,95
Altijd	- *	- *	- *	- *	- *	- *
Onbekend	36	59	76	57	1,6	0,96
<b>EU-burgers</b>	43	63	80	56	1,7	1,0
≤ 10 jaar	48	59	79	73	1,3	0,8
> 10 jaar	39	63	80	52	1,9	1,1
Altijd	47	65	81	45	2,2	1,3
Onbekend	45	63	81	66	1,6	0,94
<b>Turken/Marokkanen</b>	23	38	51	19	1,6	0,94
≤ 10 jaar	27	36**	47**	14	0,79	0,47
> 10 jaar	21	42**	67*	23	(2,5)	(1,5)
Altijd	17**	36**	(35*)	24*	- *	- *
Onbekend	25**	39*	(45*)	20*	- *	- *
<b>Andere</b>	30	39	52	48	1,2	0,69
≤ 10 jaar	29	37	51	47	1,1	0,65
> 10 jaar	32	50	61	48	1,3	0,78
Altijd	- *	- *	- *	- *	- *	- *
Onbekend	29**	33**	48**	50	1,1	0,64

Herkomst / verblijfsduur	Werkenden naar opleidingsniveau / beroepsbevolking naar opleidingsniveau			Hoofdarbeid %	Ratio: hoofd- arbeid / hoog- geschoold werkenden	Referentie- ratio autoch- tonen = 1
	Laag %	Midden %	Hoog %			
Totaal (zonder autochtonen)						
≤ 10 jaar	34	47	66	55	1,2	0,7
> 10 jaar	35	58	77	53	1,7	1,0
Altijd	42	62	80	44	2,2	1,3
Onbekend	36	55	72	58	1,5	0,91
<b>Totaal</b>	42	65	83	59	1,7	1,0

\* = ≤ 1000 geaxtrapoleerde observaties; \*\* ≥ 1000 – ≤ 3000 geaxtrapoleerde observaties.

Met betrekking tot de *arbeidsfeer* vertrekken we vanuit de vaststellingen en/of hypotheses dat ten eerste er verschillen zijn in de arbeidsmarktpositie naargelang de herkomstregio (Vertommen & Martens, 2006); ten tweede dat de tewerkstellingsgraad van hooggeschoolde immigranten beter is dan deze van laaggeschoolde immigranten (OECD, 2007); ten derde dat hooggeschoolde nieuwkomers moeilijkheden ondervinden om hun diploma's, werkervaring en competenties te vertalen naar een tewerkstellingspositie 'op niveau'. (Pang & Sarens, 2002; Geets *et al.*, 2006)

Opnieuw maken we gebruik van de Enquête naar de Arbeidskrachten (EAK). We beschikken over de volgende gegevens: de activiteitsgraad<sup>27</sup>, de werkzaamheidsgraad<sup>28</sup>, de werkloosheidsgraad<sup>29</sup>, de duur van werkloosheid, het type van beroep (hoofd- of handenarbeid). Op basis van de EAK-gegevens komen we tot de vaststelling dat de activiteits- en werkzaamheidsgraad in volgorde afloopt van autochtonen naar EU-onderdanen, genaturaliseerden, niet-EU onderdanen en Turken en Marokkanen. (cfr. Okkerse, Termote, 2004; Van den Cruyce, 2005) Algemeen gesproken is er een gering effect naargelang de verblijfsduur, maar dit verandert indien we de herkomst in rekening nemen. De werkloosheidsgraad is algemeen negatief gecorreleerd met de verblijfstijd: hoe langer het verblijf, hoe lager de werkloosheidsgraad. De uitzondering op de regel zijn EU-onderdanen en Turken en Marokkanen die 'altijd' in België wonen wiens werkloosheidsgraad hoger is dan deze van oudkomers of nieuwkomers. Vreemdelingen en allochtonen hebben niet alleen een hogere werkloosheidsgraad dan autochtonen, ze moeten gemiddeld genomen ook langer zoeken naar een betrekking. Vooral genaturaliseerden en Turken en Marokkanen zijn oververtegenwoordigd in de groep van '+ 1 jaar werkloos'. Genaturaliseerden en vreemdelingen die  $\geq 10$  jaar in België verblijven zijn oververtegenwoordigd in de groep '+ 1 jaar werkloos'. Mogelijke verklaringen/ hypotheses hiervoor zijn dat de afwezigheid van socio-economische rechten bij nieuwkomers (zoals werkloosheidsvergoeding bij volgmigranten) leidt tot snelle intrede op de arbeidsmarkt; maar ook

<sup>27</sup> De activiteitsgraad geeft het aantal arbeidskrachten (werkenden en werklozen), m.a.w. de beroepsbevolking, in procenten van de bevolking tussen 15 en 64 jaar.

<sup>28</sup> De werkgelegenheidsgraad (of tewerkstellingsgraad) geeft het aantal personen met een betrekking (werkenden) in procenten van de bevolking tussen 15 jaar en 64 jaar.

<sup>29</sup> De werkloosheidsgraad geeft het aantal werklozen in procenten van de arbeidskrachten (werkenden en werklozen in de zin van het IAB).

hoe kleiner het aantal verblijfsjaren, hoe kleiner de kans op langdurige werkloosheid.

Ook in België blijkt er in het algemeen een sterk positief verband te bestaan tussen *scholingsgraad* en werken ongeacht de verblijfstijd of etnische afkomst. Dit effect is bij ‘autochtonen’ en ‘EU-burgers’ quasi hetzelfde, gevolgd door de ‘genaturaliseerden’. Het effect van scholingsgraad is het kleinst bij ‘Turken en Marokkanen’ en ‘niet EU-vreemdelingen’. Met betrekking tot de verblijfstijd is het effect van scholingsgraad op werken het sterkst bij midden- en hooggeschoolden.

Op basis hiervan kunnen we vier plausibele maar niet verifieerbare hypotheses formuleren: de laag- en middengeschoolden zijn relatief jonger dan de hooggeschoolden en zitten relatief meer in een studietraject; achterstelling (discriminatie op de arbeidsmarkt) speelt harder bij ‘Turken en Marokkanen’ en ‘niet-EU vreemdelingen’ en/of de specifieke aard van de scholing is minder compatibel met de arbeidsmarktvereisten en/of de erkenning van buitenlandse diploma is problematischer.

## 5. Over-kwalificatie

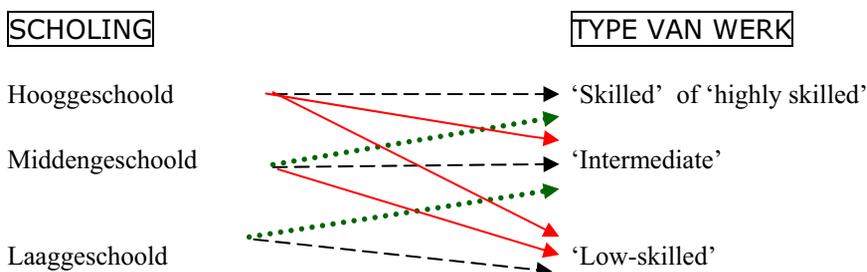
### 5.1. Internationaal

Een over-gekwalificeerd persoon is iemand die een job uitoefent die minder kwalificaties vereist dan deze die theoretisch blijken uit zijn/haar scholingsniveau. De OESO berekent zowel de over-kwalificatie van immigranten met een intermediair scholingsniveau (hoger secundair) dan wel een hoger onderwijsniveau. Hiertoe vergelijkt men het scholingsniveau volgens de International Standard Classification of Education (ISCED)<sup>30</sup> met de ISCO beroepsclassificatie (ISCO-code).<sup>31</sup>

<sup>30</sup> Laaggeschoold = ? lager secundaire; middengeschoold = ? post secundaire; hooggeschoold = hoger onderwijs

<sup>31</sup> Een andere methode om ‘over-kwalificatie’ te meten is via de lonen. Indien 2/3 van de personen met een lagere scholingsgraad meer verdienen dan diegene met een hogere scholingsgraad dan spreekt men van ‘over-kwalificatie’. De twee methoden geven grosso-modo hetzelfde resultaat; behoudens voor Zwitserland waar de beroepsmatige over-kwalificatie relatief laag is maar de loonmatige over-kwalificatie relatief hoog is (OECD, 2007).

## OESO-model 'over-kwalificatie'

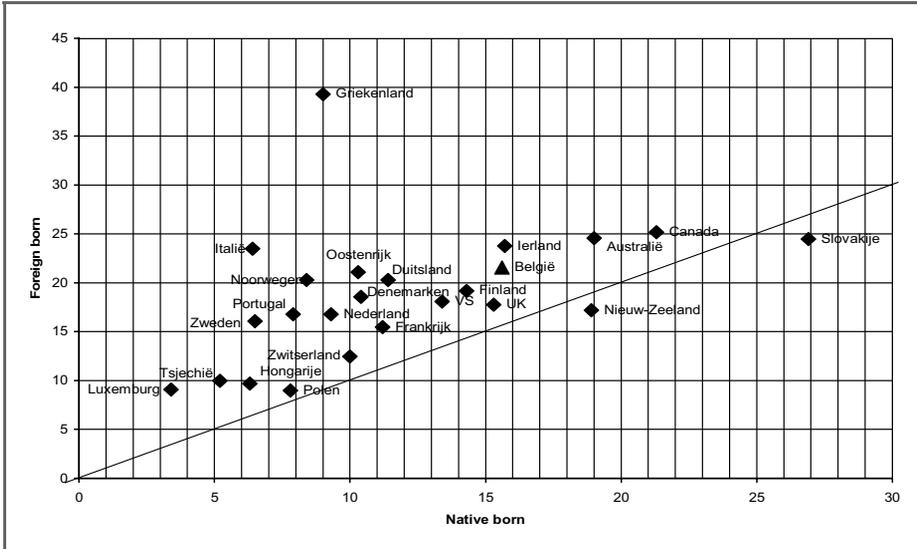


In alle OESO-landen, uitgezonderd Nieuw-Zeeland, blijkt dat immigranten vaker over-gekwalificeerd zijn dan de 'native-born' bevolking. Uit de 'European Union Labour Force Survey' (2003-2004; 15-64 jaar) blijkt dat vrouwen, recente immigranten en immigranten uit andere landen dan de OESO het meest kans vertonen om over-gekwalificeerd te zijn (OECD, 2007). Internationale verschillen in de 'over-kwalificatie' weerspiegelen specifieke arbeidsmarktomstandigheden of zelfs ruimer de 'opportunity structure' van het land. Sommige landen die goed scoren op de tewerkstellingsgraad van immigranten scoren slecht op 'over-kwalificatie' (zoals Italië) en sommige landen die slecht scoren op de tewerkstellingsgraad van immigranten scoren beter op 'over-kwalificatie' (zoals België). (OECD, 2007) De structuur van de arbeidsmarkt, het migratieregime, het welvaartsregime (bv. bestaan van minimumlonen) en integratieregime beïnvloeden de intrede van immigranten op de arbeidsmarkt en hun arbeidsmarktpositie.

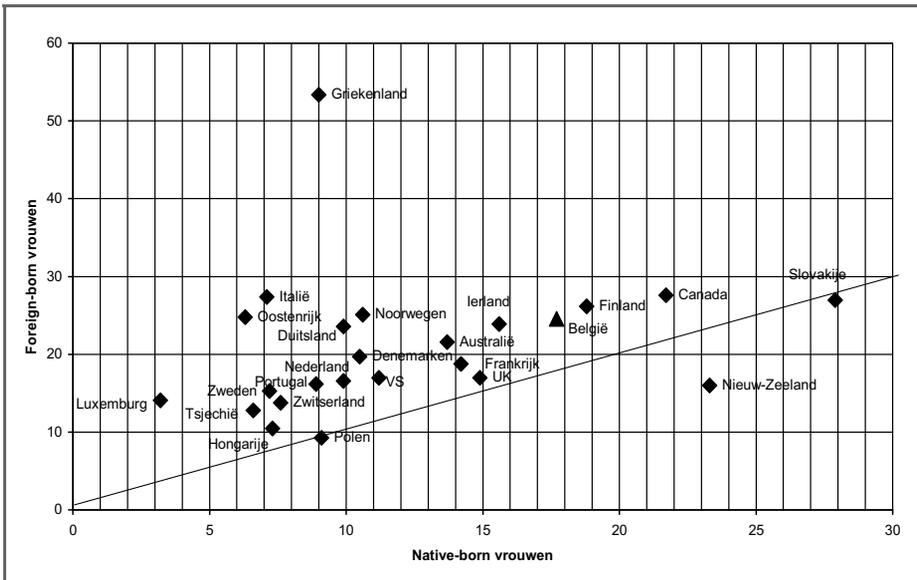
In Canada is algemeen gesproken voor zowel de 'foreign born' als voor de 'natives' de over-kwalificatiegraad zeer hoog (tussen 21% en 28%). Het verschil tussen 'foreign born' en 'natives' is in Canada echter relatief minder groot dan in de meest andere OESO-landen. In Luxemburg is algemeen gesproken de over-kwalificatiegraad het laagst voor mannelijke en vrouwelijke 'natives' (3,6% en 3,2%) en voor mannelijk 'foreign born' (5,6%). Alleen in Polen, Hongarije, Tsjechië en Zwitserland ligt de over-kwalificatiegraad van vrouwelijke 'native born' lager dan deze van Luxemburgse vrouwelijk 'foreign born' (14,1%).

In 19 van 25 OESO-landen is de over-kwalificatiegraad van vrouwelijke immigranten groter dan deze van mannelijke immigranten. De over-kwalificatiegraad van vrouwelijke immigranten blijkt in Griekenland het grootst (53% voor de 'foreign-born' vrouwen versus 9% voor de 'native born' vrouwen); ook in Italië en Duitsland zijn er grote verschil-

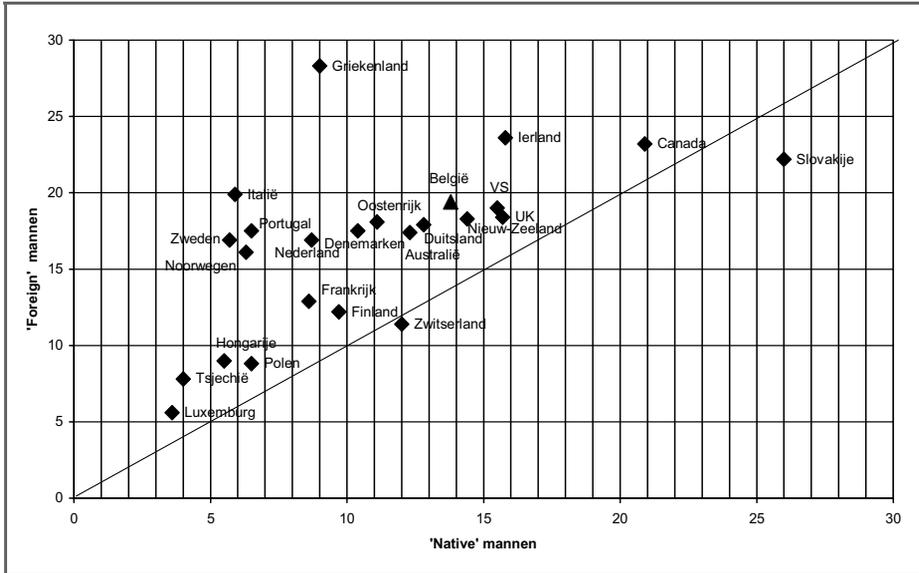
len in de over-kwalificatiegraad van vrouwelijke 'foreign-born' en 'natives' (respectievelijk 7,1% en 27,4%; 9,9 en 23,6%). In Polen is het verschil tussen beiden het kleinst (9,3% voor de 'foreign-born' versus 9,1% voor de 'native born').



**Figuur 13:** Over-kwalificatiegraad 'native' versus 'foreign-born' 2003-2004  
(Bron: Eurostat in OECD, 2007)

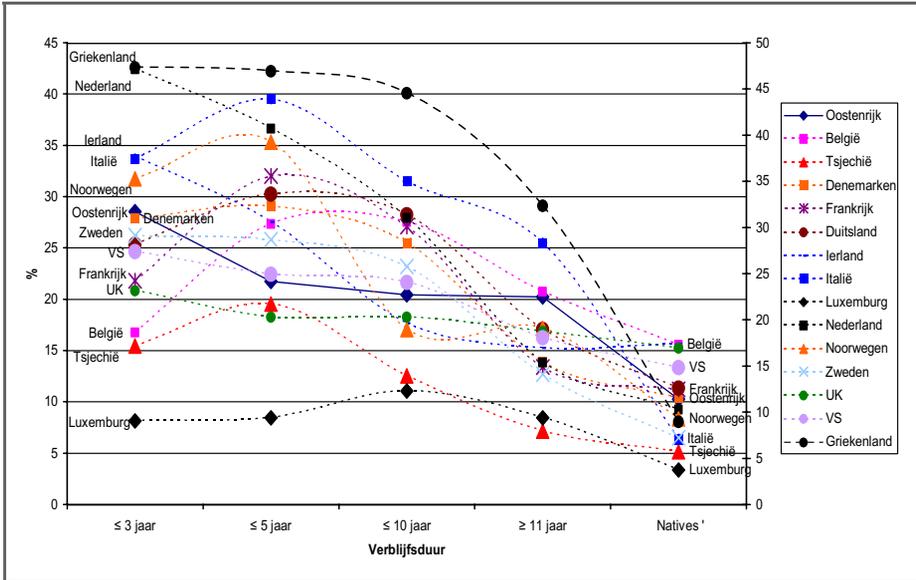


**Figuur 14:** Over-kwalificatiegraad 'native' versus 'foreign-born' vrouwen, 2003-2004  
(Bron: Eurostat in OECD, 2007)



**Figuur 15:** Over-kwalificatiegraad 'native' versus 'foreign-born' mannen  
(Bron: Eurostat in OECD, 2007)

Voor recente immigranten ligt de 'over-kwalificatiegraad' hoger dan voor immigranten die reeds langer op het grondgebied verblijven. Het gaat om de loopbaanontwikkeling van cohorten en niet van individuen. Zo kan het zijn dat er een selectief effect optreedt door remigratie en veranderingen in het profiel van immigranten over de tijd. Ook de economische conjunctuur wordt op deze manier niet betrokken in de analyses. Dit verklaart mogelijk waarom de over-kwalificatiegraad van immigranten die drie jaar of minder op het grondgebied verblijven voor heel wat landen lager ligt dan immigranten die vijf jaar of minder verblijven op het grondgebied.



**Figuur 16:** Over-kwalificatiegraad volgens verblijfsduur, 2003-2004  
(Bron: Eurostat in OECD, 2007)

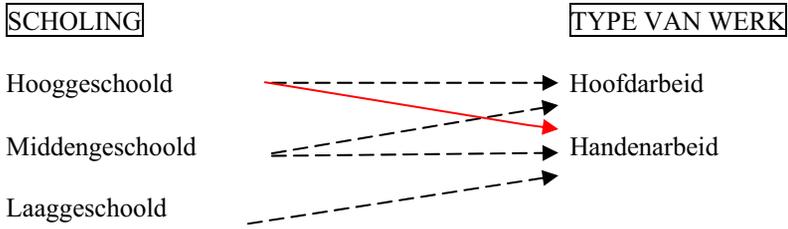
## 5.2. Nationaal

In wat volgt maken we gebruik van de Enquête naar de Arbeidskrachten (EAK) afgenomen bij de Belgische beroepsbevolking (tussen 15 en 64 jaar) (cfr. Tabel supra). We kunnen hypothetisch stellen dat de verhouding tussen 'hoofdarbeid'<sup>32</sup> en 'handenarbeid'<sup>33</sup> overeenkomstig moet zijn met de verhouding 'hooggeschoold' en 'laaggeschoold'. Aan deze hypothese ligt een positief verband ten grondslag tussen 'scholingsgraad' en het 'type van werk'.

<sup>32</sup> Hoofdarbeid= bedrijfsleiders en hoger kader, intellectuele en wetenschappelijke beroepen, intermediaire functies, bedienden in administratieve beroepen, strijdkrachten.

<sup>33</sup> Handenarbeid= dienstverlenend en verkoops personeel, landbouwers en geschoolde arbeiders in de landbouw en visserij, ambachtberoepen en ambachtelijke vakarbeiders, machine- en installatiebestuurders en montagearbeiders, ongeschoolde arbeiders en bedienden, personen in beschutte werkplaatsen.

Vereenvoudigd model 'over-kwalificatie'



We berekenen een ratio die de verhouding uitdrukt tussen het uitoefenen van 'hoofdarbeid' en 'hooggeschoold werkenden'. Indien deze ratio groter is dan 1, dan zijn er meer hoofdarbeiders dan hooggeschoold werkenden en kunnen we spreken van een 'tewerkstelling boven onderwijsniveau' of onderkwalificatie; indien deze ratio kleiner is dan 1, dan zijn er minder hooggeschoold werkenden dan hoofdarbeiders en kunnen we spreken van een 'tewerkstelling onder het onderwijsniveau of over-kwalificatie'

We komen tot de vaststelling dat de ratio voor alle groepen hoger ligt dan 1. D.w.z. dat er relatief meer hoofdarbeiders zijn dan hooggeschoold werkenden. Het scholingsniveau blijkt met andere woorden niet determinerend (in de mogelijkheid) om al dan niet hoofdarbeid te verrichten. Naar herkomst zien we in het algemeen weinig verschil. De ratio ligt het laagst voor de 'andere niet-EU vreemdelingen'. De ratio ligt in het algemeen lager voor nieuwkomers dan voor oudkomers. Zo verrichten hooggeschoolde nieuwkomers relatief minder hoofdarbeid dan hooggeschoolde oudkomers. Wanneer we herkomst en verblijfstijd samen nemen dan blijkt dat hooggeschoolde werkende EU-burgers die 'altijd' in België wonen relatief meer hoofdarbeid verrichten dan autochtonen. Op basis van deze vaststellingen formuleren we vanuit bestaande literatuur hieromtrent een weinig plausibele en een aantal plausibele hypothesen. (Pang *et al.*, 2002; Geets *et al.*, 2006; Marten et Ouali, 2005; Okkerse *et al.*, 2005)

De weinig plausibele maar niet verifieerbare hypothese gaat er van uit dat een hoger onderwijsdiploma evenveel kans geeft om hoofdarbeid te verrichten, ongeacht de aard van diploma en de plaats waar het diploma behaald is. Op basis hiervan kunnen we opmerken dat het onderscheid tussen 'hoofd- en handenarbeid' wellicht weinig relevant is voor andere indicatoren van de arbeidsmarktpositie (zoals de sector van tewerkstelling, carrière mogelijkheden, loon e.d.) De andere plausi-

bele maar niet verifieerbare hypothese laat vermoeden dat middengeschoolden maar misschien ook laaggeschoolden, omwille van gevolgde beroepsopleidingen of afgelegde loopbaan binnen het bedrijf, ook 'hoofdarbeid' verrichten en dat hooggeschoolde EU-burgers alleen naar België komen indien ze aanspraak maken op 'hoofdarbeid'.

Recente literatuur omtrent 'over-kwalificatie' toonde aan dat een groot deel kan verklaard worden door intrinsieke verschillen in vaardigheden en 'human capital'. Zo verklaart 'taalvaardigheid' een groot deel van de verschillen, ook verschillen in inhoud en kwaliteit van scholing. Men zou kunnen verwachten dat de verblijfstijd de over-kwalificatiekloof zou verkleinen. Dit blijkt niet altijd het geval en doet vragen rijzen die slechts door diepgaand longitudinaal onderzoek kunnen worden opgelost.

## 6. Diploma-erkenning<sup>34</sup>

### 6.1. *Achtergrond*

Uit internationaal onderzoek is gebleken dat België een sterk diploma-gericht land is. Een aantal ontwikkelingen tast deze diplomatradiatie aan. Ten eerste is er de breed maatschappelijke ontwikkeling naar een informatiemaatschappij en een kenniseconomie die de aandacht versterkt voor levenslang leren. Ten tweede zijn er technologische en arbeidsorganisatorische ontwikkelingen op de arbeidsmarkt die flexibiliteit en brede inzetbaarheid van overdraagbare competenties vereisen. (DIVA, 2005) Zulke evolutie van een verhoogde mobiliteit, waarbij er aandacht wordt geschonken aan 'competenties' in plaats van 'kwalificaties' bevat ontegensprekelijk kansen voor kansengroepen waaronder 'immigranten'. De ontwikkelingen met betrekking tot de Erkenning van Verworven Competenties (EVC) en de Erkenning van Verworven Kwalificaties (EVK) binnen de onderwijs-, opleidings- en arbeidssfeer getuigen hiervan. Bij de 'erkenning van buitenlandse diploma's moet men een onderscheid maken tussen een 'de facto' erkenning en een 'de jure' erkenning. Werkgevers kunnen 'de facto' een werknemer aanmerken met een buitenlands diploma. Een 'de jure' erkenning is noodzakelijk voor de gereguleerde beroepen en de publieke sector. Maar

---

<sup>34</sup> Met dank aan Christian Noiret en Daniel De Schrijver.

vaak wensen privé-werkgevers ook een 'de jure' erkenning doordat ze het buitenlands diploma niet goed kunnen naar waarde schatten.

In Europa wordt de procedure van de diploma-erkenning geregeld door de bepalingen van het Verdrag van de Raad Van Europa en UNESCO betreffende de erkenning van diploma's hoger onderwijs in de Europese regio, opgemaakt in Lissabon op 11 april 1997. Tijdens de diplomatieke Conferentie te Lissabon van 8 tot 11 april 1997, werd de Lissabon Recognition Convention (LRC) open voor ondertekening verklaard. Met uitzondering van Griekenland en Spanje, hebben alle lidstaten van de Europese Economische Ruimte (EER) het Verdrag ondertekend (Vlaamse Regering, 2006).<sup>35</sup> Hét uitgangspunt in de LRC is dat elke verdragspartij de diploma's erkent, die voldoen aan de gestelde voorwaarden van een buitenlands hoger onderwijssysteem. Slechts indien de erkenningsinstantie kan aantonen dat er een essentieel verschil bestaat tussen de diploma's en voorwaarden die gangbaar zijn in de verschillende landen, kan deze erkenning geweigerd worden. Dit basisprincipe is zowel van toepassing op de diploma's en voorwaarden die toegang geven tot het hoger onderwijs, als op de effectief behaalde diploma's van het hoger onderwijs. In het verdrag zijn de artikelen aangaande de bewijslast zeer belangrijk en destijds revolutionair. Het is immers zo dat de aanvrager wel instaat om gegevens over zijn/haar diploma te verstrekken, maar dat de erkenningsinstantie bezwaard is met de bewijslast indien zij beslist dat het diploma niet voldoet aan de gestelde voorwaarden. In het Verdrag is een speciaal hoofdstuk gewijd aan de diploma's van vluchtelingen, ontheemden en personen in een vluchtelingensituatie. Daar deze mensen vaak niet beschikken over de nodige documenten, of slechts onvolledige akten kunnen voorleggen, moet iedere Partij procedures ontwikkelen die een doeltreffend en billijk erkenningsonderzoek garanderen. Tot slot dient nog vermeld dat geen enkele bepaling in de LRC de partijen ervan weerhoudt om zelf een meer gunstige regelgeving uit te werken via een ander Verdrag. De LRC legt dus minimumvereisten op aangaande de erkenningsprocedures. Het is aan de verdragspartijen zelf om uit te maken of zij zelf nog

<sup>35</sup> Partijen bij het Verdrag, eind april 2006: 36 lidstaten van de RVE: Albanië, Armenië, Azerbeidzjan, Bosnië-Herzegovina, Bulgarije, Cyprus, Denemarken, Estland, Finland, Frankrijk, Georgië, Hongarije, Ierland, IJsland, Kroatië, Letland, Liechtenstein, Litouwen, Luxemburg, Macedonië, Malta, Moldavië, Noorwegen, Oekraïne, Oostenrijk, Polen, Portugal, Roemenië, Rusland, Servië & Montenegro, Slovenië, Slowakije, Tsjechië, het Verenigd Koninkrijk, Zweden en Zwitserland.

soepeler te werk willen gaan (Council of Europe-UNESCO, 1997; Vlaamse Regering, 2006).

Op Europees vlak bestaan er diverse organisatievormen die belast zijn met de gelijkwaardigheid. In Duitsland is de bevoegdheid hiervoor toegekend aan de deelstaten en kan men op individuele basis geen aanvraag indienen, maar alleen via organisaties. In Nederland en het Verenigd Koninkrijk oordelen privé-instanties over de gelijkwaardigheid van diploma's. Wat volgens sommigen aanleiding geeft tot een systematische onderwaardering van de buitenlandse diploma's. In België zijn de Gemeenschappen bevoegd voor deze materie wat aanleiding geeft tot een enigszins verschillend erkenningsbeleid. De Franse Gemeenschap vraagt 124 euro per ingediend dossier en houdt zich aan een 'strikt' gelijkwaardigheidsonderzoek. De Duitstalige Gemeenschap bezit door een beperkt aantal hoger onderwijsinstellingen geen vergelijkingsbasis. De procedure bij de Vlaamse Gemeenschap is gratis en houdt alleen rekening met de 'essentiële' opleidingsonderdelen. Er bestaat tevens de procedure voor het bekomen van een 'niveaugelijkwaardigheidserkenning'<sup>36</sup> en principieel (want weinig gebruikt) een speciale procedure voor vluchtelingen namelijk 'het verkennend gesprek'. Een diploma dat erkend wordt door de Franse Gemeenschap, wordt ook in Vlaanderen aanvaard. Een diploma dat erkend is in Vlaanderen wordt ook door de Franse Gemeenschap erkend. Maar, opvallend, iemand die een diploma wil laten gelijkstellen bij de Vlaamse Gemeenschap en geen gelijkstelling krijgt, kan bij de Franse Gemeenschap een nieuwe poging wagen. Lukt het daar wel, dan wordt het diploma principieel (automatisch) in Vlaanderen erkend. Omgekeerd geldt hetzelfde.

---

<sup>36</sup> Een niveaugelijkwaardigheidserkenning wordt afgeleverd wanneer het buitenlands programma niet overeenstemt met een Vlaams hoger onderwijsprogramma maar de adviesverleners van oordeel zijn dat de buitenlandse opleiding toch overeenstemt met het niveau van een Vlaamse hogeschool of universitaire opleiding. In dat geval dan kan NARIC-Vlaanderen het buitenlands diploma gelijkwaardig verklaren aan 'licentiaat' zonder specificaties.

*Verschillen in procedure tussen Vlaamse & Franse Gemeenschap*

	<b>Franse Gemeenschap</b>	<b>Vlaamse Gemeenschap</b>
Kostprijs	Vertaalkosten + € 124 administratieve kosten	Vertaalkosten
Duurtijd		
Formeel	4 maanden + 40 dagen Ministerieel Besluit	3 maanden
Reëel	?	?
Vormvereisten		
Documenten	<ul style="list-style-type: none"> <li>• motivatiebrief</li> <li>• copy ID of paspoort</li> <li>• gecertificeerde copy (gemeente) van studieresultaten</li> <li>• studieduur en -programma</li> <li>• copy eindverhandeling</li> <li>• stage</li> <li>• CV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idem</li> </ul>
Taal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originele taal: alle documenten</li> <li>• Frans: alle documenten</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originele taal: alle documenten</li> <li>• Nederlands: diploma, studieprogramma, -omvang en -resultaten</li> <li>• + Engels, Frans, Duits: andere documenten</li> </ul>
Screening		
Ontbreken documenten	Vermelden op registratieformulier	Aanvulling tekortkomingen dmv. 'verkennd gesprek' (? realiteit)
Geen gelijkaardige opleiding	'procedure inutile'	Mogelijkheid 'niveaugelijkwaardigheidserkenning'
A priori advies	Dossier per dossier	Dossier per dossier + Precedentenbank
Adviesorgaan		
Samenstelling	'Inspecteur' + 'inspecteur coördinateur' voor hoger onderwijs; 'Commission universitaire d'équivalence': voorzitter + 2 vertegenwoordigers per universiteit	Dossier overgemaakt aan 3 vertegenwoordigers van hoger onderwijsinstellingen (uitzondering: basisartsen diploma buiten EER → Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR))
Zittingen	+ /- 3 à 6 per jaar	/
Criteria	Erkende instelling Studieomvang Inhoud + stage, eindverhandeling Studieresultaten	Idem + notie 'essentiële opleidingsonderdelen'

	<b>Franse Gemeenschap</b>	<b>Vlaamse Gemeenschap</b>
Beroepservaring	Geen formeel criterium	Mogelijke aanvulling voor tekortkoming in stage. Overweging: al of niet 'knel-puntberoep'
Bevoegdheid	Volledige gelijkwaardigheid + gedeeltelijke gelijkwaardigheid (zgn. 'vrijstellingen')	Volledige gelijkwaardigheid (Gedeeltelijke gelijkwaardigheid is bevoegdheid van de onderwijsinstellingen behalve voor artsen)
Beroepsprocedure	Raad Van State	Raad Van State

Het aantal academische erkenningsaanvragen ligt hoger in de Vlaamse Gemeenschap dan in de Franse Gemeenschap. Een mogelijke verklaring is de verschillende procedure (bv. strikt gelijkwaardigheidsonderzoek versus 'essentiële opleidingsonderdelen' en compensatie van tekortkomingen in het curriculum door 'relevante beroepservaring'), verschil in kostprijs, het bestaan van onthaalbureaus in Vlaanderen en Brussel als toeleidingskanaal, het voeren van een actief PR-beleid enz. Omdat grote verschillen in procedures en wijze van registratie bestaat, is een aparte bespreking naargelang de regio vereist. We analyseerden de databanken van de Vlaamse Gemeenschap en de Franse Gemeenschap en trachtte hierbij de vergelijkbaarheid zo groot mogelijk te houden.<sup>37</sup> Binnen de Waalse databank wordt er een onderscheid gemaakt tussen diploma's afkomstig van een hogeschool (al of niet van het lange type) of universiteit. Gezien de Vlaamse databank dit onderscheid niet maakt, werd dit onderscheid omwille van de vergelijkbaarheid niet weerhouden. De verschillende indeling in studiedomeinen bemoeilijkte eveneens de vergelijkbaarheid. Via hercodering hebben we wederom getracht de vergelijkbaarheid te vergroten.

## 6.2. *Cijfers Vlaamse Gemeenschap*

In 2001 waren de academische erkenningsaanvragen afkomstig uit 88 landen. In 2006 zijn de erkenningsaanvragen afkomstig uit 109 landen. Bij een gelijke verdeling betekent dit tussen de tien (in 2001) en dertien (in 2006) erkenningsaanvragen per *land*. We stellen een grote maar

<sup>37</sup> Voor een diepgaandere bespreking van de data van de Vlaamse gemeenschap verwijzen we u naar het rapport: "EVC/EVK-praktijken, diplomagelijkwaardigheid & diplomaverwerving voor (vrouwelijke) nieuwe migranten: een accent op élk talent!?" (Geets, 2007).

ongelijke spreiding vast. Veruit het merendeel van de aanvragen tussen 2001 en 2006 (6648) komt van aanvragers die gestudeerd hebben aan onderwijsinstellingen in Nederland (21,2%); gevolgd door Rusland (7,8%), Turkije (4,8%), Marokko (4,3%), Duitsland (4,3%), Roemenië (2,9%), Oekraïne (2,9%), Verenigde Staten (2,5), Polen (2,3%) en Congo (1,9%). De meest voorkomende *studierichtingen* waarvoor men erkenning aanvraagt in de periode 2001-2006 zijn onderwijs (6,3%) en verpleegkunde (6,3%), taal en letterkunde (4,9%), geneeskunde (4,6%), handelswetenschappen en bedrijfskunde (4,5%), toegepaste wetenschappen (4,1%), en wetenschappen (3,8%). Een aantal studierichtingen zijn binnen bepaalde herkomstregio's oververtegenwoordigd in het aandeel erkenningsaanvragen voor de periode 2001-2006. Binnen de EU-15 zijn dit in eerste instantie sociaalagogisch werk en sociale gezondheidswetenschappen (89,5%); muziek, dramatische, audiovisuele en beeldende kunst (74,9%); geschiedenis en archeologie (64,8%); politieke en sociale, psychologische en pedagogische wetenschappen (59,3%). Aanvragen voor wetenschapsdiploma's zijn meer dan gemiddeld afkomstig van Marokko/Turkije (26,4%) en Medische en paramedische (82,2%) en diploma's in de verpleegkunde (69,8%) komen meer dan gemiddeld uit andere regio's (dan EU-15, EU+12, Noord-Amerika of Marokko/Turkije). Aanvragen voor gelijkwaardigheid van verpleegkundige diploma's in de periode 2001-2006 (397) zijn vooral afkomstig uit Congo (11,6%), Rusland (11,1%), Nederland (10,8%) en de Filippijnen (8,6%). In de periode van 2001 tem 2006 krijgt gemiddeld 55,6% van alle aanvragen een *positieve beslissing*. Positieve beslissingen vindt men voornamelijk bij diploma's die behaald werden in de Europese Unie-15 (74,3%); binnen de studiedomeinen sociaalagogisch werk (98,6%), onderwijs (94,3%), sociale gezondheidswetenschappen (92,9%) en handelswetenschappen en bedrijfskunde (90,6%); of diploma's die minder dan 5 jaar oud zijn (66,1%). Verpleegkundige diploma's worden in 47,6% van de gevallen gelijkwaardig verklaard. Dit blijkt vooral moeilijk voor Russische diploma's in de verpleegkunde. Indien we gaan kijken naar het aandeel positieve erkenningsbeslissingen van diploma's in de verpleegkunde dan blijken er voornamelijk moeilijkheden te bestaan met Oekraïense (12,5%), Russische, (25,0%), Bulgaarse (27,3%) en Zuid-Afrikaanse (33,3%) diploma's. Aanvragen voor gelijkwaardigheid van artsendiploma's zijn voornamelijk afkomstig uit Rusland. Slechts 9,2% van al de artsendiploma's worden gelijkwaardig verklaard. De kans op een niet-erkenning van 'medische en paramedische

diploma's (zonder verpleegkunde) ligt erg laag indien het diploma afkomstig is van de EU-15 (18,8%). Voor verpleegkunde speelt dit EU-15 effect niet. Een mogelijke verklaring is dat de erkenningsaanvragen van de EU-15 diploma's thuis horen binnen het 'secundair onderwijs' en niet in de academische erkenningsprocedure. Het aandeel erkenningsaanvragen voor medische en paramedische diploma's uit de EU is laag omdat er voor EU-onderdanen met een EU-diploma een aparte procedure is ontwikkeld (cfr. Professionele erkenning). Verder blijkt het relatief groot aantal en aandeel niet-erkende diploma's binnen de 'economische en toegepaste economische wetenschappen' op voorwaarde dat het diploma uit een andere regio afkomstig is dan de 'EU-15' of 'Marokko/Turkije'.

**Tabel 4:** Academische erkenningsaanvragen volgens studiedomein, herkomstregio diploma en beslissing, 2001-2006

REGIO / LAND N Rij % % negat. beslissing	EU-14	EU-12 ***	N-Am Austral	Marok / Turkije	Rusland	Ander	Onbek.	TOT.
Medisch en paramedisch ****	16 3,5 18,8	44 9,6 75,0	12 2,6 41,7	9 2,0 88,9	85 18,6 92,9	290 63,6 90,0	0 0 0	456 100 85,3
Onderwijs	161 38,2 0,6	25 5,9 4,0	8 1,9 0,0	61 14,5 11,5	47 11,2 2,1	119 28,3 11,8	0 0 0	421 100 5,7
Verpleegkunde	60 14,4 51,7	34 8,3 67,6	19 4,6 21,1	11 2,7 18,2	44 10,6 75,0	243 58,7 46,9	3 0,7 33	414 100 50,4
Toegepaste Wetenschappen	11 30,1 10,8	58 15,7 6,9	2 0,5 50,0	10 2,7 60,0	49 13,3 20,4	139 37,7 38,8	0 0 0	369 100 23,6
Taal- en letterkunde	107 32,6 9,3	48 14,6 20,8	8 2,4	45 13,7 17,8	43 13,1 18,6	77 23,5 40,3	0 0 0	328 100 20,4
Handelswetenschappen en bedrijfskunde	60 20,1 6,7	35 11,7 5,7	22 7,4 18,2	34 11,4 5,9	13 4,3 15,4	135 45,2 10,4	0 0 0	299 100 9,4
Industriële wet., technologie en archit.	84 28,7 22,6	16 5,5 12,5	11 3,8 36,4	39 13,3 33,3	23 7,8 26,1	120 41,0 21,7	0 0 0	293 100 23,9
Sociaal agogisch werk, Soc. gezondheidswet	239 89,5 1,7	8 3,0 0,0	4 1,5 0,0	1 0,4 100	1 0,4 0,0	14 5,2 14,3	0 0 0	267 100 2,6

REGIO / LAND N Rij % % negat. beslissing	EU-14	EU+12 ***	N-Am Austral	Marok / Turkije	Rusland	Ander	Onbek.	TOT.
Wetenschappen	78 7,1 6,4	14 5,5 14,3	10 3,9 20,0	67 <u>26,4</u> 47,8	27 10,6 40,7	58 22,8 31,0	0 0 0	254 100 27,6
Pol. en Soc., psych. en pedagogie	150 <u>59,3</u> 28,7	25 9,9 16,0	8 3,2 37,5	12 4,7 <b>66,7</b>	6 2,4 50,0	52 20,6 30,8	0 0 0	253 100 30,4
Muziek, dramatische, audiovisuele en beeldende kunst	182 <u>74,9</u> 6,6	16 6,6 18,8	2 0,8 0,0	2 0,8 100	12 4,9 8,3	29 11,9 34,5	1 0,4 100	244 100 11,5
Economische en toegepaste economische wet.	30 17,1 13,3	15 8,6 <b>53,3</b>	10 5,7 <b>70,0</b>	41 23,4 29,3	23 13,1 17,4	56 32,0 <b>73,2</b>	0 0 0	175 100 <b>43,4</b>
Geschiedenis, archeologie, vergelijk.-, kunstwetenschappen	83 <u>64,8</u> 10,8	7 5,5 0,0	8 6,3 <b>50,0</b>	6 4,7 0,0	6 4,7 16,7	18 14,1 33,3	0 0 0	128 100 15,6
Anderen	33 25,8 <b>60,6</b>	8 6,3 25,0	8 6,3 <b>50,0</b>	22 17,2 <b>86,4</b>	13 10,2 76,9	44 34,4 <b>72,7</b>	0 0 0	128 100 <b>68,0</b>
Niveau? / Studiegebied onbekend	755 29,0 <b>45,4</b>	191 7,3 <b>63,4</b>	112 4,3 45,5	245 10,5 50,2	91 3,5 <b>84,6</b>	948 36,5 53,9	257 9,9 <b>95,0</b>	2599 100 <b>56,6</b>
TOTAAL	2149 32,4 16,5	544 8,2 39,5	244 3,7 36,5	605 9,1 40,2	483 7,3 50,9	2342 35,3 49,1	261 3,9 95,0	6628 100 40,9

\* NAM/AUSTR./NZ: Noord-Amerika, Australië, Nieuw-Zeeland.

\*\* MAR/TUR= Marokko, Turkije.

\*\*\* EU + 12= Cyprus, Estland, Hongarije, Letland, Litouwen, Malta, Polen, Slovenië, Slowakije, Tsjechië (2004); Bulgarije, Roemenië (2007).

\*\*\*\* Medisch en paramedisch = geneeskunde, tandheelkunde, farmaceutische en biomedische wetenschappen.

(Bron: Vlaamse Gemeenschap, Naric-Vlaanderen)<sup>38</sup>

### 6.3. Cijfers Franse Gemeenschap

In tegenstelling tot de aanvragen in de Vlaamse Gemeenschap is het aantal beslissingen (in tegenstelling tot het aantal aanvragen) tussen 2001 en 2006 niet gestegen. Sinds 2003, dat met 596 aanvragen een uitschieter is, is het aantal aanvragen gedaald tot 317 in 2006. Het aandeel positieve beslissingen ligt met 70% hoger dan in Vlaanderen. Bijna de

<sup>38</sup> Relatieve oververtegenwoordiging indien onderstreept of vet gedrukt.

helpt van de aanvragen in de periode 2001-2006 zijn afkomstig binnen het studiedomein 'Wetenschappen' en 'Economische, politieke en sociale wetenschappen'. Ook de medische en paramedische diploma's zijn talrijk. De erkenningskans ligt net als in Vlaanderen erg laag voor dit soort diploma's zeker indien het diploma afkomstig is van buiten de EU-14. Algemeen gesproken hebben de diploma's afkomstig buiten de EU-26, Noord-Amerika, Australië en Nieuw-Zeeland de grootste erkenningskans (+ 75%). Alleen 'rechten en criminologie' diploma's en, enigszins merkwaardig, 'technologie & architectuur' diploma's worden maar moeilijk erkent binnen deze regio's.

**Tabel 5:** *Academische erkenningsaanvragen volgens studiedomein, herkomstregio diploma en beslissing, 2001-2006*

REGIO / LAND N* Rij % % negatieve beslissing	EU-14	EU+12 ***	N-Am Austr. N-Z	Mar / Tur ****	Congol	Ander.	TOT.
Wetenschappen	146 25,4 38,4	19 3,3 42,1	1 0,2 -	272 47,4 27,9	19 3,3 47,4	117 20,4 29,1	574 100 31,9
Econ., pol & soc.	109 20,4 15,6	41 7,7 14,6	10 1,9 20,0	158 29,6 39,2	56 10,5 19,6	160 30,0 27,5	534 100 26,9
Medisch & paramedisch**	73 20,7 8,2	28 7,9 67,9	15 4,2 33,3	35 9,9 54,3	37 10,5 73,0	165 46,7 60,6	353 100 50,1
Psychologie & pedagogie	100 41,5 15,0	18 7,5 33,3	14 5,8 21,4	19 7,9 68,4	18 7,5 27,8	72 29,9 23,6	241 100 24,4
Letteren en wijsbegeerte, geschiedenis, archeologie	102 46,6 10,8	24 11,0 8,3	3 1,4 0,0	17 7,8 47,1	28 12,8 0,0	45 20,5 28,9	219 100 15,7
Toegepaste wet	32 18,9 6,3	38 22,5 7,9	3 1,8 0,0	9 5,3 55,6	4 2,4 0,0	83 49,1 24,1	169 100 17,6
Technologie & architectuur	22 17,2 72,7	20 15,6 35,0	1 0,8 0,0	14 10,9 57,1	13 10,2 23,1	58 45,3 36,2	128 100 42,6
Landbouwkunde & wet.	25 26,3 8,0	8 8,4 12,5	0 0,0 -	6 6,3 33,3	10 10,5 10,0	46 48,4 30,4	95 100 20,2
Anderen	33 37,1 9,1	10 11,2 10,0	0 0,0 -	15 16,9 6,7	4 4,5 25,0	27 30,3 37,0	89 100 18,6

REGIO / LAND N* Rij % % negatieve beslissing	EU-14	EU+12 ***	N-Am Austr. N-Z	Mar / Tur *****	Congol	Ander.	TOT.
Soc. Agogisch werk & gezond- heidswet	26 50,0 7,7	1 1,9 100	7 13,5 0,0	5 9,6 40,0	3 5,8 66,7	10 19,2 60,0	52 100 25,0
Rechten & criminol.	12 31,6 75,0	0 0,0 -	0 0,0 66,7	9 23,7 44,4	12 31,6 16,7	5 13,2 100	38 100 53,7
TOTAAL	680 27,3 20,4	207 8,3 26,1	54 2,2 22,2	559 22,4 35,8	204 8,2 29,9	788 31,6 36,0	2492 100 30,2

(Bron: Franse Gemeenschap)

## 7. Professionele erkenningen<sup>39</sup>

Bij de 'erkenning van buitenlandse diploma's moet men een onderscheid maken tussen een 'de facto' erkenning en een 'de jure' erkenning. Werkgevers kunnen 'de facto' een werknemer aannemen met een buitenlands diploma zonder dit erkend is. Een 'de jure' erkenning is noodzakelijk voor de *gereguleerde beroepen* en de *publieke sector*. Maar vaak wensen privé-werkgevers ook een 'de jure' erkenning doordat ze het buitenlands diploma niet goed kunnen naar waarde schatten. Indien onderdanen van buiten de EU een gereguleerd beroep als arts of verpleegkundige in België willen werken, moeten zij een gelijkstelling van hun diploma verkrijgen. Zonder een diplomagelijkschakeling kunnen zij dit gereguleerd beroep niet uitoefenen.

Uit bovenstaande cijfers blijkt dat het niet evident is om een *academische diplomagelijkschakeling* te verkrijgen voor een medisch of verpleegkundig diploma van buiten de EU/EER.<sup>40</sup> Echter, er is een *verschillende regelgeving voor EU/EER onderdanen die aan een erkende instelling in*

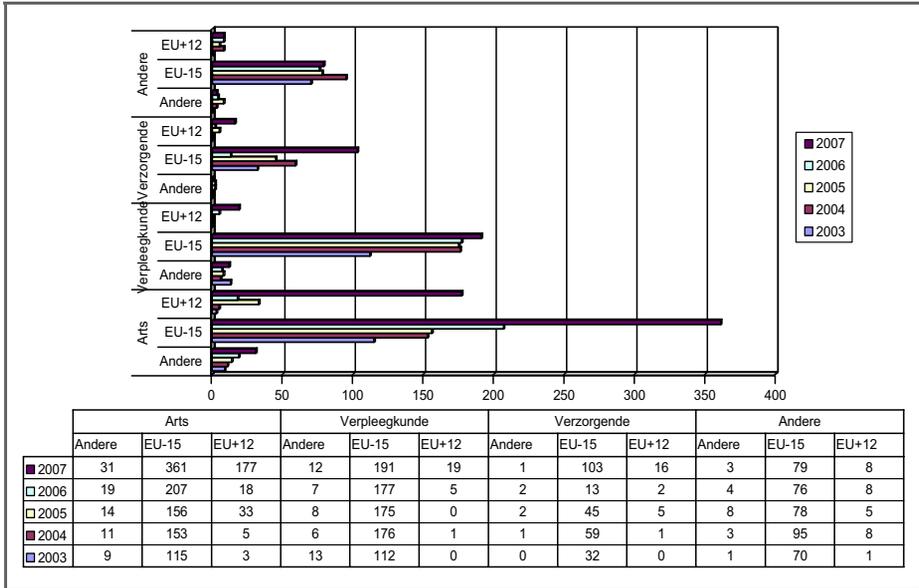
<sup>39</sup> Met dank aan mevrouw Jadot van de 'Internationale cel' FOD Volksgezondheid. Spijtig genoeg hebben we geen datamateriaal verkregen van de professionele erkenningen die niet werden gehonoreerd.

<sup>40</sup> Binnen de Franse Gemeenschap ligt (periode 2001-2006) het aantal aanvragen hoger voor artsen dan voor verpleegkundigen. Binnen de Vlaamse Gemeenschap (periode 2001-2006) is het omgekeerde het geval. De erkenningskans ligt in de beide Gemeenschappen laag maar is zowel voor artsen als voor verpleegkundigen hoger binnen de Franse Gemeenschap (9,2% versus 38,4% voor artsen en 47,6% versus 64% voor verpleegkundigen). Mogelijke oorzaken zijn verschillen in herkomst van diploma's en de kwaliteit van de ingediende dossiers (gezien de hogere toegangdrempel binnen de Franse Gemeenschap).

de EU/EER studeerden. Het betreft hier het stelsel van ‘*professionele erkenningen*’ wat een federale bevoegdheid, terwijl de ‘*academische erkenningen*’ onder de bevoegdheid valt van de Gemeenschappen. Door de erkenning van de professionele kwalificaties voor gereguleerde beroepen wordt vermeden dat de beroepsbeoefenaars op de uiteenlopende reglementeringen van de lidstaten botsen. (Van Overmeiren, 2004; Schoukens P., & Peeters, M., 2004) Een nieuwe alles overkoepelede richtlijn is sinds 20 oktober 2007 van toepassing op alle onderdanen van een lidstaat die in een andere lidstaat dan waar zij hun beroepskwalificaties verworven hebben, een gereguleerd beroep willen uitoefenen, hetzij als zelfstandige, hetzij als werknemer. De nieuwe richtlijn wijzigt noch het sectorale noch het algemene stelsel fundamenteel.

De *sectorale richtlijnen* zijn er voor de beroepen van arts en algemeen verpleegkundige en worden gekenmerkt door een zogenaamde automatische erkenning indien de opleiding conform de minimumopleidingseisen is. Het niet-ervullen van (bepaalde) minimumeisen kan worden gecompenseerd door het aantonen van bepaalde beroepservaring.

De erkenning van gezondheidszorgberoepen die niet door sectorale richtlijnen worden geregeld, zoals kinesisten, ergotherapeuten, logopedisten, orthopedisten, verzorgend personeel e.d., valt onder de *algemene richtlijnen*. Onder het algemeen stelsel worden de betrokken diploma’s, certificaten en andere titels niet automatisch erkend. De bevoegde instantie zal elk geval apart onderzoeken en indien er geen wezenlijke verschillen bestaan tussen de beroepen, de duur of de inhoud van de opleidingen, moeten de beroepskwalificaties zonder meer erkend worden. Wanneer de duur van de opleiding in de lidstaat van herkomst tenminste één jaar korter is dan die in de ontvangende lidstaat, kan van de migrant verlangd worden dat hij een zekere beroepservaring aantoont van twee tot maximum vier jaar. In het andere geval kan men compenserende maatregelen opleggen, zoals het aantonen van beroepservaring, het volgen van een aanpassingsstage of het afleggen van een bekwaamheidsproef.



**Figuur 17: Professionele erkenningen volgens studiedomein en regio (2003-2007)**  
(Bron: FOD Volksgezondheid)

Het aantal *professionele erkenningen* van de diploma's als verzorgende, verlos- en verpleegkundige is de laatste jaren (2003-2007) relatief stabiel gebleven. Het aantal artsdiploma's (basis, generalist, specialist) is daarentegen sinds 2003 onafgebroken en vooral in 2007 spectaculair gestegen. Het merendeel van deze artsdiploma's zijn basisdiploma's (73% in 2007).

Met betrekking tot de artsdiploma's (basis + generalist + specialist) merken we een sterke stijging van de professionele erkenningen van de nieuw toetredende EU+12 landen. Deze stijging komt nagenoeg helemaal op rekening van het aantal diploma's komende uit Roemenië (150 in 2007).

Met betrekking tot de professionele erkenning van diploma's in de verpleegkunde (brevet + graduaat) zijn weinig diploma's afkomstig uit de nieuwe lidstaten (EU+12).

## 8. Besluit

Het vinden van internationaal gestandaardiseerd cijfermateriaal blijft tot op vandaag een probleem. België beschikt, in tegenstelling tot sommige andere EU-landen, over een bevolkings-, wacht- en vreemdelin-

genregister. Echter, voorlopig bevinden zich in het vreemdelingenregister nog 'permanente' naast 'tijdelijke immigranten' zoals buitenlandse studenten, arbeidsmigranten, trainees enz. Recent werd beslist om het rijksregister te verrijken met gegevens van het verblijfstatuut. Dit maakt het mogelijk om meer accurate analyses te maken.

Sinds 1984 is België officieus een 'immigratieland' door een daling van het aantal emigranten en een stijging van het aantal immigranten. (Eggerickx, Bahri, Perrin, *et al.*, 2006) Tussen 1983 en 2004 is het aantal mensen dat België binnenkwam zo goed als verdubbeld. De NIS-data bevestigt de groeiende trend naar diversificatie van de immigratiepopulatie. Er bestaan hierbij relatief grote verschillen onderling de Gewesten.

Voorlopig weten we, op basis van de gegevens van een aantal kleinschalige survey's dat de scholingsgraad van het inburgeringscliënteel relatief hoog is en dat een heleboel (hooggeschoolde) nieuwkomers reeds werkervaring heeft in het herkomstland. (Pang & Sarens, 2002; Geets, Van den Eede *et al.*, 2007; Rea, 2007) Op basis van de gegevens van de Enquête naar de Arbeidskrachten weten we dat: ten eerste de scholingsgraad van de nieuwkomers stijgt;<sup>41</sup> ten tweede dat de scholingsgraad een positief effect heeft op de werkzaamheidsgraad en ten derde dat de relatie 'hooggeschoolde werkenden' en 'hoofdarbeid' het minst gunstig is voor nieuwkomers. Dit wil zeggen dat hooggeschoolde nieuwkomers relatief minder 'hoofdarbeid' verrichten dan hooggeschoolde oudkomers. Hieraan kunnen een aantal veronderstellingen gekoppeld worden, namelijk dat de specifieke aard van de scholing of werkervaring minder compatibel is met de arbeidsmarktvereisten, dat er problemen bestaan met de erkenning van buitenlandse diploma's en/of erkennen van buitenlandse werkervaring.

De belangrijkste variabelen in de erkenningskans om een academische gelijkwaardigheid te bekomen voor een buitenlands hoger onderwijs-

<sup>41</sup> Vermoedelijk omdat het ten eerste extrapolaties betreft van survey-gegevens met een beperkte vertegenwoordiging van vreemdelingen en ten tweede omdat de cijfergegevens een momentopname en geen tijdsreeks zijn. We hebben geen gegevens en dus ook geen referentie van de scholingsgraad van nieuwkomers bij binnenkomst in België. Gedurende het verblijf in België kan de scholingsgraad stijgen. Bijkomend beschikken we over geen gegevens over het verblijfstatuut. Zo kan een stijging van de scholingsgraad van arbeidsmigranten, die slechts voor een beperkte tijd naar België komen, leiden tot een stijging van de scholingsgraad van nieuwkomers.

diploma zijn (een combinatie van) enerzijds het herkomstland van het diploma en anderzijds het studiedomein. De procedure hiertoe verschilt aanzienlijk tussen de bevoegde Gemeenschappen. We kunnen stellen dat de éénvormigheid binnen de Franse Gemeenschap hoger ligt doordat de interuniversitaire commissies niet alleen de volledige gelijkwaardigheid evalueren maar ook de gedeeltelijke gelijkwaardigheid. De financiële drempel ligt echter ook hoger. Bovendien zijn binnen de Vlaamse Gemeenschap de erkenningscriteria soepeler. Zo wordt er, conform de EU-richtlijn (2005/36) met betrekking tot de ‘professionele erkenningen van gereguleerde beroepen’, rekening gehouden met ‘relevante beroepservaring’ en ‘essentiële opleidingsonderdelen’ (in vergelijking met het strikt gelijkwaardigheidsonderzoek binnen de Franse Gemeenschap.) Bij een enigszins afwijkend curriculum is het binnen de Vlaamse Gemeenschap mogelijk om een niveaugelijkwaardigheidserkenning<sup>42</sup> te verkrijgen. De individuele benadering binnen beide Gemeenschappen moet geëvalueerd worden in het licht van een institutionele benadering (erkenningscriteria op institutioneel niveau). Het aanleggen van een ‘precedentenbank’ binnen de Vlaamse Gemeenschap is alvast een eerste stap hiertoe. Op deze manier kunnen wellicht een aantal financieel-administratieve drempels worden weggenomen. Wat indien het buitenlands diploma niet wordt erkend en hoe dit remediëren? Het Nederlands model van ‘schakeljaren’ binnen het onderwijs naast de verdere uitbouw van EVC/EVK-procedures<sup>43</sup> binnen onderwijs- en arbeidsmarkt lijkt ons richtinggevend. Immers, bij afwezigheid van de mogelijkheid (aanbod, financieel draagvlak, enz.) om de ‘elders verworven’ onderwijs- en arbeidskwalificaties te vertalen naar de Belgische context, neemt de kans toe dat het aanwezig ‘menselijk kapitaal’ van de immigranten niet efficiënt wordt aangewend.

---

<sup>42</sup> Gelijkstelling met ‘licentiaat’ zonder verdere specificaties.

<sup>43</sup> Erkenning Verworven Competenties / Erkenning Verworven Kwalificaties



## Chapitre 3      LES PERMIS DE TRAVAIL EN BELGIQUE

*Martin ROSENFELD, Andrea REA, Barbara HERMAN, Dirk JACOBS*

Depuis 1936 (Martens, 1976), les permis de travail constituent le principal instrument public de régulation de l'immigration de travail en Belgique. Le principe générique est le suivant: tout étranger qui souhaite travailler en Belgique doit obtenir un permis de travail, sauf s'il en est dispensé. De même, l'employeur qui souhaite embaucher un étranger doit demander une autorisation d'occupation. La législation relative aux permis de travail a connu plusieurs modifications récentes. Une première refonte du système a été proposée dans la loi du 30 avril 1999. Cette dernière tient compte des catégories juridiques d'étrangers comprises dans la loi du 15 décembre 1980 régissant l'accès au territoire et le séjour tout en tenant compte de la diminution de l'usage des permis de travail. Si l'immigration de travail a été officiellement arrêtée en août 1974, des permis de travail ont continué à être délivrés bien qu'en nombre limité et pour des niveaux de qualification relativement élevés. Un changement législatif intervient avec la loi de 1<sup>er</sup> avril 2003.

Il existe trois types de permis. Le permis A est valable pour toutes les professions salariées et est de durée illimitée. L'employeur engageant un étranger disposant d'un permis A est dispensé de toute autorisation d'occupation. L'instrument essentiel est le permis B. D'une durée maximale de un an, il est défini pour une profession déterminée et suppose une autorisation préalable. Il peut être renouvelé. Ce permis est octroyé s'il n'existe pas sur le marché de l'emploi un travailleur pouvant occuper cet emploi. La loi de 2003 a créé le permis C qui est délivré aux demandeurs d'asile en phase de recevabilité et aux étudiants. Ce permis d'une durée de 12 mois, renouvelable, est associé à la légalité de séjour. La loi prévoit aussi un changement dans l'articulation permis de séjour et permis de travail. Toute personne disposant d'un droit de séjour illimité (carte d'établissement) est dispensé de permis de travail. En matière d'autorisation d'occupation, les Régions définissent des professions critiques pour lesquelles des permis de travail peuvent être octroyés.

Cette analyse des permis de travail se fonde sur les bases de données que les trois Régions ont mises à notre disposition. Ce matériel nous offre ainsi la possibilité de travailler aussi bien sur les stocks que sur les flux<sup>44</sup> de permis octroyés. L'intérêt de cette analyse statistique est qu'elle vient combler une lacune; peu d'études ont en effet été consacrées en Belgique aux permis de travail. Les rapports SOPEMI du SPF Emploi et les Rapports annuels du Centre pour l'égalité des chances fournissent des informations agrégées qui ne permettent pas l'analyse des flux. Ce chapitre cherche à fournir une information complémentaire aux statistiques publiées tout en proposant une analyse de l'évolution de l'immigration de travail. Toutefois, la finesse de l'analyse est confrontée à plusieurs problèmes méthodologiques, ainsi par exemple les trois Régions du pays n'utilisent pas systématiquement des critères identiques et les informations sont parfois manquantes. Notre analyse relève un certain nombre de tendances intéressantes. Parmi celles-ci, nous nous attarderons sur l'importante diminution des permis A et la croissance récente des permis B. Si ces tendances vont dans le sens d'une fragilisation des permis de travail, nous verrons qu'elle concerne principalement les travailleurs saisonniers employés en Flandre dans l'agriculture et n'affecte pas les travailleurs hautement qualifiés. Enfin, nous concluons ce chapitre en présentant quelques pistes de réflexion sur l'évolution possible des permis de travail en Belgique.

Contrairement au passé, et en particulier à la période 1946-1974, le permis de travail ne constitue pour l'immigrant qu'une des modalités d'accès au marché belge du travail. En effet, la diversification des catégories d'étrangers, qui n'opposent plus seulement les nationaux ou étrangers, mais englobe également les ressortissants des pays membres de l'Union européenne a permis également l'élargissement des modes d'accès au marché de l'emploi, par exemple par le travail indépendant, sauf s'il est soumis à l'obtention d'une carte professionnelle. En outre, les changements dans les dispositions légales régissant le marché économique permet également le détachement du personnel dans le cadre de la libre circulation des services à l'intérieur de l'Union européenne. Nous aurons l'occasion de montrer dans le chapitre 4 comment l'usage du permis de travail B dans certains secteurs peut être abandonné au

---

<sup>44</sup> Dans cette étude, les flux représentent l'ensemble des permis délivrés au cours d'une année calendrier alors que les stock représentent l'ensemble des permis disponible dans la base de données.

profit du détachement du personnel. Ceci n'enlève en rien la pertinence de l'étude des permis de travail mais relativise la lecture qui reviendrait à ne voir que dans l'attribution des permis de travail la politique d'immigration de travail de la Belgique. Enfin, cette analyse ne traite pas des dispenses de permis de travail qui apporterait un complément à ce qui est présenté ici.

## **1. Analyse des permis de travail en Belgique: remarques préalables**

Avant de proposer l'analyse proprement dite des permis de travail en Belgique, il nous semble important de définir clairement les différentes facettes de cet outil. De même, plusieurs remarques techniques seront formulées afin de préciser la façon dont nous avons traité nos bases de données.

### **1.1. Présentation de l'outil permis de travail**

Avant toute chose, il semble important de rappeler le principe général se trouvant à l'origine des permis de travail. Le permis de travail est un outil devant permettre, malgré la fermeture en 1974 des frontières belges aux travailleurs migrants, de continuer à permettre un apport ponctuel de main d'œuvre pour répondre aux pénuries du marché du travail. Cet outil est réservé prioritairement aux travailleurs des nouveaux pays membres de l'Union européenne ainsi qu'aux pays avec lesquels la Belgique a conclu un accord<sup>45</sup>.

Selon cette logique, un permis de travail B peut être demandé par l'employeur pour une personne d'origine étrangère. Après vérification par l'administration qu'il n'y a pas de travailleurs disponibles sur le marché du travail local, le permis B sera délivré pour une période n'excédant pas un an, mais renouvelable. Il existe également une liste de professions pour lesquelles l'on ne tient pas compte des deux principes régissant les permis de travail. Ainsi, pour des statuts particuliers tels que ceux de stagiaire, travailleur au pair ou encore travailleur hau-

---

<sup>45</sup> Accords internationaux conclus avec l'Algérie, l'ex-Yougoslavie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie.

tement qualifié, il n'y a pas d'examen du marché de l'emploi ni de restriction des nationalités pouvant accéder à l'octroi d'un permis B.

Le permis A est un permis auquel l'on peut prétendre après avoir travaillé 3 ou 4 années via des permis B. Le permis A n'est pas limité dans le temps et ouvre l'accès à l'ensemble du marché du travail belge.

Le permis C est octroyé à des personnes résidant légalement en Belgique, mais pour des motifs différents que le travail tels que les étudiants ou les demandeurs d'asile en phase de recevabilité. Les permis C, délivrés pour un an renouvelable, sont octroyés sur base du statut et non de l'emploi. Il est donc possible qu'une personne bénéficie d'un permis C d'une année sans pour autant accéder à un seul jour d'emploi.

Une quatrième catégorie de permis de travail existe, mais utilisée uniquement en Flandre: les *Voorlopige Toelatingen* (VT) ou permissions temporaires. Cette catégorie de permis concerne des personnes dont le statut de séjour ouvre un droit au marché du travail en Belgique tels les demandeurs d'asile ou les personnes ayant participé à la campagne de régularisation organisée en 1999. L'introduction du permis C s'est accompagnée de la suppression du permis VT. Les permis VT délivrés après 2003 constituent donc une exception pour certaines personnes toujours en cours de procédure. Cependant, ces exceptions n'ont pu être prolongées au-delà du 1<sup>er</sup> avril 2007, date marquant la fin définitive des permis VT.

## **1.2. Description de nos bases de données sur les permis de travail**

La délivrance des permis de travail est une compétence régionale. C'est pourquoi nous nous sommes adressés aux administrations des Régions flamande, wallonne et bruxelloise afin d'obtenir les bases de données sur les permis de travail<sup>46</sup>. Ces bases de données contiennent une série de variables utiles à l'analyse: nationalité, genre, date de naissance, date de début du permis, date de fin du permis, type de permis, critère d'octroi du permis et code NACE. Les bases de données s'étendent sur les périodes suivantes; 1991-2006 pour la Wallonie, 1993-2006 pour

---

<sup>46</sup> Ces bases de données ont, au préalable, été expurgées de toute information à caractère privé. Pour le détail complet des services régionaux compétents en matière de permis de travail, voir la note de bas de page n°4.

Bruxelles et 2000-2006 pour la Flandre. Spécifions néanmoins que plusieurs lacunes dans l'encodage effectué avant 1995 rendent l'utilisation de nos bases de données limitée avant cette date.

Le tableau 1 reprend, à partir de nos bases de données, le nombre de permis de travail octroyés dans les trois Régions du pays.

**Tableau 1:** *Nombre d'octrois de permis de travail A, B, C et VT entre 1995 et 2006 dans les 3 Régions du pays*

Année	Régions		
	Bruxelles	Wallonie	Flandre
1995	6993	2630	
1996	4289	2178	
1997	5326	2382	
1998	4069	2970	
1999	3945	2371	
2000	3811	2006	15662
2001	3956	2092	16313
2002	3784	1935	12742
2003	11765	6308	17450
2004	13165	7352	18784
2005	12044	7416	20337
2006	12381	7703	27522

(Source: Bases de données<sup>47</sup> des 3 Régions. Traitement: GERME)

<sup>47</sup> La réglementation des permis de travail est une compétence fédérale dont l'application est prise en charge régionalement. Nous avons donc pris contact avec les services compétents de chacune des trois Régions du pays afin d'obtenir l'accès à leur base de donnée sur les permis de travail. Nous indiquons ci-dessous les références complètes de chacune de ces trois administrations régionales ainsi que, entre parenthèses, l'abréviation par laquelle nous les désignerons dans la suite de ce texte:

- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction de la Politique de l'Emploi et de l'Economie plurielle, Cellule Permis de travail (Base de données Bruxelles).
- Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Economie et de l'Emploi, Division de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Direction de l'Emploi et de l'Immigration (Base de données Wallonie).
- Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie, Vlaams Subsidieagentschap voor Werk en Sociale Economie, Afdeling Arbeidsmarkt – Cel Migratie (Base de données Flandre).

### 1.3. *Première remarque technique : différence entre demande et octroi de permis de travail*

Dans le Tableau 1, nous parlons bien du nombre de permis octroyés puisque les bases de données qui nous ont été fournies ne contiennent que les décisions positives et aucune information sur les permis refusés. Cela introduit un biais si l'on veut pouvoir s'exprimer sur le processus décisionnel puisque nous traitons des bases de données construites à partir du caractère spécifique d'une variable dépendante, à savoir la décision favorable d'octroi du permis. Néanmoins, la Figure 1 nous montre (sur base des chiffres en Flandre) que la différence entre le nombre de permis demandés et le nombre de permis octroyés est assez faible. Cela nous laisse penser que ce biais ne représente pas un obstacle majeur pour nos analyses.

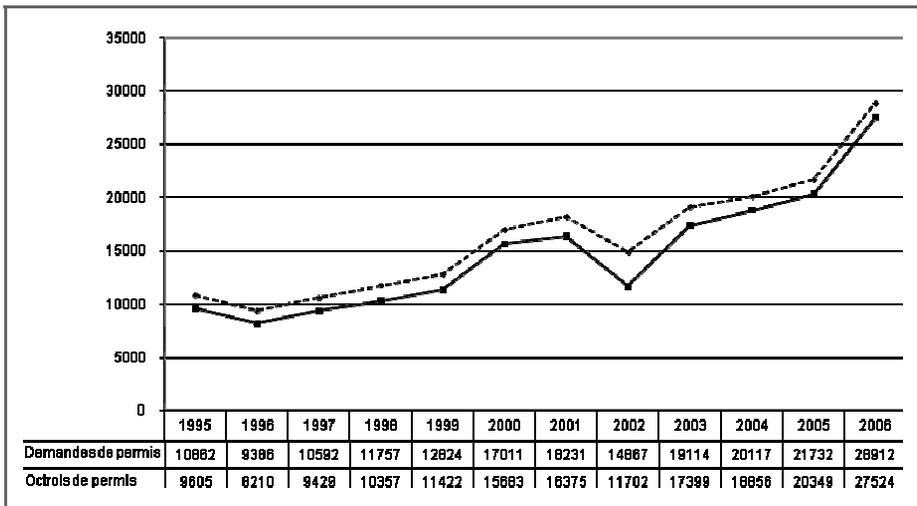


Figure 1: Evolution en Flandre entre le nombre de demandes et le nombre d'octrois de permis de travail toutes catégories confondues entre 1995 et 2006

(Source: Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie, 2007)

### 1.4. *Deuxième remarque technique : les permis de travail comme indicateur de l'immigration en Belgique*

Notre étude des permis de travail s'insère dans une perspective plus générale d'analyse quantitative des nouvelles migrations en Belgique. A ce titre, plusieurs nuances méritent d'être introduites. Précisons tout

d'abord que les permis de travail ne sont pas un indicateur complet des migrations de travail en Belgique puisque un nombre important d'étrangers peut travailler légalement en Belgique sans avoir recours aux permis de travail. Pensons, entre autres, aux ressortissants européens et aux étrangers travaillant comme indépendants. De plus, parmi les permis de travail, seuls les permis B sont associés à l'occupation effective d'un emploi en Belgique. La seule information disponible sur l'entrée en Belgique de travailleurs étrangers provient donc de l'octroi de premiers permis B. Il faut savoir également que si l'octroi de premiers permis B nous permet d'obtenir une information sur l'entrée de travailleurs en Belgique, nous savons très peu de choses sur ce que deviennent ces travailleurs une fois sur le territoire. Restent-ils pour toute la durée de leur permis, font-ils une nouvelle demande de permis, ont-ils eu accès à un autre statut de résidence ou encore sont-ils rentrés dans leurs pays d'origine? Voilà autant de points sur lesquels nos bases de données sont incapables de nous éclairer.

### **1.5. *Troisième remarque technique : vérification des chiffres obtenus dans nos bases de données***

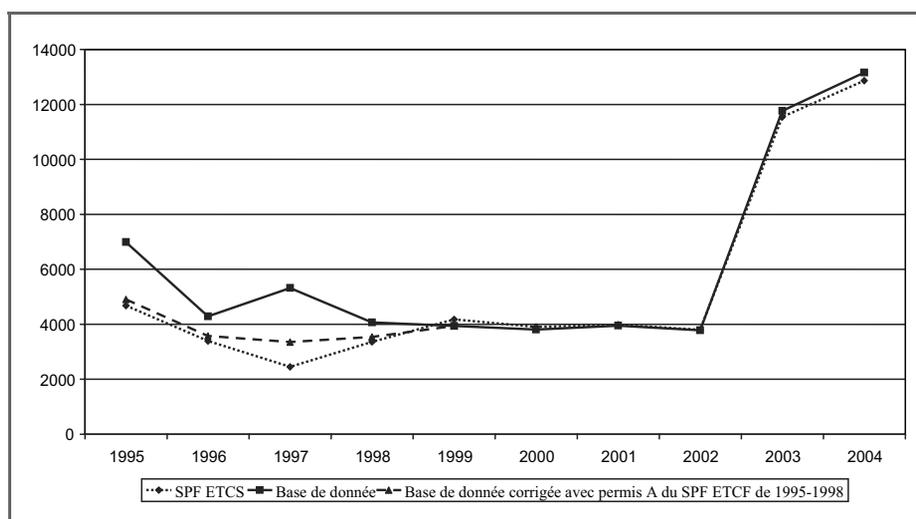
Une autre remarque importante concerne la comparaison entre le nombre de permis de travail se trouvant dans nos bases de données et les chiffres annuels publiés par le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS<sup>48</sup>). Nous observons en effet des différences entre ces chiffres et ceux relevés dans nos bases de données. Si ces différences sont minimes pour les années récentes (à partir de 2000), elles peuvent être plus importantes pour les années plus anciennes. Particulièrement à Bruxelles entre 1995 et 1998.

Deux pistes d'explications peuvent être avancées pour expliquer ces différences. La première concerne le fait qu'avant 1999, les chiffres publiés par le SPF ETCS ne prenaient pas en compte les catégories suivantes de permis de travail : stagiaires, jeunes au pair, techniciens spécialisés et artistes. Nos bases de données reprenant l'ensemble des dossiers, ces catégories sont bien sûr comptabilisées dans nos chiffres. La seconde piste d'explication est spécifique à Bruxelles. Un biais apparaît

<sup>48</sup> *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers, rapports annuels 1995-2004, Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.*

en effet dans les premières années d'encodage informatique précédant l'utilisation du système informatique actuel entré en service à la mi-1998. En effet, durant cette période, l'historique des permis de travail d'une personne obtenant le renouvellement de son permis était réencodé. De la même façon, mais dans une proportion plus importante, l'ensemble des permis A ayant été délivrés dans les années précédentes ont été réencodés en plus des permis délivrés au cours de l'année. Ce biais conduit à une surreprésentation des permis A au cours de cette période.

Pour contrer ce biais, nous avons choisi de remplacer, de 1995 à 1998, le nombre de permis A obtenus dans notre base de données sur Bruxelles par les chiffres du SPF ETCS. La Figure 2 montre que la nouvelle courbe permet ainsi d'atténuer considérablement les différences observées. C'est donc à partir de ces chiffres corrigés à Bruxelles de 1995 à 1998 que nous travaillerons dans nos analyses.



**Figure 2:** Comparaison pour Bruxelles entre le nombre d'octroi de permis de travail dans notre base de données et d'après les chiffres du SPF ETCS  
(Source: Base de données Bruxelles + SPF ETCS. Traitement: GERME)

En Flandre, les différences sont quasiment inexistantes. Pour la Wallonie, nous n'avons pas d'autres explications que les différences dans le mode de comptage du SPF ETCS avant 1999. D'autres pistes d'explications pourraient être trouvées du côté du choix des variables servant à déterminer les années calendrier ou encore de l'encodage précoce ou

tardif de dossiers, mais aucune explication complète n'a pu être fournie par l'administration wallonne. Cependant, étant donné le caractère limité des différences observées, nous travaillerons à partir des chiffres provenant des bases de données fournies par les administrations régionales.

### **1.6. *Quatrième remarque technique : octroi multiple de permis de travail***

Il est important de faire remarquer qu'une même personne peut obtenir plusieurs permis de travail au cours de son séjour en Belgique. Il pourrait ainsi être possible de parler de carrière au sein des permis de travail. Un numéro de dossier<sup>49</sup> étant attaché à chaque personne obtenant un permis de travail, il nous est possible de retracer ces carrières. Par contre, cela signifie également que plusieurs occurrences de notre base de données peuvent apparaître avec des caractéristiques identiques puisqu'elles appartiennent à une même personne.

Méthodologiquement, cela pourrait représenter un biais dans nos analyses. Cependant, nous avons contrôlé nos résultats en comparant les tendances obtenues sur l'ensemble de la base de données avec ceux obtenus sur une base de données de laquelle ont été expurgés tous les doublons<sup>50</sup>. Les tendances ne présentant pas de différences significatives, nous avons choisi en général de travailler sur l'ensemble de la base de données. Lorsque, dans certaines figures, nous avons choisis de travailler à partir de la base de données expurgée de ses doublons, nous parlons alors de «premiers permis».

### **1.7. *Cinquième remarque technique : rapports entre les différentes Régions du pays***

Pour conclure, il nous semble important de rappeler que pour les tendances en chiffres absolus présentées dans les différentes Régions du pays, nous comparons en fait des choses relativement différentes entre

---

<sup>49</sup> Numéros de dossiers fictifs associés de façon aléatoire par les administrations en charge avant de nous procurer les bases de données, et ce afin de masquer toute information à caractère privé.

<sup>50</sup> Par doublons nous entendons les multiples apparitions d'une même personne obtenant plusieurs permis de travail.

elles. En effet, en simple termes de proportions, la Flandre représente 60%, la Wallonie 30% et Bruxelles 10% de la population nationale. C'est un élément à garder en tête lorsque l'on observe les différences assez marquées que peuvent prendre les octrois de permis de travail dans les différentes Régions de Belgique.

## 2. Evolution des permis de travail en Belgique

Les différents chiffres disponibles sur les permis de travail<sup>51</sup> nous permettent de dresser un panorama de l'évolution de leur octroi en Belgique. Le point 2.1 décrit l'évolution générale de l'octroi de permis de travail en Belgique. Les points suivants détaillent ensuite les principales tendances en fonction de chaque type de permis.

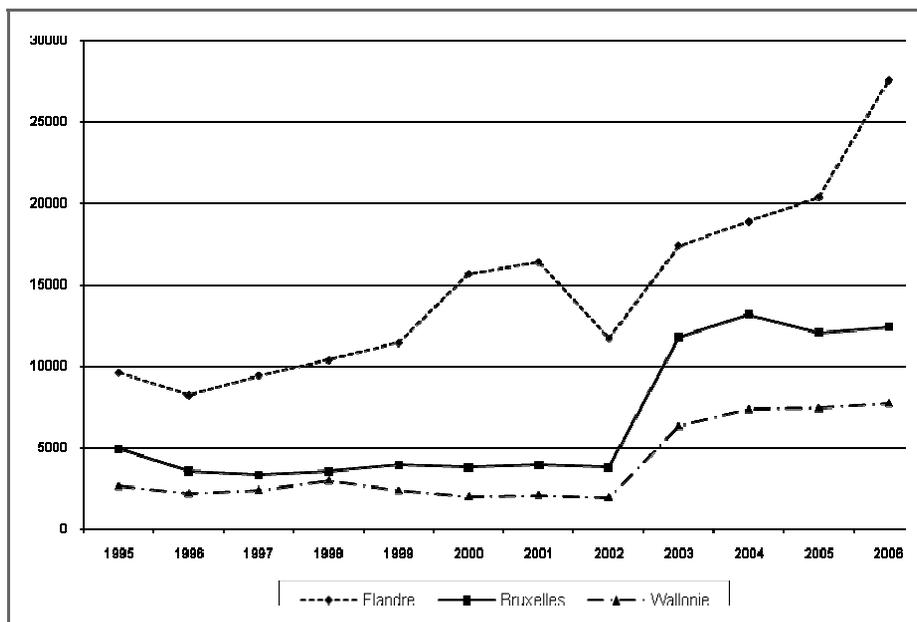
### 2.1. *Augmentation générale du nombre de permis de travail octroyés*

La Figure 3 permet d'observer l'évolution des permis de travail octroyés. Il est intéressant d'observer une augmentation du nombre de permis octroyés et ce dans les trois Régions du pays. Ainsi, avec 27.524 permis de travail, la Flandre a octroyé en 2006 deux fois plus de permis que Bruxelles et quatre fois plus que la Wallonie. La Belgique se trouve donc dans une situation où un nombre de plus en plus important d'étrangers se trouvent disponibles sur son marché du travail. Cette tendance est particulièrement marquée en Flandre.

Bruxelles et la Wallonie ont connu, en 2003, une forte croissance du nombre de permis octroyés suite à l'introduction du permis C. Un phénomène similaire peut sembler apparaître en Flandre, mais en fait il s'agit plutôt d'une correction de la baisse importante observée en 2002. La Flandre n'a en effet pas connu de croissance marquée lors de l'introduction du permis C puisque le permis VT, aux caractéristiques proches de ce dernier, existait déjà en Flandre.

---

<sup>51</sup> SPF ETCS rapports annuels 1995-2004 publiés par la DG Emploi et Marché du Travail, Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie 2007, SPF ETCS 2007: *L'immigration en Belgique. Effectifs, Mouvement et marché du travail* ainsi que nos trois bases de données.

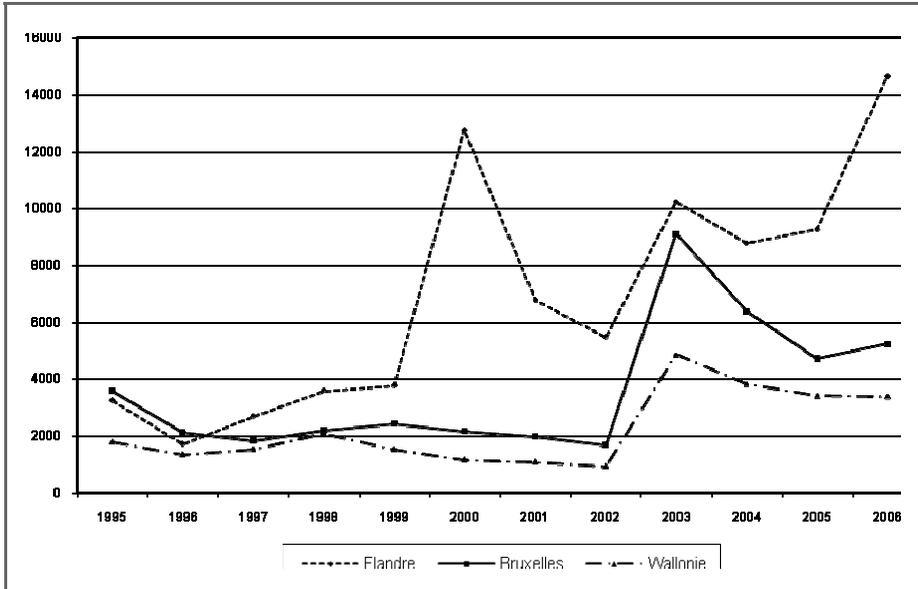


**Figure 3:** Nombre de permis de travail, toutes catégories confondues, octroyés par Région entre 1995 et 2006

(Source: Base de données Wallonie + Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie 2007 + Base de données Bruxelles corrigée avec les permis A du SPF ETCS de 1995 à 1998. Traitement: GERME)

Observons à présent cette même évolution, mais uniquement pour les premiers permis octroyés (Figure 3 bis). C'est-à-dire en excluant de la base de données tous les renouvellements de permis. Plusieurs observations peuvent alors être mises en avant. Tout d'abord, de 1995 à 1999, la différence dans le nombre de permis octroyés par Région est nettement moindre que dans la Figure 3. A tel point qu'en 1995 et 1996 Bruxelles a octroyé plus de premiers permis que la Flandre. A partir de 2000, cette tendance change suite à l'introduction du permis VT uniquement en Flandre. L'octroi de permis VT aux personnes ayant participé à la régularisation de 1999 va entraîner une explosion, en 2000, dans l'octroi de premiers permis en Flandre. La Figure 3 bis ne prenant pas en compte les renouvellements de permis, cette hausse que la Flandre a connue en 2000 sera déjà moins marquée en 2001 et moins encore en 2002. Les trois Régions du pays connaissent une hausse des premiers permis octroyés en 2003 lors de l'introduction du permis C. Cette hausse est immédiatement suivie d'une diminution puis d'une stagnation, exceptée en Flandre où l'octroi important de permis aux ressortis-

sants des nouveaux pays membres de l'Union européenne entraîne une nouvelle hausse à partir de 2005.



**Figure 3bis:** Nombre de premiers permis de travail, toutes catégories confondues, octroyés par Région entre 1995 et 2006

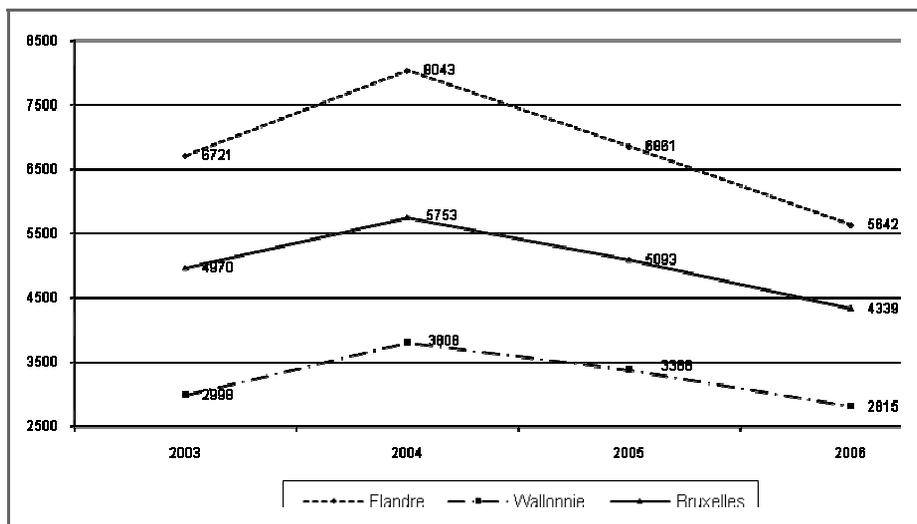
(Source: Base de données Wallonie + SPF ETCS pour la Flandre + Base de données Bruxelles corrigée avec les permis A du SPF ETCS de 1995 à 1998. Traitement: GERME)

## 2.2. Evolution des permis C

Pour rappel, les permis C ont été introduits en 2003 afin d'offrir une possibilité d'accès au marché du travail aux personnes, telles les étudiants ou les demandeurs d'asile, qui résident légalement en Belgique mais pour des motifs différents que le travail. Voyons l'évolution de l'octroi de permis C pour ces deux catégories de personnes.

### 2.2.1. Permis C pour demandeurs d'asile

Il est intéressant d'observer sur la Figure 4 la constance du rapport entre Régions dans le nombre de permis C délivrés aux demandeurs d'asile. On observe une tendance générale à la baisse. En ce qui concerne le niveau relativement bas de permis octroyés en 2003, il faut noter que la mise en application de l'Arrêté Royal instituant les permis C n'a débutée que le 1<sup>er</sup> avril 2003. Ce bas niveau pourrait donc s'expliquer par l'absence de permis C délivrés durant le 1<sup>er</sup> quadrimestre de 2003.

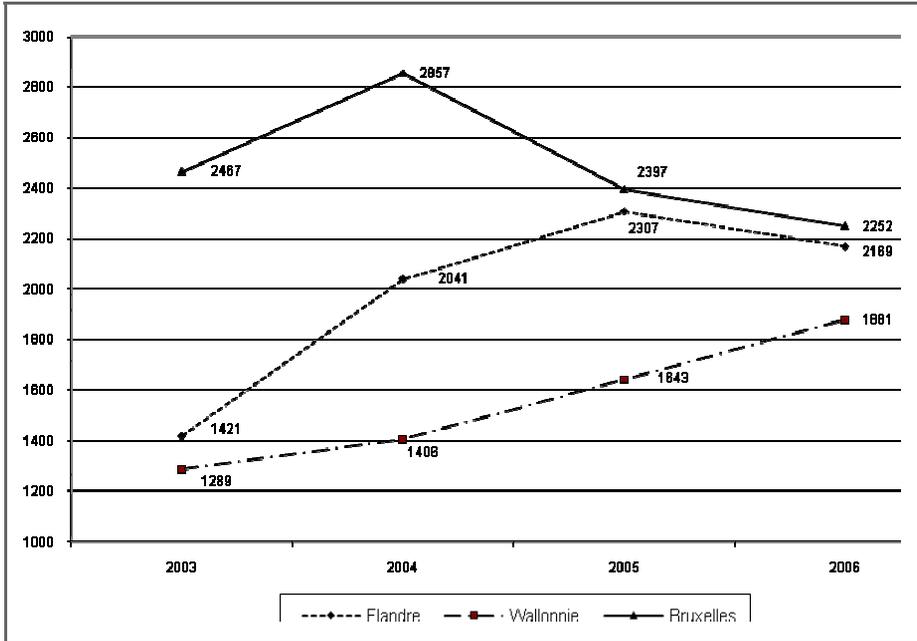


**Figure 4:** Evolution, de 2003 à 2006, du nombre de permis C octroyés à des personnes en situation d'asile dans les trois régions du pays  
(Source: Base de données des 3 régions. Traitement: GERME)

### 2.2.2. Permis C pour étudiants

Un étudiant étranger voulant travailler durant l'année scolaire doit, au préalable, obtenir un permis C pour étudiant<sup>52</sup>. La Figure 5 permet d'observer que cette catégorie de permis est la seule pour laquelle le nombre absolu de permis octroyés est plus important à Bruxelles qu'en Flandre. Notons toutefois qu'en 2005 et 2006, les chiffres sont fort proches dans les deux Régions. Il est intéressant d'observer également que la Wallonie connaît une hausse régulière du nombre de permis C octroyés à des étudiants alors que Bruxelles connaît une baisse depuis 2004 et la Flandre depuis 2005.

<sup>52</sup> Les étudiants étrangers voulant travailler durant les vacances d'été sont dispensés de permis de travail.



**Figure 5:** Evolution, de 2003 à 2006, du nombre de permis C octroyés à des étudiants dans les trois régions du pays  
(Source: Base de données des 3 régions. Traitement GERME)

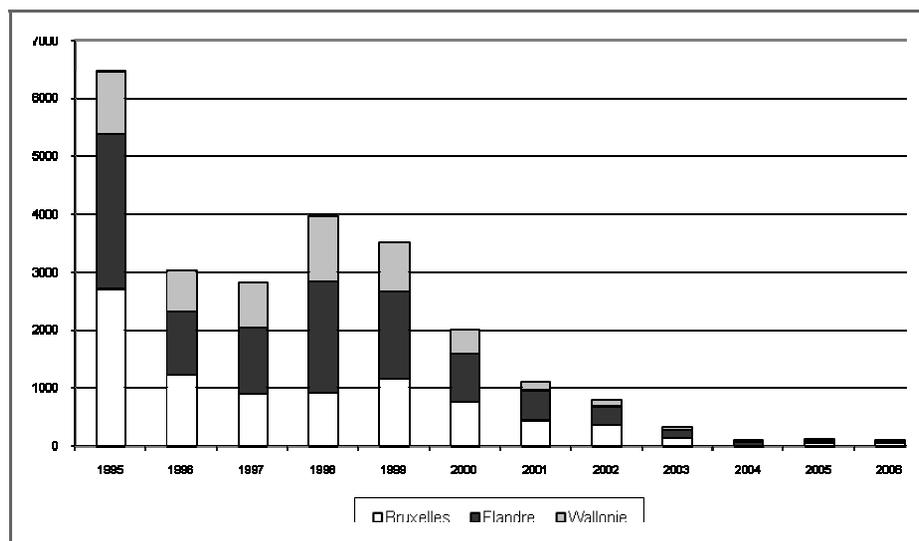
Avant de clôturer ce point sur les permis C, il est important de rappeler que la Flandre disposait, avant l'introduction du permis C en 2003, d'un autre outil remplissant les mêmes fonctions: le permis VT. Notons qu'entre 2000 et 2002, les permis VT représentaient en 50% et 60% des permis de travail octroyés en Flandre.

### 2.3. Baisse du nombre de permis A octroyés

La Figure 6 montre de façon très nette comment, en l'espace de 10 ans, le nombre de permis A en est venu à chuter drastiquement. Il faut noter que la réforme de 2003<sup>53</sup> rend l'accès au marché du travail automatique pour certaines personnes qui auparavant devaient solliciter un permis A. Cette réforme peut expliquer une baisse à partir de 2003. Cependant,

<sup>53</sup> Arrêté royal du 6/2/2003 portant exécution de la loi du 30/4/1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers et introduisant le principe selon lequel toute personne bénéficiant d'une autorisation de séjour illimitée doit pouvoir accéder au marché du travail sans devoir solliciter de permis de travail.

il faut constater que dès avant 2003 le nombre de permis A octroyés connaissait une chute importante alors même que le nombre absolu de permis de travail était en hausse. Il existe donc une tendance plus générale allant dans le sens de la quasi-disparition du permis A du marché du travail belge. Une hypothèse peut être avancée pour expliquer ce recul. Les permis de travail A concerne prioritairement les étrangers qui disposent d'un séjour illimité. Il n'est pas impossible de penser que les ressortissants des Etats tiers de l'Union européenne choisissent d'acquérir la nationalité belge s'ils font le projet de s'établir en Belgique. Ainsi, à l'inverse de la période 1946-1974, les étrangers établis s'ils ne sont pas des Européens préfèrent devenir Belges ce qui limite les sources de discriminations légales qu'ils pourraient rencontrer sur le marché de l'emploi, notamment l'emploi public. L'instrument de régulation essentiel devient ainsi le permis B qui concerne des nouveaux migrants, circulant ou en voie d'intégration.



**Figure 6:** Evolution du nombre de permis A octroyés dans les 3 Régions du pays entre 1995 et 2006

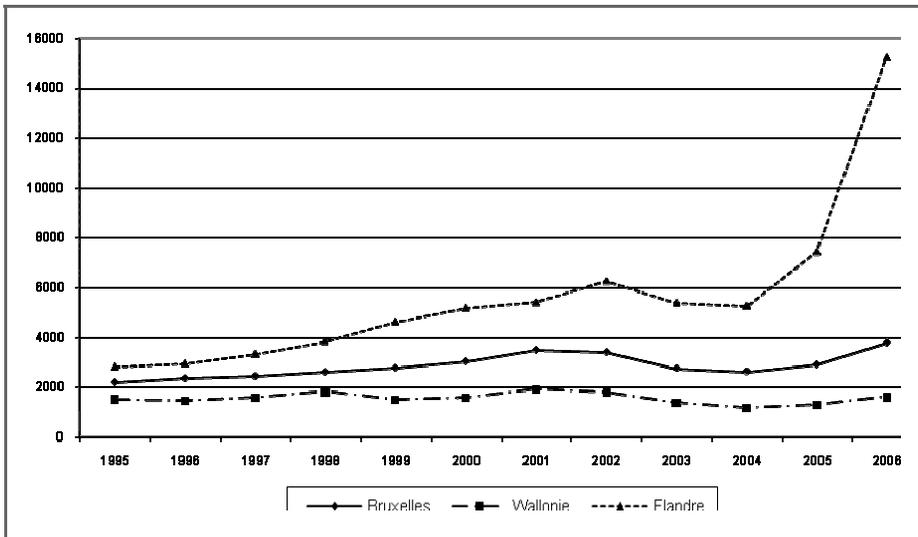
(Source: Base de données Wallonie + Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie 2007 + Base de données Bruxelles corrigée avec les permis A du SPF ETCS de 1995 à 1998. Traitement: GERME)

## 2.4. Evolution du permis B

Le permis B est finalement celui qui peut nous apprendre le plus sur le travail effectif des étrangers occupés en Belgique. C'est pourquoi nous nous attarderons un peu plus longuement sur la description de son évolution.

### 2.4.1. Evolution générale de l'octroi de permis B

La lecture de la Figure 7 permet d'observer que toutes les Régions du pays connaissent une hausse des permis B à partir de 1995. Cette hausse dure jusqu'en 2001 à Bruxelles et en Wallonie, 2002 en Flandre. Ensuite, nous observons une baisse dans les trois Régions jusqu'en 2004. Enfin, le nombre de permis B octroyés dans toutes les Régions est en hausse en 2005 et 2006. Cette tendance est particulièrement marquée en Flandre. Elle s'explique par l'arrivée massive de travailleurs saisonniers des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne<sup>54</sup> employés dans l'agriculture.



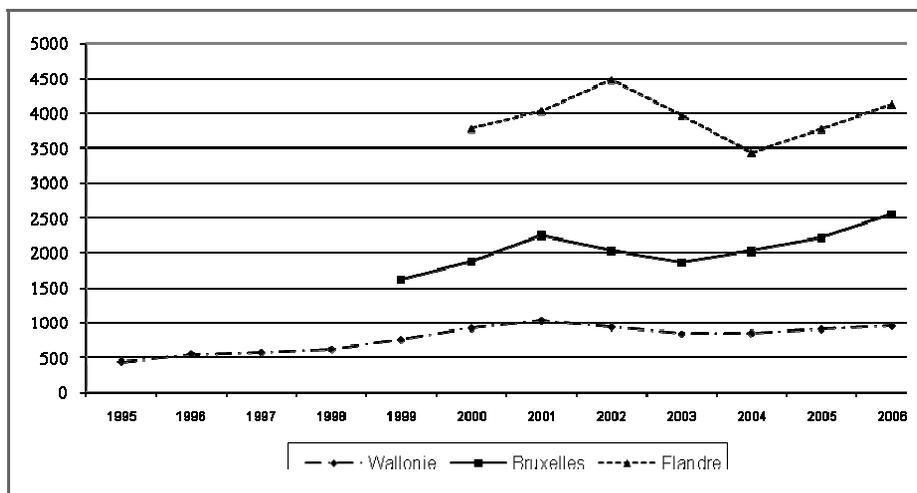
**Figure 7:** Evolution du nombre de permis B octroyés dans les 3 Régions du pays entre 1995 et 2006

(Source: Base de données Wallonie + Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie 2007.  
Traitement: GERME)

<sup>54</sup> Bien que les citoyens de l'Union européenne soient dispensés de permis de travail, huit des dix nouveaux états membres ayant rejoint l'Union européenne en 2004 et 2007 sont toujours soumis, en Belgique, à une restriction de l'accès au marché du travail.

### 2.4.2. Permis B pour travailleurs hautement qualifiés

Entre la moitié et les trois quarts des permis B octroyés chaque année le sont à des travailleurs hautement qualifiés. La figure 8<sup>55</sup> nous permet d'observer que les permis B octroyés aux travailleurs hautement qualifiés sont en hausse jusqu'en 2001 en Wallonie et à Bruxelles, 2002 en Flandre. Une baisse est ensuite observée et il faudra attendre 2006 pour retrouver le niveau d'octroi de 2001. Il est intéressant de constater qu'en Flandre, malgré une remontée du nombre absolu de permis B octroyés aux travailleurs hautement qualifiés à partir de 2005, le rapport entre les permis B pour travailleurs hautement qualifiés et l'ensemble des permis B connaît une chute importante. Alors que les permis B pour travailleurs hautement qualifiés représentaient 65% des permis B en 2004, la proportion est passée à 50% en 2005 et 27% en 2006. Cette observation met en évidence le fait que l'octroi de permis B aux travailleurs saisonniers employés dans l'agriculture a crû en Flandre dans des proportions beaucoup plus importantes que les autres catégories de permis.



**Figure 8:** Evolution du nombre de permis B pour travailleurs hautement qualifiés dans les trois régions du pays entre 1995 et 2006

(Source: Base de données des 3 régions. Traitement: GERME)

<sup>55</sup> Les chiffres disponibles dans nos bases de données sur les travailleurs hautement qualifiés connaissent des fluctuations en fonction des années. Notre base de données en Flandre ne couvre que la période 2000-2006 tandis qu'à Bruxelles, un nombre important de non réponses quant au critère d'octroi «hautement qualifié» rend incertain le traitement de l'information avant 1999.

### 2.4.3. Profil des travailleurs de chaque Région

Après cette description générale des principales tendances observées parmi les permis B, il est intéressant de se pencher plus avant sur certains profils de travailleurs connaissant une présence particulière dans les différentes Régions du pays.

#### 2.4.3.1. *La Flandre et les Polonais dans l'agriculture*

A plusieurs reprises déjà, nous avons fait état de l'arrivée massive dans l'agriculture en Flandre de travailleurs des nouveaux pays membres de l'Union européenne. Le nombre de permis de travail a en effet connu une hausse importante dans ce secteur, passant de 2,8% des permis B délivrés en 2000 et 54,6% de ceux délivrés en 2006. Pour l'année 2006, 96,8% des permis délivrés en Flandre dans le secteur de l'agriculture l'ont été à des Polonais. Cette arrivée massive est liée à l'introduction de quatre nouveaux critères d'octroi associés à l'élargissement de l'Union européenne; «Travailleurs saisonniers non UE» (catégorie créée en 2003 pour les pays dont l'adhésion était prévue pour 2004, «Travailleurs saisonniers des nouveaux pays adhérents de l'Union européenne», «Nouveau pays membre de l'Union européenne» et «Professions en pénuries pour les nouveaux pays adhérents de l'Union européenne».

Il y a donc un lien clair entre la prédominance de l'agriculture et l'émergence de la Pologne comme nation dont les ressortissants obtiennent le nombre le plus important de permis de travail en Flandre.

Si nous comparons à présent le profil de ces travailleurs Polonais aux autres travailleurs obtenant un permis B, deux éléments peuvent être mis en avant.

Tout d'abord, une analyse de variance permet d'observer de façon significative<sup>56</sup> que l'âge des travailleurs Polonais travaillant dans le secteur de l'agriculture est légèrement supérieur (M=32,3 ans, SD=10,26) à celui des autres travailleurs ayant un permis B (M=30,5 ans, SD=8,7).

Ensuite, une analyse de variance permet de valider l'observation selon laquelle la durée du permis de travail est significativement plus courte<sup>57</sup> chez les travailleurs Polonais employés dans le secteur de l'agriculture

<sup>56</sup> Variations non-équivalentes; F=78,2, p<0.001; t=-5,7, p<0.001

<sup>57</sup> Variations non-équivalentes; F=5087,5, p<0.001; t=-19,24, p<0.001

( $M=79,8$  jours,  $SD=8.7$ ) que parmi les autres travailleurs ayant obtenus un permis B ( $M=160$  jours,  $SD=124,8$ ). Il faut toutefois faire remarquer que le travail dans l'agriculture est souvent un travail saisonnier dont la durée est légalement limitée dans le temps. Il y a donc un facteur extérieur permettant d'expliquer la durée plus courte de ces permis.

#### 2.4.3.2. *Bruxelles: des Indiens aux nouveaux adhérents de l'Union européenne*

A Bruxelles, le profil le plus intéressant concerne les Indiens qui ont obtenu 691 permis de travail en 2006 alors que le nombre d'octroi ne dépassait pas 30 permis en 1995. La quasi-totalité des permis octroyés aux Indiens sont des permis B et 91,5% sont des permis pour travailleurs hautement qualifiés. Il est instructif d'observer, à Bruxelles, le lien existant entre les Indiens et le secteur de l'informatique. A Bruxelles, 13% des permis B sont octroyés pour des emplois dans le secteur de l'informatique. Or, 83% de ces permis liés à l'informatique ont été délivrés à des Indiens.

De plus, l'analyse de variance nous montre que, de façon statistiquement significative<sup>58</sup>, les travailleurs Indiens hautement qualifiés sont en moyenne 7 ans plus jeunes ( $M=29,7$  ans,  $SD=5.3$ ) que les autres travailleurs hautement qualifiés ( $M=36,6$  ans,  $SD=8.9$ ).

Avec 11% de femmes, les Indiens hautement qualifiés ont également une proportion nettement plus faible que la moyenne de 30% de femmes observée parmi les autres nationalités obtenant des permis B hautement qualifiés<sup>59</sup>.

Ces différents éléments nous permettent donc de constater qu'à Bruxelles nous rencontrons, de façon très significative, un profil de jeunes hommes Indiens hautement qualifiés travaillant dans le secteur de l'informatique.

Un mot encore doit être dit à Bruxelles sur les nouveaux pays adhérents à l'Union européenne. Ainsi, le nombre de Polonais obtenant un permis de travail est passé de 75 en 1995 à 576 en 2006. Il est intéressant de remarquer que parmi les Polonais obtenant un permis de travail de type B à Bruxelles, il y a toujours eu une proportion plus importante de

<sup>58</sup> Variances non-équivalentes;  $F=956.1$ ,  $p<0.001$ ;  $t=53.2$ ,  $p<0.001$

<sup>59</sup> Cramer's  $V=0.15$ ,  $p<0.001$

femmes. Cette proportion s'élève en moyenne dans notre base de données à 65,6% de femmes chez les Polonais alors que la moyenne pour les autres nationalités n'est que de 31,1%<sup>60</sup>. Pourtant, ces femmes Polonaises se répartissent à Bruxelles selon deux profils différents. Un premier se rencontre dès 1995 où deux tiers des permis B délivrés aux Polonais l'étaient à des femmes employées comme «au pair». Ce profil existe toujours mais ses effectifs sont restés stables alors que le nombre total de Polonais augmentait fortement. Cette augmentation se marque par l'arrivée d'un second profil occupant aujourd'hui plus de la moitié des Polonais obtenant un permis B à Bruxelles. Il s'agit de femmes employées dans le nettoyage. Il est intéressant de faire remarquer que d'une façon générale, les travailleuses Polonaises sont plus jeunes<sup>61</sup> et ont un taux de renouvellement plus faible que les hommes Polonais<sup>62</sup>.

Les Roumains ont également connu une hausse importante de leurs permis de travail à Bruxelles en passant de 33 permis en 1995 à 491 en 2006. Cette augmentation se marque par une féminisation puisque l'on passe chez les Roumains obtenant un permis B d'une proportion de 23,3% de femmes en 1995 à une proportion de 74,4% de femmes en 2006<sup>63</sup>. Cette féminisation s'explique par une concentration des permis de travail roumains autour de trois secteurs d'activités traditionnellement féminins: soins aux personnes (21%), employés de bureau (15%) et nettoyage (13%).

#### 2.4.3.3. *La Wallonie et la construction*

En Wallonie, il est intéressant d'observer la forte progression des permis de travail en lien avec le secteur de la construction. Ne représentant que 1,8% des permis B octroyés en 2001, la construction occupe en Wallonie 11,2% de ceux délivrés en 2006. Parmi ces permis délivrés en 2006 dans le secteur de la construction, la moitié est destinée à des ressortissants Polonais et un tiers à des Chinois. Nous allons à présent nous intéresser au profil de ces travailleurs. Pour ce faire nous effectuerons une comparaison entre les caractéristiques des Polonais d'une part et

<sup>60</sup> Cramer's V= 0.164, p<0.001

<sup>61</sup> L'âge moyen des femmes est de 28,7 ans alors que celui des hommes s'élève à 34,2 ans. Variances non-équivalentes; F=23.3, p>0.001; t=14.3, p<0.001

<sup>62</sup> Variances non-équivalentes; F=66.9, p>0.001; t=4.7, p<0.001

<sup>63</sup> Proportion de femme nettement supérieure à la moyenne de 38,7% observée la même année parmi les autres nationalités. Cramer's V=0.291, p<0.001

des Chinois de l'autre vis-à-vis de l'ensemble des autres nationalités. S'il est clair que tout le secteur de la construction est quasi exclusivement masculin, nos deux nationalités ont des profils relativement distincts en matière d'âge et de durée du permis. Pour l'année 2006, la moyenne d'âge des ressortissants Chinois employés dans la construction en Wallonie était supérieure de 10 ans ( $M=42,8$  ans,  $SD=6.4$ ) par rapport aux autres secteurs et nationalités ( $M=33,1$  ans,  $SD=8.45$ )<sup>64</sup> en contrôlant les Polonais<sup>65</sup>. De plus, la durée moyenne des permis de travail octroyés aux Chinois, toujours en contrôlant les Polonais, n'est que de 104,8 jours ( $SD=62.6$ ) alors qu'elle s'élève à 310,86 jours pour la moyenne des autres secteurs et nationalités ( $SD=102.9$ )<sup>66</sup>.

En ce qui concerne les travailleurs Polonais employés en 2006 dans la construction en Wallonie, en contrôlant cette fois ci les travailleurs Chinois<sup>67</sup>, ils sont également plus âgés mais de 4 ans seulement ( $M=35,9$  ans,  $SD=8.8$ ). La durée moyenne des permis de travail des Polonais, toujours en contrôlant les Chinois, s'élève quant à elle à 262,4 jours contre 310,86 jours pour la moyenne des autres secteurs et nationalités ( $SD=102.9$ ).

Si le secteur de la construction emploie aujourd'hui près de la moitié des Polonais obtenant un permis de travail de type B en Wallonie, il est intéressant d'observer que cette tendance se fait en remplacement d'un autre profil qui prévalait dans les années 1990; celui de la femme polonaise employée comme «au pair». Ce passage d'un profil féminin dans les services à un profil masculin dans la construction permet d'expliquer que la proportion de femmes parmi les Polonais obtenant un permis B est passée de 51,4% en 1995 à 21,5% en 2006<sup>68</sup>.

### 3. Analyse des tendances principales

Le tour d'horizon que nous venons d'effectuer de l'évolution des permis de travail nous a permis de mettre en évidence que la proportion

<sup>64</sup> Variances non-équivalentes; Welch=65.077,  $p<0.001$ ; Brown-Forsythe=48.444,  $p<0.001$

<sup>65</sup> «en contrôlant les Polonais» signifie que l'on a sorti de la comparaison les Polonais recevant des permis de travail dans la construction en Wallonie.

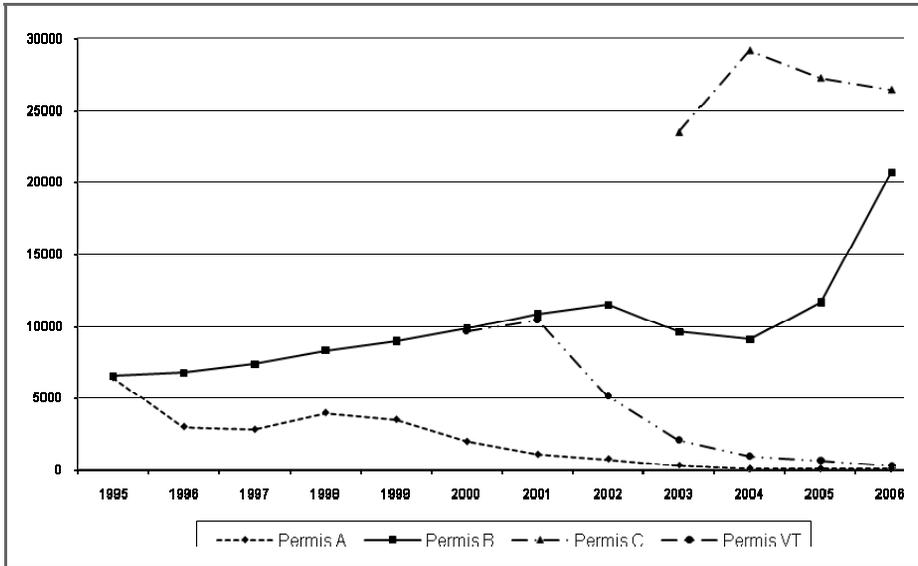
<sup>66</sup> Variances non-équivalentes; Welch=283.874,  $p<0.001$ ; Brown-Forsythe=99.455,  $p<0.001$

<sup>67</sup> «en contrôlant les travailleurs Chinois» signifie que l'on a sorti de la comparaison les Chinois recevant des permis de travail dans la construction en Wallonie.

<sup>68</sup> Cramer's V= 0.356,  $p<0.001$

des permis de travail octroyés en Belgique connaît une évolution importante. Nous allons à présent, au travers de la figure 9, observer à l'échelle nationale le nombre de permis de travail octroyés pour chaque type de permis. Nous observons, avant toute chose, l'importante diminution – jusqu'à la quasi disparition – des permis A et des permis VT. Nous pouvons ensuite remarquer la place importante qu'occupent les permis C parmi le nombre de permis octroyés et ce dès leur introduction en 2003. Cependant, il faut rappeler que les permis C sont octroyés sur base du statut de la personne. Ils ne sont donc pas forcément liés à l'occupation d'un emploi en Belgique. Enfin, il est intéressant d'observer l'évolution des permis B. Ceux-ci ont connu une hausse régulière jusqu'à l'introduction, en 2003, des permis C. Ils vont ensuite connaître une chute qui s'inverse dès 2005 avec une remontée importante du nombre de permis B octroyés.

Parmi ces différentes tendances, nous allons prendre la peine d'en détailler deux. Il s'agit de la diminution des permis A et de l'augmentation récente des permis B.



**Figure 9:** Total des permis A, B, C et VT octroyés en Belgique (1995-2006) toutes régions confondues

(Source: Base de données Wallonie + Base de données Flandre + Base de données Bruxelles corrigée avec les permis A du SPF ETCS de 1995 à 1998. GERME)

### 3.1. *Une forte diminution des permis A*

Les Figures 6 et 9 nous ont déjà permis d'acter l'importante baisse du nombre de permis A délivrés en Belgique. Cette observation est importante puisque le permis A est le seul permis de travail à avoir une durée de validité illimité dans le temps. Il représente donc le permis de travail le plus stable pouvant être obtenus.

Plusieurs éléments contribuent à venir expliquer cette disparition du permis A. Nous avons déjà décrit la réforme de 2003 offrant un accès automatique au marché du travail à une série de personnes qui auparavant devait solliciter un permis A. Il y a aussi la difficulté à remplir les critères administratifs ouvrant l'accès au permis A. Enfin, un élément majeur est le fait que la Belgique préconise une politique d'accès à la nationalité davantage qu'une politique de migration de travail. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que l'importante baisse des permis A découle essentiellement du fait qu'un nombre important d'immigrant font dorénavant le choix de chercher à obtenir la nationalité belge plutôt que de chercher à remplir les conditions leur permettant d'obtenir un permis A.

### 3.2. *Une augmentation des permis B*

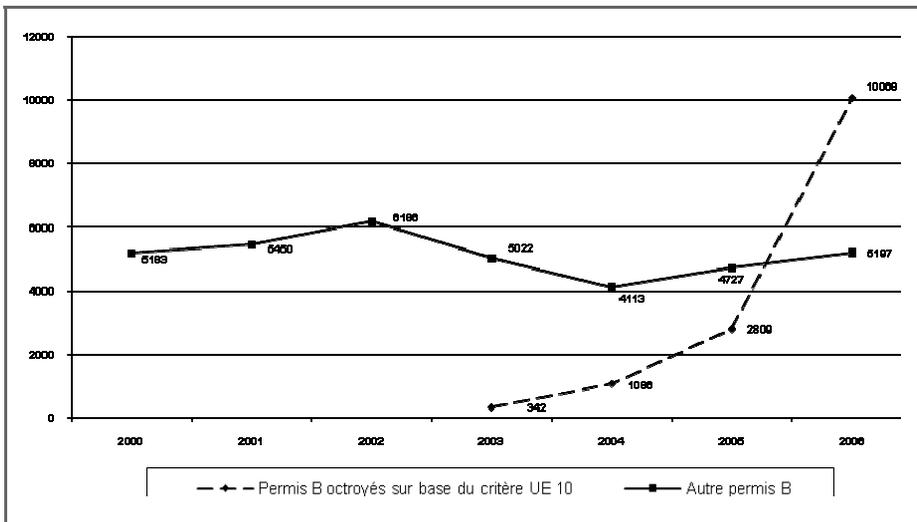
La seconde tendance que nous allons décrire, afin de pouvoir la relativiser, est l'augmentation des permis B. Avant toute chose, rappelons que la Figure 7 nous a permis d'observer que cette augmentation prend place uniquement en Flandre. De plus, depuis 1999 cette Région octroie à elle seule entre la moitié et les trois quarts de tous les permis B délivrés annuellement. Puisque l'objectif de ce point est d'analyser l'origine de l'augmentation des permis B, nous travaillerons uniquement sur les données en provenance de Flandre.

L'étude des critères d'octroi les plus souvent utilisés par la Flandre fait apparaître, à partir de 2005, une augmentation importante des permis de travail délivrés sur base du critère «ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne»<sup>69</sup>. Les pays ayant adhérisés à

<sup>69</sup> Cette catégorie a été constituée dans notre base de données à partir de quatre critères d'octroi créés en Flandre: «Profession en pénurie pour nouveaux pays adhérents UE», «Travailleur saisonnier nouveaux pays adhérents UE», «Travailleurs saisonniers non UE» (catégorie créée en 2003 pour les pays dont l'adhésion était prévue pour 2004) et «Nouveau pays membre de UE». Remarquons que 82,4% de ces permis B sont destinés à des emplois dans le secteur de l'agriculture.

l'Union européenne en 2004 et 2007 n'ont pas obtenu un accès direct aux marchés du travail de plusieurs pays de l'Union, dont la Belgique. Les ressortissants de ces pays doivent donc toujours obtenir un permis pour pouvoir travailler en Belgique. Seulement, la procédure d'octroi de ces permis de travail a été facilitée pour les ressortissants des nouveaux pays membres voulant travailler dans un métier connaissant une pénurie sur le marché du travail belge.

La Figure 10 met en évidence cette tendance en permettant de distinguer l'évolution du nombre de permis B octroyés aux «ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union européenne» des autres permis B. Nous pouvons observer que la courbe «autres permis B» a tendance à stagner et que la forte croissance observée à partir de 2005 est donc bien le fait des nouveaux pays adhérents. Ainsi, sur les 20.703 permis B délivrés en Belgique en 2006, 10.069 – soit la moitié – sont des permis B octroyés en Flandre exclusivement aux ressortissants des nouveaux pays adhérents.

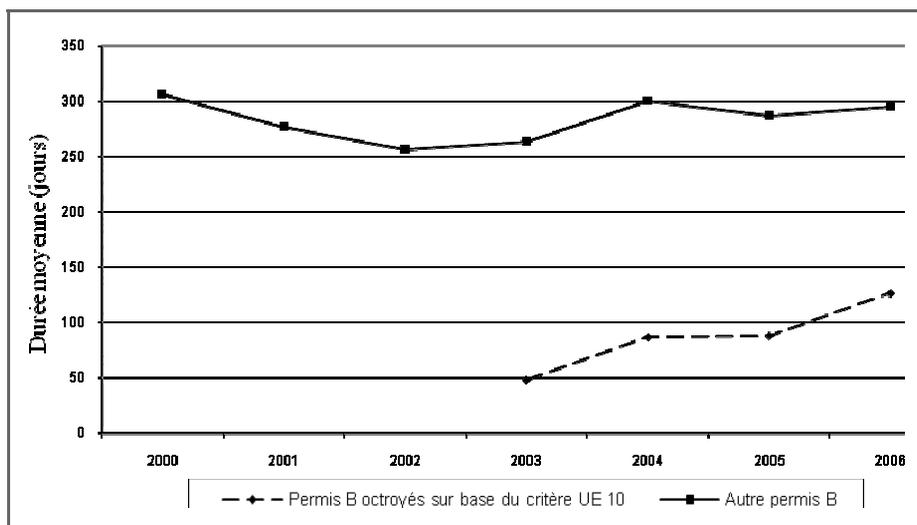


**Figure 10:** Distinction, en Flandre, entre les permis B délivrés sur base du critère d'octroi «ressortissant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne» et les permis B délivrés sur base de tous les autres critères d'octroi

(Source: Base de données Flandre. Traitement GERME)

Près de 80% des permis B octroyés en Flandre sur base du critère «ressortissant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne» le sont à des Polonais employés comme travailleurs saisonniers dans

l'agriculture<sup>70</sup>. Ces permis étant destinés à des emplois saisonniers, ils ont une durée de validité relativement courte. Nous pouvons ainsi observer que la durée moyenne de tous les permis de travail (2003-2006) octroyés en Flandre aux ressortissants des nouveaux Etats membres n'excède pas 108 jours alors qu'elle est de près de 310 jours pour les autres permis B (variances non-équivalentes;  $F=829.5$ ;  $p>0.001$ ,  $t=181.7$ ;  $p=>0.001$ ). La baisse importante de la durée de validité des permis B octroyés en Flandre est donc due à l'introduction massive de permis B saisonniers. Cette assertion est confirmée par la Figure 11. Celle-ci met en évidence le fait que lorsque nous observons séparément la durée de validités des permis B octroyés aux ressortissants des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne, les autres catégories de permis gardent une durée de validité relativement stable.



**Figure 11:** *Durée moyenne de validité des premiers permis de travail de type B octroyés en Flandre entre 2000 et 2006*

(Source: Base de données Flandre. Traitement: GERME)

Les différents éléments mis en avant dans ce point nous permettent donc d'observer que si il y a bien une augmentation dans l'octroi de permis B, celle-ci se concentre exclusivement dans des permis saison-

<sup>70</sup> Sur une population de 14.306 personnes ayant obtenus en Flandre un permis B sur base du critère « ressortissant des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne » (voir supra la dernière note de bas de page), 11.404 – soit 79,71% – cumulent le fait d'être Polonais et de travailler dans le secteur de l'agriculture.

niers octroyés en Flandre dans le domaine de l'agriculture aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Seule cette catégorie de travailleurs a vu le nombre de permis qui lui était octroyé augmenter. Or, nous avons vu par ailleurs que ce type de permis a une durée de validité extrêmement courte ce qui place le travailleurs migrants dans une situation précaire.

L'action conjointe de la quasi-disparition des permis A avec l'arrivée importante de travailleurs saisonniers obtenant des permis précaires pour travailler en Flandre dans l'agriculture nous amène donc à nous interroger sur une possible tendance à la fragilisation<sup>71</sup> du statut auquel le permis de travail ouvre le droit. D'un côté, il apparaît que dans certaines situations l'évolution actuelle est davantage vécue comme une amélioration de la condition du travailleur migrant que comme une fragilisation. Nous pensons, entre autres, aux personnes sans autorisation de travail occupés clandestinement dans l'agriculture en Flandre et qui aujourd'hui peuvent bénéficier d'un permis de travail. De l'autre, ces permis courts délivrés dans des secteurs dérégulés du marché du travail représentent une forme de fragilisation de la fonction première du permis de travail; l'insertion des travailleurs étrangers sur le marché du travail.

#### **4. Les travailleurs hautement qualifiés et la fragilisation des permis de travail**

Le point précédent nous a amené à nous interroger sur une tendance à la fragilisation du permis de travail. Si nous pensons bien avoir identifié certains éléments allant dans le sens de cette fragilisation, cela fait émerger une nouvelle question; les travailleurs hautement qualifiés ne sont-ils pas moins que les autres touchés par cette fragilisation?

---

<sup>71</sup> Par fragilisation, nous entendons la diminution des garanties offertes au travailleur migrant employé en Belgique. Nous incluons donc dans ce concept de fragilisation différents éléments tels que le raccourcissement de la durée des permis de travail, le fait de favoriser la délivrance des catégories de permis de travail apportant le moins de garantie au travailleur ou encore la baisse du taux de renouvellement des permis de travail. Cette définition de la fragilisation s'adresse donc davantage au permis de travail considéré dans sa dimension de politique publique, c'est-à-dire comme un outil de régulation du marché du travail, que dans sa dimension individuelle de statut attaché à une personne.

Avant de pouvoir étudier dans nos bases de données les éléments pouvant nous permettre de répondre à cette hypothèse, il est important de bien décrire ce que nous entendons par travailleurs hautement qualifiés. Ceux-ci font partie des catégories spéciales de permis B pouvant être attribués sans examen préalable du marché de l'emploi. Il faut noter que, comme les autres catégories spéciales de permis B, les permis «hautement qualifiés» n'ouvrent pas de droit à l'obtention d'un permis A. Dans cette étude nous avons choisi d'ajouter à la catégorie «hautement qualifié» utilisée par les différentes administrations du pays, les catégories de personnel de direction, professeur invité, chercheur, assistant, entraîneur et monteur spécialisé. Notre catégorie «permis B pour travailleurs hautement qualifiés» est donc plus large que celle habituellement utilisée. Nos chiffres peuvent donc différer de ceux présentés dans d'autres rapports.

#### **4.1. *Une plus longue durée des permis pour les travailleurs hautement qualifiés***

Une première façon de tester l'hypothèse selon laquelle les travailleurs hautement qualifiés sont moins touchés par la fragilisation des permis de travail est d'observer si la durée de leurs permis n'est pas plus longue que celle des autres catégories de travailleurs. Le Tableau 2 propose une comparaison de la durée moyenne des permis B<sup>72</sup> avec la durée moyenne des permis B pour travailleurs hautement qualifiés. Nous obtenons donc, par année dans les trois Régions du pays, une première colonne indiquant la durée moyenne des permis B suivie d'une seconde colonne indiquant, pour les permis B hautement qualifiés, la différence de durée en nombre de jours. Il est ainsi possible d'observer que les permis B pour travailleurs hautement qualifiés sont significativement plus longs que les autres permis B. Cette durée varie entre 20 et 198 jours supplémentaires. De façon assez frappante, ces deux extrêmes sont rencontrés en Flandre. Alors qu'une différence assez peu marquée y était observée au début des années 2000, celle-ci augmente dès 2003 et devient très importante à partir de 2004. Une fois encore nous pouvons y voir un effet du nombre très important de permis B délivrés aux travailleurs saisonniers des nouveaux pays adhérents à l'Union européen-

---

<sup>72</sup> Toutes catégories de permis B confondues à l'exception des permis pour travailleurs hautement qualifiés.

ne. La durée de ces permis étant très courte, elle fait fortement baisser la durée moyenne des permis B alors que la durée des permis pour travailleurs hautement qualifiés reste stable, voir augmente légèrement.

**Tableau 2:** Comparaison de la durée des permis B pour travailleurs hautement qualifiés par rapport aux autres permis B en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre de 1995 à 2006

Régions						
Année	Wallonie		Bruxelles		Flandre	
	Durée moyenne des permis B en jours	Différence en jours pour les permis B hautement qualifiés	Durée moyenne des permis B en jours	Différence en jours pour les permis B hautement qualifiés	Durée moyenne des permis B en jours	Différence en jours pour les permis B hautement qualifiés
1995	269,6	+85,5*				
1996	266,0	+85,5*				
1997	255,1	+103,1*				
1998	237,9	+111,6*				
1999	257,9	+73,2*	302,2	+54,088*		
2000	236,5	+100,2*	291,7	+66,889*	272,2	+40,1*
2001	221,3	+115,8*	284,6	+73,951*	276,0	+35,5*
2002	226,3	+108,5*	279,9	+77,183*	271,4	+20,9*
2003	234,1	+96,8*	279,98	+73,542*	216,4	+81,7*
2004	270,7	+62,5*	300,94	+54,739*	161,9	+164,9*
2005	269,3	+72,1*	296,70	+55,119*	131,8	+197,5*
2006	258,6	+79,3*	306,94	+42,783*	130,6	+198,1*

\* La différence de moyenne entre la durée du permis B, toute catégorie confondue excepté hautement qualifiés, et des permis B pour travailleurs hautement qualifiés est statistiquement significative à un niveau de probabilité de 0.005.

(Sources: Bases de données des 3 Régions. Traitement GERME)

#### 4.2. *Un meilleur taux de renouvellement des permis de travail chez les travailleurs hautement qualifiés*

Une seconde façon de tester notre hypothèse est d'observer si les travailleurs hautement qualifiés ne parviennent pas, plus régulièrement que les autres, à obtenir le renouvellement de leurs permis de travail. L'analyse de variance nous permet d'observer que dans les trois Régions du pays, les travailleurs hautement qualifiés obtiennent, de

façon statistiquement significative, un meilleur taux de renouvellement que les autres personnes ayant obtenu un permis B<sup>73</sup>.

Une explication qui pourrait venir minimiser l'impact de cette observation est le fait que les travailleurs hautement qualifiés ne peuvent pas solliciter de permis A alors que les autres catégories de permis B peuvent, après un nombre de renouvellements variant en fonction de leur situation, prétendre à ce type de permis. Le plus faible taux de renouvellement des autres catégories pourrait ainsi découler du fait qu'ils ne demandent plus de renouvellement de leur permis B lorsqu'ils introduisent une demande de permis A. Si la remarque est juste, le nombre de permis A octroyés est aujourd'hui tellement faible qu'il ne peut suffire à expliquer le moindre taux de renouvellement des autres catégories de permis B. Nous pouvons donc bien conclure à un meilleur taux de renouvellement de leur permis B chez les travailleurs hautement qualifiés.

Nous avons ainsi pu observer que les travailleurs hautement qualifiés obtiennent, par rapport aux autres titulaires d'un permis B, à la fois des permis ayant une plus longue durée de validité et un meilleur taux de renouvellement de ces permis. Ces éléments nous permettent de confirmer notre hypothèse selon laquelle les travailleurs hautement qualifiés sont moins touchés par la tendance à la fragilisation des permis de travail que les autres catégories de travailleurs.

## 5. Evolution des permis de travail

En guise de conclusion, nous allons rapidement retracer les éléments saillants mis en évidence dans ce chapitre avant de réfléchir à quelques pistes d'évolution possible du permis de travail en tant que politique publique.

Le permis de travail est l'outil historique utilisé en Belgique afin de réguler les pénuries du marché du travail. Il joue donc un rôle important dans la compréhension que nous cherchons à obtenir de l'emploi des nouveaux migrants en Belgique. Cette compréhension passe par

---

<sup>73</sup> Flandre: variances non-équivalentes;  $F=632.2$ ,  $p<0.001$ ,  $t=36290.9$ ,  $p<0.001$   
Bruxelles: variances non-équivalentes;  $F=397.8$ ,  $p<0.001$ ,  $t=21.3$ ,  $p<0.001$   
Wallonie: variances non-équivalentes;  $F=348.5$ ,  $p<0.001$ ,  $t=18289.0$ ,  $p<0.001$

une analyse statistique rendue difficile par les lacunes dans les différentes bases de données. De plus, le permis de travail ne nous permet d'obtenir un éclairage que sur une partie des nouvelles migrations de travail en Belgique. Nous sommes néanmoins parvenus à mettre à jour certaines tendances.

Le tour d'horizon des permis de travail nous a permis d'observer l'évolution des différents types de permis dans chacune des Régions du pays. Il ressort de ce tour d'horizon que si les permis B connaissent une augmentation importante depuis 2005, les permis A sont, quant à eux, en voie de disparition. Nous avons ensuite analysés plus en détail ces deux tendances. Une hypothèse à tester est que l'acquisition d'un permis A pourrait aujourd'hui être délaissée au profit de stratégies visant directement l'obtention de la nationalité belge. Quant aux permis B, nous avons observé que l'importante croissance qu'ils connaissent dépend exclusivement des travailleurs saisonniers en provenance des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne employés dans l'agriculture en Flandre.

Ces différentes tendances nous ont amenés à nous interroger sur une possible fragilisation du statut auquel le permis de travail ouvre le droit pour le travailleur migrant. Si nous avons vu que les travailleurs hautement qualifiés sont épargnés par ce phénomène, il apparaît que les travailleurs employés dans les secteurs dérégulés du marché du travail connaissent bel et bien une fragilisation de leur statut. Dans un certain nombre de cas individuels, cette assertion peut être relativisée par le fait que, même si le permis de travail est lié à des conditions précaires, l'obtention de celui-ci représente une amélioration par rapport aux emplois non déclarés que ces personnes occupaient dans les mêmes secteurs précédemment. Si l'on ne considère plus le permis de travail du point de vue individuel, mais en tant que politique publique, il apparaît bien que ces différents éléments vont dans le sens d'une transformation de l'usage des permis de travail et de fragilisation de sa fonction première d'insertion des travailleurs étrangers sur le marché du travail.

Voilà pour la situation actuelle. Si nous réfléchissons à présent à l'évolution possible du permis de travail, en tant que politique publique, deux remarques méritent d'être mentionnées.

Tout d'abord il y a l'émergence et le développement du système de détachement de travailleurs dans le cadre de la libre circulation des services au sein de l'Union européenne qui vient aujourd'hui concurrencer le permis de travail. Ce point sera illustré plus en détail dans le point 3 du chapitre 4 au travers de la recherche menée auprès des travailleurs polonais employés dans l'horticulture wallonne. Nous verrons que si ces deux modalités d'emplois de travailleurs étrangers se ressemblent sur plusieurs points (montant du tarif horaire ou encore l'obligation de l'employeur de loger ses travailleurs étrangers) les démarches administratives à réaliser peuvent différer sensiblement. En Flandre, le travail saisonnier dans l'agriculture a été classé dans la catégorie des métiers en pénurie. Les démarches administratives liées à l'obtention d'un permis de travail sont donc réduites à cinq jours pour les ressortissants de l'Union européenne encore soumis à un accès restreint au marché de l'emploi. En Wallonie, par contre, un examen du marché de l'emploi doit être effectué avant de pouvoir délivrer le permis de travail dans ce secteur. Il y a donc six semaines de procédures administratives ce qui rend ce système moins attrayant que le détachement de travailleurs. Si le système reste tel qu'il est, nous pourrions voir apparaître dans ce secteur un remplacement des permis de travail saisonniers par des travailleurs en détachement.

La seconde remarque concernant l'évolution possible des permis de travail a trait à la fin de la restriction de l'accès au marché du travail des nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Nous avons vu, en effet, l'impact important des travailleurs polonais sur notre analyse des permis de travail. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, les Polonais ainsi que les ressortissants de sept autres nouveaux pays adhérents n'auront plus besoin de permis de travail pour être employés sur le marché belge. Il y aura donc une transformation dans la distribution des permis de travail telle que nous pouvons l'observer jusqu'aujourd'hui. Cependant, les secteurs dans lesquels sont massivement employés cette main d'œuvre étrangère fonctionnant selon une logique de niche ethnique (Waldinger, 1994), nous observerons une transformation – soit – mais qui prendra vraisemblablement la forme d'un jeu de chaises musicales. C'est-à-dire un jeu de remplacement entre nationalités se succédant au sein de secteurs dérégulés gardant la même logique de fonctionnement. Si cette hypothèse se vérifie, les premiers candidats à la succession seront vraisemblablement les ressortissants des deux derniers Etats à avoir intégrés l'Union européenne; la Bulgarie et surtout la Roumanie.



---

Partie B  
**Analyse qualitative**



# Chapitre 4      OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET CARRIÈRES MIGRATOIRES. ÉTUDES DE CAS

*Martin ROSENFELD, Hélène MARCELLE, Andrea REA*

## 1.            Introduction

Les études des nouvelles migrations prennent plus souvent pour objets les migrants eux-mêmes. Cette centration conduit à faire des conditions structurelles et institutionnelles des politiques de migration (lois et règlements sur le séjour) et des modalités de fonctionnement des marchés de l'emploi (besoins de main-d'œuvre et conditions salariales et de travail) des facteurs secondaires ou des ressources pour les carrières migratoires. Nous avons choisi de mieux articuler carrières migratoires et structures des opportunités afin de mieux percevoir l'action de l'Etat et du marché sur la formation des flux migratoires et la construction des carrières migratoires.

La théorie de la segmentation du marché de l'emploi (Piore, 1979), utile pour comprendre la période fordiste (1947-1974), ne semble plus suffisante pour expliquer le travail des nouveaux immigrés en Belgique, comme en Europe, actuellement. La balkanisation du marché du travail (Kerr, 1977) et la multiplication des segments des *3-D Jobs (Dirty, Demanding and Dangerous)* (Castles, 2002) permettent de mieux saisir le recours aux travailleurs étrangers. Toutefois, l'immigration de travail, comme nous l'avons vu avec les données des permis de travail, concerne également les hauts niveaux de qualification. Les travailleurs immigrés qui occupent des emplois peu qualifiés connaissent une concentration dans quelques secteurs où l'intensité de main-d'œuvre est forte, essentiellement dans la construction, l'agriculture et les services. La fragmentation du marché du travail permet aussi des formes de spécialisation dans la division sociale du travail. Certaines activités professionnelles ou certains segments de secteur d'activité sont occupés par des travailleurs de même nationalité. Ceci conduit à la formation de niches ethniques. Ce concept proposé par Waldinger (1994) désigne la surreprésentation d'un groupe ethnique dans un secteur par rapport à sa part dans le volume total de l'emploi. Une des propriétés de la niche

ethnique consiste à fonctionner comme une chaise musicale. Elle se construit sur la base de deux facteurs: les opportunités du marché du travail et celles de la mobilité internationale et d'autre part, les caractéristiques des groupes ethniques. Le principe de la chaise musicale autorise des changements d'occupation de places lorsque certaines deviennent vacantes. Des travailleurs immigrés quittent un poste pour laisser leur place à d'autres travailleurs, ce roulement pouvant répondre à une logique nationale et/ou ethnique. Dans son étude sur les travailleurs chinois employés dans la confection, Brun (2002) déconstruit ce mécanisme de chaises musicales. Il montre que différents secteurs connaissent aujourd'hui une «délocalisation sur place» pour reprendre le concept de Terray. C'est le cas notamment dans le secteur de la confection qui doit pouvoir réagir au plus vite aux demandes du marché, de même que pour le secteur de l'agriculture ou de la construction puisque ces activités ne peuvent pas être déplacées. Cette «délocalisation sur place» induit un recours important à la main-d'œuvre étrangère clandestine.

La construction des niches ethniques se réalise aussi sur la base de la mobilisation de différents types de statut dans l'emploi. Ceux-ci peuvent prendre des formes relativement classiques comme le permis de travail B, le permis de travail C, le travail indépendant ou le travail irrégulier. A ces formes s'ajoutent ou s'articulent de nouvelles issues de la dérégulation du marché de l'emploi et de la libéralisation des marchés, notamment la sous-traitance en cascade ou le détachement de travail dans le cadre de la libre circulation des services. Ces deux dernières modalités offrent ainsi la possibilité au développement de l'immigration sans recours au statut traditionnel de «travailleur immigré» (Rea, 2006). L'usage de la sous-traitance et des firmes interim dans la construction (Jounin, 2008) témoigne de ces nouvelles modalités de fonctionnement du marché de l'emploi qui constituent autant d'opportunité de recours à des travailleurs immigrés.

Nous avons ainsi choisi d'étudier les carrières migratoires à partir de l'inscription de travailleurs immigrés dans trois types spécifiques d'activités professionnelles: les Brésiliens dans la construction, les Polonais dans l'horticulture et les femmes migrantes dans la domesticité. Ces trois études de cas, certes limitées, cherchent à montrer aussi comment le marché, de l'emploi en l'occurrence, et l'Etat, par ces réglemen-

tations régissant les activités économiques et commerciales ou l'immigration, forgent des opportunités pour les acteurs.

## **2. Nouvelles migrations à Bruxelles : les travailleurs brésiliens employés dans la construction**

L'arrivée récente de nombreux Brésiliens en Belgique trouve son origine principalement dans une opportunité particulière d'accès au territoire. En effet, les accords bilatéraux conclus entre la Belgique et le Brésil permettent aux ressortissants brésiliens de se présenter à la frontière sans avoir sollicité préalablement un visa touristique de trois mois. Ce droit réciproque représente une particularité par rapport à de nombreux pays dont les ressortissants ne peuvent accéder au territoire national que via l'octroi d'une autorisation préalable. Cette facilité d'accès va largement conditionner le parcours migratoire des Brésiliens en Belgique; depuis la définition du projet jusqu'aux formes d'insertion sur le marché du travail. L'intérêt porté aux Brésiliens nous offre la possibilité d'étudier l'articulation entre l'opportunité juridico-légale (accès au territoire) et les opportunités socio-économiques (niche ethnique) et son impact sur la construction de parcours migratoires.

### **2.1. *Nouvelle immigration brésilienne en Belgique***

L'étude de cas des Brésiliens en Belgique est fort instructive dans le cadre d'une recherche sur les nouvelles migrations. Il apparaît en effet que cette immigration combine deux propriétés particulières; elle est récente et elle a connu un développement extrêmement important, attirant l'observation de nombreux acteurs institutionnels.

#### **2.1.1. Evolution de l'immigration brésilienne en Belgique**

Pour parvenir à bien comprendre les particularités de la migration brésilienne en Belgique, il est important d'en retracer la généalogie en croisant études abordant la question (Alves, 2005; Carvalho, 2007) et informations récoltées durant l'enquête empirique. Longtemps les Brésiliens n'ont été qu'une petite minorité en Belgique. Il s'agissait avant tout de personnes hautement qualifiées issues des classes sociales aisées du Sud du pays (*Rio de Janeiro* et *Sao Paulo*). Pensons aux étudiants, aux

artistes mais aussi aux joueurs de football et aux réfugiés politiques fuyant la dictature militaire durant les années 1960-1970. Le développement de liens économiques entre les deux pays ainsi que le retour d'une partie de cette première vague d'immigration, notamment des réfugiés politiques à partir des années 1980, vont contribuer à la diffusion d'une image de la Belgique comme d'un pays d'accueil. La crise économique au Brésil prenant des proportions importante dès 1996, plusieurs vagues d'immigration vont se diriger vers la Belgique. Ces vagues migratoires semblent s'intensifier depuis 2001. Il faudrait, pour expliquer ce phénomène, s'interroger sur les conséquences des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et du métro à Londres en 2005. Plusieurs Brésiliens ont, en effet, expliqué se trouver en Belgique suite à un renvoi de la part de l'immigration anglaise. L'Angleterre et les USA figurant parmi les destinations privilégiées des Brésiliens, le renforcement du contrôle des frontières et le durcissement des critères d'octroi de visa pourraient les avoir amenés à reporter leur choix migratoire vers d'autres pays dont la Belgique.

Le profil de ces migrants économiques diffère de ceux de la première vague. Il s'agit essentiellement de personnes en provenance de l'intérieur du pays qui connaissent une situation économique difficile au Brésil. Une fois entrés légalement sur le territoire belge, les migrants brésiliens s'installent dans la clandestinité. Il est difficile de déterminer l'origine régionale des migrants. Les seuls chiffres disponibles mentionnant la région d'origine sont ceux des statistiques de retours volontaires produites par l'OIM<sup>74</sup>. Ceux-ci montrent qu'entre 2003 et 2007, près de 80%<sup>75</sup> des retours volontaires vers le Brésil l'ont été à destination des Etats du Minas Gerais et de Goiás, tous deux situés à l'intérieur du pays. Une piste d'explication sur la prédominance de cette région est fournie par Alves (2005) dans l'étude qu'il réalise sur les migrants brésiliens nouvellement arrivés en Belgique. Celui-ci met en avant la culture «d'aventurier» et surtout la tradition d'ascension sociale impor-

---

<sup>74</sup> L'Organisation Internationale des Migrations (OIM) est l'un des principaux organismes en charge du programme *Return and Emigration of Asylum-seekers in Belgium* (REAB). Ce programme comprend un volet «retour volontaire» qui donne la possibilité aux immigrants en situation irrégulière sur le territoire de se voir rapatrier gratuitement vers le pays d'origine en échange de la promesse de ne pas revenir durant une période de cinq ans. Les Brésiliens sont aujourd'hui en Belgique les principaux utilisateurs de ce programme.

<sup>75</sup> 2880 retours sur un total de 3664 l'ont été vers les villes de *Goiana*, *Uberlandia* et *Belo Horizonte* (OIM, 2008).

tante que la prospection minière<sup>76</sup> a apportée dans cette partie du Brésil. La fin de la prospection minière a coïncidé avec le développement d'une agriculture entraînant une concentration des terres et un important exode rural. Aujourd'hui, seule l'immigration semble encore pouvoir permettre cette rapide ascension sociale qui est restée ancrée dans la culture de cette région. Cette explication intéressante semble devoir être complétée par l'interprétation plus classique d'imitation des nouveaux migrants devant la réussite matérielle de ceux qui sont revenus après avoir mené à bien leur projet migratoire.

Si nous avons à présent une idée plus précise de la généalogie de l'immigration brésilienne en Belgique, il reste important de pouvoir donner un ordre d'idée de la taille de cette communauté. Les chiffres avancés ici le sont purement à titre indicatif et doivent être considérés avec précaution. Le chiffre officiel est celui du nombre de Brésiliens inscrits au registre national. Celui-ci tourne aujourd'hui autour de 4.000 personnes. Pourtant, lorsque l'on contacte l'ambassade du Brésil, celle-ci fait état d'une dizaine de milliers de Brésiliens s'étant déclarés comme résidents en Belgique. Il est vraisemblable qu'une partie importante des personnes en séjour irrégulier ne se soit pas déclarée auprès de l'ambassade. Plusieurs personnes, dont les représentants d'administrations (Office des étrangers, Police fédérale), avancent parfois le chiffre de 50.000 Brésiliens en Belgique. Cette donnée peut aussi être mise en relation avec l'estimation d'un marché de 60.000 clients par la compagnie d'avion qui propose des vols entre Bruxelles et *Goiana*.

### 2.1.2. Trajet migratoire

Beaucoup de Brésiliens présents en Belgique utilisent la même route. Ils arrivent en avion à Paris Charles de Gaulle pour ensuite prendre un Thalys jusqu'à la gare du Midi à Bruxelles. La France connaît les mêmes dispositions que la Belgique en matière de visa pour les brésiliens. Aucun document ne doit donc être sollicité avant l'arrivée sur le territoire. Cependant, il peut arriver qu'on demande au voyageur brésilien de fournir la preuve de sa qualité de touriste, notamment en montrant qu'il a de quoi subvenir à ses besoins pendant la durée de son visa. Le trajet par Paris est privilégié au vol direct jusqu'en Belgique parce que

---

<sup>76</sup> Minas Gerais signifie «les mines générales» en référence à l'importante activité d'exploitation minière que cette région du Brésil a connue depuis le 18<sup>ème</sup> siècle.

ce type de contrôles y sont réputés moins sévères. Certains arrivent aussi après s'être fait refouler à la frontière anglaise. Londres apparaît comme une destination privilégiée. Cela peut s'expliquer par le sens du projet migratoire des Brésiliens conçu comme une courte période devant permettre d'économiser une somme suffisante à la réalisation d'un projet au Brésil. A ce titre, Londres offre un différentiel de salaire qui peut paraître particulièrement attractif même si les conditions de vie dans la clandestinité y sont réputées difficiles.

Des Brésiliens présents en Belgique ont également fait un passage par le Portugal. A l'inverse de l'Angleterre, ce pays apporte un certain nombre de facilités à la mise en œuvre du projet migratoire. Principalement du fait de la langue, mais aussi de par les opportunités de régularisation qui sont plus nombreuses au Portugal. Cependant, les salaires y sont moins élevés et entrent donc moins dans la logique première d'un projet migratoire centré sur l'obtention d'une somme déterminée en vue de la réalisation d'un projet au Brésil.

Les chemins parcourus ont parfois recours aux filières migratoires organisées. Celles-ci semblent trouver leur origine dans différentes agences de voyages brésiliennes vendant des «packages» incluant vol, visa touristique, accueil dans un logement collectif durant les premiers jours et contacts pour trouver un emploi. L'usage de ce type de filière est généralement très coûteux et le service réellement fourni est souvent très inférieur à ce qui avait été promis. Manoel, un pasteur brésilien, en fournit un exemple. A l'approche de la retraite, il décide de prendre une pause-carrière pour venir évaluer dans quelle mesure il pourrait continuer à travailler en Europe. Il travaille aujourd'hui comme plafonneur et sa femme et ses trois enfants sont venus le rejoindre bien qu'ils n'aient pas encore pu régulariser leur situation de séjour. Manoel décrit la filière migratoire de la manière suivante :

«L'histoire, c'est compliqué. J'ai été dans une agence au Brésil qui organise tout. Mais ce sont des voleurs. Ils ont dit que je viendrais en Europe avec des papiers, un travail et un logement. J'ai vendu nos deux voitures pour deux passages vers Londres. Le mien et celui de mon fils. Nous avons chacun payé 12.000 Reais<sup>77</sup> puis attendu. Un mois après, la dame de

---

<sup>77</sup> 12.000 Reais équivalent plus ou moins à 3.000 euros.

l'agence nous a appelé pour expliquer que suite aux attentats terroristes à Londres, les visas étaient refusés, plus personne ne pouvait rentrer. J'ai demandé ce que l'on pouvait faire. Elle a proposé comme solution d'aller soit à Paris, soit en Belgique. J'ai choisi la Belgique. Mon fils n'a pas voulu venir. A Londres nous connaissions des gens, quelqu'un pouvait venir nous prendre à l'aéroport. Mais à Bruxelles pas, alors il n'a pas voulu venir. En arrivant ici, j'ai eu des problèmes à l'immigration. La personne de l'immigration a appelé dans l'hôtel mais ils ont dit que je n'avais pas de réservation. Ensuite, en voyant que j'étais, mes cheveux blancs et mon âge, ils m'ont laissé entrer».

## 2.2. *Les travailleurs brésiliens dans la construction*

L'étude des travailleurs brésiliens employés dans des segments du secteur de la construction à Bruxelles nous offre la possibilité d'illustrer comment des carrières migratoires se construisent sur la base d'opportunités offertes par les structures institutionnelles et économiques. La construction constitue le seul secteur économique qui en Belgique absorbe autant de travailleurs durant la période fordiste que celle post-fordiste bien que sa structuration interne diffère entre les deux périodes.

### 2.2.1. *Niche ethnique et chaise musicale*

Certains segments de secteurs de l'économie belge constituent de véritables appels de main-d'œuvre étrangère. Des secteurs dépendent, en partie, de façon structurelle d'une main-d'œuvre précaire, flexible et qui ne dispose pas de protection légale et sociale. Le type d'emploi proposé et les conditions de travail guident ainsi prioritairement les travailleurs migrants vers ces segments dérégulés du marché du travail. De nombreux migrants brésiliens entrés en Belgique ne disposent pas d'accès légal au travail. Ils occupent des emplois non déclarés. Ces emplois se concentrent essentiellement dans le secteur du nettoyage pour les femmes et de la construction pour les hommes. Si les hommes sont employés dans le bâtiment, c'est plus spécifiquement pour réaliser certains travaux de finition tels que peinture, plafonnage et surtout pose de gyproc. La pose de gyproc est un créneau connaissant deux avantages; premièrement c'est un poste bien défini pouvant aisément

être sous-traité. Ensuite, cette activité est pratiquée à l'intérieur des bâtiments, c'est-à-dire dans des conditions de relative sécurité pour un travailleur en situation irrégulière. Ces particularités peuvent expliquer pourquoi les Brésiliens ne disposant pas d'accès légal au marché du travail privilégient ce secteur, tout comme les Polonais ou encore d'autres nationalités l'ont fait avant eux. Ce segment du marché du travail constitue une niche ethnique, occupée, entre autres, par les Brésiliens aujourd'hui.

Des segments du secteur de la construction étaient occupés durant un temps par des travailleurs portugais. Une partie d'entre eux sont devenus des indépendants et ont créé leur entreprise. Etant des citoyens européens, ils disposent d'un accès institutionnel et aisé et possèdent aussi une connaissance du secteur et des acteurs économiques. Depuis la fin des 1990, le travail irrégulier dans le bâtiment est occupé, notamment, par des travailleurs polonais (Kuzma, 2003). Ceux-ci, en devenant des citoyens européens, ont acquis une situation plus régulière sur le marché du travail (indépendants vrais ou faux, permis de travail, etc.). Ils ont libéré une partie des postes disponibles que des Brésiliens occupent à présent, avec la particularité supplémentaire que ceux-ci travaillent dans une large mesure pour des Portugais ayant eux-mêmes occupé cette position dans ce secteur d'activité. Si la structure d'opportunité des Brésiliens venait à se modifier, soit que ceux-ci puissent plus facilement parvenir à régulariser leur séjour en Belgique, soit que les conditions économiques du Brésil viennent à s'améliorer, nous assisterions, à n'en pas douter, à un nouveau remplacement au sein de cette niche par des travailleurs d'une autre nationalité.

### 2.2.2. Patrons brésiliens et patrons portugais

Pour se procurer un travail, les Brésiliens dépendent largement d'un intermédiaire. Une seule personne interrogée est parvenue à établir un lien direct avec le donneur d'ordre commandant les travaux, prenant ainsi une position d'indépendant même s'il n'en possédait pas le statut légal. Tous les autres dépendent d'intermédiaires établissant le contact avec le donneur d'ordre. Ces intermédiaires sont appelés «patrons» alors même qu'ils n'occupent souvent qu'une fonction de mise à disposition de main d'œuvre. Cet intermédiaire n'agit comme un pont démonétarisé entre deux structures de réseaux sociaux. Ces entremetteurs sont des intermédiaires économiques fonctionnant comme des *gatos*

(Berlan, 1986: 13) ou des *gangmasters* (Geddes, 2005) qui répondent au processus d'externalisation des coûts de recrutement de main-d'œuvre. Le travailleur brésilien en situation irrégulière est donc généralement en contact avec un «patron», brésilien lui aussi, qui se charge de procurer de la main-d'œuvre à un entrepreneur. Dans le créneau de travail des Brésiliens, la plupart de ces entrepreneurs sont Portugais. Cependant, ces entrepreneurs ne sont généralement que des sous-traitants travaillant pour de plus grosses sociétés. Ce schéma peut évidemment prendre des formes variables. La formule la plus simple étant un Brésilien en situation irrégulière travaillant directement pour un entrepreneur portugais réalisant, pour son compte, un chantier. Les formules complexes multiplient les intermédiaires entre le donneur d'ordre, souvent belge, et l'exécutant avec parfois plusieurs échelons de sous-traitance, le dernier pouvant être un sous-traitant irrégulier et des exécutants brésiliens en situation irrégulière.

D'importantes difficultés sont rencontrées par les travailleurs brésiliens en situation irrégulière. Avant toute chose, leurs conditions de travail sont précaires et le salaire bas. Les nouveaux arrivants ne parlant que le portugais et effectuant un travail de manœuvre à la journée ne gagnent parfois pas plus de 5 euros/heure. Lorsque le travailleur est capable de parler un peu le français et qu'il s'est familiarisé avec les techniques dans le bâtiment, il peut effectuer un travail spécialisé pour lequel il sera payé jusqu'à 10 euros/heure. Ce salaire reste fort bas et il n'est pas rare de rencontrer un schéma dans lequel chaque intermédiaire garde la moitié du salaire. Ainsi le donneur d'ordre paie à l'entrepreneur un montant forfaitaire pour la réalisation d'un travail, et chaque intermédiaire ponctionne sa commission jusqu'au dernier sous-traitant qui paie 10 euros/heure le Brésilien qui effectue réellement le travail. Au-delà des bas salaires, les cas de non-paiements semblent également fréquents. De nombreuses situations de non-paiements ont été dénoncées par des travailleurs auprès des autorités belges (police, inspection sociale, etc.). Cependant, le travail informel et la multiplication des intermédiaires diluent souvent la responsabilité et limitent les possibilités de recours du travailleur. Certains travailleurs brésiliens employés par des patrons portugais perçoivent le non-paiement comme une reproduction dans l'immigration de rapports coloniaux. Le développement de rapports de force inégalitaires entre des travailleurs brésiliens et des entrepreneurs portugais tirant profit de leur situation précaire reproduirait des rapports datant de l'époque coloniale. Ce rapport colo-

nial semble fonctionner selon deux logiques d'action: la première, de proximité, constitue une logique de facilitation des relations sociales (accès au travail) et la deuxième, de subordination, relève du rapport de domination (extorsion financière). D'autres Brésiliens confrontés aux mêmes problèmes avec des personnes de même nationalité relèvent le fait bien connu de l'exploitation intra-communautaire, en particulier des pionniers vis-à-vis des nouveaux venus.

### 2.2.3. Documents de séjours

La présence importante de Brésiliens travaillant irrégulièrement dans certains secteurs du bâtiment pose la question du contrôle et des différents services d'inspection sociale. Dans le discours des Brésiliens interrogés, les contrôles sur chantiers semblent suffisamment peu nombreux pour ne pas représenter un risque majeur. Par ailleurs, un nombre important de Brésiliens travaillant de façon irrégulière semble disposer de «documentinhos» (des documents doublés). Il s'agit en l'occurrence de faux papiers mais indiquant l'identité d'une personne existante. Ces «documents doublés» font souvent référence à l'identité réelle d'une personne vivant au Portugal, mais dont la photo a été changée. Le choix se porte sur le Portugal de par l'affinité de la langue et la ressemblance des noms. Certains Brésiliens se procurent ces documents doublés en vue de se mettre à l'abri d'éventuels contrôles d'identité. Cependant, la plupart du temps il s'agit davantage d'un pré-requis, imposé par le patron, avant d'engager un brésilien en séjour illégal. La qualité de ces «documents doublés» est fort variable et dépend grandement de leur prix, oscillant entre 250 euros et 5.000 euros. Cependant, il s'agit souvent de documents assez grossiers ne trompant personne mais apparemment suffisants pour que le patron puisse feindre la bonne foi en cas de contrôle et se mettre à l'abri de poursuites.

Si les «documentinhos» portugais semblent relativement répandus au sein de la communauté brésilienne, certains poussent le processus plus loin. Ainsi, plusieurs Brésiliens auraient obtenu auprès des autorités communales une carte d'établissement pour ressortissant d'un pays européen sur base de leurs «documents doublés». Si la commune ne détecte pas la fraude, la personne reçoit alors un document de séjour parfaitement officiel mais établi sous un nom qui n'est pas le sien. Des «patrons» brésiliens utilisent aussi ces documents de séjour obtenus sur base de «documentinhos» pour monter leur propre société dans la

construction. Dans certains cas frauduleux rapportés, il s'agit de démarches pour réunir une somme d'argent, en effectuant un emprunt bancaire ou en percevant des avances sur chantier, avant la mise en faillite de ladite société et le retour au pays. Ces situations dont l'ampleur est impossible à établir sont fréquemment évoquées par les Brésiliens parce qu'elles alimentent une image négative de la communauté brésilienne. En outre, elles sont dénoncées parce que les premières victimes de ces « patrons » peu scrupuleux sont les travailleurs brésiliens eux-mêmes.

### **2.3. *Projet migratoire des Brésiliens en Belgique***

L'étude de la carrière migratoire des nouveaux migrants est intimement liée à une compréhension fine de leur projet migratoire et de son évolution. Les entretiens réalisés témoignent d'une importante unité des projets migratoires. Ceux-ci ont en commun une présence temporaire en Europe, le temps de réunir une certaine somme d'argent permettant de réaliser ensuite un projet au Brésil. Le projet de départ est perçu comme bien défini dans le temps et clairement lié à un retour au pays. Si le projet de départ est le même pour tous, la décision de partir est, quant à elle, motivée par des causes variées. Néanmoins, celles-ci semblent chaque fois liées à une situation d'incertitude au Brésil, une incertitude économique avant tout. Trois arguments différents sont mobilisés. Le premier est classique. La perte d'un emploi ou la difficulté d'assurer un niveau de vie convenable pousse au départ. Mais cette incertitude peut prendre un caractère quelque peu différent comme pour ce couple ayant choisi de partir car il doutait de pouvoir assurer, au Brésil, une éducation de qualité à ses enfants. Un troisième ordre d'argumentation porte sur le climat de violence et la crainte pour son intégrité physique. La recherche d'un environnement moins insécurisant conduit aussi à l'activation d'un projet migratoire.

#### **2.3.1. *Confrontation du projet migratoire aux structures d'opportunités***

Nous avons vu que l'accès au territoire belge est aisé pour les Brésiliens, mais que la finalité de tourisme qui le motive conduit aussi à interdire le séjour de longue durée sans autorisation. Dès lors, les Brésiliens, pour la plupart, vivent dans la clandestinité. Les seules options à leur disposition sont de parvenir à changer de statut de séjour ou

d'obtenir un permis de travail. Or, seule une petite proportion parvient à obtenir l'un ou l'autre. La grande majorité est donc amenée à travailler illégalement sur le territoire. Les modalités particulières qui régissent ce type d'emplois vont avoir une influence directe sur la façon dont le projet migratoire va pouvoir se réaliser. Coincés dans des secteurs d'activités connaissant une importante dérégulation, très peu de Brésiliens vont parvenir à concrétiser leur projet migratoire. Les difficultés particulières qu'ils rencontrent pour trouver du travail et recevoir un salaire décent ainsi que le coût de la vie en Europe va les amener à devoir postposer leur projet de retour. L'idée de départ n'est pas pour autant abandonnée, c'est le temps initialement prévu pour y parvenir qui est revu à la hausse. Cependant, plus le projet perdure dans le temps, plus l'intégration en Belgique se construit. Il devient difficile de prendre la décision de retourner et le projet évolue vers une installation dans le pays d'accueil. Francisco est arrivé en Belgique à 26 ans avec l'objectif de réunir suffisamment d'argent pour pouvoir acheter, au Brésil, une terre à cultiver. Il se voyait de retour au Brésil pour ses 30 ans. Après plusieurs emplois, un séjour au Portugal, mais aussi un mariage et une fille sur le point de naître, son projet a évolué. Il reconnaît lui-même ce type d'évolution chez la plupart des Brésiliens, en particulier à la suite d'un mariage ou de la naissance d'un enfant.

«Souvent, c'est un projet court lié au fait de gagner de l'argent. Rester trois ou quatre ans avant de rentrer au Brésil pour acheter un petit commerce, une maison ou un peu de terre. Mais souvent ce projet évolue. Même quand ils parviennent à réaliser leurs objectifs, qu'ils sont dans leur maison avec leur voiture ou sur leurs propres terres, ce n'est souvent plus suffisant par rapport aux standards de vie qu'ils ont connus à l'étranger. Alors ils se perdent quelque peu. Ils ont parfois besoin alors de gagner plus d'argent que ce qui était prévu dans leur projet initial. Je vois comme ça que beaucoup de Brésiliens en Belgique ont déjà dépassé le temps qu'ils projetaient de passer ici. Dans mon cas, je pensais rester trois ans. Mais en trois ans je n'ai pas rempli l'objectif que je m'étais fixé, alors je suis resté plus longtemps. J'ai commencé à apprendre le français, commencé à gagner un peu plus, je me suis marié aussi, ce qui n'était pas prévu au départ! Et je vois le même genre d'évolution du projet chez les autres Brésiliens».

Cette citation introduit un élément nouveau. Même pour ceux qui parviennent à aller jusqu'au bout de leur expérience migratoire, c'est-à-dire rentrer au Brésil, la question de l'installation en Belgique continue à se poser. Il apparaît en effet que le niveau de vie, l'accès aux soins de santé ou la sécurité que les migrants ont connus en Belgique, même dans la clandestinité, soient supérieurs à ceux qu'ils peuvent rencontrer au Brésil. Ceci nous conduit à questionner une notion pour le moins polysémique: la sécurité.

### 2.3.2. Subjectivité de la notion de sécurité

Manoel se trouve dans une situation particulière. Lui, sa femme et sa fille aînée vivent clandestinement en Belgique alors même que son jeune fils possède la nationalité belge. Le fait d'avoir un enfant belge empêche l'expulsion de Manoel et de sa famille, bien qu'à trois reprises déjà, il ait dû faire des séjours en centre fermé. Pourtant, aucune possibilité de régularisation ne s'offre à lui. Récemment, il a pu obtenir un document «Annexe 35». Grâce à ce document, il a le droit de travailler légalement. C'est une bonne chose puisqu'il est chef d'une équipe de plafonneurs depuis plusieurs années. Il a donc pu être engagé dans une grosse société du bâtiment. Mais l'annexe 35 est un document provisoire et son arrivée à échéance signifie un nouveau passage par une période de clandestinité.

«Quand on arrive ici, on pense qu'on va travailler, qu'on va gagner beaucoup d'argent et que très tôt on va retourner au Brésil. Mais c'est pas comme ça. L'argent, il va pas tomber du ciel. Et puis le temps il passe, l'argent il vient pas et les choses elles s'installent. Maintenant j'ai un bon travail. L'argent il vient mais je pense qu'ici c'est bien pour vivre. La sécurité et tout».

Il peut sembler paradoxal que Manoel, dans la situation précaire qu'il connaît, choisisse le terme «sécurité» pour caractériser son séjour en Belgique. Il convient donc de déconstruire les notions de précarité et de sécurité. Bien qu'en situation de clandestinité, les migrants attribuent aux notions de précarité et de sécurité un sens différents de celui des citoyens en Belgique rendant de la sorte la clandestinité presque acceptable. Les Brésiliens font clairement remarquer que la sécurité associée à leur vie en Belgique rend celle-ci préférable à celle qu'ils menaient au Brésil alors même qu'ils sont clandestins ici et citoyens là-bas. La préca-

rité de leur situation est différenciée de ce qu'ils nomment la sécurité qui est généralement relié à la question de l'intégrité physique. En outre, la précarité est davantage associée à l'absence d'opportunités économiques qu'à celle du statut de séjour.

### 2.3.3. Perception de la vie dans la clandestinité

La «sécurité» financière associée à la possibilité de trouver de l'emploi ainsi que les différents services accessibles, même à une population vivant dans la clandestinité, sont grandement valorisés. Cette observation est importante car elle va à l'encontre de l'image parfois misérabiliste associée aux travailleurs clandestins exploités que donne une interprétation holiste des nouvelles migrations irrégulières. A partir des trajectoires individuelles, nous retrouvons plus souvent le modèle micro-économique du choix rationnel proposé par Borjas (1989). Cette approche se base sur l'individu et propose comme origine du choix migratoire un calcul coût/bénéfice entrepris rationnellement par le migrant. Cette approche coïncide assez bien avec la position explicite des Brésiliens qui sont parvenus à obtenir une bonne connaissance des droits et opportunités auxquels ils peuvent faire appel, mais aussi des risques qui sont les leurs en vivant clandestinement en Belgique. Cette interprétation permet aussi de comprendre pourquoi les opportunités structurelles des marchés du travail dérégulés rencontrent des intérêts individuels.

Si, dans les discours des trajectoires migratoires, le projet d'immigrer semble résulter d'une décision prise en connaissance de cause, certains migrants ne parviennent pas à s'accommoder de cette situation de clandestinité. Celle-ci représente un poids avec lequel il est extrêmement difficile de vivre. La peur est au cœur de nombreux discours: peur des contrôles sur chantier, des ordres de quitter le territoire et des séjours en centres fermés. Adriano explique ainsi ne jamais être parvenu à surmonter cette peur, à tel point qu'il envisage de rentrer seul au Brésil, sachant pertinemment que sa femme et son fils ne voudront plus quitter la Belgique:

«Je suis en danger. La vie ici c'est comme ça. Comme le titre de ce film "Enfermé dehors". Moi je suis "libre à l'intérieur". La peur c'est terrible. Au début nous n'osions même pas parler chez nous parce qu'on pensait que les voisins pourraient entendre et nous dénoncer. Mais c'est juste la peur».

Cette différenciation de la perception de la clandestinité n'est pas étrangère au projet migratoire. Tant que la personne envisage son séjour comme un moyen de réunir une certaine somme pour réaliser un projet au Brésil, le principal risque lié à la clandestinité est d'être renvoyé au Brésil avant d'avoir pu réunir la somme voulue. Par contre, lorsque le projet évolue vers une installation en Belgique, l'impact lié à un renvoi au Brésil est plus préjudiciable. Lorsque la clandestinité est associée à un processus d'intégration locale (carrière professionnelle, attache à la communauté ou enfants insérés dans le milieu scolaire), l'expulsion est contreproductive en regard de l'investissement consenti. Le sentiment de risque associé à un renvoi au Brésil, et donc la peur qui l'accompagne, semble croître à mesure que se développe la vie en Belgique.

## **2.4. Mobilisation des ressources**

La mobilisation des ressources prend une forme particulière dans le cas de l'immigration brésilienne en Belgique. Il apparaît en effet que nous sommes face à un mode de fonctionnement qui s'apparente davantage à une logique communautaire de lien que de soutien. L'image communément répandue d'une communauté brésilienne unie n'est pas pour autant remise en question. Ce que nous voulons mettre en évidence, c'est que ce lien n'induit pas forcément des rapports d'entraide et de solidarité. Ces derniers sont souvent mis en œuvre par les églises brési-liennes implantées en Belgique. Quant à la mobilisation des ressources mises à disposition par l'Etat, elle semble aujourd'hui dépendre largement des autorités communales. Nous serions donc en train d'observer une diminution de la dimension étatique de gestion de l'immigration au profit d'un schéma d'intégration locale.

### **2.4.1. Mobilisation des ressources et intégration locale**

Plusieurs éléments témoignent de la place prépondérante de l'action des communes dans la gestion de la politique migratoire. Cependant, cette gestion locale de l'immigration conduit directement à interroger les différences et inégalités pouvant être observées entre communes. Chaque commune donne certaines orientations dans sa gestion de l'immigration ce qui peut amener à des différences de traitement. Nous allons tenter de mettre cela en lumière à travers deux exemples de dysfonctionnement relevant des dimensions institutionnelles du séjour et de l'aide sociale.

#### 2.4.1.1. *Gestion locale de la dimension institutionnelle du séjour*

Un premier élément de dysfonctionnement a été observé dans une commune bruxelloise à l'occasion de démarches administratives liées au séjour. Neto et Cristina, un couple brésilien, sont en Belgique depuis trois ans. Ils y rejoignent des amis. Le projet migratoire a été bien préparé et tous les documents nécessaires à la reconnaissance de l'ascendance italienne de Cristina ont été collectés au Brésil. Après plusieurs séjours en Italie, Cristina réussit à obtenir la reconnaissance de son ascendance italienne et reçoit une carte d'identité européenne. Neto, à présent marié à une italienne, devrait être en mesure de régulariser son séjour. Cependant, le couple continue à rencontrer d'importantes difficultés avec l'administration communale. Cet exemple montre le pouvoir discrétionnaire dont disposent les fonctionnaires communaux. Les attitudes qu'ils peuvent prendre relèvent souvent de la volonté politique d'un contrôle local des flux migratoires.

«Tous les papiers nécessaires au document définitif sont déjà à la commune, mais nous devons attendre. Ils créent beaucoup de problèmes. C'est parce que c'est une commune avec beaucoup d'immigrés. Ils nous ont traités vraiment mal. (...) S'il y a des problèmes, je vais directement au consulat italien. Je les ai déjà contactés lorsque la commune refusait mon inscription comme résidente. La commune faisait des problèmes parce que ma carte d'identité italienne reprend mon nom de jeune fille et qu'elle exigeait une carte d'identité avec le nom de mon mari. Mais c'est la loi italienne, la loi de l'Europe! A la commune ils me disaient; "Retournez en Italie changer le nom sur la carte d'identité". J'ai répondu; "Mais ce n'est pas possible, je ne peux pas changer la loi italienne!". La réponse de la commune a été: "Si ce n'est pas possible, vous n'avez qu'à retourner en Italie et vivre là!"».

#### 2.4.1.2. *Gestion locale de la dimension institutionnelle de l'aide sociale*

La thématique de l'aide sociale est complexe, en particulier lorsqu'elle concerne les clandestins. Nous touchons une zone floue se situant à la frontière entre l'aide sociale découlant du statut de séjour et des besoins vitaux garantis par les droits de l'homme. Les dispositions légales assurent à toute personne résidant sur son territoire, et indépendamment de

son statut de séjour, l'accès à l'éducation et à certains soins de santé au travers de la procédure d'aide médicale urgente<sup>78</sup>. Cet élément est particulièrement valorisé par les nouveaux migrants. Pourtant, certains d'entre eux ont rencontré des difficultés pour pouvoir bénéficier de ce service auprès du CPAS. Une illustration intéressante de cette tendance est fournie par un Brésilien :

«Ce qu'il y a de très intéressant c'est que l'école ici c'est facile. Il n'y a eu aucun problème. J'ai dit; "Je n'ai pas les papiers" et ils ont dit: "Il n'y a pas de problèmes, les enfants ont besoin d'aller à l'école". Mais la santé ce n'est pas bien. Ma fille s'est cassé le bras en jouant au parc. J'avais peur d'aller à l'hôpital mais j'ai été. Une femme est venue me dire que je pouvais recevoir l'aide du CPAS. Il restait 850 euros à payer. Alors j'ai pris le papier de l'hôpital pour aller au CPAS. Mais le CPAS n'a pas voulu nous aider parce que je leur ai dit que je gagne 1000 euros/mois. La femme a dit: "1000 euros c'est bien, beaucoup de Belges gagnent moins que ça alors tu n'as pas besoin d'aide". Mais après ça fait beaucoup de problèmes parce que je dois avancer tous les frais à l'hôpital. J'ai dû expliquer que je n'avais plus d'argent, que ce n'était pas possible. La femme elle a dit beaucoup de choses pas bien sur moi. C'était au CPAS. Moi je ne demande rien comme aide du gouvernement. Rien pour moi. Je ne veux pas leur argent. C'est juste s'il y a quelque urgence pour les enfants... Ce n'est pas une opération esthétique ou remettre les dents droites, mais justes pour les urgences».

Cette situation illustre toute la complexité de l'intervention des CPAS. De par la loi, il revient aux agents des CPAS d'apprécier l'étendue des besoins des personnes justifiant l'octroi de l'aide médicale urgente alors que des clandestins l'interprètent abusivement comme un droit. Par ailleurs, des différences de traitements entre CPAS peuvent amener à une différenciation de la gestion locale de l'immigration.

---

<sup>78</sup> La loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale (CPAS) prévoit pour les étrangers indigents qui séjournent illégalement uniquement l'aide sociale sous la forme de l'aide médicale urgente aux. La procédure est la suivante: la personne reçoit de son médecin une attestation spécifiant le caractère urgent des soins. Cette attestation ouvre alors le droit à la prise en charge des frais par le CPAS, pour peu que celui-ci reconnaisse le caractère indigent du requérant. Une fois que l'aide médicale urgente a été octroyée à la personne, celle-ci ne doit plus avancer aucun frais médicaux, les factures étant directement prises en charge par le CPAS.

## 2.4.2. Mobilisation des ressources communautaires

Pour faire face à la clandestinité, les Brésiliens s'appuient essentiellement sur leur communauté d'origine. Toutefois, nous avons relevé que le réseau social des Brésiliens reste assez limité. Leur communauté ne constitue pas nécessairement un réseau d'entraide, et on perçoit aussi les effets négatifs de la mobilité du capital social ethnique (Portes, 1998). Parmi les ressources communautaires, les églises jouent un rôle essentiel.

### 2.4.2.1. Une communauté de rivaux

Si les Brésiliens forment bien une communauté, quatre éléments formulés par les migrants permettent de montrer que cette dernière joue assez peu le rôle de réseau d'entraide. Nous observons tout d'abord que dès la mise en place du projet migratoire, il semble y avoir assez peu d'encouragement de la part de la communauté brésilienne déjà installée en Belgique. Deuxièmement, et c'est sans doute lié au point précédent, l'accueil des nouveaux arrivants par la communauté installée est assez limité. Une illustration assez frappante de ce point se rapporte à une femme brésilienne accueillie chez sa sœur mariée à un Belge. Lorsque la procédure d'octroi de la nationalité belge sur base de son mariage arrive à échéance, cette Brésilienne demande à sa sœur de quitter leur logement car la présence d'une sans-papiers pourrait mettre en danger son propre statut nouvellement acquis. Un troisième élément concerne la mobilisation des ressources liées à l'emploi. Le seul secteur dans lequel la mise à l'emploi est assez importante au sein de la communauté brésilienne est celui de la construction. Or, nous avons vu que les conditions d'emplois proposés par les « patrons brésiliens » sont souvent peu enviables et que ces derniers jouent d'ailleurs plus souvent un rôle de mise à disposition de main-d'œuvre pour d'autres employeurs. Enfin, quatrième élément, peu de regroupements de personnes et d'associations émergent de la communauté brésilienne. L'une des personnes interviewée propose l'explication suivante; durant la dictature militaire, tout rassemblement de personnes était interdit et sévèrement réprimé. L'habitude de se retrouver et de s'associer pour défendre des objectifs communs ne se serait pas encore ré-ancré dans les mentalités. L'usage de la notion de communauté s'avère pour le moins impropre; celle-ci recouvre plus un regroupement de personnes ayant une même nationalité qu'un groupe de personnes solidaires. Si l'origine nationale

ne constitue pas en soi le fondement de la constitution d'un « nous » solidaire, il en va autrement de l'appartenance religieuse.

#### 2.4.2.2. *Eglises et réseaux d'entraide*

L'essentiel du réseau d'entraide est mis en place au travers des églises brésiliennes. Celles-ci rassemblent parfois jusqu'à 400 personnes au cours d'un même office. Elles constituent donc un lieu important de sociabilité. Particulièrement pour le nouveau migrant en situation irrégulière qui a peu de contacts au sein de la société belge. Au-delà d'un lieu de sociabilité, une partie importante du travail social effectué auprès des Brésiliens clandestins se fait par l'intermédiaire des églises. Celles-ci représentent aussi un lieu d'échange d'informations. Il existe également un usage instrumental de l'église et de son réseau social. Ainsi Renato, qui est lui-même un pasteur protestant, nous explique que des Brésiliens rejoindraient prioritairement certains lieux de cultes en fonction des patrons qui le fréquentent. C'est ce qui explique qu'une même congrégation puisse avoir plusieurs petits lieux de cultes dans une même rue. L'objectif est alors clairement de s'insérer dans un groupe social pour s'assurer des opportunités économiques :

« Je suis pasteur et ici c'est compliqué l'église pour les Brésiliens. La forme du travail<sup>79</sup> au Brésil et en Belgique n'est pas la même. Le Dieu du Brésil n'est pas le même que le Dieu d'ici. Parce que le Dieu des Brésiliens d'ici c'est l'argent, le travail. Beaucoup de choses entrent dans la personne. L'argent, l'argent, c'est la raison pour laquelle dix personnes habitent dans une même chambre. Pour l'argent, l'argent. Pas manger, pas habiter, que l'argent. C'est pourquoi le Dieu de là-bas n'est pas le même que le Dieu d'ici. Je me suis dit que je pouvais faire un travail bon pour Dieu ici. Les églises belges sont bonnes, mais rien à voir avec les églises brésiliennes. Les églises brésiliennes ne sont que pour les Brésiliens et il n'y a pas de place pour un Belge, un Marocain. Que les brésiliens parce que c'est l'argent qui dirige ce genre d'église. L'église sert avant tout de lieu de rencontre pour organiser le travail, rencontrer le patron ».

---

<sup>79</sup> « Travail » entendu dans le sens de travail spirituel, c'est-à-dire l'activité développée durant le culte.

Si les églises permettent la constitution d'un sentiment d'appartenance communautaire, les pratiques de solidarité sont soumises aux compétitions qu'impose la vie clandestine et aux logiques individualistes (le «chacun pour soi») liées aux projets migratoires. De ce point de vue, il est possible de décrire les Brésiliens comme une communauté de rivaux.

### **3. Les travailleurs saisonniers en Wallonie : au cœur de la segmentation statutaire**

#### **3.1. *Le cadre de l'enquête : l'exploitation agricole***

Le travail saisonnier lié à l'agriculture est depuis longtemps un moteur important de déplacement de population. Le développement de l'agriculture intensive, ainsi que la forte concurrence internationale, ont fait de l'agriculture un secteur où la différenciation statutaire des travailleurs et la flexibilité y sont particulièrement fortes. Nous avons mené une étude de cas à partir de la récolte de fraises dans la région de Wépion en Wallonie. Celle-ci n'est pas représentative de l'agriculture et de l'horticulture. Comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré aux permis de travail, l'usage de travailleurs saisonniers étrangers est plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. Les fraises de Wépion sont un produit de terroir dont la culture se fait encore dans des exploitations familiales. Le type d'agriculture que nous y avons observé diffère donc de celui qui se pratique en Flandre qui se situe à l'intersection des exploitations familiales et de l'agriculture intensive. Nous allons commencer par retracer, brièvement, l'évolution historique du recours au travailleur saisonnier en Belgique. Ensuite nous détaillerons plus précisément la situation telle que nous l'avons analysée à Wépion.

#### **3.1.1. L'évolution du statut de travailleur saisonnier en Belgique**

L'horticulture est un secteur connaissant traditionnellement un important besoin de main-d'œuvre occupé sur une courte période de temps. Ce secteur est donc depuis longtemps un important utilisateur de main-d'œuvre saisonnière. Dans les années 1970, le Boerenbond<sup>80</sup> se

---

<sup>80</sup> Organisation regroupant les agriculteurs de la Région flamande du pays.

trouve à l'initiative du système des *piek loden*. La principale mesure de ce système est de permettre aux femmes au foyer de travailler 25 jours/an. Plusieurs mesures sont prises afin de rendre cette main-d'œuvre d'appoint attractive. Aucun minimum barémique n'est fixé pour cette main-d'œuvre occasionnelle. L'Organisation Nationale de la Sécurité Sociale (ONSS) exempte ce type d'emploi de cotisations de travail. Le fisc définit un système forfaitaire de taxation des frais de personnel. Si le système des *piek loden* permet de mettre à disposition des exploitants agricoles une main-d'œuvre importante, celle-ci se raréfie à mesure que l'accès au chômage se généralise et que les contrôles, par les différents services d'inspection sociale, se multiplient.

La nouvelle demande en main-d'œuvre va, durant un temps, être comblée par l'arrivée importante de demandeurs d'asile à la fin des années 1980. Il s'agit dans une large mesure de Sikhs ayant fui les persécutions en Inde consécutives à l'assassinat d'Indira Gandhi. Les conditions difficiles imposées à cette population vont progressivement attirer l'attention des services d'inspection sociale qui intensifient leurs contrôles.

En 1993, le Boerenbond est à nouveau à l'initiative d'une série de mesures. Il va tout d'abord obtenir la possibilité de délivrer une carte de travail provisoire aux demandeurs d'asile en cours de procédure. Selon l'inspection sociale, cette mesure a un effet pervers: la publication dans les journaux roumains et indiens d'annonces expliquant que des autorisations de travail de trois ans sont disponibles à toute personne introduisant une demande d'asile. Ces demandes n'ont cependant aucune chance d'aboutir. Une seconde mesure est la création de la «carte cueillette». Cette dernière est un document administratif unique reprenant toutes les données du travailleur et lui permettant de travailler sous le statut de saisonnier un nombre prédéfini de jours par an. En échange de l'engagement des exploitants à tenir un registre de présence quotidien, le Boerenbond voit le nombre de jours pouvant être prestés via la carte cueillette augmentés à 65 jours/an. Cette mesure est prise en réponse à l'évolution des moyens techniques permettant d'étaler les cultures et donc de prolonger la durée des récoltes.

La fin des années 1990 voit la multiplication des contrôles et la régularisation d'une partie importante des travailleurs d'origine étrangère employés dans ce secteur. Pourtant la demande en main-d'œuvre précaire reste importante puisque se développent alors les utilisations frauduleuses de documents. Un exemple; un travailleur en ordre s'ins-

crit à la ferme et ne rencontre donc pas de problème lors de la vérification de son identité. Le lendemain, une autre personne se présente pour travailler sous cette même identité. Ce système fonctionne assez bien car dans les exploitations employant un nombre important de travailleurs, il est quasiment impossible de vérifier quotidiennement l'identité de chacun.

En 2002, le ministre de la Région flamande met en place de nouvelles règles relatives à la cueillette dans le cadre d'une loi d'exception. Cette loi vise à simplifier la procédure d'octroi de permis de travail pour les étrangers non européens. En contrepartie, le contrat de travail doit être rédigé dans les deux langues, un comité d'encadrement est mis en place en présence des syndicats et le contrat de travail a une durée maximale de cinq mois avec obligation d'engagement effectif d'au moins trois mois.

Aujourd'hui, une partie du contrôle de cette main-d'œuvre saisonnière est assurée par le système informatique DIMONA. Chaque travailleur doit être enregistré dans la base de données DIMONA avant le début de son activité. Dans le cas d'une main-d'œuvre fluctuante, cela implique de mettre en place un relevé quotidien des présences dans les champs avant le début de la journée de travail. De plus, le montant forfaitaire de taxation du travail mis en place dans les années 1970 dans le cadre des *piek loden* passe de 9% à 21%. Les exploitants vont alors privilégier une taxation sur base du calcul réel des heures prestées. Dans ce nouveau contexte, l'employeur a intérêt à déclarer le moins d'heures possibles et à payer le reste du travail au noir. Face à ces abus, peu de contrôles sont effectués. L'ONSS, ayant dispensé le secteur du paiement de cotisations, a moins de raisons d'organiser des contrôles. S'agissant de travailleurs saisonniers ne cumulant qu'un faible revenu annuel, ils ne représentent pas une cible privilégiée pour les contrôles du fisc. Enfin, s'agissant en grande majorité de travailleurs étrangers, les syndicats ne se mobilisent pas non plus pour dénoncer ces abus.

Récemment, le détachement de travailleurs dans le cadre de la libre circulation des services en est venu à occuper une place importante dans l'agriculture. Cette réglementation permet à toute société européenne d'envoyer ses employés travailler dans un autre pays de l'Union européenne. Si le travailleur est soumis à la législation du travail du pays dans lequel est effectué le travail, les charges sociales sont, quant à elles, payées dans le pays où est basée la société. Les conditions particulières

que la carte cueillette offre dans l'horticulture en font un secteur moins attractif pour le détachement de travailleurs sauf si ceux-ci proviennent d'un pays dans lequel les charges sociales sont particulièrement basses. Cet élément peut expliquer que le détachement de travailleurs dans l'horticulture concerne essentiellement des pays d'Europe de l'Est et non des ressortissants des Pays-Bas qui sont, par ailleurs, fort présents dans le détachement de main-d'œuvre à destination d'autres secteurs du marché du travail belge.

Les différents éléments laissent entendre qu'une forme de dérégulation du secteur de l'horticulture semble amenée à se perpétuer. Pour illustrer cette dérégulation, il nous semble pertinent de retracer l'historique d'un important dossier de fraudes sociales ayant pris place dans la culture de fraises à Wépion. Cela nous permettra de resserrer progressivement notre approche du travail saisonnier sur notre objet d'étude.

### **3.1.2. La culture des fraises et l'inspection du travail**

Au début des années 1990, un exploitant agricole de Wépion décide d'introduire de nouvelles techniques de production permettant l'exploitation de fraises à grande échelle. Un contrat est conclu avec une importante société qui s'engage à acheter l'ensemble de la production afin de produire des confitures. L'exploitation occupe une vingtaine de permanents et jusqu'à 100 travailleurs saisonniers sont mobilisés simultanément pour la récolte. En 1993, l'inspection sociale organise trois contrôles entre les mois de juin et d'octobre. Au terme de ces contrôles, de nombreuses infractions sont relevées. Elles portent sur la non conformité de la tenue de documents sociaux, le non respect des minima barémiques dans le paiement de 640 travailleurs ainsi que l'occupation de 72 travailleurs étrangers sans autorisation de travail. Ces diverses infractions donnent une idée du niveau de dérégulation du secteur. L'Inspection sociale décide de porter cette affaire en justice dans le cadre d'une action en cessation. Celle-ci est une mesure du droit social visant à faire cesser une activité dont le comportement méconnaît les usages honnêtes en matière commerciale. Elle est peu utilisée, mais représente un outil puissant au regard de la rapidité de la procédure et de la sévérité des sanctions (Lagasse, 1996). L'action a été introduite au nom du Ministre en charge de l'inspection sociale auprès du Tribunal du commerce de Namur. Le 22 juin 1994, la condamnation tombe, assortie d'une astreinte de 5.000 euros pour toute infraction constatée

après cette décision. Ce jugement fait aujourd'hui office de jurisprudence.

Il est, cependant, intéressant de relever comment cette décision a été vécue par les exploitants wépionnais (Dulieu, 1994). Le directeur de l'exploitation est présenté comme quelqu'un de très entreprenant. C'est le premier à avoir introduit de nouvelles techniques permettant d'étaler la récolte et surtout à avoir développé la culture de fraises à Wépion dans de telles proportions. Ces différentes innovations représentent un investissement considérable. Pour beaucoup, ce qui est mis en avant, c'est cette volonté d'entreprendre et la création d'opportunités économiques en Wallonie. Cet exploitant a d'ailleurs reçu en 1993 une distinction comme «Namurois de l'année». La place et le statut des travailleurs est présenté comme secondaire au regard de l'important effort économique consenti afin d'initier cette activité. La décision du Tribunal de commerce de Namur tombe en juin 1994, au cœur de la récolte. Si l'avenir de l'exploitation est déjà fortement remis en cause, il reste la question du gros investissement de la préparation de la saison ainsi que celle du paiement des travailleurs dont le salaire n'a plus été versé depuis le début du mois de juin. Une tentative de sauvetage de la récolte, avec l'ensemble des bénéficiaires octroyés à l'apurement des retards de salaire, est organisée. Seulement la cueillette a pris du retard et lorsque survient un coup de chaleur, les fraises, trop mûres, cuisent sur pied. La récolte est perdue. Beaucoup de Wépionnais font mention de leur profonde incompréhension face à la démarche entreprise par l'administration, perçue comme une entrave à la volonté d'entreprendre de la Wallonie. Si les principaux exploitants de fraises de la région ont repris à leur compte les méthodes introduites initialement dans cette exploitation, une attention importante est dorénavant consacrée à se mettre à l'abri des contrôles de l'inspection sociale.

### **3.1.3. Les particularités de l'horticulture à Wépion**

La fraise de Wépion est un produit de terroir cultivé dans des exploitations familiales. Ce point est important car en étudiant les liens entre les différents producteurs de fraises de la région, nous observons que plusieurs d'entre eux sont en fait parents. Ainsi, il y a aujourd'hui une même famille qui domine largement ce secteur. C'est au sein de cette famille que se trouve l'exploitation dans laquelle nous avons effectué notre terrain d'enquête. Cette exploitation est actuellement la plus

importante de la région avec ses 9 hectares produisant annuellement entre 100 et 200 tonnes de fraises. Elle a conclu un accord de vente directe avec une chaîne de grandes surfaces alors que toutes les autres exploitations passent par la criée de Wépion où leur production est vendue quotidiennement.

La direction de l'exploitation dans laquelle nous avons mené notre investigation est assurée par le fils, «le patron», bien que sa mère continue à jouer un rôle actif dans l'organisation du travail. Ainsi, «la patronne» est encore chaque jour présente dans les champs pour coordonner le travail et bien souvent elle participe elle-même à la cueillette. L'activité économique de l'exploitation est divisée en deux pôles complémentaires: la culture de fraises en été et celle de sapins dont le gros du travail se concentre sur l'hiver. Malgré une répartition de travail sur toute l'année, l'exploitation ne dispose d'aucun travailleur permanent. Tous les travailleurs sont des saisonniers qui, soit résident en Belgique et travaillent via la carte cueillette, soit viennent de l'étranger pour travailler durant la récolte. Dans un cas comme dans l'autre, le nombre de jours de travail dont dispose chaque travailleur est limité. Cela a pour effet d'imposer un *turn over* important au sein de l'exploitation, de limiter l'encadrement du travail par des ouvriers plus expérimentés et d'empêcher la valorisation de l'expérience des travailleurs plus anciens.

### **3.1.4. Les travailleurs saisonniers et la récolte de fraises**

Durant la cueillette des fraises à laquelle nous avons assisté en juin 2007, il y avait jusqu'à 50 travailleurs occupés simultanément dans les champs. Il s'agissait de travailleurs saisonniers. Ceux-ci, ne pouvant prester que 65 jours par an, ne sont pas tenus à une présence quotidienne dans l'exploitation. La composition des équipes fluctue de jour en jour. Ainsi, jusqu'à 80 travailleurs peuvent être impliqués dans une cueillette qui ne mobilise cependant jamais plus de 50 travailleurs simultanément. La composition des équipes, observée en juin 2007, est la suivante; une cinquantaine de travailleurs répartis de façon égale en trois groupes principaux. Un tiers des travailleurs sont des Turcs (13 femmes et 2 hommes). Un autre tiers des travailleurs sont des hommes marocains. Le dernier tiers est constitué de Polonais (12 femmes et 3 hommes). En plus de ces trois groupes principaux, quelques autres travailleurs étaient présents: une femme africaine arrivée en Belgique via

une procédure d'asile, un serbe s'occupant uniquement des livraisons depuis l'exploitation vers les grandes surfaces et deux travailleurs bangladaïsi et, enfin, trois jeunes belges venant de terminer leurs études.

Ces chiffres peuvent fluctuer d'une année à l'autre, voire au cours d'une même saison. Il faut préciser également qu'ils varient entre les différentes exploitations de Wépion. Ainsi, une autre exploitation fait essentiellement appel à des travailleurs originaires d'Afrique subsaharienne. Cette répartition est ancrée au point que nous avons assisté à une interaction au cours de laquelle un travailleur africain venu postuler s'est vu rediriger vers un autre exploitant de Wépion plus habitué à accueillir et travailler avec des personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Cette forme de «spécialisation ethnique» des exploitations prend une dimension particulière dans la ferme investiguée puisque le patron s'est marié avec une femme polonaise. Le frère de celle-ci vient d'ouvrir une agence d'intérim en Pologne et c'est au travers de cette dernière que la plupart des travailleurs saisonniers polonais sont envoyés en détachement dans l'exploitation.

### 3.2. *Le profil des travailleurs saisonniers rencontrés dans l'exploitation*

L'agriculture européenne connaît une importante compétition internationale, les prix doivent toujours être maintenus au plus bas. Une grande flexibilité est également demandée aux travailleurs afin de se conformer à la maturation des fruits et aux commandes des grandes surfaces. Nous observons également une multiplication des statuts des travailleurs saisonniers: personnes travaillant via la carte cueillette, permis de travail ou encore détachement de travailleurs. La multiplication de ces statuts a pour effet de diminuer la protection et les garanties de certains travailleurs afin de permettre à l'employeur une plus grande souplesse dans l'organisation du travail et une baisse de ses coûts de production. Ainsi, pour une même activité, des statuts de travail différents sont proposés. Des travailleurs se côtoient dans une segmentation des statuts qui permet d'expliquer pourquoi certains types d'emplois restent vacants alors même que le marché de l'emploi connaît un taux de chômage important.

L'ensemble des travailleurs rencontrés durant la récolte sont des personnes étrangères ou belges d'origine étrangère, à l'exception des trois

jeunes. Jeunes diplômés au chômage, ces derniers ont été dirigés vers cette exploitation suite à une réunion d'information destinée à promouvoir le travail saisonnier dans l'agriculture auprès des demandeurs d'emplois. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage en Wallonie qui a refusé d'inscrire l'agriculture sur la liste des fonctions critiques<sup>81</sup>. Sur les 60 demandeurs d'emplois présents à la réunion, seuls trois se sont présentés à Wépion. Pas un n'est resté plus d'une semaine. Dès lors, le recours à la main-d'œuvre étrangère s'est imposé. Ces profils de travailleurs peuvent être différenciés.

### **3.2.1. Premier profil: les travailleurs saisonniers en provenance des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne**

Les travailleurs saisonniers en provenance des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne viennent travailler en Belgique, soit par l'obtention d'un permis de travail, soit, pour la première fois en 2007, grâce au détachement de travailleurs. L'avantage retiré de ce type d'emploi provient du différentiel de pouvoir d'achat entre leur pays et la Belgique. Les salaires sont suffisamment hauts pour leur faire accepter des conditions de travail et un type d'emploi qu'ils n'accepteraient pas dans leur propre pays. Un tiers des travailleurs de l'exploitation vient de Pologne; ce sont essentiellement des femmes. Celles-ci sont inscrites dans une migration circulaire. La nouveauté que constitue la procédure de détachement de travailleurs dans le cadre de la libre circulation des services, nous portera à examiner plus en détail ce profil.

### **3.2.2. Second profil: les primo-arrivants**

Ce profil regroupe des populations primo-arrivantes encore trop peu intégrées dans la société pour pouvoir accéder à d'autres types d'emplois. L'avantage que ces migrants trouvent à travailler dans ce secteur est l'absence de qualification requise et surtout le fait qu'il n'est pas nécessaire de parler le français. Ces primo-arrivants sont en Belgi-

---

<sup>81</sup> Chaque Région établit une liste de «fonctions critiques» définissant les métiers connaissant une pénurie sur le marché du travail local. Les métiers placés sur la liste des fonctions critiques connaissent des facilités administratives pour la délivrance des permis de travail. Le cas des travailleurs saisonniers dans l'agriculture est instructif puisqu'il est défini comme fonction critique en Flandre et pas en Wallonie. Ainsi, l'obtention d'un permis de travail pour un Polonais employé comme saisonnier dans l'agriculture prendra cinq jours maximum en Flandre et jusqu'à six semaines en Wallonie.

que depuis une durée variant de quelques mois à quelques années. Ils accèdent à ce type d'emploi via les réseaux sociaux. Un cas représentatif est celui de ce jeune bangladaishi. Arrivé à Bruxelles il y a un an, il prend contact avec une association de promotion de la culture bangladaishi en Belgique. L'un des responsables de l'association, travaillant lui-même comme saisonnier à Wépion, lui propose de l'accompagner. C'est ainsi que, malgré une connaissance extrêmement limitée du français et des structures d'opportunités belges, il travaillera durant une partie de la récolte. Afin d'éviter les trajets quotidiens jusqu'à Bruxelles, ces deux travailleurs bangladaishi demandent à être logés à la ferme. C'est ainsi qu'ils occupent les anciennes étables. Murs nus de béton, matelas posés à même le sol et bec benzène pour la cuisine, leurs conditions de vie contrastent de façon importante avec celle des Polonais logés juste à côté dans l'ancienne ferme fraîchement rénovée. Il est cependant prévu de rénover complètement les étables d'ici peu, mais la priorité est de pouvoir accueillir davantage de travailleurs en détachement, soit le premier profil de travailleur.

### **3.2.3. Troisième profil: les Belges d'origine étrangère peu intégrés à la culture locale**

Il s'agit d'une population d'origine étrangère installée en Belgique depuis un certain temps mais sans être parvenue à s'intégrer à la culture locale. Si une part importante de cette population a aujourd'hui acquis la nationalité belge, elle n'a pas pour autant développé de contacts en dehors du réseau ethnique. Des difficultés pour parler l'une des langues nationales sont donc encore fort présentes. Contourner cette difficulté linguistique constitue l'avantage principal que cette population trouve à travailler dans ce secteur. Ainsi, près d'un tiers des travailleurs rencontrés durant la saison sont des femmes d'origine turque. Elles proviennent toutes des environs de Charleroi. De nombreuses travailleuses turques occupées dans cette exploitation de fraises à Wépion habitent le même village.

### **3.2.4. Quatrième profil: les travailleurs du week-end**

Il s'agit d'une population belge d'origine immigrée tirant profit du côté informel de certaines activités mises en place dans ce secteur. Ce travail de récolte est valorisé parce qu'il peut prendre place en marge de leur occupation habituelle. Il y a ainsi plusieurs travailleurs, essentiellement

des hommes d'origine marocaine, qui ne font la récolte que le week-end ou certains soirs et combinent donc ce travail d'appoint avec leur occupation professionnelle habituelle. L'un d'eux explique que le public que l'on rencontre la semaine et le week-end n'est pas le même. Il ajoute d'ailleurs, avec une pointe de défi, « moi je ne viens travailler que quand l'inspection sociale se repose! ».

### **3.2.5. Cinquième profil: les jeunes belges demandeurs d'emploi**

Le dernier profil est constitué de jeunes belges qui, au sortir des études, ont été envoyés par le FOREM pour faire la récolte. Âgés d'une vingtaine d'années, ils viennent généralement de terminer des études secondaires techniques ou professionnelles et rencontrent des difficultés pour trouver un emploi. Ils sont donc inscrits au chômage. Vivant encore chez leurs parents, ils ont le statut de célibataire cohabitant touchant le chômage sur base des études. Ce statut ne leur donne droit qu'à 350 euros d'allocations par mois. Ils voient donc dans la cueillette une façon de gagner plus. Cependant, pas un n'est resté plus d'une semaine dans la ferme. La raison invoquée est qu'ils ne supportaient pas physiquement les conditions de travail. Etant susceptibles de mieux faire valoir leurs droits, nous nous demandons plutôt s'ils n'étaient pas gênants par rapport à la façon dont le travail est organisé. L'un d'eux est d'ailleurs parti bien décidé à saisir le tribunal du travail.

### **3.3. *Le genre et la catégorisation des travailleurs***

Au-delà des cinq profils, une distinction entre les travailleurs s'opère sur base du genre. Les tâches dévolues aux femmes sont en effet clairement définies et distinctes de celles remplies par les hommes. Ainsi, bien que près de deux tiers des travailleurs de l'exploitation soient des femmes, celles-ci sont exclusivement employées à la cueillette. Les hommes, par contre, occupent des fonctions plus polyvalentes et prennent alternativement en charge le transport des cageots, en bout de rangée ou par véhicules vers les frigos, diverses tâches techniques impliquant parfois l'utilisation de machines ainsi que la cueillette. Un discours largement répandu, dans le secteur, véhicule l'idée selon laquelle les femmes montrent plus de délicatesse pour la cueillette des fraises, fruit extrêmement fragile. Définissant de la sorte une compétence professionnelle naturelle, celle-ci mérite d'être déconstruite en observant

les enjeux réels. Comme le montre l'analyse de cet argument largement utilisé dans la région d'Almeria, en Espagne, l'objectif réel consiste à recruter une main-d'œuvre temporaire davantage disposée, pour des raisons familiales, à retourner au pays d'origine à la fin du contrat. Derrière un discours sur le « toucher délicat » des femmes se cache un objectif utilitariste de l'immigration.

Ainsi semble se dessiner une spécialisation des travailleurs de l'exploitation. D'un côté, il y a les travailleurs marocains ne comprenant aucune femme. Les Marocains occupent une place à part parmi les travailleurs. Les exploitants tiennent régulièrement un discours selon lequel ce sont les meilleurs travailleurs de la ferme. Ils figurent en tout cas parmi les plus réguliers et les plus polyvalents. Capables d'occuper différentes fonctions, ils assurent généralement le ramassage et le transport des cageots. Les deux autres principaux groupes, les Turcs et les Polonais, occupent une position assez similaire. Ils sont, quasi exclusivement, employés à la récolte. Ces deux groupes sont relativement autonomes et indépendants. Durant toute la première partie de la récolte, ils travaillent dans des champs séparés<sup>82</sup>. La cueillette d'un champ est prise en charge par les Polonaises et celle d'un autre champ par les Turques. Les Marocains font des allers-retours entre ces deux champs pour collecter les cageots et les stocker au frigo. Au cœur de la saison, tout le monde travaille dans le grand champ en pleine terre. Cependant, même dans cette configuration, il n'y a pas de véritable mélange entre les nationalités. Même lorsque les personnes travaillent côte à côte, une segmentation reste à l'œuvre et quand vient la pause, chacun se retrouve pour manger au sein de sous-groupes déterminés par le critère ethnique. La division du travail se construit sur des rapports de nationalités et de genre. Aleksandra décrit la situation ainsi: « Il n'y a pas beaucoup d'étrangers, d'autres étrangers que les Polonais, il y a seulement des personnes d'origine arabe et il y a des Africains, mais pas nombreux. Les autres sont Polonais. Maintenant nous travaillons tous ensemble, avant nous étions séparés en groupes. Il paraît que la patronne ne voulait pas que les uns voient combien récoltent les autres. Il paraît que la patronne n'apprécie pas trop les travailleurs polonais,

---

<sup>82</sup> Trois petits champs séparés les uns des autres sont mis en culture précoce sous serres. Ces cultures sont valorisées parce qu'elles rallongent la durée de production et que les fraises « primeur » se vendent nettement plus cher que les autres. Cependant, le gros de la production provient d'un 4<sup>ème</sup> grand champ en pleine terre.

surtout les travailleuses. Elle dit que nous ne sommes pas très efficaces et parfois elle commence à s'énerver, elle crie, etc. Donc il y a eu des problèmes avec elle. Certains le vivent très mal. Celles qui sont moins dures psychologiquement. Moi je suis partie de Pologne avec l'idée que c'est temporaire».

### **3.4. *L'agriculture wallonne et les travailleurs saisonniers polonais***

Cette exploitation contient une proportion relativement égale de travailleurs turcs, marocains et polonais. Cependant, dans le cadre de cette étude sur les nouvelles migrations, nous avons choisi de nous intéresser plus spécifiquement aux travailleurs polonais. L'étude de ces travailleurs va, en effet, nous permettre d'éclairer plusieurs nouvelles caractéristiques de ces nouvelles migrations. Il y a tout d'abord celle de la migration circulaire illustrée d'une façon particulière par la mise en œuvre du détachement de travailleurs via la libre circulation des services à l'intérieur de l'Union européenne. Ensuite, il y a la création d'un réseau migratoire entre la Pologne et la Belgique.

#### **3.4.1. Le travail saisonnier et la migration circulaire**

Le concept de migration circulaire est un outil sociologique mobilisé depuis une dizaine d'années pour décrire de nouvelles modalités migratoires. Il a été introduit dans le cadre d'études sur les mouvements migratoires intra européens: «A l'Est, on assiste à une intensification des échanges vers l'Ouest, même si le grand exode ne s'est pas produit. On peut apercevoir toutefois, dans cette nouvelle mobilité, un modèle migratoire nouveau, celui de la migration-circulation, brouillant les frontières entre pays d'immigration et d'émigration et entre pays d'accueil et de passage» (Wihtol de Wenden, 1996: 62).

Les modèles migratoires induits par le travail saisonnier sont, par essence, proches de cette migration circulaire. Le travail saisonnier étant limité dans le temps, il induit une mobilité qui peut prendre la forme d'allers-retours entre le pays d'origine et le lieu de travail. Cette migration circulaire peut également prendre la forme d'une circulation entre différents lieux afin d'effectuer des tâches saisonnières au gré des différents cycles agricoles.

Les observations présentées ici connaissent certaines limites. D'une part, elles relèvent d'une seule et même exploitation et dépendent donc des caractéristiques de celle-ci. D'autre part, elles concernent un type particulier de travailleurs polonais puisque l'emploi proposé est une activité saisonnière par essence temporaire. Il est cependant important de décrire la façon dont le parcours migratoire de ces travailleurs s'agence avec un emploi en Pologne ainsi que la façon dont il se combine avec une perspective d'installation en Belgique. Nous allons en effet observer que dans le cas des travailleurs saisonniers polonais employés à Wépion, même lorsqu'un projet migratoire en Belgique se répète d'année en année, celui-ci n'est pas perçu comme une coupure avec la Pologne. La migration saisonnière est, au contraire, utilisée comme un moyen de renforcer et de pérenniser une situation qui est avant tout pensée et vécue à partir de la Pologne.

En approfondissant les motifs poussant ces travailleurs saisonniers à venir dans cette exploitation de Wépion, deux observations peuvent être relevées. La première est que le projet migratoire est presque toujours présenté comme un support d'appoint à une situation pensée et vécue en Pologne. Sur les dix entretiens approfondis réalisés avec les Polonais, une seule personne envisage à terme la possibilité de pouvoir s'installer en Belgique. La seconde observation est que si le motif financier est souvent la première cause avancée pour justifier le projet migratoire, il ne semble pas forcément représenter un impératif. Ainsi, une seule personne se trouve dans une situation financière l'amenant réellement à dépendre du salaire perçu en Belgique pour pouvoir vivre en Pologne. Les autres envisagent plutôt ce salaire comme un extra permettant d'effectuer des dépenses sortant du budget habituel du ménage. Ces deux éléments contribuent à qualifier de «migration circulaire» cette présence des ressortissants polonais comme travailleurs saisonniers.

Comment ce travail de récolte s'agence-t-il avec la profession exercée en Pologne? Parmi les dix personnes interviewées, trois ont mis en avant le fait que ce travail saisonnier en Belgique était une façon de compléter une activité économique connaissant une saison basse en Pologne. Une première illustration est fournie par ce couple dont l'emploi du mari connaît une rareté en Pologne. Il a commencé à travailler à l'étranger. Engagé trois mois par an depuis plusieurs années dans l'exploitation, il gagne bien sa vie et sa femme n'a pas besoin de

travailler. Employé habituellement l'hiver dans les sapins, le patron lui a proposé de venir en plus l'été pour s'occuper des fraises. Lui préfère conserver son emploi habituel qui prend place l'été en Pologne. Par contre Aleksandra, sa femme, a décidé de venir à sa place.

«C'est comme ça maintenant; mon mari vient travailler dans le sapin. En Pologne, il s'occupe des pierres tombales et la saison finit en octobre. Puis il vient travailler dans le sapin. Il rentre pour Noël, repart dans les Ardennes en janvier et février faire des travaux de rénovation dans la maison de la famille. Ensuite, il retourne en Pologne pour reprendre son travail car la saison recommence. Et moi, je viens en été».

Un autre exemple est celui de Kamila qui possède un commerce de location de matériel de ski en Pologne. Cette activité ne fonctionne qu'en hiver ce qui l'a amenée à tenter une première expérience de cueillette à l'étranger durant l'été. Pour la cinquième année consécutive, elle part: «C'était la première fois. Je me suis dit que c'est la première et la dernière fois, que je n'allais plus jamais faire ça. C'est fatigant mais ça rapporte quand même, alors si tu rentres une fois dedans... Et maintenant avec mon petit commerce, comme il n'y a plus d'hiver, qu'il fait chaud, les gens ne savent pas skier, ils ne vont pas louer. Ils vont se promener, manger quelque chose mais ils ne vont pas skier. C'est toujours récupérer le budget qui importe. On gagne quand même beaucoup mieux ici qu'en Pologne alors dix mois ça passe vite. Si tu fais ça seulement une fois par an pendant deux mois, ça rapporte de l'argent et tu peux aller avec ta famille, je ne sais pas, en vacances ou acheter quelque chose». Ces deux exemples montrent bien que l'activité professionnelle reste centrée sur la Pologne. L'emploi à l'étranger n'est envisagé que comme une activité complémentaire à celle menée dans le pays d'origine.

Une autre configuration concerne de jeunes étudiants qui profitent des vacances d'été de leur université en Pologne pour venir faire la récolte. Ils étaient deux dans l'exploitation. N'ayant pas vingt ans, ils vivent encore chez leurs parents et ceux-ci assurent le coût de leurs études. Le fait de venir travailler à l'étranger est courant parmi les étudiants de l'université. C'est perçu comme une façon rapide de gagner pas mal d'argent de poche. Natalia nous explique: «Je voulais gagner un peu d'argent pour mes études pour payer mes études, pour aider mes parents, donc je voulais venir ici. Je vais rester peut être un mois ici».

Une troisième configuration met en évidence la coupure avec le quotidien ou la mise à distance vis-à-vis de certains problèmes. Ainsi, Karolina a une place de comptable et une bonne situation en Pologne. Elle nous explique, en montrant ses ongles bruns de terre, qu'en Pologne ils sont toujours vernis et qu'elle travaille en tailleur. Son séjour en Belgique est avant tout motivé par sa situation professionnelle en Pologne: «Je gagne plus ici qu'en Pologne en tant que comptable. C'est l'argent qui compte le plus. C'est la première fois que je viens ici comme ça. Mais je voulais aussi quitter la société où je travaille parce que j'en ai marre. J'ai demandé une augmentation. Ils ne voulaient pas me la donner donc j'ai demandé un congé non payé de deux mois. Donc à mon retour, soit ils vont me donner une augmentation soit ils vont me dire de partir. Donc c'est aussi un peu pour faire jouer l'employeur en Pologne». Seule Dominika se trouvait réellement dans une situation financière difficile. Divorcée avec deux enfants à charge, elle ne bénéficie plus, en Pologne, d'allocations de chômage. Le salaire gagné durant la cueillette est alors précieux à l'équilibre budgétaire de la famille. Il est d'ailleurs soigneusement divisé en douze parts utilisées mois par mois. Aujourd'hui, ce travail à l'étranger fait partie intégrante de l'équilibre de son ménage en Pologne. Elle ne semble pas regretter le choix de partir: «C'était une très, très, très bonne décision! Toute l'année je me prépare pour ce départ. Je me dis: "Il faut que tu partes, il faut que tu gagnes de l'argent parce que cela t'aidera à vivre toute l'année". La première année était un peu difficile. La seule difficulté de ce départ, c'était l'éloignement des enfants. Donc les enfants me manquaient beaucoup. Donc je me suis dit: "Il faut que tu tiennes". J'avais des moments difficiles la première année. Je me disais: "Je m'en fous de tout cet argent, je veux rentrer en Pologne et manger juste du pain sec". Mais je me suis dit il faut quand même tenir et maintenant ça va quand même mieux et c'est vrai que l'argent récompense tout». A l'exception du dernier cas, l'argent gagné durant la cueillette est destiné à des dépenses exceptionnelles sortant du budget habituel du ménage. La mise en œuvre de rénovation dans la maison et le financement de vacances sont les motifs les plus régulièrement cités.

En ce qui concerne la possibilité de venir s'installer en Belgique, seule Aleksandra l'a mentionnée. En se référant à sa citation, ci-dessus, on constate qu'Aleksandra est dans une situation exceptionnelle puisque son mari travaille en Belgique trois mois chaque hiver et qu'elle vient effectuer la récolte pendant deux mois l'été. Ce couple cumule donc

cinq mois de travail par an en Belgique ce qui représente un éclatement de la famille pendant une partie importante de l'année. Les éléments leur permettant d'envisager cette installation sont une connaissance basique du français ainsi qu'une relation de longue date avec une famille belge. Cela est assimilé à la possibilité de se constituer un réseau de travail en Belgique. Au-delà du fait d'éviter l'éclatement de la famille, cette installation est également motivée par la constatation que les prix en Pologne sont en train de s'aligner sur ceux de la Belgique alors que les salaires restent très bas. Ces différents incitants viennent donc se confronter à l'atout principal reconnu à la Pologne: la sécurité que vient offrir, en cas de problèmes, le réseau social et familial. Excepté cette situation, l'ensemble des projets des travailleurs saisonniers polonais rencontrés sont construits, imaginés et mis en œuvre à partir de la Pologne. Ils représentent bien des migrations circulaires.

### **3.4.2. Le développement d'un réseau migratoire entre la Pologne et la Wallonie**

Les travailleurs polonais valorisent les conditions dans lesquelles leur expérience migratoire se déroule. Ils se sentent rassurés par une série de garanties ainsi que la connaissance préalable qu'ils ont des conditions qui les attendent à l'étranger. Leur projet migratoire est généralement activé au travers de la mobilisation du capital social. Parmi les différentes facettes de ce capital social, l'élément central semble être la question de la confiance (Coleman, 1988; Putnam, 1995) qui permet d'asseoir leur projet migratoire et leur arrivée à l'exploitation de Wépion.

Le patron de l'exploitation travaille de façon régulière avec une main-d'œuvre polonaise et ce, depuis plusieurs années. L'une de ses plus anciennes travailleuses polonaises, venue pour la première fois il y a douze ans, insistait régulièrement pour qu'il vienne visiter la Pologne. Il finira donc par faire le trajet jusqu'en Pologne et sera accueilli dans la famille de cette travailleuse. C'est à cette occasion qu'il rencontre Sabina, la sœur de celle-ci, avec laquelle il est marié aujourd'hui. Sabina a donc quitté la Pologne pour venir vivre à Wépion. Le fait d'avoir, parmi les exploitants, une personne parlant les deux langues et connaissant bien la culture polonaise a certainement représenté une facilité dans l'accueil des travailleurs polonais et l'organisation du travail. Cependant, cela va plus loin puisqu'un véritable réseau migratoire

s'est instauré entre la Pologne et cette exploitation. En effet, le frère de Sabina a aujourd'hui monté en Pologne une agence d'intérim. C'est par le biais de cette agence d'intérim que sont recrutés les travailleurs saisonniers polonais venant effectuer la récolte. La plupart de ces travailleurs, nous explique Angelika, appartiennent d'ailleurs à la famille élargie ou au réseau de connaissance en Pologne: «Je pense que la majorité des gens se connaissent déjà en Pologne avant d'être venus ici. Surtout s'il s'agit des gens qui connaissent [Sabina]. Parce que nous peut-être on ne se connaît pas entre nous, parce qu'il y a la famille de sa mère et la famille de son père, mais on est tous un peu de la région et on est quand même dans une famille, mais une famille un peu plus éloignée».

La plupart de ces personnes viennent travailler via l'obtention d'un permis de travail. Dans ce cas, l'agence d'intérim peut jouer un rôle de facilitateur, notamment pour les différentes démarches administratives à effectuer, mais elle n'est pas un acteur indispensable du processus migratoire. Par contre, pour la première fois en 2007, des Polonais viennent également travailler via le détachement de travailleurs dans le cadre de la libre circulation des services. Il y a ici un basculement puisque l'employeur n'est plus l'exploitant de Wépion, comme dans le cas des permis de travail, mais bien l'agence intérim en tant que telle.

Cette année, parmi les travailleurs polonais, une moitié est employée via un permis de travail et l'autre via le détachement de travailleurs. D'après l'employeur, les coûts et les conditions d'emplois sont identiques bien que dans un cas les charges sociales soient payées en Belgique et dans l'autre en Pologne. La principale différence pour l'employeur réside dans les démarches administratives à effectuer. En effet, puisque la Région wallonne a choisi de ne pas placer, comme la Flandre, les travailleurs saisonniers sur la liste des métiers en pénurie, le processus d'octroi dure six semaines. La procédure liée au détachement de travailleurs étant beaucoup plus rapide, elle aura sans doute tendance à être davantage privilégiée.

L'existence de ce réseau migratoire et la présence de Sabina parmi les exploitants de la ferme sont des éléments jouant un rôle important dans la venue des travailleurs saisonniers en provenance de Pologne. De plus, toutes les personnes interrogées ont donné un écho positif au fait qu'elles étaient logées dans une maison avec d'autres Polonais et qu'elles ne devaient pas maîtriser d'autres langues que la leur. La pré-

sence de Sabina est également perçue comme une forme de garantie permettant d'avoir confiance dans le bon déroulement du projet migratoire. Ces différents éléments font en sorte que les travailleurs polonais se sentent rassurés quant aux conditions de leur venue en Belgique. Ce point est parfois essentiel comme le montre le témoignage d'Angelika: «Je ne serais jamais arrivée ici si je n'avais pas connu quelqu'un à l'avance parce que c'est une affaire un peu risquée. Ma cousine avait travaillé ici, elle est rentrée en Pologne donc je lui ai posé des questions pour voir comment ça se passe et tout parce qu'elle, ma cousine, m'avait dit qu'il y avait une place libre. Donc que je pouvais partir. Mais je voulais savoir ce que je pouvais apprendre sur place, quel type de travail, quelles sont aussi les conditions d'habitation, est-ce que j'aurais un toit? Est ce que j'aurais de quoi manger?, Est ce qu'il y aurait, par exemple, de l'eau pour se laver? Donc je ne voulais pas partir comme ça, sans connaître la réalité».

Nous avons vu que l'agence intérim du frère de Sabina recrutait de préférence des personnes appartenant à la famille élargie ou au réseau de connaissance en Pologne. Parmi ces personnes, le fait de se connaître préalablement renforce le sentiment de sécurité lié au séjour migratoire. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que la plupart d'entre eux ne s'imagineraient pas activer leur projet migratoire sans une connaissance préalable des conditions d'immigration. La question de la confiance occupe donc une place centrale. C'est ce que nous explique Dominika: «Moi personnellement je suis très contente que [Sabina] soit là parce que ça me rassure. Comme ça, il y a quelqu'un qui peut parler le polonais. Donc moi je me sens bien, c'est pour ça que je reviens aussi pour la troisième fois. Je me sens bien ici comme ça. Et c'est vrai que c'est aussi rassurant de connaître déjà l'endroit et la famille où l'on va travailler, qu'on est sûre d'être payée, ce qui n'est pas évident car il y a des cas de Polonais qui sont même assassinés en travaillant quelque part. Donc, moi je me sens en sûreté. Rassurée d'être ici, de venir travailler ici. Et si par exemple il y avait quelqu'un qui me disait demain: "Voilà tu dois partir à la cueillette des fraises en Allemagne", je ne partais pas».

## 4. Domesticité, titres-services et expérience migratoire à Bruxelles

La domesticité à Bruxelles est un secteur économique qui, tout comme la construction, la confection, l'agriculture et l'hôtellerie, absorbe une masse importante de main-d'œuvre étrangère. Nous appuyant sur les concepts de carrière et de niche ethnique, nous allons étudier la domesticité sur deux modalités: celui du travail au noir et celui légalisé par le récent système des titres-services. Pour tous deux, il s'agit de montrer les modes d'entrée, de recrutement, de perpétuation et de sortie de ces deux déclinaisons du travail domestique.

### 4.1. *Projet migratoire, clandestinité et domesticité*

Dans le pays d'émigration, elles étaient: femme au foyer, secrétaire, caissière, informaticienne, chercheuse en agronomie, petite commerçante, femme de ménage ou employée dans le secteur socio-culturel. Elles habitaient dans des lieux aussi divers que l'Angola, le Congo, la Moldavie, la Pologne, l'Equateur ou le Brésil. En quittant leur pays, aucune ne s'imaginait travailler dans le nettoyage à domicile à l'exception de deux d'entre elles qui le faisaient déjà dans leur pays et de celles qui sont venues en Belgique expressément pour exercer cette activité. Bien que le terrain présente une diversité de parcours et de stratégies irréductibles à des catégories englobantes, nous comparerons deux groupes spécifiques de migrantes: celles qui se sont engagées dans une procédure de demande d'asile et celles qui ne l'ont pas fait, étant arrivées comme clandestines. Cette différenciation a pour intérêt de mettre en évidence les divergences quant au positionnement face à la structure d'opportunité et au rapport aux institutions belges.

Premièrement, les demandeuses d'asile. En quittant le Congo et l'Angola, elles n'avaient pas d'autre projet que de fuir la guerre. Arrivées en Belgique, elles se sont focalisées avant tout sur la reconnaissance de leur situation de demandeuses d'asile. Pour Célie, Betty, Elise et Sonia, la recherche d'une activité économique restait très secondaire. Par ailleurs, les centres ouverts de Charleroi, de Rixensart et d'Yvoir où elles vécurent leur assuraient logement et nourriture. En quelques jours, Célie a obtenu l'asile tandis que les autres ont vivoté entre un à deux ans dans ces centres. Là-bas, elles ont développé des relations de

solidarité et d'information sur le système juridico-légal belge et sur les opportunités de logement et de soutien économique à l'extérieur du centre. Toutes les trois ont rapidement rencontré les futurs pères de leurs enfants à l'occasion de sorties hebdomadaires ou quelques semaines après le rejet de leur demande. Originaires de la même région qu'elles, les conjoints étaient déjà en situation régulière. Ils représentaient un appui psychologique et économique important ainsi qu'un tremplin pour la régularisation du séjour de leur compagne. C'est le cas d'Elise. Elle a quitté l'Angola où son mari, ancien membre de l'UNITA, fut assassiné. Elle-même fut incarcérée mais réussit à s'évader avec sa fille de trois ans pour la Belgique. Malgré plusieurs avis négatifs à sa demande d'asile, elle finit par être régularisée. Le réseau de soutien impliquant associations, résidents du centre, assistants sociaux, avocats ainsi que son futur conjoint ont permis cette régularisation: «J'ai demandé l'asile le 14 novembre 2001, le jour même de mon anniversaire. On a reporté l'interview le 19. J'ai eu le même jour "négatif". J'ai fait le recours au mois de décembre au CGRA, j'ai été convoquée le 23 décembre et j'ai eu "Négatif" trois jours après. Je suis restée au centre mais j'avais un avis, un ordre de quitter le territoire, mais je ne pouvais pas retourner en Angola. C'est le Ministre de l'Intérieur qui avait donné cet ordre. Au centre, il y avait des Congolais. On a fait de plus en plus de connaissance et j'ai commencé à venir tous les week-ends à Bruxelles dans une église protestante jusqu'à 2003 et j'y ai rencontré le père de mes deux enfants d'ici. Lui, il est Congolais. On a fait connaissance et je suis tombée enceinte d'Alizée. Et début, 2004, je quittais le centre pour venir vivre. (...) Il m'a beaucoup aidée parce que lui, il avait la carte orange. Il était au CPAS quand on s'était rencontré. Donc, son assistante sociale lui a coupé son aide. On lui a versé l'aide pour cohabitant... Or, moi, je ne touchais rien. On allait dans des ASBL pour demander de l'aide alimentaire... Et en 2004, quand j'ai accouché d'Alizée, il avait fait introduire des demandes par-ci par-là... et la Cocof l'a appelé pour lui offrir un emploi à mi-temps. Il était convoyeur scolaire. Il a travaillé de 2004 jusqu'à 2007. Donc, en mai 2007, il a eu l'article 60 et moi, en juin 2006, j'ai eu ma réponse de régularisation».

En dehors des demandeuses d'asile, les autres migrantes ont quitté leur pays avec une mission économique à remplir pour pouvoir, à leur retour au pays, financer leurs projets comme la construction en dur d'une maison en Equateur ou passer d'un niveau de vie satisfaisant à un niveau de vie aisé au Brésil ou en Pologne. En partance pour la Bel-

gique, elles savent qu'elles y trouveront l'accueil nécessaire pour réussir leur projet: un membre de la famille, un conjoint ou un ami de la famille, bien souvent, les attendent à Zaventem. Ces mêmes personnes vont leur ouvrir un réseau social qu'elles vont s'approprier afin de trouver un logement et un travail, souvent non-déclaré et à l'abri des contrôles: un peu de baby-sitting, de la plonge et, surtout, du nettoyage à domicile. Ainsi, Doloreta, Polonaise, reprend la clientèle de sa sœur qui retourne au pays tandis que le mari de Sanata lui propose de travailler chez des connaissances de ses collègues. La cadence de travail: 8 à 12 heures par jour pour un effort physique intense. En échange, un «salaire» très variable: Eugenia gagne 8,50 euros/h, Sanata, 6 euros/h, Maritza, 3,50 euros/h.

Après les membres de la famille et les compagnons, le réseau social des migrantes s'étend du côté des particuliers qui les emploient dans le nettoyage. Ainsi gagnent-elles parfois un ou deux foyers supplémentaires. Ces relations sont l'occasion pour certaines d'apprendre le français qui représente un outil indispensable à la maîtrise de leur nouvel environnement mais aussi un atout dans le marché concurrentiel du travail domestique. De cette façon, le particulier/employeur se fait parfois tuteur et prend une part plus importante dans la poursuite du projet migratoire de sa femme de ménage comme ce fut le cas pour Eugenia: «Après, une personne m'a proposé de travailler avec elle tous les jours un petit peu. Pour moi, c'est bien! Je venais le matin et je partais la nuit. Pour moi, c'est facile: j'avais une connivence avec elle parce qu'elle est brésilienne. (...) Quand elle avait besoin de... "Eugenia! Tu veux bien...?" Mais je lui dis "Mais, Madame, parlez avec moi en français!" Pour moi... apprendre! Quand la personne parle la même langue, c'est trop facile, hein!»

Notons que non déclarées et confinées dans l'espace domestique à des tâches de reproduction sociale, les femmes de ménage immigrées disposent néanmoins d'une position sur le marché du travail privilégiée si on la compare à celle des hommes migrants. En effet, fondées sur la confiance, ces relations particulier/femme de ménage sont engagées souvent sur un plus long terme que celles à l'œuvre dans d'autres activités au noir, telles que dans le bâtiment. Même si le travail domestique est ici illégal et précaire, la logique qui le sous-tend est déjà celle d'un contrat bien qu'informel à durée indéterminée. Reposant sur une main-d'œuvre féminine et souvent étrangère, la domesticité est le lieu de

déplacements internationaux de femmes. En effet, si en Belgique, une femme délègue à une travailleuse étrangère les tâches domestiques qui lui revenaient auparavant, l'immigration de cette aide ménagère laisse dans son propre foyer une place vide. Par conséquent, les enfants restés au pays seront pris en charge par une autre femme employée par la mère migrante. Ce phénomène qualifié de *Global Care Chain* par Hochschild (2000) consiste en une série de liens personnels établis à travers le monde autour des tâches (rémunérées ou non) relevant du soin (*care*). Rhacel Parreñas (2001) va plus loin en soulignant que ces déplacements en chaîne se fondent sur une division internationale du travail de reproduction. En effet, que nous tenions cette chaîne de femmes par le bout des arrangements réalisés à l'étranger ou par celui du marché du travail domestique en Belgique, la chaîne apparaît comme la conséquence des rapports de forces entre les sexes. Cette chaîne du *care* se développe là où la question de l'égalité homme/femme face aux tâches domestiques est résolue par l'emploi d'une autre femme. Ainsi l'émancipation des femmes belges établies peut-elle s'appuyer sur une main-d'œuvre féminine précaire et étrangère dont le déplacement provoque à son tour le recrutement d'autres femmes là où les hommes du pays ne sont pas non plus présents: le soin des personnes, le nettoyage domestique et la préparation des repas. Ce recrutement en vue de poursuivre à distance son rôle de mère constitue une compétence de premier ordre dans la carrière des migrantes. Ainsi, Maritza, Brésilienne, confie ses enfants et sa maison à leur grand-mère et Sanata compte sur une femme de son voisinage à Ouagadougou pour veiller sur ses jeunes adolescents.

#### 4.2. *Impact de l'acquisition d'un statut juridique sur le projet migratoire*

Mariages, naissances d'enfants, longues cohabitations vont redonner un statut légal à ces femmes quand ce n'est tout simplement pas le fruit de la loi sur la régularisation de 1999. Avec ces entrées diverses dans l'Etat de droit, le retour au pays devient de moins en moins pensable chez celles qui avaient opté pour un mode de migration pendulaire. Des attaches fortes se sont ancrées au travers des mariages, de la scolarité des enfants et des projets économiques. C'est le cas de Doloreta, Polonaise et de son époux, un ouvrier roumain. Mariés en 2003 en Belgique, tous deux savent qu'il n'y a plus lieu de retourner en Pologne ou

en Roumanie. Leur vie est ici. Ils achètent une maison à Bockstael et décident de mettre au monde leur premier enfant en Belgique.

Si ce mode d'entrée dans le séjour légal ne les incite pas toutes à arrêter leur travail illégal, nous avons remarqué que chez les anciennes clandestines, l'acquisition d'un statut s'accompagne d'une prise de conscience plus tardive de l'environnement associatif et institutionnel belge. Par exemple, pendant ses trois années de séjour irrégulier, Eugenia, qu'on pourrait qualifier de migrante économique, n'avait jamais entendu parler d'associations de sans-papiers, de systèmes de secours alimentaire ou autre: «Non. Il n'y a personne qui parlait de ça. Comme ce sont des personnes au noir, qui vivent au noir, elles ne parlent pas de ça. J'ai fait la connaissance de ça après, quand je me suis mariée... Des personnes parlaient de ça et je me suis dit: "Mon dieu! Je ne savais pas!"». Eugenia, tout comme d'autres migrantes clandestines, ne voyait Bruxelles et ses opportunités que sous l'angle de l'illégalité et des réseaux informels portugais et brésiliens. C'est à partir du moment où elle s'ancre en Belgique à la suite de son mariage qu'elle explore la face légale de sa ville et du marché de l'emploi: «Quand je me suis mariée, j'ai fait l'inscription. Je me suis mariée à Etterbeek. Là-bas, on m'a donné une carte de six mois et après, on m'a donné la carte de cinq ans – il fallait voir comment le mariage se passe. Là-bas, la personne qui m'a donné la carte, c'est une madame bien gentille, elle m'a dit: "Maintenant, tu vas pouvoir trouver un travail déclaré". Elle m'a expliqué comment ça fonctionne, la carte de séjour: "Il faut faire l'inscription à l'ORBEm"».

A l'opposé d'Eugenia, la familiarisation avec les institutions et associations belges a démarré plus vite chez les demandeuses d'asile, et cela, indépendamment de l'issue de leur procédure. Les efforts engagés au fil de leurs démarches juridiques et administratives les ont habilitées, beaucoup plus tôt que les migrantes économiques, à dialoguer avec les instances belges. Forte de son expérience et de son statut nouvellement acquis, Elise a informé et aidé quelques nouvelles arrivantes: «Bon, il y a une amie... On était avec elle au centre des réfugiés. Elle était camerounaise. Elle avait trois enfants au pays. Elle avait reçu deux "Négatif", donc elle était obligée de quitter le centre. Elle a trouvé des amis pour l'aider mais elle ne savait pas où aller. Elle allait dans les églises pour chercher de l'aide. Moi je sortais et je lui ai dit: "Tu vois, il faut pas baisser les bras! Tu as trois enfants au pays, il faut penser à eux!". Je lui don-

nais des conseils comme ça: "Il faut aller dans des ASBL!". "Si on te donne un rendez-vous et que tu sens que ça va rien t'apporter, il faut y aller quand même et que la personne sente que cette femme a besoin d'aide!" Parce que moi, je téléphone à l'Office des Etrangers même en route, dans le métro, dans le tram. Il y a même un homme, le mari de la femme qui m'a aidée quand je suis arrivée ici, il dit à mon conjoint "Ta femme, elle pense qu'elle est l'assistante sociale!".» Cette proximité avec le monde formel et officiel constitue un contexte propice pour saisir des opportunités de formation et d'emploi. On comprend, dès lors, que les demandeuses d'asiles aient entrepris avec un plus grand dynamisme que les autres migrantes des formations en néerlandais, en informatique et en nettoyage industriel et domestique. Toutefois, toutes les demandeuses d'asile ne mobilisent pas nécessairement ces ressources.

#### 4.3. *Modification structurelle de la domesticité par les titres-services*

En juillet 2001 apparaît une loi visant le développement des emplois et des services de proximité qui jusqu'alors appartenaient à une économie informelle gérée au sein de l'espace privé des ménages. A partir de 2004, la gestion du système passe du niveau régional à celui fédéral. Ce passage s'accompagne d'une communication dense et d'une forte croissance du nouveau secteur, ainsi que d'une requalification catégorielle: la femme de ménage est rebaptisée par l'euphémisme politiquement correct d'«aide ménagère» bien que les tâches restent inchangées. Cette requalification catégorielle permet d'abandonner les connotations négatives associées aux termes de femme de ménage, bonne, servante, etc. Par ailleurs, le particulier devient lui «l'utilisateur de titres-services» et le véritable employeur est une entreprise agréée titres-services. Le titre-service, unité de paiement du service domestique circule dans un système à 4 acteurs<sup>83</sup>: l'organisme fédéral gestionnaire des échanges de titres-services<sup>84</sup>, l'entreprise agréée «titres-services»<sup>85</sup>, la prestataire de

<sup>83</sup> Nous verrons plus loin que d'autres acteurs tels que les services communaux pour les étrangers et l'Office des Etrangers sont des acteurs importants dans le cadre du maintien des contrats de ces aides-ménagères de nationalité étrangère.

<sup>84</sup> Auparavant Accor Services et depuis le 1<sup>er</sup> janvier Sodexho.

<sup>85</sup> Il peut s'agir d'entreprises publiques (Commune, CPAS), d'entreprises privées non-commerciales (Entreprises d'insertion, ASBL, ALE) ou d'entreprises privées commerciales. Le plus gros employeur est actuellement l'entreprise intérim.

service et le client. Comment cela fonctionne-t-il? Les titres-services sont commandés par le client pour une série de tâches strictement définies<sup>86</sup>. Une aide ménagère embauchée dans un contrat « titres-services » avec une société agréée vient effectuer ces tâches au domicile du client. Ce dernier lui remet, en échange des heures prestées, des titres-services qu'il aura remplis et signés. Ensuite, à une fréquence définie dans son contrat, l'aide ménagère restitue tous les titres-services à son employeur qui les envoie à l'organisme payeur. L'organisme payeur va rembourser l'employeur de 20 euros par heure prestée et rémunérer l'aide ménagère à raison de 8,93 euros<sup>87</sup> par heure. Du côté des tarifs, un titre-service coûte 6,70 euros (7 euros depuis le 01/05/2008) au particulier qui bénéficiera d'une déduction fiscale de 30% (plafonnée à 2.360 euros/an) ramenant le prix net d'un titre à 4,90 euros.

A Bruxelles, où s'effectue notre terrain, 60% des employées dans les titres-services ne sont pas des ressortissantes de l'Union européenne. Il s'agit là d'un cas particulier car cette proportion tombe à 8% pour les Régions flamande et wallonne (Idea Consult, 2006: 75). A Bruxelles, la domesticité par recours aux titres-services constitue bien une niche ethnique. Il est difficile d'extrapoler de ces 60%, la proportion du travail domestique au noir des femmes migrantes parce que les titres-services sont parfois la première activité professionnelle de certaines migrantes. De même, il est impossible de quantifier l'ampleur de la régularisation du travail au noir qu'à occasionner l'usage des titres-services. Cependant, on peut dire que comparativement aux autres régions, il semble bien qu'à Bruxelles, le travail domestique chez les particuliers soit surtout le fait de femmes migrantes.

---

<sup>86</sup> Il s'agit du nettoyage des sols et des vitres, des lessives, du repassage, de la préparation des repas et des petits travaux de couture. Certaines activités en dehors du domicile sont aussi permises telles que la livraison de courses ménagères, l'accompagnement de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite dans des véhicules adaptés. Les titres-services ne couvrent pas des offres telles que la réparation d'un robinet, la réparation électrique, le jardinage, la garde d'enfants, les soins aux personnes.

<sup>87</sup> Salaire de début de carrière. Après 1 an d'ancienneté: 9,28euros/h. Après 2 ans d'ancienneté: 9,40euros/h.

#### 4.4. *Entrée des femmes migrantes dans les titres-services*

De l'illégalité à la régularité, les migrantes ont maintenu leur projet professionnel: elles feraient encore du nettoyage. En effet, malgré leur nouveau statut qui leur a ouvert l'accès à certaines formations professionnelles, elles restent toujours infra-qualifiées. Par ailleurs, certaines ne se sentent plus le courage ni les moyens de faire homologuer leur diplôme obtenu à l'étranger. Par conséquent, le nettoyage, travail déclaré cette fois-ci, semble la solution pour quelques années encore. Très motivées par les avantages sociaux et économiques<sup>88</sup> que proposent les titres-services, elles apprécient aussi la professionnalisation que produit ce système avec ses formations, ses règlements, sa gestion complexe, son actualité dans les médias. Par conséquent, le contrat est souvent valorisant, même si le travail est déqualifié au regard de leur formation. Ces femmes, souvent mères de famille<sup>89</sup>, valorisent principalement la possibilité de choisir leurs horaires – de quelques heures par semaines à un temps plein – leur permettant de concilier vie familiale et travail comme l'explique Doloreta: «Mais les titres-services, moi, je trouve que c'est bon au niveau des horaires. Comme ça, j'organise mon planning comme je veux. Et quand je ne peux pas compter sur mon mari (parce que lui, il travaille le matin jusqu'au soir), je dois pouvoir reprendre les enfants à la garderie. J'ai déjà été me renseigner pour travailler au resto, dans une maison de repos. Mais à chaque fois, c'est de 10 à 19 heures ou de 7 heures à 15 heures. Mais ça, avec les enfants, je ne peux pas le faire. C'est pour ça que je suis là aux titres-services. Je reste toujours là parce que j'organise mon planning comme je veux».

En recoupant les témoignages des migrantes et des acteurs présents dans la formation et le recrutement, nous avons dégagé deux modes d'entrée dans le système des titres-services. Premièrement, la voie institutionnelle. Deux possibilités sont retenues: suivre une formation en nettoyage qui se clôture par l'embauche ou être introduite par un organisme régional pour l'emploi (ici, l'ORBEm) chez un employeur agréé. Dans notre enquête, certaines femmes interrogées se sont formées à la Cobef suite à une séance de présélection organisée à la Mission locale

<sup>88</sup> L'entrée dans le système des titres-services a parfois été synonyme de hausse de salaire.

<sup>89</sup> Parallèlement à ce constat, Idea Consult (2006) montre que 70% des employées titres-services en Belgique ont des enfants à charge.

d'Anderlecht. Quatre fois par an, une petite dizaine d'élèves sont sélectionnés sur une centaine de candidats<sup>90</sup>. Au terme d'une formation commune de deux semaines, les futures professionnelles sont attendues par quelques employeurs participant au projet de la Mission locale. Lors des séances de détermination professionnelle, les stagiaires formulent leurs projets. Certains désirent un travail transitoire et se voient conseiller le nettoyage industriel. D'autres perçoivent dans le secteur du nettoyage chez les particuliers la possibilité de travailler sur le long terme et sont orientés vers le système des titres-services. La formation en nettoyage vise, chez la future employée titres-services, un savoir-faire et une identité d'aide ménagère très professionnelle où la dimension ethnique est neutralisée. Celle-ci est mise en avant lors de la formation comme pouvant altérer la qualité du service presté comme nous le présente un formateur: «Il y a pas mal de difficultés dans des incompréhensions culturelles. Comme pour la ponctualité avec les populations subsahariennes. Et ce qui parfois est lié au sérieux dans l'exécution des tâches. (...) On tient compte de la différence en disant: "Bon, ça peut poser un problème dans le cadre du métier à venir". Et nous, on éclaire les personnes justement sur des différences culturelles, sur le fait qu'elles vont aller chez des clients, dans leur maison. A Bruxelles, en Belgique ou en Occident, on a des manières de fonctionner qui ne sont peut-être pas celles d'une culture subsaharienne ou autre. Et on attire leur attention là-dessus. Et c'est vrai que c'est souvent des problèmes de ponctualité.»

Elise relaie assez bien cette question de l'ethnisation des rapports de travail: «Ce que je sais c'est que je suis envoyée par Randstad pour travailler chez vous. Donc, ok: Je fais mon travail, je fais tout ce qui est écrit dans le contrat. Je sais ce que je touche, je sais ce que je fais. Quand j'arrive, je me présente: "Je m'appelle Elise. Appelez-moi Elise. Je suis Angolaise". Alors, on me dit "Est-ce que vous savez faire ça, ça, ça, et ça?" Je dis "Je fais ça chez moi mais pas de la manière que vous voulez". Donc, je vais travailler aujourd'hui et si ce n'est pas bien fait, la semaine prochaine, vous me dites: "Moi, j'aime quand on fait comme ça, comme ça, comme ça". Je fais ça pour qu'il y ait quand même de l'harmonie, quoi!»

---

<sup>90</sup> «Candidats» est au masculin pluriel mais la présence masculine reste très anecdotique dans cette formation.

Actiris (anciennement l'ORBEm) est aussi un facilitateur d'accès au système des titres-services comme nous le rappelle Eugénia, ancienne réceptionniste dans une entreprise au Brésil: «*Et qu'est-ce que vous avez dit lors de l'inscription à l'ORBEm? Vous vous voyiez dans quoi? J'ai dit les études que j'ai faites au Brésil. Comme normalement, ce sont des études brésiliennes et que je ne parle pas bien le français, je ne peux pas trouver quelque chose de bien dans un bureau ou quelque chose comme ça. Et donc, ils me proposent de faire du ménage... alors ça va, j'ai dit "Oui". Ils m'ont dit "Vous êtes brésilienne? Vous êtes mariée avec un Portugais? Tu parles bien le français? Si je trouve quelque chose dans le ménage, ça va pour toi?". J'ai dit "Ça va"».*

Deuxièmement, la voie informelle du réseau social. Deux possibilités: la «sélection propre» ou le recrutement organisé par les proches. L'entrée par «sélection propre» est une appellation courante dans l'entreprise titres-services pour désigner un phénomène qui caractérise environ 50% des inscriptions chez Randstad à Bruxelles. Dans ce cas, c'est le particulier qui introduit sa femme de ménage (anciennement non-déclarée) dans le système. Selon les femmes ayant vécu cette situation, la prise de décision est pleinement partagée entre elles et leurs clients. Bien souvent, les femmes migrantes informent leurs clients de l'existence des titres-services et contribuent de la sorte à leur régularisation. Cette démarche, bien sûr, ne convainc pas nécessairement les particuliers qui payaient un montant inférieur au tarif titres-services. Dans ce cas, les aides ménagères, averties du succès des titres-services, n'ont pas hésité à abandonner leurs anciens clients récalcitrants et à rejoindre «seules» les titres-services. Deuxième possibilité: le recrutement organisé par celles qui sont déjà inscrites dans le système des titres-services. Une fois entrées dans les titres-services, elles incitent leurs amies, souvent de même origine qu'elles, à inscrire leur activité professionnelle dans un contrat titres-services.

#### 4.5. *Face au Dirty Work : logiques individuelles d'acceptation et d'insatisfaction*

Selon l'enquête Idea Consult (2007), 30% des entreprises déclarent que le contenu du travail n'est pas perçu comme attrayant par les candidats. Nombreux sont les employeurs qui pointent la lourdeur du travail et sa faible rémunération (comparée au niveau des allocations de chômage) comme «obstacle dans la recherche de candidats aptes». Faut-il

dès lors s'étonner que 60% de ces entreprises constatent aussi un manque de motivation parmi les candidats?

Le sociologue américain Everett C. Hughes (1996: 81) utilise le terme *dirty work* pour qualifier l'ensemble des tâches physiquement dégoûtantes, symboliquement dégradantes et humiliantes ou moralement contraires. Les femmes interrogées, parlant de leur travail domestique, associent moins sa dévaluation à la saleté qu'à sa systématique délégation allant de l'homme à la femme et de la femme à d'autres femmes, inscrivant comme le soutient Bridget Anderson (2000), le travail domestique dans un héritage d'esclavage. Toutes les femmes interrogées sont conscientes de la place occupée par le nettoyage à domicile sur l'échelle symbolique des métiers: il se situe au niveau zéro. Une fois recadré dans le système des titres-services, ce *dirty work* n'a plus la même portée sur l'identité de la travailleuse que lorsqu'il était réalisé au noir. En effet, celle-ci n'est plus une femme de ménage au noir, mais une aide ménagère déclarée, soit une femme citoyenne et non plus irrégulière. Le statut du travail lui confère une requalification, bien que le travail effectif n'ait pas changé. A la lumière du contrat et des formalités administratives, les «employées titres-services» redéfinissent leur identité comme Halima qui explique que les travailleuses sont «des gens qui viennent vous aider, c'est tout!». Le passage dans les titres-services fut pour la majorité synonyme d'entrée dans l'Etat social. Néanmoins, cette logique de sécurité par la citoyenneté sociale se heurte à celle de la sécurité financière. En effet, certaines déclarent comme Doloreta, s'être appauvries en quittant le travail au noir. Pour cette jeune Polonaise, le revenu reste d'autant plus insatisfaisant qu'elle ne peut pleinement combler ses deux enfants en leur donnant toutes leurs chances en termes de scolarité, de loisirs et de santé. «Mais quand j'ai commencé à travailler à Randstad, je travaillais 38 heures et je n'ai pas eu 1000 euros. C'était vraiment la misère. Et après 6 mois, j'ai été augmentée. Mais au début, je n'ai pas eu mille euros, quoi! Quand je travaillais au noir, je gagnais 1500, 1700 euros facilement. Donc, vous voyez, il y a une grande différence. Et quand j'ai commencé à travailler à Randstad, je devais aussi payer la crèche, vous voyez? Donc... C'est vraiment mal payé, les titres-services». Par ailleurs, le revenu titres-services dans une économie de couple n'autonomise pas l'épouse face à son mari qui continue souvent d'être le *breadbringer* du ménage. Elise, que l'on pourrait pourtant opposer à Doloreta, confirme: «C'est avec son argent qu'on fait tout!».

Chacune explique son statut d'aide ménagère selon l'importance qu'elle attribue à son niveau de qualification. Selon Sanata, l'absence d'études secondaires ne pouvait la mener qu'au nettoyage et à rien d'autre. De même pour Sonia qui, déjà femme de ménage au Congo, ne s'étonne pas de ne pas trouver mieux en Belgique: «C'est comme ça». Si Doloreta se plaint, elle sait aussi qu'elle «n'avait pas le choix». Son diplôme du secondaire en sciences économiques lui a tout juste permis d'être vendeuse en Pologne et ne lui offre aucun avenir à ses yeux ici. Quant à Betty, qui a accompli ses six années d'études secondaires à Kinshasa, c'est l'absence d'études supérieures qui, selon elle, est la cause de sa situation dans le nettoyage. Par conséquent, leurs perspectives de mobilité reposent sur la possibilité de suivre des formations. Doloreta ferait de la couture, Ida, de l'aide logistique dans un hôpital et Betty serait aide-soignante. Ces projections permettent à ces dames d'accepter leur situation d'employée titres-services puisqu'il ne s'agirait pour elles que d'un travail temporaire avant une mise en œuvre d'un projet d'ascension sociale. Du côté des deux migrantes les plus qualifiées, leur place dans le nettoyage s'explique plutôt en termes de déclassement social et de déqualification professionnelle. La non-reconnaissance de leurs compétences et de leurs diplômes ont maintenu Irena (chercheuse roumaine en viticulture) et Célie (ancienne secrétaire à la Banque Centrale du Congo) dans le nettoyage. Cette orientation vers ce secteur est d'autant plus durable qu'Irena et Célie sont âgées respectivement de 58 et 54 ans. Elles savent qu'elles ne peuvent pas espérer un meilleur travail avant d'atteindre la pension. Les titres-services, «malgré tout», constituent pour elles un filet socio-économique de sécurité, ce qui les aide à accepter leur situation d'aide ménagère.

L'acceptation du «sale boulot» dépend aussi de la capacité de la migrante à reconnaître le processus de reconfigurations identitaires qui traverse toute son expérience migratoire. Il s'agit donc pour elle de reconnaître l'impact du temps, des différents statuts, des emplois passés et des *significant others* sur son identité. Betty est née dans une famille rwando-congolaise aisée de Kinshasa où son père, pilote, lui garantissait une vie facile. Sa mère, femme au foyer, pouvait jouir des services d'une femme de ménage. Assurée de vivre encore de beaux jours malgré l'instabilité de son pays, Betty n'avait pas envisagé des études supérieures. C'était, disait-elle «la belle vie». Aujourd'hui, à 34 ans, mère de trois enfants, Betty sera passée d'une identité d'adoles-

cente kinoise insouciant à celle de demandeuse d'asile puis à celle de femme de ménage :

*« Et la première fois que vous vous êtes mise à nettoyer pour quelqu'un d'autre, qu'est-ce que ça vous a fait ? Vous vous êtes retrouvée dans la position de votre propre femme de ménage ou vous étiez devenue quelqu'un d'autre ? »*

Non. Quand je fais ça... J'ai quand même dû rester ici pendant 5 ans avant de faire ça ! J'ai quand même une autre vision... J'ai changé ma façon de vivre.

(...)

*Vous ne vous êtes pas dit "Ça y est : je suis tout en bas de l'échelle sociale ! Alors que j'étais tout en haut à Kinshasa ?" Vous avez moins senti cette rupture parce qu'il y a eu ces 5 ans ?*

J'ai pas vraiment senti ça parce que je me suis dit que c'est pour gagner mon pain, d'abord... et j'ai pas senti ça, c'est bon. Comme il y a beaucoup de gens qui font ça et des copines qui font ça, j'ai trouvé ça normal : "Moi, je fais le nettoyage chez quelqu'un". Et bon, c'est devenu normal. Quand je l'ai fait, je me suis dit que c'est pour gagner mon pain, c'est tout. »

#### **4.6. Les titres-services : Nasse ou sas vers d'autres métiers ?**

Pour évaluer la mobilité professionnelle des aides ménagères, nous confrontons ici les perspectives d'avenir des aides ménagères rencontrées aux constats, moins optimistes, de l'employeur Randstad. Les projets d'avenir varient selon l'âge et la composition du ménage. Ainsi, Célie et Irena, nous l'avons vu, restent dans les titres-services par souci de sécurité. Toutes les autres femmes, âgées de 28 à 39 ans déclarent qu'elles ne resteront pas éternellement dans le nettoyage à domicile. Toutes mères de un à quatre enfants, ces femmes doivent compter sur le revenu et la disponibilité de leur conjoint pour envisager une stratégie de sortie. C'est là toute la chance d'Elise dont le mari est prêt à prendre en charge la garde des enfants afin qu'elle suive une formation en néerlandais en cours du soir pour devenir vendeuse dans une région où le bilinguisme accroît les opportunités d'emploi. Cependant Elise est un cas exceptionnel. Toutes les autres mères de famille sont bloquées dans leurs projets de mobilité sociale par le mode traditionnel de répartition des tâches dans leur foyer. Par conséquent, elles attendent que les

enfants grandissent «un peu» pour s'engager concrètement dans de nouveaux projets. Certains d'entre eux sont pourtant déjà envisagés. Tout comme le nettoyage à domicile, ils relèvent encore de la chaîne du *care* («aide-malade», «aide-soignante») ou relèvent du domaine plus large du soin («assistante logistique dans un hôpital» ou «couturière»). Ces projets viennent faire écho à ce que font déjà quelques amies, voisines, voire à ce que faisaient les mères ou grands-mères de ces aides ménagères. Pour y accéder, toutes savent qu'elles doivent passer par une formation mais ignorent souvent où et comment.

D'autres sources mettent un bémol à ces projets de mobilité, considérant le secteur des titres-services comme une nasse plutôt qu'un sas. Deux éléments contribuent à en faire un lieu de permanence plus que de transition. Premièrement, les relations de travail qui se forment dans le nettoyage à domicile sont fondées sur la confiance, l'habitude et la proximité. Ces trois dimensions sont de nature à consolider un lien à long terme. Du travail au noir à celui des titres-services, cela reste vrai, comme le signale ce manager chez Randstad: «Nous, on le dit dès le départ: c'est une collaboration sur le long terme. Si vous n'êtes pas prête à rester quelques années, ce n'est pas la peine! Et puis, le client, je ne crois pas que cela lui plaît qu'on change tous les trois mois ou les six mois. Il faut vraiment ménager la chèvre et le chou. Et on doit aussi ménager le client. Ça doit être le plus long terme possible... Les dames qui viennent et qui disent "Je voudrais faire ça trois à quatre mois", c'est OK. Et là, on sait: ce sera que des postes de remplacements ... Mais ici, on vise le long terme: contrats à durée indéterminée... C'est très clair au départ. Elles sont contentes, elles sont ménagées». Deuxièmement, les titres-services, prévus pour servir de tremplin pour d'autres emplois plus attrayants, correspondent plutôt à une activation sans mobilité sociale. La main-d'œuvre qu'on y retrouve est sous-qualifiée et est peu susceptible de quitter le système pour un emploi meilleur comme nous l'a annoncé ce même manager: "Contrairement à la construction (là, les travailleurs étrangers sont en général des ingénieurs dans leur pays et qui apprennent à être manœuvre chez nous), ici, ce n'est pas le cas. Moi, je n'ai pas de dames qui ont un diplôme, une qualification et qui veulent faire autre chose. Allez! Ça arrive une fois par an qu'une dame trouve un boulot d'aide-soignante! Mais ce sont généralement des gens sans qualifications." »

Si une majorité reste dans cette entreprise, 20 à 23% des employées la quittent chaque année. Selon Randstad, les raisons les plus fréquentes amenant les aides ménagères à quitter leur travail sont, pour la moitié d'entre elles, d'ordre physique, le travail ne ménageant aucunement le dos et les canaux carpiens des employées les plus âgées ou de longue durée. La seconde moitié des sorties concerne les femmes enceintes, soit de jeunes employées qui auront fait un court moment l'expérience des titres-services et en sortent pour rester à la maison avant et après l'accouchement. Ces femmes s'arrêtent réellement de travailler et cela, pour longtemps, voire, dans le cas des plus âgées, définitivement. Bref, les pressions pour un travail à long terme et la sous-qualification des employées font moins du secteur des titres-services un sas qu'une nasse socio-économique dont les sorties ne correspondent pas nécessairement à une stratégie de mobilité sociale ascendante, reproduisant de la sorte la caractéristique de niche ethnique de ce secteur. Pourtant, la mobilité sociale se dessine dans les ambitions des aides ménagères rencontrées mais dépend encore largement des négociations avec leurs conjoints en termes de financement et de disponibilité pour les enfants.

#### 4.7. *Un CDI précaire ?*

La loi de 2001 définissant les types de contrat dans les titres-services prévoit deux catégories de travailleuses titres-services. La catégorie A regroupe toute personne percevant des allocations de chômage ou d'attente, une aide sociale financière ou un revenu d'intégration. Une fois dans le régime de titres-services, l'employée de type A continue à percevoir ces aides si son temps d'occupation reste partiel. La catégorie B, plus fréquente<sup>91</sup>, regroupe toutes les personnes qui n'entrent pas dans la catégorie A, ce qui est le plus souvent le cas des aides ménagères primo-arrivantes. Toutes les employées débutent dans les titres-services avec un contrat à durée déterminée mais se voient proposer un contrat à durée indéterminée à partir du septième mois pour les A et du quatrième mois pour les B.

Cette mesure devrait installer les employées dans une sécurité à plus long terme. Or, pour les migrantes, ce n'est pas le cas. En effet, en cas de

---

<sup>91</sup> En 2006, 58% des emplois concernent des employés de type B. Cette part correspond à 61% du total des heures prestées. A Bruxelles, 62% des travailleurs titres-services appartiennent à la catégorie B (contre 61,6% en Flandre et 47% en Wallonie) (Idea Consult, 2007).

non-renouvellement en temps et en heure de leur Certificat d'immatriculation au registre des étrangers (C.I.R.E.), l'employeur se voit obligé d'interrompre immédiatement le contrat. Malgré cela, il arrive qu'une aide ménagère se rende néanmoins à son travail, ne voulant pas décevoir ce second patron qu'est l'utilisateur de titres-services et en espérant qu'une fois sa prolongation de séjour obtenue, elle pourra valoriser les heures qu'elle a prestées hors contrat. C'est l'histoire de Sonia :

«Le jeudi quand on a prolongé mes papiers, moi, je ne savais pas que je devais passer direct. Mais je ne suis pas passée là-bas [chez Randstad] parce qu'il était déjà tard (pour prolonger les papiers, c'est les après-midi!). Et le vendredi, j'étais partie travailler. Je termine à 14 heures. Je dois directement aller chercher ma fille pour revenir à la maison. Et le samedi, à l'intérim, il n'y a personne. J'étais partie le lundi chez Randstad. La dame me dit "Comme vous êtes pas passée avec vos papiers le jeudi... est-ce que vous avez travaillé le vendredi?". Moi, j'ai dit "Oui". "Oh! non! Vous ne serez pas payée pour le vendredi et le samedi comme on n'avait pas vos papiers ici". Moi je dis: "Mais comment ça? C'est comme le travail dans le noir. A part que dans le travail dans le noir, ça se paie quand même!" Mais on ne m'a pas payée pour le vendredi et le samedi.

Et vous n'avez rien récupéré? Il n'y a pas moyen de vous payer plus tard sur ces heures pas couvertes?

Je ne sais pas. Peut-être plus tard. Elle, elle m'a dit que c'est comme si je n'étais pas sous contrat parce que le séjour était déjà expiré le jeudi. Mais c'était le même jeudi qu'on avait prolongé! Mais le problème, c'est que je n'étais pas passée là-bas avec mon séjour! Alors mon travail, il était considéré comme un travail dans le noir! C'est logique... C'est comme ça».

Chez Randstad titres-services, on s'inquiète des retards de renouvellement des CIRE et les managers alertent les particuliers et les aides-ménagères lorsque le séjour arrive à échéance. Malgré ces précautions, les ruptures de contrat pour séjour irrégulier ne sont pas rares. Pour comprendre ces situations, ajoutons à nos quatre acteurs officiels du système des titres-services deux de taille: l'Office des Etrangers et le service communal des étrangers. Le premier exige que les demandes de

renouvellement soient introduites entre 45 et 30 jours avant l'expiration du titre de séjour. Délais de traitement obligent, il est donc possible que les personnes étrangères ne reçoivent pas leur prolongation avant la fin de leur titre précédent. Le cas échéant, elles (re)deviennent irrégulières. Second acteur: le service communal des étrangers. Chacune des communes dispose selon ses besoins d'une organisation du travail. Certaines matières sont traitées avant d'autres. Ce libre arbitre et, donc, l'absence de standardisation entre les services communaux renforcent la marge d'incertitude quant au temps de la procédure globale de renouvellement. Bref, entrer dans l'Etat social via les titres-services ne garantit pas nécessairement le maintien du statut juridique. Les aides-ménagères étrangères sont donc précarisées face à leur employeur et leurs particuliers.

## 5. Conclusion

L'étude des nouveaux migrants brésiliens employés dans la construction à Bruxelles s'est révélée particulièrement éclairante au regard de l'influence des structures d'opportunités sur le développement du parcours migratoire. Nous avons vu, en effet, que les Brésiliens ont la particularité de pouvoir entrer facilement en Belgique sans autorisation préalable. Il y a donc, au niveau institutionnel, une ouverture d'en haut des opportunités migratoires. Un jeu complexe se construit alors entre cette opportunité migratoire et la création de niches professionnelles occupées par certains groupes ethniques. Ces niches ethniques coïncident avec certains des secteurs économiques particulièrement touchés par les dérégulations accompagnant la mondialisation. Une forme de délocalisation sur place s'installe ainsi dans certains segments de secteurs ne pouvant être déplacés spatialement. Cependant, sur place, le schéma migratoire se complexifie. Le migrant brésilien se trouve dans une situation de clandestinité qui rend difficile la réalisation du projet migratoire. Par ailleurs, une série de mesures sociales destinées à garantir les droits les plus fondamentaux vont lui permettre d'assurer un niveau de vie de base, mais supérieur sur certains points à la situation qu'il connaissait au Brésil. L'installation du migrant brésilien semble donc à nouveau dépendre de structures d'opportunités particulières. D'une part, il rencontre des conditions d'emploi qui le rendent incapable de réaliser son projet migratoire dans le délai qu'il s'était fixé.

D'autre part, il ne rencontre pas d'obstacles subjectifs majeurs au fait de vivre clandestinement. Le projet migratoire va donc avoir tendance à s'enraciner. Seulement, au fur et à mesure que le séjour s'allonge, l'investissement dans le pays d'accueil se développe. Le projet migratoire évolue alors vers une installation en Belgique. Pourtant, très peu d'opportunités juridiques se présentent aujourd'hui au nouveau migrant brésilien pour régulariser sa situation et lui permettre de s'installer sur le territoire, étant donné qu'il est rarement entré dans le pays comme demandeur d'asile. A la différence de Polonais qui ont occupé la même place sur le marché de l'emploi, les migrants brésiliens ne disposent pas, a priori, d'opportunité à terme de voir leur situation changer, ou encore pouvoir être régularisé, sauf dans le cadre de la procédure de régularisation entamée en 2009.

L'étude de la cueillette de fraises à Wépion offre une illustration particulière d'un phénomène largement observé dans l'agriculture européenne; la rencontre des migrants du Sud avec ceux de l'Est. Si deux tiers des travailleurs rencontrés durant la saison sont encore originaires du Maroc et de Turquie, un tiers vient aujourd'hui de Pologne.

La concurrence internationale dans le secteur de l'agriculture pousse aujourd'hui les producteurs à diversifier leurs sources de main-d'œuvre. Dans son étude réalisée en Espagne, dans la région d'Almeria, Potot (2003) met en évidence les deux stratégies qui se cachent derrière cette tendance. La première consiste à casser tout mouvement de revendication des travailleurs du Sud en les remplaçant par des travailleurs de l'Est. La seconde est de créer de la flexibilité. Pour fonctionner, ces deux stratégies nécessitent une sur-disponibilité de main-d'œuvre par rapport au besoin réel de travailleurs. Cette mise en compétition des travailleurs du Sud et de l'Est conduit souvent à des situations tendues et conflictuelles. Cette situation ne se rencontre pas à Wépion. La cohabitation semble bien se passer. Il est vrai que les mécanismes de mise en compétition entre travailleurs ne se rencontrent pas avec les mêmes niveaux d'intensité à Wépion que dans l'agriculture intensive. Dans une logique de marché agricole fonctionnant sur des exploitants familiaux, les tensions sont moins fortes. Ceci n'empêche pas de voir comment la division du travail se construit sur des rapports sociaux de genre et d'origine (nationale ou ethnique). Plus encore, cette étude de cas démontre le glissement qui s'est opéré en l'espace de dix ans. Trois moments peuvent être identifiés révélant trois modes d'usage de la

main-d'œuvre immigrée: le recours à des travailleurs clandestins, l'usage de permis de travail B ou C (contrat de travail saisonniers) et enfin détachement du personnel. Ceci montre le processus en cours d'externalisation du recrutement de la main-d'œuvre sous une forme légale impliquant néanmoins la mobilité internationale de travailleurs sans que celle-ci soit qualifiée d'immigration.

La domesticité à Bruxelles mobilisant l'opportunité des titres-services fonctionne également comme une niche ethnique. Celle-ci est appelée à se perpétuer grâce au travail de recrutement au sein des groupes ethniques par les aides ménagères étrangères mais aussi grâce à l'action des institutions et des particuliers tentés de légaliser le travail de leur femme de ménage. Les réseaux contribuent de la sorte à la reproduction des niches ethniques. Au niveau global, la domesticité, et donc les titres-services, s'inscrivent dans un processus mondialisé de déplacement des femmes autour du travail de reproduction. Cette *Global Care Chain* repose sur la persistance internationale de la division genrée du travail. Ce phénomène permet de montrer que l'émancipation des femmes établies repose sur le labeur d'autres femmes.

L'expérience des titres-services entre dans la vie des migrantes à des instants particuliers de leur carrière: elles ont quitté la clandestinité et ont acquis un statut juridique à partir duquel elles ont pu poser un regard sur le marché du travail légal. En même temps, certaines se sont mariées ou sont devenues mères. Ces événements économiques, juridiques et privés ont un impact fondamental sur le projet migratoire et le système d'exigence de celles qui se voyaient encore comme des «oiseaux de passage». Toutes, finalement, s'installent dans une relative sécurité économique et citoyenne à partir de laquelle l'amélioration du logement, les formations et le regroupement familial sont les prochains enjeux. Cependant, ces projets rencontrent des obstacles de taille: le faible niveau du revenu des ménages et la non-répartition des tâches domestiques et familiales qui ne permettent ni le financement ni la disponibilité des femmes pour se lancer dans des formations professionnelles et atteindre des métiers plus enviables et plus rémunérateurs. Au regard des travailleuses étrangères, les titres-services sont plus une mesure de régularisation de leur travail qu'une opportunité d'ascension sociale. Cependant, ce système contribue certainement pour certaines migrantes, celles ne nécessitant pas d'autorisation d'entrée sur le territoire ou celles pouvant avoir recours aux instruments légaux

d'entrée sur le marché de l'emploi, à permettre la mobilité spatiale et donc la migration.

Ces trois études de cas révèlent les structures d'opportunités dans lesquelles s'inscrivent les carrières migratoires des nouveaux migrants. Elles montrent que l'organisation des marchés de l'emploi et les réglementations de l'accès et du séjour en Belgique ainsi que celle du marché du travail conditionnent aussi les migrations. S'agissant de segments spécifiques du marché du travail, il est évident que ce qui est recherché est moins les travailleurs immigrés, comme personnes, que la forme du travail immigré se définissant par la pénibilité du travail, le faible revenu, parfois la faible protection sociale, et qui dérogerait au statut attendu par les travailleurs belges ou étrangers établis en Belgique.



## Hoofdstuk 5 NIEUWKOMERS IN VLAANDEREN – MESO EN MICRO PERSPECTIEVEN

*Fernando PAUWELS, Noël CLYCO, Chris TIMMERMAN*

### 1. Inleiding

In dit deel van het onderzoeksrapport geven we de situatie van de nieuwkomers in Vlaanderen weer, hoofdzakelijk op basis van kwalitatief datamateriaal. Een van de algemene vaststellingen van dit onderzoek, is dat het erg moeilijk is de complexiteit van de sociologische migratierealiteit in mooi afgebakende hokjes te vatten. Toch bestaat het analyseren van de 'situatie van de nieuwkomer' vooral uit het reduceren van de complexiteit van de realiteit tot een aantal deelcomponenten. Zoals Niklas Luhmann (2000) in zijn systeemtheorie beklemtoont, laat complexiteitsreductie toe om de zaken klaar en helder te observeren. Het risico echter dat je daarmee loopt, is te komen tot simplificaties die zo algemeen zijn dat ze nietszeggend zijn. Het analyseren van deze onderzoeksgegevens was met andere woorden een voortdurend evenwicht zoeken tussen enerzijds onderliggende patronen blootleggen zonder anderzijds de nodige nuanceringen uit het oog te verliezen.

Om in te spelen op dit risico hebben we steeds rekening gehouden met de contexten waarin individuen zich bevinden en waarin ze handelen. Contexten leggen immers altijd beperkingen op aan de handelingsruimte van personen: 'people manage meaning from where they are in the social structure' (Hannerz, 1992). De wijze waarop mensen hun leven willen uitbouwen wordt beperkt, tegengewerkt maar soms ook ondersteund door de specifieke contexten waarin ze zich bevinden. Dit geldt in het bijzonder voor de juridische statuten waarin nieuwkomers zich bevinden. Daarom spreken wij in dit onderzoek dan ook van de opportuniteitsstructuren waarin personen zich bevinden. De percepties, interpretaties en ontwikkelde strategieën van individuen kunnen maar diepgaand begrepen en verklaard worden indien ze ondergebracht worden in een breder gecontextualiseerd kader.

Vanuit de analyses van het overvloedige datamateriaal hebben we een zevental kerntopics gedistilleerd die in onze ogen kunnen leiden tot een beter inzicht in de levenssituatie van nieuwkomers. In de beschrij-

ving die volgt, willen we komen tot een gebalde synthese van datgene wat de verschillende groepen nieuwkomers met elkaar verbindt en wat hen onderscheidt. In dit onderzoek maken we het onderscheid tussen twee grote groepen waarvan de toegang tot het grondgebied bepaald wordt door twee principes: het humanitaire principe en het economische principe. Gezien de specifieke aard van economische migratie, is de integratie van deze groep op de arbeidsmarkt minder problematisch. De focus van het onderzoek ligt dan ook op de humanitaire immigratie. Hun integratie – specifiek hun arbeidsmarktintegratie – is heel wat moeilijker. Vanuit humanitaire principes kunnen volgmigranten, vluchtelingen en geregulariseerden een voorlopige of permanente verblijfsvergunning verkrijgen. Kandidaat-vluchtelingen of anderen in procedure, uitgeprocedeerden en mensen zonder wettig verblijf, hebben geen permanente verblijfsvergunning en kunnen vanuit deze positie slechts aanspraak maken op een beperktere waaier aan socio-economische rechten. De thema's die we belichten staan uiteraard niet los van elkaar. Waar nodig belichten we steeds de dwarsverbanden tussen de verschillende topics.

### **1.1. Methodologie**

Voor dit onderzoek hebben we bestaand interview materiaal aangevuld met een veertigtal doelgerichte interviews met nieuwkomers in Antwerpen en Gent. Het bestaand interview materiaal putten we uit verschillende bronnen. Een eerste bron is het VIONA onderzoek 'Nieuwe migranten en de arbeidsmarkt' (Geets *et al.*, 2006). Voor dit onderzoek hebben we 47 bevoorrechte getuigen gesproken vanuit een aantal organisaties die vertrouwd zijn met de verschillende doelgroepen. We hebben hen uit verschillende domeinen gerekruteerd (overheid, opleidingsinstanties, arbeidsbemiddeling, uitzendkantoren, hulpverlenende instanties, zelforganisaties, bedrijven waar de doelgroepen werken). Verder hebben we 107 individuele diepte-interviews afgenomen, met nieuwkomers vanuit verschillende etnische achtergronden, juridische statuten, etc. Aangezien het thema van het onderzoek erg gelijklopend was, hebben we beide type interviews voor dit onderzoek opnieuw verwerkt.

Een tweede bron betreft het Federaal Wetenschapsbeleid onderzoek naar huwelijksmigratie. Vanuit verschillende maatschappelijke velden hebben we een 20-tal bevoorrechte getuigen gesproken aangevuld met

focusgroepen en individuele interviews met 43 huwelijksmigranten (Heyse *et al.*, 2007). Een derde bron van interviewgegevens, zijn de gesprekken naar aanleiding van het inburgeringsonderzoek. Dit onderzoek leverde een databestand op van nieuwkomers die startten in een inburgeringscursus (Geets, Van den Eede *et al.*, 2007). Onder andere deze gegevens zijn aangewend om respondenten te werven voor onderhavig onderzoek.

Dit uitgebreide interviewmateriaal hebben we aangevuld met een veertigtal nieuwe interviews te Antwerpen en Gent. De citaten die in dit hoofdstuk worden weergegeven zijn afkomstig uit deze nieuwe interviews. Deze respondenten verschilden naargelang hun leeftijd, sekse, opleidingsniveau, statuut en land van herkomst. Aan de hand van een aantal specifieke citaten trachten wij de beleving van het migratieproces – en de diverse factoren die daarbij een rol spelen – te illustreren. Bij elk citaat geven we het geslacht, het land van herkomst, de leeftijd, het opleidingsniveau, het statuut bij intrede en het jaar van aankomst in België van de respondent in kwestie.

In het NOMIBE veldonderzoek, hanteren we zowel in Wallonië als in Vlaanderen een duale aanpak. Voor de beide landsgedeelten hebben we zowel een regionale als een sectoriele insteek. In Antwerpen bevragen we een aantal nieuwkomers in een specifieke buurt van Antwerpen die in het kader van een vorig onderzoek reeds schriftelijk bevestigd zijn. De buurt in Antwerpen die we bekijken, is af te bakenen aan de hand van de volgende straten: westelijk de Italiëlei; zuidelijk de Carnotstraat en de Turnhoutsebaan, oostelijk de Noordersingel; en noordelijk de spoorweg. Binnen deze buurt, ook wel gekend onder de naam Antwerpen-Noord, gaan we na hoe nieuwkomers er hun leven uitbouwen. Specifiek aan deze buurt, zoals we verderop uiteenzetten, is de lage(re) socio-economische status van haar bewoners vergeleken met de andere buurten.

Voor Gent hanteren we een sectoriele insteek voor de recrutering van de respondenten. We richten ons op de stad Gent en zijn naaste buurgemeenten en binnen deze geografische regio op een aantal sectoren: de bouwsector, de horeca en de schoonmaaksector. In deze sectoren mogen we verwachten dat er veel nieuwkomers werken. Vandaar dat we in deze sectoren respondenten gerecruteerd hebben, zonder die specifieke sectoren in detail uit te werken. Tevens focussen we op recrutingskanalen die in de andere onderzoeken niet aan bod zijn gekomen.

In retrospect stellen we vast dat bij de analyse van de interviews, de meeste aandacht is uitgegaan naar de groep van de (uitgeprocedeerde) asielzoekers, huwelijksmigranten en de mensen zonder wettig verblijf. Zij bevinden zich in de meest preciaire omstandigheden, waar ook binnen hun juridische carrière heel wat transitie mogelijk zijn. Erkende vluchtelingen en geregulariseerden bevinden zich in juridische posities of statuten die zich minder laten problematiseren. In die zin heeft er zich bij de analyse van de interviews een ongewilde 'trage' voorgedaan waarbij de precariteit van de situatie het leidmotief vormt.

Bovendien dienen er een aantal kanttekeningen gemaakt te worden bij de validiteit van de interviewdata. Bij dit soort van interviews bestaat de mogelijkheid dat de geïnterviewden niet geheel de waarheid vertellen over hun migratieverhaal of mogelijk liegen. Het is echter niet mogelijk om de validiteit van al de verhalen te checken. Een beperkte controle was er door vergelijking met verhalen van andere respondenten en met andere bronnen van dataverzameling. We gaan uit van de beleving van de respondenten en hanteren het door hun gerelateerde migratieverhaal 'at face value'.

## 1.2. *Gebruikte afkortingen*

CBE:	Centra voor Basiseducatie
CGVS:	Commissariaat Generaal voor de vluchtelingen en de staatslozen
CVO:	Centra voor Volwassenenonderwijs
HvN:	Huis van het Nederlands
LO:	Loopbaanoriëntatie
LOI:	Lokaal Opvang Initiatief
MO:	Maatschappelijke oriëntatie
MZWV:	Mensen zonder wettig verblijf
NT2:	Nederlands als tweede taal
RVV:	Raad voor vreemdelingenbetwistingen
VDAB:	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling

## 2. Nieuwe migranten, een institutionele meso-benadering

### 2.1. *Procedure en statuut*

#### 2.1.1. Inleiding

Sinds de oliecrisis begin jaren '70 is het Europese migratiebeleid in belangrijke mate gekenmerkt door de in 1974 ingevoerde migratiestop. Het woord 'migratiestop' is echter ongelukkig gekozen. In de feiten is het juist te spreken van een migratiebeperking dan van het radicaal tegenhouden van elke vorm van migratie. Binnen de migratieflux kunnen we vijf grote migratiestromen naar de Europese Unie onderscheiden. De eerste categorie bestaat uit mensen die om humanitaire redenen migreren. Dit instroomkanaal is ook na de officiële migratiestop van 1974 nooit helemaal afgeblokt, vermits *asiel* aanvragen steunen op een fundamenteel recht. Vreemdelingen die asiel aanvragen worden asielzoeker en starten een procedure op in de hoop als *vluchteling* erkend te worden. De tweede categorie – de *gezinshereniging en -vorming* – steunt eveneens op één van de mensenrechten. Dit instroomkanaal is tevens altijd behouden gebleven en is het belangrijkste instroomkanaal van het laatste decennia gebleken. De derde categorie is de *economische migratie*. Het is vooral deze laatste instroommogelijkheid die bemoeilijkt werd door de migratiestop. Enkel in uitzonderlijke gevallen is de (Belgische en Vlaamse) arbeidsmarkt toegankelijk voor migranten uit derde landen. Daarnaast is er nog een mogelijkheid voor een aantal geprivilegieerde niet-Europese vreemdelingen om een *toeristenvisum* te krijgen of zich als *student* te vestigen. Een laatste categorie zijn diegenen die van geen van de legale poorten gebruik maken en van meet af aan *clandestien* verblijven.

Dat betekent niet dat alle mensen zonder wettig verblijf (MZWV) per definitie clandestienen zijn. Voor MZWV zijn er twee 'kanalen' om het land binnen te komen. De clandestiene migranten komen het land binnen zonder enige procedure op te starten, waardoor hun verblijf van meet af aan als clandestien bestempeld kan worden. Anderen starten een procedure op, raken uitgeprocedeerd en worden na verloop van tijd, nadat de procedure op niets is uitgelopen, illegaal. Van de niet-Europese migranten die niet komen in het kader van arbeid en die niet in aanmerking komen voor asiel, kunnen enkel zij die zich op het prin-

cipe van gezinshereniging kunnen beroepen, een wettige toegang tot het grondgebied verkrijgen. Deze beperkingen hebben repercussies voor de andere kanalen, vooral op dat van het asielsysteem, vermits asiel aanvragen voor veel internationale migranten de 'makkelijkste' manier is om een (tijdelijke) verblijfsvergunning te krijgen. Heel wat personen die niet voldoen aan de strenge criteria die de Conventie van Genève oplegt, dienen toch een asielaanvraag in. Een verstrenging van de asielprocedure of de gezinsherenigings of -vormingsprocedure leidt niet noodzakelijk tot minder immigratie, maar kan meer clandestiene migratie tot gevolg hebben of leiden tot pogingen waarbij de wet omzeild wordt, zoals we gezien hebben in het ontstaan van de België-route bij huwelijkmigratie (Heyse *et al.*, 2007).

We stellen aan de hand van de interviews vast dat niet enkel tussen maar ook binnen de verschillende groepen de interne heterogeniteit groot is. De groep van mensen zonder wettig verblijf is een amalgaam van mensen die voorheen verschillende statuten hadden. In deze groep vind je zowat alle andere groepen terug die uitgeprocedeerd zijn. Al de 'migratietransities' die we bij asielzoekers en familieherenigers terugvinden, komen ook terug bij de mensen zonder wettig verblijf. Net zoals de mensen zonder wettig verblijf, is de groep van geregulariseerden een intern erg heterogene groep. Ook hier vinden we mensen terug vanuit verschillende achtergronden, die een verblijfstatuut hebben gekregen omdat ze zich in een complexe situatie bevinden (ongeneeslijk ziek, oud, humanitaire gronden, statuutwissels, etc.). Ook binnen de groep van de volgmigranten is de diversiteit groot. Volgmigranten omvatten zowel 'gezinsvormers' als 'gezinsherenigers', exogame als endogame huwelijken, volgmigratie uit gevestigde gemeenschappen en volgmigratie uit nieuwe migrantengemeenschappen als ascendente en descendente migratie.

De meeste van de bevraagde kandidaat en erkende vluchtelingen hebben vluchtverhalen die getekend zijn door manifeste of latente vormen van repressie en/of geweld. Doch niet alle kandidaat vluchtelingen hebben een even dwingend of bedreigend motief. Op basis van deze vaststellingen, kunnen we stellen dat het moeilijk is te spreken over 'de nieuwkomer'. Wat opvalt, is dat er verschillen zijn tussen de groepen, maar tevens dat de interne heterogeniteit binnen de groepen op een aantal vlakken opvallend groot is (Geets *et al.*, 2006). Eén specifiek nieuwkomersprofiel opstellen, is dan ook een quasi onmogelijke opdracht indien men de realiteit geen geweld wil aandoen.

### 2.1.2. Arbeid en verblijf

Het juridische kader zoals we het in grote lijnen hierboven gepresenteerd hebben, is in grote mate het primaire referentiekader waarin de nieuwkomers terecht komen. Het zet de krijtlijnen uit waarbinnen de nieuwkomers zich vanuit een juridisch oogpunt in onze maatschappij mogen begeven. Het bepaalt in grote mate wat ze wel en wat ze niet mogen binnen de verschillende maatschappelijke domeinen. Er zijn echter nog andere belangrijke onderscheidingen, die doorheen dit primaire referentiekader snijden. Een secundair onderscheid dat het primaire juridische onderscheid doorsnijdt, is de distinctie tussen arbeid en verblijf. Bij de verschillende juridische groepen, stellen we het belang van dit onderscheid vast.

Dit eerder statische aspect vinden we terug bij Leman (1997), die binnen de groep van MZWV het onderscheid maakt tussen *illegale arbeidsmigranten* en *illegale verblijfsmigranten*. Van Meeteren *et al.* (2007) hanteert een driedeling die tevens interessant is. Zij maken het onderscheid tussen *investeringsmigranten*, *legalisatiemigranten* en *verblijfsmigranten*. De eerste groep tracht tijdens een kort verblijf in het gastland een bepaalde geldsom te verdienen, om die vervolgens te investeren in het thuisland. De focus van investeringsmigranten blijft sterk gericht op het herkomstland. Ze tolereren hier te leven in vaak armoedige toestanden, omdat ze het niet wenselijk achten om geld te investeren in België, enkel in het herkomstland. Deze primaire focus op het thuisland gaat ook hand in hand met een gebrek aan interesse of verwachtingen voor de integratiebevorderende instituties van het gastland. De Poolse pendelmigranten van voor 2004 horen o.a. in deze categorie thuis (Pauwels en Wets, 2007). Tegenover deze groep staat een groep verblijfsmigranten, die vooral een goed bestaan willen opbouwen, in economische zin, ongeacht of ze ooit een legale verblijfsstatus zullen krijgen. Bij de legalisatiemigranten ligt dit anders. Hun eerste prioriteit ligt niet bij het vinden van betaalde arbeid, maar in het verkrijgen van een permanente verblijfsvergunning. Het gaat hier niet om clandestiene migranten, die illegaal het land zijn binnengekomen, maar om personen die een of andere verblijfsprocedure hebben opgestart en er niet in geslaagd zijn een verblijfsvergunning te bekomen. Deze verschillende groepen, zullen door hun verschil in oriëntatie ook een positieverbetering op een andere wijze definiëren. Het 'carrièreconcept' zal bij hen een andere invulling krijgen.

Het dynamische aspect, de verschuiving van een oriëntatie op verblijf naar arbeid, vinden we terug bij de asielzoekers. Asielzoekers zijn bij aankomst in de eerste plaats gericht op de regularisatie van hun verblijfsituatie. Maar naarmate de procedure langer duurt en de verwachtingen aan de realiteit worden bijgesteld, stellen we een verschuiving vast. De eigen perceptie naar de kans op erkenning speelt daarin een primordiale rol. Voor de asielzoeker met een aanzienlijke kans op erkenning, is het belangrijk om zo snel mogelijk zekerheid te hebben over de verblijfsmogelijkheden. Eens erkend, kan de vluchteling werk maken van een duurzame integratie binnen de sfeer van arbeid, onderwijs en vrije tijd. Met andere woorden, indien de asielzoeker de kans erkend te worden als redelijk inschat, zal hij of zij meer gericht zijn op taalverwerving, het volgen van een opleiding, etc. (Geets *et al.*, 2006). De asielzoeker daarentegen die, naarmate de procedure verder schrijdt, de indruk heeft dat de erkenningskans gering is, richt zich veel minder op integratiebevorderende initiatieven (taal- en andere opleidingen). Hij tracht, alvorens het land te moeten verlaten, nog zoveel mogelijk economisch, sociaal en cultureel kapitaal te verzamelen<sup>92</sup>. De verschuiving in dit perspectief stellen we vast bij deze respondent: *“Dus eigenlijk voor mensen die heel lang hier permanent willen blijven, is het eigenlijk toch beter om opleiding te volgen, enz. om vast werk te zoeken. Maar het probleem is als het dan niet lukt, dan moeten ze terug zonder geld. Zonder iets, en als je weet dat je naar huis moet gaan, dan zou het beter zijn dat je voor geld gaat, hé.* (Man uit Kosovo, 38j, volgt taalopleiding, zonder wettig verblijf, in België sinds 1999).

### 2.1.3. Statisch en dynamisch karakter van statuten en transitie

Hierboven hebben we reeds gewezen op het statische en dynamische karakter van de distincties waarmee de nieuwkomers hun eigen situatie beschrijven. In dit deel focussen we op hun primaire referentiekader, nl. de diversiteit binnen de statuten. Deze vormen de belangrijkste context waarbinnen de nieuwkomers hun eigen situatie beschrijven. De

<sup>92</sup> Portes (1998) definieert, verder bouwende op het werk van Bourdieu, sociaal kapitaal als "the ability of actors to secure benefits by virtue of membership in social networks or other social structures". Cultureel kapitaal kan verscheidene vormen aannemen. Enerzijds is er geïncorporeerd cultureel kapitaal, zoals opleiding, kennis en vaardigheden, en anderzijds symbolisch cultureel kapitaal, dat kan worden gedefinieerd als het vermogen bepaalde culturele waarden en standaarden vast te leggen (Anheier *et al.*, 1995 in Van Meeteren *et al.*, 2007). Economisch kapitaal is volgens Bourdieu onmiddellijk en direct omzetbaar in geld (Bourdieu, 1986).

context van het statuut tekent in grote mate de krijtlijnen uit van wat een nieuwkomer kan en mag doen. We kunnen een onderscheid maken tussen een dynamisch en een statisch verblijfsstatuut waarbij het dynamische karakter schuilt in het doorlopen van verschillende verblijfsstatuten.

### 2.1.3.1. *Statuutbeschrijving – statisch*

In wat volgt presenteren we in eerste instantie een eerder statische beschrijving van de verschillende statuten. We maken hierbij gebruik van een overzichtstabel, waarin de verschillende (deel)statuten beschreven worden naar een aantal karakteristieken toe. Vermits alle interviews voor dit onderzoek gebeurd zijn voor de wetswijzigingen van voor 1 juni 2007, beschrijven we de historische situatie van de statuten, zoals zij in voege waren ten tijde van de interviews. Deze tabellen geven de verschillen weer voor gezinsherenigers met een EU/EER-onderdaan of Belg, gezinshereniging met een niet-EU/ER-onderdaan, voor asielzoekers en erkende vluchtelingen en voor (kandidaat)-geregulariseerden. Arbeidsmigranten en MZWV vallen hier omwille van hun specifieke situatie buiten.

In deze statische beschrijving kijken we voor elk van deze groepen naar de mogelijkheid om te werken, om sociale steun te ontvangen, om een beroepsopleiding te volgen of zich in te schrijven bij de VDAB, om kinderen of ouders te laten overkomen, om te reizen en om zich in te schrijven bij het ziekenfonds. Deze beschrijving toont de objectieve verschillen aan tussen de verschillende statuten. Het is belangrijk daar zicht op te krijgen, omdat het juridische statuut een belangrijke contextualiserende variabele is die de grenzen en beperkingen voor de nieuwkomers aflijnen.

We typeren deze beschrijving als statisch, omdat we blijven binnen de grenzen van een bepaald statuut. Binnenin het statuut echter zijn ook transities mogelijk. Een van de primaire doelen van een nieuwkomer is om van een tijdelijk of geen verblijfsstatuut te komen tot een permanent verblijfsstatuut. Onderstaande tabellen geven de mogelijke transities binnenin het statuut weer.

Tabel 1: Statuut volgmigranten: gezinshereniging van een vreemdeling met een EU-/EER-onderdaan of Belg

Volgmigrant met EU/EER/Belg	Werken	Sociale steun	Inschrijving VDAB/Beroepsopleiding	Gezinshereniging	Reizen: terugkeer vanuit herkomstland naar België	Inschrijving zielefondsd
bijlage 19 + attest van immatriculatie (5 maanden)	voor werk in loon-dienst geen arbeidskaart nodig (vrijstelling) voor zelfstandige activiteit beroepskaart nodig	echtgenoten zijn verplicht om elkaar (financiële) bijstand te verlenen. Indien beide behoeftig zijn, recht op verhoogde uitkering als apart gevestigd, risico op weinig gezinshereniging	mogelijk	volgmigrant kan zijn kinderen beneden 21 jaar of ten laste (ook schoonkind) en ouders ten laste (ook stiefouder) mee laten overkomen	terugkeer niet mogelijk (tenzij met terugkeervisum)	als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' of via werk (of als ten laste van samenwonende echtgenoot)
bijlage 35 na verzoek tot herziening	voor werk in loon-dienst geen arbeidskaart nodig (vrijstelling) beroepskaart wordt niet toegerekend	als ouders ten laste of kinderen boven 21 jaar en ten laste OCMW-steun trekken, riskeren zij negatieve beslissing inzake verzoek tot herziening	uitgesloten		terugkeer niet mogelijk (tenzij met terugkeervisum)	als ten laste van samenwonende echtgenoot, of via werk als gerechtigde
Identiteitskaart voor vreemdelingen (gele kaart)	voor werk in loon-dienst geen arbeidskaart nodig (vrijstelling) voor zelfstandige activiteit beroepskaart nodig	indien alleenwonend en geen bijstand van partner, kan OCMW tussenkomen (en terugvorderen van partner)	mogelijk	indien huwelijk ontbonden, heeft een nieuwe echtgenoot opnieuw recht op gezinshereniging (volgens procedure gezinshereniging met niet-EU/EER-onderdaan)	terugkeer tot 1 jaar (verlengbaar) met geldige gele kaart binnen Schengen volstaat geldige gele kaart om te reizen. Buiten Schengen nationaal paspoort en visum (tenzijtenzij geen visumplicht)	als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' of via werk (of als ten laste van samenwonende echtgenoot)

<b>Volgigrant met EU/EER/Belg</b>	Bevel om het grondgebied te verlaten (bijlage 13) of geen enkel document	<b>Werken</b>	onwettig werkgever is strafbaar	<b>Sociale steun</b>	geen OCMW-steun (uitgezonderd dringende medische hulp die echtgenoot niet kan betalen)	<b>Inschrijving VDAB/Beroepsopleiding</b>	uitgesloten	<b>Gezinshereniging</b>		<b>Reizen: terugkeer vanuit herkomstland naar België</b>	Terugkeer niet mogelijk	<b>Inschrijving ziekenfonds</b>	als ten laste van echtgenoot mist samenwoont bewezen (of via 'witte tewerkstelling' als gerechtigde)
-----------------------------------	--	---------------	---------------------------------	----------------------	--	---	-------------	-------------------------	--	--	-------------------------	---------------------------------	--

(Bron: De Foyer; aanpassingen HIVA)

**Tabel 2: Statuut volg migranten: gezinshereniging van een vreemdeling met een niet-EU/EER-onderdaan met vast verblijf**

Volmigrant met niet-EU/EER	Werken	Sociale Steun	Inschrijving VDAB/ Beroepsopleiding	Gezinshereniging	Reizen	Inschrijving ziektenfonds
Attest van Immatriculatie (1 jaar) + bijlage 15bis	werken in loondienst als werknemer arbeidskaart B heeft bekomen voor zelfstandige activiteiten beroepskaart nodig	echtgenoten zijn verplicht om elkaar (financiële) bijstand te verlenen. Indien beide behoeftig zijn, recht op verhoogde uitkering als apart gevestigd, risico op weigering gezinshereniging	mogelijk	volmigrant kan zijn kinderen ten laste beneden 18 jaar mee laten overkomen naar zijn echtgenoot tot eindje jaar na eigen overkomst	terugkeer niet mogelijk (tenzij met terugkeervisum)	als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' of via werk (of als ten laste van samenwonende echtgenoot)
BIVR witte kaart 1 j	werken in loondienst als werknemer arbeidskaart B heeft bekomen (vrijstelling onderzoek arbeidsmarkt) recht op arbeidskaart A indien echtgenoot van erkende vluchteling of van vreemdeling die recht heeft op arbeidskaart A voor zelfstandige activiteit beroepskaart nodig; de buitenlandse onderdanen, gedurende het onderzoek van hun aanvraag tot verblijf op basis van gezinshereniging met een niet-EU-onderdaan behalve wanneer het familieleden betreft van een derdelander wiens recht op verblijf beperkt is tot de duur van de arbeidskaart B of van een beroepskaart.	Indien alleenwonend en geen bijstand van partner, kan OCMW tussenkomen (en terugvorderen van partner)	mogelijk	indien huwelijk ontbonden, heeft een nieuwe echtgenoot of een kind in principe geen recht op gezinshereniging ('cascade-regeling') Uitzonderingen op deze regel o.a. voor Marokko en Turkije (o.b.v. internationaal verdrag)	terugkeer tot 1 jaar (verlengbaar) met geldige witte kaart Binnen Schengen volstaat geldige witte kaart om te reizen Buiten Schengen nationaal paspoort en visumplicht) nodig	als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' of via werk (of als ten laste van samenwonend echtgenoot)

Volgmigrant met niet-EU/EER	Werken	Sociale Steun	Inschrijving VDAB/ Beroepsopleiding	Gezinshereniging	Reizen	Inschrijving ziekenfonds
bijlage 15ter + bijlage 13 of bijlage 14	onwettig werkgever is strafbaar	geen OCMW-steun (uitgezonderd dringende medische hulp die echtgenoot niet kan betalen)	uitgesloten	uitgesloten	terugkeer niet mogelijk	als ten laste van echtgenoot mits samenwonenst bezeugen kan worden
bijlage 35	arbeidskaart B wordt ingetrokken of niet toegekend	als geen samenwonen, risico op weigering herziening	uitgesloten		terugkeer niet mogelijk (tenzij met terugkeervisum)	als ten laste van samenwonende echtgenoot

(Bron: De Foyer; aanpassingen HIVA)

Tabel 3: *InsStatuut asielzoekers en erkende vluchtelingen*

Asielzoeker/erkend vluchteling	Werken	Sociale steun	Inschrijving VDAB/Beroepsopleiding	Gezinshereniging	Reizen	Inschrijving ziekenfonds
asielzoeker tijdens ontvankelijkheidsonderzoek bijlage 25/26 of bijlage 25bis/26bis (attest van immatriculatie)	uitgesloten (tenzij, heel uitzonderlijk, met bijlage 25 of 26 of met attest van immatriculatie als de asielzoeker een arbeidskaart B bekomt voor werk dat niet kan ingevuld worden op de Belgische arbeidsmarkt of als hooggeschoolde)	opvang in natura (bed-bad-brood) in Onthaalcentrum, LOL, georganiseerd door OCMW, opvanginitiatieven NGO'sasielzoekers met aanvraag voor 2001 toegewezen aan OCMW	mogelijk	uitgesloten	uitgesloten	inschrijving in ziekenfonds niet mogelijkkosten gezondheidszorg worden betaald door instantie die sociale steun verleent (opvangcentrum of OCMW)
asielzoeker tijdens gegrondeonderzoek bijlage 25/26 en attest van immatriculatie	kan werken in loondienst als werkgever een voorlopige toelating tot tewerkstelling heeft bekomen; kan beroepskaart aanvragen om zelfstandige activiteit te beginnen, maar wordt meestal geweigerd; kan arbeidskaart C aanvragen indien de kandidaat vluchteling voor 1 juni 2007 ontvankelijk werd verklaard	recht op maatschappelijke dienstverlening van het OCMW/toegewezen OCMW (volgens spreidingsplan)OCMW van de plaats van verblijf voor vreemdelingen die legaal zijn binnengekomen (o.a. niet-visumplichtigen)	mogelijk	uitgesloten	uitzonderlijk toegestaan (bv. bij overlijden van familielid)reis naar land van herkomst kan weigering asielaanvraag tot gevolg hebben	inschrijving als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' (of via werk) mogelijk

Astelzoeker/erkend vluchteling	Werken	Sociale steun	Inschrijving VDAB/Beroepsopleiding	Gezinshereniging	Reizen	Inschrijving ziekenfonds
Erkend vluchtelingen vluchtelingenkaart en witte verblijfskaart (BIVR)	kan werken in loondienst zonder arbeidskaart aan te moeten vragen (vrijgesteld) kan zelfstandige activiteit uitoefenen zonder beroepskaart (vrijgesteld)	recht op bestaansminimum van het OCMW	mogelijk	mogelijk voor echtgenoot en voor kinderen ten laste beneden 18 jaar	BUZA levert blauw vluchtelingenpaspoort af waarmee erkende vluchteling kan reizen, terugkeer tot 1 jaar (verlengbaar) met geldige witte verblijfskaart	inschrijving als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' (of via werk) mogelijk

(Bron: De Foyer; aanpassingen HIVA)

Tabel 4: Statuut (kandidaat-)geregulariseerden

(kandidaat-)geregulariseerden	Werken	Sociale steun	Inschrijving VDAB/ Beroepsopleiding	Gezinshereniging	Reizen	Inschrijving ziektenfonds
vreemdeeling zonder wettig verblijf in de regularisatieprocedure geregene verblijfsdocument (wel ontvangsbewijs van regularisatieaanvraag)	alleen voor mensen in de regularisatiecampagne (aanvraag campagne 01/2000 of artikel 9.3 voor 10/01/2000)werkggever moet voorlopige arbeidsvergunning aangevraagd hebben en attest van VDAB hebben dat dossier volledig is	geen OCMW-steun tenzij: via arbeidsrechtbank afdwingbaar in de regularisatiecampagne; dringende medische hulp; uitgetepeerde asielzoekers met beroep bij RVS tegen beslissing CGVS of VBC	Mogelijk	uitgesloten	uitgesloten	enkel mogelijk via 'witte tewerkstelling' of als personen laste van een gerechtigde (maar dan moet meestal samenwonen bewezen worden)
Tijdelijke geregulariseerd (BIVR witte kaart voor 6 maanden of 1 jaar met verlenging onder bepaalde voorwaarden)	voor werk in loondienst arbeidskaart B nodig (is slechts vrijgesteld van het onderzoek van de arbeidsmarkt als de verlenging van verblijf afhankelijk gemaakt werd van tewerkstelling); De personen die geregulariseerd werden op basis van artikel 9bis van de Vreemdelingwet, wanneer de verlenging van de verblijfstitel uitdrukkelijk afhankelijk wordt gesteld van het vinden van werk	recht op maatschappelijke dienstverlening OCMW	mogelijk	mogelijk voor echtgenoot en voor kinderen ten laste beneden 18 jaar	terugkeer tot 1 jaar (verlengbaar) met geldige witte kaart binnen Schengen volstaat geldige witte kaart om te reizenbuiten Schengen nationaal paspoort en visum (tenzij geen visumplicht)	inschrijving als gerechtigde 'ingechreven in rijksregister' (of via werk) mogelijk

<b>(kandidaat-)geregulariseerden</b>	<b>Werken</b>	<b>Sociale steun</b>	<b>Inschrijving VDAB/ Beroepsopleiding</b>	<b>Gezinshereniging</b>	<b>Reizen</b>	<b>Inschrijving ziekenfonds</b>
permanente geregulariseerd (BIVR wittelijke kaart 1 jaar zonder voorwaarden)	voor werk in loondienst geen arbeidskaart nodig (vrijstelling) voor zelfstandige activiteit beroepskaart nodig	recht op maatschappelijke dienstverlening OCMW	mogelijk	mogelijk voor echtgenoot en voor kinderen ten laste beneden 18 jaar	terugkeer tot 1 jaar (verlengbaar) met geldige wittelijke kaart binnen Schengen volstaat geldige wittelijke kaart om te reizenbuiten Schengen nationaal paspoort en visum (tenzij geen visumplicht)	inschrijving als gerechtigde 'ingeschreven in rijksregister' (of via werk)

(Bron: De Foyer; aanpassingen HIVA)

### 2.1.3.2. *Statuutbeschrijving – proces*

Naast een statisch gegeven van het verblijfstatuut, zit er ook een dynamisch aspect aan het verwerven van een verblijfsvergunning. Quasi alle nieuwkomers willen in een statuut terecht komen dat hen een permanente verblijfsvergunning oplevert. Dat levert in de meeste gevallen één of meerdere transities overheen statuten op.

Zoals we hierboven in de ‘statische beschrijving’ gezien hebben, zit er dynamiek binnen de evolutie of het traject doorheen het statuut. Maar ook over statuten heen zijn transities mogelijk. Twee transitiemomenten, die substantiële veranderingen met zich meebrengen, zijn overwegend belangrijk. Een eerste is de ‘natuurlijke’ transitie van asielzoeker naar die van erkend vluchteling. Echter niet alle asielzoekers worden erkend als vluchteling. We stellen vast dat zij vaak een regularisatieaanvraag doen. Asielzoekers kunnen uiteindelijk in twee verschillende permanente statuten terechtkomen, die van erkend vluchteling of die van geregulariseerde. De meeste van de door ons bevroegde uitgeprocedeerde asielzoekers dienden een regularisatieaanvraag in. Dat is de tweede grote belangrijke transitie, waarbij iemand zonder wettige verblijfspapieren een regularisatieaanvraag indient en geregulariseerd wordt. Er zijn verschillende wijzen waarop iemand zonder verblijf kan worden. Afhankelijk of je teruggaat op de juridische basis (en gaat kijken in welke statuten mensen ooit verblijven hebben) of op een sociologische basis (en gaat kijken tot welke stroom ze behoren), kunnen er tientallen verschillende categorieën bedacht worden (Kagné & Martiniello, 2000). We hebben hierboven al de uitgeprocedeerde asielzoeker opgenoemd, maar ook in andere procedures kan je uitgeprocedeed raken. Grosso modo kunnen volgende types illegaal verblijvende migranten onderscheiden worden: gedoogden, uitgeprocedeerden en andere illegaal verblijvenden met een verlopen verblijfsvergunning en zij die reeds vanaf hun aankomst illegaal aanwezig zijn.

In deze procesbeschrijving staan twee transities centraal die de overgang weergeven van een tijdelijk of non statuut naar een permanent statuut, nl. erkenning als vluchteling of geregulariseerd worden. Uit de interviews blijkt dat asielzoekers vaak op beide paarden wedden. Ze ervaren de asielprocedure sterk al een loterij, waarbij toeval in hun ogen de belangrijkste factor is die bepaalt of ze al dan niet erkend worden. In deel zes komen we hier nog uitgebreid op terug.

Ondanks het feit dat beide statuten toelaten permanent op het grondgebied te verblijven, zijn beide statuten niet even sterk. Op een aantal vlakken zorgt het statuut van erkend vluchteling voor een betere rechtspositie dan van een 'gewone' geregulariseerd persoon met een verblijfsvergunning van onbepaalde duur. Vandaar dat deze asielzoekers, eens ze geregulariseerd zijn, toch hun asielprocedure niet afbreken, maar verderzetten. Qua tewerkstelling zijn de verschillen minimaal. Beiden hebben vrij toegang tot de arbeidsmarkt en tot de tewerkstellingsmaatregelen van de VDAB. Een geregulariseerde heeft enkel geen recht op tewerkstelling bij het OCMW. Gezinshereniging is binnen beide statuten mogelijk, maar is in praktijk sneller toegestaan bij erkende vluchtelingen met minder strikte eisen wat betreft de vereiste bewijsstukken. Vooral op het vlak van sociale zekerheid, zijn er bepaalde verschillen. Een geregulariseerde kan niet migreren zonder pensioensverlies. Tevens telt in het buitenland gepresteerde arbeid niet mee voor het recht op werkloosheidsuitkering (VMC, 27/11/2007).

Uiteraard kunnen beide transitieën een grote impact hebben op de situatie van de nieuwkomers. De toegangsdeur tot de sociale zekerheids- en werkloosheidsuitkeringen wordt voor hen volledig geopend, de arbeidsmarkt is vrijelijk betreedbaar, etc. Deze potentiële verbeteringen worden echter niet altijd gerealiseerd. We komen hierop terug als we gesegmenteerde arbeidsmarkt bekijken, waarop ze terecht komen. Vaak komen deze groepen nog steeds terecht in slecht betaalde, flexibele jobs. Gelijkschakeling van diploma's blijft moeilijk, zodat een job op niveau vinden niet evident is (Geets *et al.*, 2006).

Naast het gekende migratietraject van Marokkaanse en Turkse volgmigranten (de 'gevestigde' nieuwkomers) die nagenoeg 'automatisch' een permanent verblijfsstatuut verwerven na één jaar ('statisch' verblijfsstatuut) is er ook een groep van respondenten die verschillende verblijfsmodaliteiten doorlopen vooraleer de verblijfsfaciliteiten te verwerven van volgmigrant ('dynamisch' verblijfsstatuut). Het huwelijks is voor sommige respondenten een soort eindstation van verblijfsperiodes zoals regularisatie dat is voor MZWV en zoals erkend worden als vluchteling dat is voor asielzoekers (Heyse *et al.*, 2007).

## 2.2. *Arbeid en onderwijs*

### 2.2.1. Context van het inburgeringsbeleid

Nieuwkomers in Vlaanderen worden sinds 1 april 2004 verplicht een inburgeringstraject te volgen. Merk op dat we hier onder de term ‘nieuwkomer’ die groepen bedoelen die in het Vlaamse inburgeringsbeleid nieuwkomer worden genoemd (VMC, 2008). Concreet wil de Vlaamse overheid via het inburgeringsdecreet aan nieuwkomers die via legale immigratie ons land binnenstromen, de eerste periode van hun verblijf een aangepast onthaal aanbieden. Inburgering in Vlaanderen is een verplichting voor nieuwkomers, waar een aantal uitzonderingen op bestaan. Voor een uitwerking van de meest recente wijzigingen in het inburgeringsdecreet verwijzen we u door naar een andere publicatie (*ibid.*, 2008). We schetsen in grote lijnen de verschillende fases van dit inburgeringstraject, omdat het de context vormt waarin de meeste nieuwkomers een (taal)opleiding volgen en toegang vinden tot de arbeidsmarkt (Lamberts *et al.*, 2007).

Het Vlaamse inburgeringstraject dat aangeboden wordt, bestaat uit een primair en secundair gedeelte. De doelstelling van het *primaire traject* is het bevorderen van een grotere zelfredzaamheid. Onder zelfredzaamheid wordt begrepen dat de betrokkenen in staat zijn actief hun levensloopbaan uit te bouwen en hiertoe voldoende de Nederlandse taal beheersen. Het *secundaire inburgeringstraject* beoogt een volwaardige participatie van de personen van de doelgroep in de samenleving en biedt aan deze personen een vervolgtraject met het oog op hun levensloopbaan. Het idee van een persoonlijke migratiecarrière heeft hier in deze vorm een beleidsvertaling gekregen. Het primaire inburgeringstraject bestaat uit een vormingsprogramma met drie componenten: maatschappelijke oriëntatie, loopbaanoriëntatie en Nederlandse taallessen, ondersteund door trajectbegeleiding. Het primaire traject wordt afgesloten bij de overdracht van de nieuwkomer naar een reguliere voorziening (secundair traject). Maatschappelijke oriëntatie (MO), zo stelt het beleid, heeft als doel het zelfstandiger functioneren van de nieuwkomer te verhogen. In dit pakket wordt kennis verschaft over de rechten en de plichten van de nieuwkomer. Tevens wordt er onderwijs gegeven over hoe onze samenleving in elkaar zit en welke waarden eraan de grondslag liggen. Daarnaast wordt er ook een aanzet gegeven tot het ontwikkelen van competenties die noodzakelijk zijn voor de zelfred-

zaamheid van de betrokken personen. Het pakket Nederlands als tweede taal (NT2) heeft als doel de nieuwkomer in een zo kort mogelijke tijd een basistaalvaardigheid van het Nederlands aan te reiken als opstap naar een vervolgcursus. Loopbaanoriëntatie (LO) heeft als doel een individueel proces te ondersteunen en te begeleiden waarbij de nieuwkomer de eigen levensloopbaan uittekent en daarbij inzicht verwerft in de arbeidsmarkt en het onderwijssysteem. Het is hierbij de bedoeling dat de reeds aanwezige competenties van de nieuwkomer vertaald worden naar de ontvangende samenleving. Het vertrekpunt bij de loopbaanoriëntatie is het perspectief van de nieuwkomer.

Er zijn twee vormen van loopbaanoriëntatie. Nieuwkomers met een professioneel perspectief krijgen dit in het Nederlands op het einde van hun traject aangeboden op de VDAB. De anderen krijgen loopbaanoriëntatie in hun eigen taal op het onthaalbureau voor zover zij de cursus maatschappelijke oriëntatie en trajectbegeleiding volgen. Het vormingsprogramma wordt ondersteund door trajectbegeleiding. Het onthaalbureau bepaalt het vormingsprogramma in samenspraak met de betrokkenen op basis van de screening door het HvN (Huis van het Nederlands) en de VDAB (intake). Het primaire traject mag maximaal één jaar duren en wordt afgesloten bij de overdracht van de persoon van het onthaalbureau aan de reguliere voorziening (het secundaire traject). Het primaire traject is dus maar een eerste stap, het inburgeringsdecreet voorziet dat elke nieuwkomer snel kan doorstromen naar een vervolgprogramma in functie van werk, diploma of maatschappelijke participatie. Voor deze secundaire trajecten zijn de reguliere voorzieningen verantwoordelijk. Enkel de trajecten naar werk werden onderzocht in een apart decreet, namelijk het inwerkingsdecreet geconcretiseerd. De VDAB voorziet in het kader van het secundair traject, specifiek op oud- en nieuwkomersafgestemde inwerkingstrajecten die ondermeer schakelpakketten Nederlands bevatten. Daarnaast zijn er afspraken gemaakt m.b.t. een 'warme overdracht' tussen primair en secundair traject. In tegenstelling tot het primair traject is het secundair traject niet verplicht. Nieuwkomers met een leefloon of een werkloosheidsuitkering dienen natuurlijk wel aan de voorwaarde van werkbeleid te voldoen (Lambert *et al.*, 2007).

Onderstaand schema vat de verschillende fasen samen en duidt de belangrijkste actoren aan die betrokken zijn in de verschillende fasen van het Vlaamse inburgeringsbeleid.

**Tabel 5:** *Het inburgeringstraject (geschetst naar het decreet van 2004)*

Fase	Actor
Toeleiding	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gemeente</li> </ul>
Screening	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Onthaalbureau</li> <li>• Huis van het Nederlands</li> <li>• VDAB</li> </ul>
Trajectbepaling en contract	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Onthaalbureau bepaalt traject op maat</li> <li>• NT2</li> <li>• Maatschappelijke oriëntatie</li> <li>• Loopbaanoriëntatie</li> <li>• Ondersteund door trajectbegeleiding</li> </ul>
Uitvoering contract	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Onthaalbureau</li> <li>• Huis van het Nederlands/aanbodverstrekkers NT2</li> <li>• VDAB</li> </ul>
Attestering inburgering	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Onthaalbureau</li> </ul>
Warme overdracht	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Onthaalbureau-reguliere voorziening</li> </ul>
Doorstroom secundaire trajecten	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reguliere voorzieningen</li> <li>• VDAB</li> <li>• VIZO (Vlaamse Dienst voor Zelfstandig Ondernemen)</li> <li>• Onderwijsinstellingen</li> </ul>

(Bron: Degroote, A. (2004) bewerking HIVA)

Een viertal actoren staan hierin centraal: de gemeente, het onthaalbureau, het Huis van het Nederlands en de VDAB. De drie laatste actoren spelen in de Vlaamse context een belangrijke rol in de taal- en beroepsopleidingen en de toegang tot de arbeidsmarkt. In wat volgt beschrijven we een vijftal factoren die medebepalend zijn in de wijze waarop de nieuwkomers de arbeidsmarkt betreden en opleidingen volgen.

### 2.2.2. Invloedrijke factoren met betrekking tot de intrede arbeidsmarkt en opleidingen

De literatuur leert ons dat er selectiemechanismen spelen, die de toetreding van allochtonen, nieuwkomers en oudkomers tot de arbeidsmarkt beïnvloeden. (Martens en Ouali, 2005). Neo-klassieke arbeidsmarkttheorieën beweren dat de positie van immigranten op de arbeidsmarkt zal verbeteren naarmate ze zich beter aanpassen aan hun gastland. Taal- en beroepsopleidingen kunnen volgens deze theorieën een katalysator vormen voor opwaartse mobiliteit. Taal als factor blijkt in de eigen perceptie een belangrijke hinderpaal te vormen om door te kunnen groeien. Zoals een respondent aangeeft op de vraag wat de belangrijkste redenen zijn die verhinderen een betere job te vinden: *“Ten eerste ervaring. Ten*

*tweede integratie. (...). En ze gaan ook vragen: kunt u goed Nederlands praten? Als je kan niet zo goed, dan is het moeilijk om ook werk te vinden. (Vrouw uit Angola, 32 j., erkend vluchteling, opleiding onbekend, in België sinds onbekend).*

Een aantal factoren echter bemoeilijken deze mobiliteit. Institutionele en individuele factoren zoals het verblijfsstatuut, de structuur van de arbeidsmarkt, de competenties en vaardigheden van de persoon, de mogelijkheid de competenties te vertalen naar een Vlaamse context, de kennis van de taal, de aard en inzetbaarheid van sociale netwerken, uitsluitingmechanismen op de arbeidsmarkt, etc. beïnvloeden allemaal de theoretische mogelijkheid van opwaartse mobiliteit. Aan de hand van de literatuur en de analyse van de interviews onderscheiden we een vijftal factoren die een belangrijke impact hebben op de wijze en het tijdstip waarop de nieuwkomers de (formele en informele) arbeidsmarkt betreden. Deze factoren zijn de geografische locatie, het verblijfsstatuut, het sociale netwerk, gender en de scholingsgraad. We bespreken deze factoren hier afzonderlijk. Uiteraard zijn we er ons van bewust dat er heel wat interactie is tussen deze factoren. Zo wordt de aard van het sociale netwerk sterk beïnvloed door het verblijfsstatuut, zo zijn gender en scholingsgraad gerelateerd, etc. Aan deze onderlinge interacties besteden we meer aandacht in een volgend deel. Hier staan de verschillende individuele factoren centraal (Geets *et al.*, 2006; Geets, Wets, 2007).

### 2.2.2.1. *Geografische locatie*

Een eerste factor is de geografische locatie waar mensen wonen. Hierin staat het onderscheid tussen 'stad' en 'platteland' centraal, als we deze onderscheidingen in Vlaanderen nog zo duidelijk kunnen maken. Sociaal geografen gebruiken meer en meer de term 'nevelstad' wat verwijst naar de uitwaaiering van stedelijke functies tot in de periferie en tot op het platteland, zodat het niet meer duidelijk is waar de stad zowel ruimtelijk als functioneel eindigt en waar het platteland begint (Van Geel, 2005).

Het is de keuze van de woonplaats die in belangrijke mate de toegang tot taal- en opleidingsfaciliteiten bepaalt. Of iemand initieel in de grootstad terechtkomt onder land-en taalgenoten of op het platteland waar niemand zijn of haar eigen taal spreekt, speelt een belangrijke rol in het welslagen van het integratietraject. De stad biedt vaak een netwerk waarbinnen nieuwkomers snel hun weg vinden. Dit is de positieve zijde van de medaille, waar we later nog op terugkomen. Dit taalgebonden

netwerk heeft echter ook een negatieve zijde. Indien de eigen taalgemeenschap groot is, is het risico reëel dat men in eerste instantie niet inziet waarom men snel Nederlands moet leren. Dit betekent uiteraard niet dat er geen etnische gemeenschappen zijn waar men dit niet nastreeft. De homogene samenstelling van het sociale netwerk in de stedelijke concentratiebuurten echter kan medebepalend zijn voor de mogelijkheid en de motivatie om Nederlands te leren en te oefenen. De onderstaande respondent heeft enkel vrienden uit zijn eigen land die zijn taal spreken. Hij heeft niemand met wie hij Nederlands kan oefenen. Dat is de belangrijkste reden, zoals hij zelf aangeeft, waarom hij de taal nog niet onder de knie heeft. *“All my friends are from Africa. When I go to work, I will have to know Dutch. How do you want me to speak Nederlands?”* (Man uit Ghana, 22 jaar, asielzoeker, geen opleiding, in België sinds 2003)

Merk op dat we hier niet zozeer spreken van etnie, die de lijm vormt tussen de verschillende individuen, als wel de gemeenschappelijke taal. Een versnelde toetreding tot de arbeidsmarkt via de eigen netwerken behoort wel tot de mogelijkheden.

Uit de interviews blijkt tevens dat de belangrijkste zaken die de nieuwkomers leren van het Nederlands, niet zozeer in een klaslokaal geoefend worden, maar wel tijdens gesprekken met autochtone Vlaamstaligen. Zo blijkt uit ander onderzoek dat asielzoekers die terecht komen in een LOI (Lokaal Opvang Initiatief) in een klein dorp in plaats van in een federaal opvangcentrum, zich makkelijker integreren in de plaatselijke gemeenschap en daarbij eenvoudiger een etnisch divers sociaal netwerk opbouwen (Burnotte, De Bisschop, Knockaert:2004). Uit de analyses blijkt overigens ook dat overwegingen in de keuze van de woonplaats mede afhankelijk zijn van het verblijfsstatuut. Zo blijkt dat asielzoekers zich in de keuze van de woonplaats eerder laten leiden door goedkope huisvestingsmogelijkheden dan door opleidings- of jobgerelateerde motieven, wat niet betekent dat deze laatste motieven geen rol spelen. Toch stellen we in de nieuwe interviews vast dat er migranten zijn die van Wallonië naar Vlaanderen verhuizen, omdat er hier meer jobopportunities zijn. Het is mogelijk dat zich een omgekeerde beweging voordoet van Vlaanderen naar Wallonië, bv. omwille van goedkopere huisvesting, maar in het kader van dit onderzoek hebben we daar geen informatie over. We komen hierop terug. Volgmigranten zijn dan weer ruimtelijk honkvaster dan de meeste andere nieuwkomers omwille van de verankering binnen de familie waarbij ze terecht komen.

Volgmigranten komen meer dan anderen terecht in meer landelijke regio's waar er geen of slechts kleine onthaalbureaus en taal- en beroepsopleidingscentra in de buurt zijn. Ook asielzoekers komen door het ruimtelijk spreidingsplan meer en meer buiten de grootstad terecht. We hebben gezien hoe dit positieve effecten kan hebben op het vlak van lokale integratie. Tevens heeft dit spreidingsplan positieve gevolgen voor de draagkracht van een stad. Ondanks deze pluspunten, heeft het ook een aantal negatieve gevolgen voor de integratie van de nieuwkomers. Deze rurale onthaalbureaus of talencentra beschikken niet over dezelfde mogelijkheden qua instapmomenten en taalfaciliteiten als grootstedelijke onthaalbureaus of talencentra. Zij moeten opleidingen volgen en werk zoeken binnen een kleinere actieradius (Geets *et al.*, 2006).

#### 2.2.2.2. *Impact van het verblijfsstatuut*

Het verblijfsstatuut heeft een belangrijk impact op de mogelijkheid om te werken of te studeren. We zetten enkele vaststellingen op een rijtje. Het bekomen van een verblijfsstatuut dat recht geeft op een onbeperkt verblijfs- of vestigingsrecht is voor de meeste nieuwkomers een eindstation van een vaak lange, onzekere periode. Zulke verblijfsdocumenten dragen bij tot een potentiële verbetering van hun positie op de arbeidsmarkt, maar betekenen geen garantie voor een gewenste arbeidsmarktpositie. Het is alleszins de verwachting die ze zelf koesteren, dat eens de papieren in orde zijn, de rest snel zal volgen.

We maken in de beschrijving het onderscheid tussen een precair verblijfsstatuut en een permanent verblijfsstatuut. Het traject dat men heeft afgelegd in het verwerven van een permanente verblijfsvergunning, is belangrijk voor de wijze waarop men de arbeidsmarkt betreedt. Voor nieuwkomers in procedure, speelt de perceptie naar de slaagkans van het gehele traject een belangrijke rol. Indien zij de kans als gering inschatten dat de procedure succesvol zal zijn, is het voor henzelf belangrijk dat de procedure lang duurt. Op een zo kort mogelijke tijdsperiode zoveel mogelijk geld verdienen, is dan de boodschap. Indien met het opvangland toch moet verlaten, zo redeneert men, dan met zoveel mogelijk (economisch, cultureel en sociaal) kapitaal. De ruimte die er dan is om taal en beroepsopleidingen te volgen, wordt steeds functioneel bekeken in termen van tewerkstellingsmogelijkheden hier of elders.

Voor mensen zonder wettige verblijfsdocumenten zijn er een aantal drempels voor het volgen van opleiding, naast het gebrek aan de juiste documenten. Een eerste drempel is de mogelijke kostprijs van een opleiding. Zelfs al is er een geringe kostprijs, vaak is deze te hoog voor mensen met een laag inkomen. Een tweede drempel is dat niet alle opleidingen openstaan voor mensen zonder wettige verblijfsdocumenten. Sommige opleidingsverstrekkers vragen naar papieren, andere niet. Vooral die opleidingsinstanties waar de subsidiëring afhangt van het aantal ingeschreven cursisten, vraagt naar papieren.

Bij de nieuwkomers die na verloop van tijd verblijfsdocumenten verwerven, zien we dat een wettig verblijfsdocument niet automatisch leidt tot jobs met een betere arbeidskwaliteit, verloning, jobinhoud of flexibiliteit. De papieren drempel overwinnen zorgt er niet voor dat automatisch alle andere drempels geslecht worden. Voor de meeste nieuwe legaal verblijvende nieuwkomers is het uitzendkantoor vaak de eerste werkgever. Na een tijdje kan het interim jobaanbod vooral de (hoog)geschoolde erkende vluchtelingen niet langer bekoren. Uitzendarbeid wordt door hen vooral gezien als een opstapfunctie die het vervult in de zoektocht naar betere arbeidscondities en/of werk dat beter aansluit bij de werkervaring, studies of interesses.

De meeste niet-EU onderdanen hebben geen recht op wacht- of werkloosheidsuitkeringen zonder dat er voldoende arbeidsprestaties in België geleverd zijn tijdens een referteperiode. Dit betekent dat voornamelijk volgmigranten of hun partners voldoende bestaansmiddelen moeten genereren indien men niet wenst terug te vallen op het OCMW-vangnet. Vooral voor de hooggeschoolde volgmigranten geeft dit aanleiding tot een devaluatie van competenties en ervaringen. De afwezigheid van een voldoende financieel draagvlak verhoogt de beroepsaspiraties van deze groep migranten, maar de inzetbaarheid verkleint, omdat ze relatief Nederlandsonkundig zijn. Dit werkt de etnostratificatie van de arbeidsmarkt mee in de hand (zie verder punt 2.3). De financiële drempel voor het volgen van opleidingen, is groot. Vermits een groot deel van de volgmigranten niet over een vervangingsinkomen beschikt, of daar geen recht op heeft omdat de partner werkt, is de 'opportuiniteitskost' aanzienlijk. Dit maakt de 'importpartner' afhankelijk van het gezinsinkomen en de goodwill van de partner. We merken ook dat na het verstrijken van de eerste maanden in België, de verdere taal- en beroepsopleidingen in concurrentie komen met gezin of met

werk. Het al dan niet kunnen volgen van opleidingen hangt niet enkel af van de persoonlijke motivatie, maar vooral van niet persoonsgebonden kenmerken, zoals flexibiliteit van werkuren en kinderopvang.

Niet enkel (hoog)geschoolde nieuwkomers zijn vragende partij voor taalonderricht, ook laaggeschoolden melden de behoefte om aan hun taal te werken. Het belang van de taalbeheersing wordt door de meeste nieuwkomers erkend. Ook laaggeschoolden hebben nood aan intensief taalonderricht, maar in tegenstelling tot (hoog)geschoolden wensen zij minder grammaticaal en meer functioneel, praktisch en arbeidsgeoriënteerd Nederlands taalonderricht. Vermits er voor deze groep geen intensieve lespakketten bestaan, betekent dit dat deze groep – en specifiek de analfabeten, semi-analfabeten en andersgeletterden – genoodzaakt zijn een zeer lang traject te volgen. Dit kan niet binnen het inburgeringstraject, vermits de primaire fase binnen één jaar afgerond moet zijn (Geets *et al.*, 2006).

### 2.2.2.3. *Invloed van sociale netwerk*

Voor alle nieuwkomersgroepen blijkt het sociale netwerk belangrijk te zijn. Het sociale netwerk kan zowel een obstruerende als een faciliterende rol spelen bij het leren van de taal als bij het zoeken naar werk. Voor MZWV zijn informele arbeidskanalen het kanaal bij uitstek om een job te vinden. Volgens Gryzmala-Kazłowska (2005) is het belang van cultureel kapitaal, in de vorm van het spreken van talen, toegenomen voor irreguliere migranten bij het vinden van werk. Voor de groep van investeringsmigrantinnen blijkt dit niet het geval te zijn (Van Meeteren, 2007). Omdat zij geen verblijf in België ambiëren, maar in korte tijd veel geld willen verdienen, is het investeren in de taal niet de moeite waard. Voor volgmigrantinnen is het zoeken van officieel werk makkelijker, omdat zij in tegenstelling tot de andere nieuwkomers, meteen een beroep kunnen doen op de bestaande sociale netwerken van de partner. De rol van de partner is niet evident in te schatten. Indien het een gemengd huwelijk betrof, was de begeleiding van de familie in de zoektocht naar een job sterker. Vaak was de partner aan het werk en maakte deze gebruik van het eigen netwerk in de zoektocht naar een baan. Dit resulteert echter niet noodzakelijkerwijs in kwalitatief betere jobs. De werknemer die tewerkgesteld wordt binnen de eigen gemeenschap is door het wegvallen van de taalbarrière in staat vervroegd op de arbeidsmarkt toe te treden. Noch naar verloning, noch naar job-

inhoud houdt een formele tewerkstelling binnen de eigen gemeenschap een garantie op betere arbeidsomstandigheden in. Wel worden ondertussen sociale rechten opgebouwd, met de mogelijkheid op een vervangingsinkomen waardoor een uitgesteld beroepsopleidingstraject mogelijk is (Geets *et al.*, 2006).

#### 2.2.2.4. *Invloed van gender*

Vrouwelijke nieuwkomers met kinderen hebben niet dezelfde kansen om hun onderwijs- en beroepskwalificaties te vertalen of te 'upgraden' naar de Belgische context als mannen. Hun traject wordt immers vaak onderbroken door de kinderopvang. Het is wellicht symptomatisch dat we via de recruiteringskanalen (van werkgevers, opleidingsinstanties, onthaalbureaus, integratiediensten, etc.) weinig vrouwelijke volmigranten aantreffen. De partner of familie blijkt niet altijd opgezet te zijn met de beroepsaspiraties van de echtgenote. Dit geldt niet alleen voor sommige endogame huwelijken, maar ook voor sommige gemengde huwelijken, waar de uitzonderingen de regel bevestigen. Het moeilijke evenwicht ligt erin de vrijheid te creëren om toch te mogen werken, zonder dat dit aanleiding geeft tot een relatiebreuk. Dit kan voor de echtgenote zowel socio-economische als verblijfsrechtelijke implicaties hebben (Geets *et al.*, 2006).

#### 2.2.2.5. *Invloed van scholingsgraad*

Voor laaggeschoolde respondenten was de 'jobmatch' in het algemeen veel minder complex als voor (hoog)geschoolden. Het opleidingsaanbod voor laaggeschoolden is een stuk uitgebreider en vaak zijn de verwachtingen ook minder hoog gespannen qua trajectbegeleiding. Bij de groep van laaggeschoolde nieuwkomers die na verloop van tijd werk vinden, is de val van de maatschappelijke ladder relatief beperkt. Toch kunnen we stellen dat laaggeschoolde respondenten vaker terecht komen in tijdelijke tewerkstellingsvormen, veelal ver verwijderd van verworven competenties en beroepservaring in het herkomstland. De sectoren waarin ze terecht komen zijn de productiewerk, de schoonmaak, de bouwsector, dienstensector, aanleg van wegen, horeca, etc. Meestal zijn hun verwachtingen reeds getemperd en zijn ze blij dat ze werk hebben, zeker indien hun verblijfsstatuut onzeker is. De arbeidsomstandigheden stemmen hen minder tevreden. Vaak gaat het om fysiek erg belastende jobs, met een grote flexibiliteit in werkuren en een slechte verloning.

Voor (hoog)geschoolde nieuwkomers blijkt het heel wat moeilijker te zijn om een job op niveau te vinden. Ook hier speelt de duale, gesegmenteerde arbeidsmarkt een belangrijke rol. Leeftijd, scholing en beroepservaring spelen zeker een rol, naast andere interveniërende variabelen zoals de verblijfsduur en het gebrek aan de juiste sociale netwerken. Het belangrijkste struikelblok echter voor een tewerkstelling op niveau is een doorgedreven kennis van het gesproken en geschreven Nederlands.

Bij de hooggeschoolden kunnen we een viertal strategieën onderkennen om toch een job op niveau te verkrijgen: diploma-erkenning, een niveaubepaling, het (opnieuw) aanvangen van studies in het hoger onderwijs en het intensief en langdurig volgen van beroepsopleidingen die zich richten op een hooggeschoold publiek (bv. 'de lift', 'duizendpoot' bij VDAB). Er spelen verschillende factoren een rol die bepalen waar een respondent een opleiding gaat volgen. De belangrijkste restrictieve beperkingen zijn het beperkte opleidingsaanbod en de lange duurtijd voor een opleidingstraject voor (hoog)geschoolden. Bovendien biedt een opleiding geen garantie op een job. Bijgevolg treffen we ook (hoog)geschoolde nieuwkomers aan in beroepsopleidingen voor (laag)geschoolden. Hierdoor komen ze in het niet gekwalificeerde arbeidsmarktsegment terecht zodat ze midden tussen de positie van hooggeschoolde en van gekwalificeerde arbeider terecht komen. Vaak zijn ze niet tevreden met de arbeidsmarktpositie waarin ze zich bevinden, mede door het gebrek aan groeikansen in het type jobs dat ze doen. De meeste van deze hooggeschoolde nieuwkomers ervaren persoonlijk dat de gebrekkige taalbeheersing de grootste drempel vormt voor een opwaartse arbeidsmarktmobiliteit.

Het full-time werken, vaak met flexibele uurroosters maakt het nagenoeg onmogelijk om nog cursussen te volgen. We zien een aantal respondenten die hierdoor in een vicieuze cirkel terecht komen. Ze vinden alleen een job met onaantrekkelijke arbeidsomstandigheden, die een hoge mate aan flexibiliteit vereist in werkuren, waardoor ze niet naar de les kunnen gaan. Vanuit een beleidsoptiek is hier weinig oog voor. Van zodra iemand tewerkgesteld is, verdwijnt deze persoon uit de statistieken. De kwaliteit van de job lijkt vanuit deze beleidsoptiek pas in tweede orde belangrijk. Vooral de (hoog)geschoolde nieuwkomers bevinden zich in een paradoxale situatie: door een gebrek aan beroepservaring en talenkennis vinden ze geen job op hun niveau. Tewerkstellingsmaatregelen, vrijwilligerswerk en stages kunnen in dat opzicht de

mogelijkheid bieden om ervaring op te doen. Eenmaal aan het werk is het niet altijd gemakkelijk om een cursusaanbod te vinden dat combineerbaar is met de soms zeer flexibele arbeidsomstandigheden waarin nieuwkomers werken. Wat bij sommige respondenten kan leiden tot de zogenaamde 'uitgestelde trajecten'. Hiermee bedoelen we dat een niet-uitkeringsgerechtigde zo snel als mogelijk toetreedt tot de arbeidsmarkt om na verloop van tijd in het stelsel van werkloosheidsuitkeringen de nodige beroepsopleidingen kan volgen die een heroriëntering op de arbeidsmarkt mogelijk maakt (Geets *et al.*, 2006).

### **2.2.3. Etnostratificatie van de arbeidsmarkt en de arbeidsmarktpositie**

De theorie van de etnostratificatie van de arbeidsmarkt is niet nieuw. Deze theorie is gebaseerd op de idee van de duale arbeidsmarkt die in de jaren '60 is ontstaan in Amerika. Volgens deze theorie bestaat de arbeidsmarkt uit een primair en een secundair segment die zich op een aantal belangrijke kenmerken hiërarchisch ten opzichte van elkaar verhouden: werkzekerheid, beloning, fysische omstandigheden, statuut, doorstroming, carrièremogelijkheden, bijscholingsmogelijkheden, waarbij werknemers uit het primaire segment beter scoren op al deze kenmerken. Volgens deze theorie is mobiliteit tussen beide segmenten onbestaande (Verhoeven, 2000). De theorie van de etnostratificatie stelt dat allochtonen meer kans hebben om terecht te komen in sectoren en functies die behoren tot het secundaire segment van de duale arbeidsmarkt. Vertommen, Martens en Ouali (2006) tonen aan dat in bepaalde sectoren van de formele arbeidsmarkt, welbepaalde etnische groepen oververtegenwoordigd zijn. Marokkanen en Turken komen vooral in de landbouw, industriële reiniging, tijdelijke arbeid en horeca terecht, terwijl Sub Sahara Afrikanen relatief oververtegenwoordigd zijn in sectoren als gezondheid en sociaal werk, de horeca en tijdelijke arbeid.

Wij focussen hier, in navolging van andere auteurs, en op basis van de interviews, op de hypothese van een etnostratificatie van de informele arbeidsmarkt (Van Nieuwenhuyse en Heyse, 2007). De structurering naar etniciteit op de informele arbeidsmarkt blijkt een belangrijke rol te spelen bij het overleven van MZ WV op de arbeidsmarkt. Uit een interview met de Nationaal Coördinator in de strijd tegen illegale arbeid (*ibid.*, 2007), blijkt dat hij deze stelling van een etnostratificatie van de informele arbeidsmarkt onderschrijft. Hij stelt dat veel poetsvrouwen

Poolse vrouwen zonder papieren zijn, dat er onder het huispersoneel veel clandestiene Polen en Equadorianen terug te vinden zijn, dat de bouw het domein van de documentloze Oost-Europeanen is, dat er in manèges veel onwettige Brazilianen en dat in de tuinbouw veel onwettige Polen, Roemenen, Bulgaren en Marokkanen werken.

Deze etnostratificatie van de arbeidsmarkt functioneert langsheen de lijnen van de sociale netwerken. Het belangrijkste kanaal om aan werk te geraken, is via het informele kanaal waarin landgenoten, vrienden, familie een sleutelrol spelen (Geets *et al.*, 2006). Het belangrijkste kanaal is tegelijkertijd ook het enige kanaal, vermist MZWV omwille van hun status geen gebruik kunnen maken van de formele kanalen. Vermits ze meestal niet in staat zijn om diploma's of arbeidservaring te verzilveren, wordt sociaal kapitaal vaak noodgedwongen de belangrijkste troef voor MZWV (Van Meeteren *et al.*, 2001). MZWV die in de schaduw-economie worden tewerkgesteld, hebben meestal geen geschreven arbeidscontract, ontvangen geen loonbrief, etc. Toch hebben ze in principe dezelfde algemene rechten en plichten als iemand die legaal tewerkgesteld is. Hun precaire situatie verhindert in grote mate dat ze hun rechten effectief kunnen uitoefenen. Er zijn een aantal sectoren waarin de MZWV tewerk gesteld zijn, zoals de bouw, de horeca, de fruitpluk en de sex industrie (Pauwels, Wets, 2008). Ook worden mensen individueel aangesteld om bij mensen thuis te poetsen.

In de groep van de MZWV vinden we zowel hoog- als laaggeschoolden terug. Voor hun arbeidsmarktpositie maakt het weinig verschil uit, omdat er voor het type jobs waarin zij terecht komen toch geen diplomavereisten zijn. Het verschil bij deze groep in vergelijking tot andere groepen die een tijdelijke of permanente verblijfsvergunning hebben, is dat deze groepen een keuze kunnen maken om binnen het informele arbeidscircuit te werken. MZWV echter kunnen niet anders dan in dit segment van de arbeidsmarkt actief te zijn.

Bij uitgeprocedeerden stel je vast, dat in al de jaren dat ze in procedure waren, ze een uitgebreid netwerk hebben opgebouwd om aan een job te geraken. Als het tijdelijke verblijfsrecht wegvalt, wil dat niet zeggen dat heel hun opgebouwde netwerk ineens stuikt. Dit netwerk dient nog steeds om werk te vinden, sociale contacten te onderhouden, etc. Vaak is de drempel om terug te keren naar het land van herkomst groter naarmate ze hier langer zijn en meer moeite gedaan hebben om te integreren (taal leren, werkbereidheid tonen, netwerk opbouwen, etc.) Je

kan bij hen een soort gewenning en nestelgedrag in hun situatie vaststellen. Terugkeren betekent vaak erkennen gefaald te hebben in de eigen ogen en in de ogen van de familie.

De meeste geregulariseerden geven aan dat hun situatie na regularisatie verbeterd is. Ze hebben dan de beschikking over gegarandeerde burgerrechten, kunnen deelnemen aan het politieke leven en kunnen een 'normaal' bestaan leiden. Positief bij de overgang naar het geregulariseerde statuut is dat de persoon nu de wettelijke mogelijkheid heeft te werken. In de feitelijke jobs waarin ze terecht komen, verandert echter weinig naar kwaliteit van de arbeidsnormen. Het verblijfsstatuut kan bijdragen tot een verbetering van de arbeidsmarktpositie, maar biedt zeker geen garantie op een gewenste arbeidsmarktsituatie. Vaak wordt de transitie van de onderste laag van de gestratificeerde irreguliere arbeidsmarkt gemaakt naar de onderste laag van de gestratificeerde reguliere arbeidsmarkt.

#### 2.2.4. Taalverwerving

Asielzoekers die in een opvangcentrum verbleven, leerden vaak daar hun eerste woordjes Nederlands. Het aantal lessen Nederlands was beperkt en kaderde in een ruimer talenpakket van Frans en Engels. Eens buiten het asielcentrum, komen ze, afhankelijk van het scholingsniveau en een test 'cognitieve vaardigheden' (Covaar-test), terecht bij de Centra voor Basiseducatie (CBE) of de Centra voor Volwassenonderwijs (CVO). Enkel hooggeschoolden volgen een intensieve NT2-cursus aan een universitair talentcentrum (Geets *et al.*, 2006).

Er is een goed uitgebouwd netwerk van opleidingsaanbieders, waarin de Huizen van het Nederlands<sup>93</sup> een belangrijke rol in spelen. Zij heb-

---

<sup>93</sup>

- het optimaliseren van de dienstverlening ten aanzien van anderstaligen die aan de voltijdse leerplicht voldaan hebben en die Nederlands willen leren gericht op sociale, professionele of educatieve redzaamheid. De Huizen van het Nederlands oriënteren deze anderstaligen op een deskundige en neutrale wijze naar het meest gepaste aanbod NT2 en dragen zo bij tot de integratie van anderstalige volwassenen en tot de inburgering van de anderstalige nieuwkomers in de Vlaamse samenleving;
- het bijdragen tot het optimaliseren van het aanbod, door:
  - a. het verwerven van een zo volledig mogelijk overzicht van vraag, aanbod, uitval (en reden tot uitval), doorstroom en wachtlijsten;
  - b. het signaleren van knelpunten, behoeften en oplossingen aan de overheid;
  - c. het optimaliseren van de afstemming van het aanbod NT2 tussen de verschillende centra;
- het ontwikkelen en opvolgen van een objectief meet- en registratie-instrumentarium
- het ondersteunen van het Vlaamse inburgeringsbeleid

ben een belangrijke doorverwijzingsfunctie om het opleidingsaanbod te matchen met de opleidingsvraag. Vanuit de interviews echter blijkt echter dat de individuele verantwoordelijkheid bij de taalverwerving. Een opmerkelijke vaststelling die we doen op basis van de interviews, is dat diegene die goed de taal spreken, ‘ownership’ over hun eigen taalverwerving hebben genomen. In sommige gevallen kwam het erop neer, dat zij de eigen (taal)gemeenschap en het eigen netwerk de rug toekeerde, omdat zij een drempel vormden bij de Nederlandse taalverwerving. Uiteraard zijn dit de gevallen aan het uiterste einde van het spectrum, die hun eigen etnische gemeenschap loslieten, om te kunnen integreren. Deze personen stelden dat ze zelf verantwoordelijk waren voor de uitbouw van hun leven. Vanuit hun ervaring kunnen we leren dat de overheid allerlei voorzieningen kan treffen om een goede omkadering te bieden waarin ‘ontplooiingskansen’ en ‘inburgeringskansen’ geboden worden. Uit de interviews blijkt dat een aantal individuen zien dat bij hen een grote verantwoordelijkheid ligt om het belang van deze kansen in te zien en deze optimaal te benutten. Dit citaat illustreert deze verantwoordelijkheid: *“Voor mij is het met mensen in contact. Ik leer meer met mensen te werken, ik leer meer Nederlands. Omdat met mijn man kan ik niet spreken Nederlands. Maar moeilijk, altijd vergeten. Ik moet praten, Nederlands. (zucht) Moeilijk, niet veel mensen in België, moeilijk. (Vrouw uit Bulgarije, geregulariseerd, 53 jaar, geen opleiding, in België sinds onbekend).* Dat sommigen daar in eerste instantie niet aan toe zijn, is begrijpelijk. Toch stellen een aantal geïnterviewden dat die individuele zin voor verantwoordelijkheid niet mag ontbreken. Een aantal van hen stellen dat mensen mogen aangesproken worden op hun verantwoordelijkheden, indien ze daar klaar voor zijn.

Het is begrijpelijk dat wie uit een traumatische ervaring komt, andere prioriteiten legt dan de ontvangende maatschappij die deze vluchtelingen moet opvangen. Soms willen deze mensen een periode bekomen van al wat er gebeurd is en hun plaats in de samenleving zoeken vooraleer ze echt kunnen inburgeren. Dat dit soms haaks staat op de ‘integratiedwang’ zoals zij dat ervaren van de ontvangende samenleving, lijkt evident.

### **3. Nieuwe migranten, een micro-benadering**

#### **3.1. *Inleiding***

Het vorige deel kenmerkt zich door een institutionele en meso-benadering van het migratieproces. In wat volgt gaan we een niveau dieper en laten we nieuwkomers zelf aan het woord. We geven hun perspectieven en percepties op het migratieproces, de juridische procedures en het leven in België weer. Hierbij beschrijven we niet enkel het migratieverhaal maar staan we ook stil, zoals in het theoretisch hoofdstuk is geïllustreerd, bij de centrale rol die sociale netwerken innemen in het leven van nieuwkomers.

De methode die we in dit deel gebruiken verschilt met die in het vorige deel. Om de microperspectieven duidelijk tot uiting te laten komen illustreren we bepaalde vaststellingen met specifieke sleutelverhalen en -ervaringen waarin vervat zit hoe nieuwkomers omgaan met het migratieproces en het uitbouwen van hun leven in België. Deze verhalen maken de dieperliggende processen aanschouwelijker door ze ‘een gezicht’ te geven.

Vooraleer deze analyses uit te werken, bespreken we kort enkele statistische gegevens over de plaatsen waar we respondenten voor de bijkomende interviews hebben gerekruteerd. Het additionele kwalitatieve onderzoeksluik omvat twee invalshoeken: een geografische en een sectoriële. Wat Antwerpen en Gent betreft, de geografische invalshoek, geven we weer welke regio we selecteerden en beschrijven we deze regio aan de hand van enkele statistische gegevens.

##### **3.1.1. Antwerpen-Noord**

De geografische aanpak – het aflijnen van een bepaald gebied waarbinnen respondenten worden gezocht en bevraagd – focust zich op de stad Antwerpen. Het gebied waarop we ons richten is af te bakenen aan de hand van de volgende straten: westelijk de Italiëlei; zuidelijk de Carnotstraat en de Turnhoutsebaan, oostelijk de Noorderlsingel; en noordelijk de spoorweg. De Databank Sociale Planning (Vertommen, 2007) heeft van deze regio’s recente en gedetailleerde analyses gemaakt. Deze overlopen we kort om de context te schetsen waarin respondenten hun leven uitbouwen.

In de statistische sectoren Amandus-Atheneum en Stuyvenberg wonen naar schatting 34.461 personen: in de eerste sector neemt het bevolkingsaantal nog steeds toe, in de tweede sector lijkt het zich in de laatste jaren te stabiliseren. Rekening houdend met de ingeschrevenen in het wachtregister<sup>94</sup> maken analyses echter duidelijk dat in deze regio veel asielzoekers zijn ingeschreven wat ook een invloed heeft op het totale aantal inwoners. Kijken we naar de etnische achtergrond van de inwoners – berekend op basis van de nationaliteitsgegevens en van naturalisatiegegevens – dan blijkt in Amandus-Atheneum ongeveer 46,6% van de inwoners van niet-Belgische origine, en in Stuyvenberg 55,4%. In Amandus-Atheneum zijn er verschillende relatief grote gemeenschappen (Marokkaanse, Turkse, Subsaharaans-Afrikaanse, Aziatische) en het aantal vluchtelingen wordt op 5,4% geschat. In Stuyvenberg is de Marokkaanse gemeenschap het grootst 42%, maar zijn ook de andere gemeenschappen vertegenwoordigd en wordt het aantal vluchtelingen op 7,6% geschat. Naar verhouding zijn er in beide regio's meer werklozen – met name bij personen met een niet-EU-achtergrond – in vergelijking met het stadsniveau. Wanneer we deze socio-economische status verder analyseren bekomen we verwachte resultaten (steeds in vergelijking met het stadsgemiddelde): het gemiddelde inkomen ligt lager, er wonen meer kansarme gezinnen, ... De werkzaamheidsgraad<sup>95</sup> is in de onderzochte regio's lager in vergelijking met het stadsgemiddelde 58%: in Amandus-Atheneum 49%, in Stuyvenberg 41%. Het grootste deel van deze personen is bovendien arbeid(st)er en een kleiner deel is bediende. Op stadsniveau liggen de verhoudingen precies omgekeerd.

Al deze cijfers geven aan dat 'Antwerpen-Noord' – zoals bovenstaande regio ook wordt genoemd – tot een van de meest 'armoedige' buurten

<sup>94</sup> Het is een gegevensbank die wordt bijgehouden door de FOD Binnenlandse Zaken. Het bevat gegevens over vreemdelingen die zich vluchteling verklaren of vragen om als vluchteling erkend te worden, en hun familieleden (bv. datum van asielaanvraag, gekozen woonplaats, stand asielprocedure).

<sup>95</sup> De werkzaamheidsgraad toont de mate waarin de bevolking aan het werk is. Deze graad wordt berekend door het aantal werkenden te delen door de totale bevolking en vervolgens te vermenigvuldigen met honderd. Normaliter wordt hierbij de populatie op beroepsleeftijd (van 15 tot en met 64 jaar) in beschouwing genomen. De werkzaamheidsgraad naar onderwijsniveau wordt daarentegen berekend op basis van de werkenden van 25 tot en met 64 jaar. De jongste bevolkingsgroep wordt niet meegerekend gezien deze nog op de (hoge)schoolbanken zit en de werkzaamheidsgraad naar onderwijsniveau vertekent.

(op het vlak van socio-economische posities, huisvesting, gezondheid, ...) van Antwerpen wordt gerekend. Veel nieuwkomers en in het bijzonder asielzoekers wonen dan ook in deze buurt omwille van de lage huurprijzen. Het inburgeringsbeleid van de stad speelt hier op in en in deze buurt bevindt zich het Atlas-gebouw dat verschillende overheidsdiensten die werken aan gelijke kansen, Nederlandse taallessen en Inburgering verenigt. Ook de Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) is vertegenwoordigd in dit gebouw zodat de verschillende cursussen met betrekking tot maatschappelijke oriëntatie, de Nederlandse taal en loopbaanoriëntatie gemakkelijker op elkaar kunnen worden afgestemd.

### 3.1.2. Gent

Volgens de cijfers van 15 december 2004 vertoeven in België zo'n 973.034 vreemdelingen, waarvan 4,79% zich in Oost-Vlaanderen bevinden. In absolute aantallen wonen er in Oost-Vlaanderen 1.378.316 inwoners, waarvan 46.601 vreemdelingen zijn. In haar geheel telt de provincie 3,4% vreemdelingen (ODICE, 2007).

In Oost-Vlaanderen, zonder de stad Gent bijgerekend, verblijven zo een 26.660 vreemdelingen. In de stad Gent zelf verblijven er 19.941. Dit komt neer op 42,8% van de vreemdelingen in de totale provincie. In de gemeente zelf wonen 230.461 inwoners. Dat maakt dat Gent zo'n 8,7% vreemdelingen op zijn grondgebied herbergt. Gent blijkt een uitdrukkelijke aantrekkingspool te zijn voor vreemdelingen. Indien we naar de herkomstregio's kijken van waar deze mensen komen, is 57% afkomstig uit Europa. Opvallend, we spreken over eind 2004, is het kleine aandeel van de nieuwe lidstaten in deze groep van Europeanen. Slechts 3,9% van alle vreemdelingen, komt uit één van de recent toetredende EU landen. Van de Dienst vreemdelingenzaken beschikken we over cijfers van april 2006. In de stad Gent verbleven toen volgens deze gegevens 21.451 'vreemdelingen'. De belangrijkste nationaliteiten die wij daarbij terugvinden in absolute aantallen, zijn de Turken (23,4% van alle vreemdelingen), gevolgd door de Nederlanders (7,9%), ex-Joegoslaven (4,8), Slovakken (4,8%), de Marokkanen (4,6%), Bulgaren (3,8%), Fransen (3,8%), Spanjaarden (2%), Russen (2%), Polen (1,9%), Ghanezen (1,9%).

In april 2006 is het aantal Polen relatief beperkt gebleven. De Turken vormen de grootste groep in Gent. Opvallend is de aanwezigheid van

een weliswaar beperkte, maar relatief aanzienlijke groep van Slovaken en ex-Joegoslaven in Gent. Vooral de Slovaken zijn een interessante groep, omdat Slowakije één van de nieuwe lidstaten is van de EU. ODICE becijferde dat de provincie Oost-Vlaanderen van alle provincies het meeste Slovaken telt. Bijna 30% van al de Slovaken in België woont in de provincie Oost Vlaanderen. Van deze groep van 892 Slovaken, woont 83% in de stad Gent. Deze cijfers echter dateren van 2004. In 2006 woonden er 1027 Slovaken in Gent. Bulgarije is sinds begin van dit jaar ook officieel lid van de Europese Unie. In 2004 waren er in heel België 4018 Bulgaren. Oost-Vlaanderen neemt met 20,3% de tweede plaats in na Brussel (40,8%) als provincie waar de meeste Bulgaren verblijven.

### 3.2. *Het migratieverhaal*

Vanuit het standpunt van de Belgische overheid begint het migratieproces meestal wanneer iemand in België aankomt, in het juridische systeem wordt opgenomen en een procedure opstart. Vanuit het perspectief van de migrant is dit echter maar één van de stappen in de hele migratiecarrière. Vaak heeft een migrant reeds een hele reis achter de rug. In de onderstaande paragrafen trachten we precies deze migratieverhalen te reconstrueren: de redenen en motieven om een (geboorte)land te verlaten, de percepties van Europa, migratieroutes en de aankomst in België. Tot slot bespreken we kort de ‘migratie trajecten’ die respondenten in België zelf afleggen.

#### 3.2.1. *Migratiemotieven*

In deze paragraaf spreken we over de ‘legitieme’ migratiemotieven van respondenten, de veranderingen in doelstellingen die doorheen het migratieproces naar voor komen en we kijken met bijzondere aandacht naar de percepties die nieuwkomers over België hebben als onderliggend motief voor migratie.

##### 3.2.1.1. *‘Legitieme’ migratiemotieven*

De motieven die ten grondslag liggen aan het migratieverhaal zijn divers. Sinds de ‘migratiestop’ na 1974 is er echter een rem gezet op de economische migratie: economische redenen werden niet meer beschouwd als legitiem migratiemotief (enkele uitzonderingen niet te na gesproken). Met de term ‘legitiem’ verwijzen we naar de juridische

basis voor deze motieven maar nemen we geen normatief standpunt in. Deze restrictie heeft een impact op 'potentiële' migranten die een permanente verblijfsvergunning willen verkrijgen. Zij zullen economische motieven niet meer als belangrijkste of officiële reden naar voor schuiven, hoewel het in bepaalde gevallen zeker kan meespelen. De migratiemotieven zijn vaak nauw verbonden met de juridische statuten van nieuwkomers: afhankelijk van hun motief krijgen ze een statuut en de daarbijhorende rechten en plichten, mogelijkheden en beperkingen, toegewezen. In deze paragraaf geven we een kort overzicht van de migratiemotieven van de verschillende bevraagde nieuwkomers.

Hoewel economische redenen voor velen één van de belangrijkste (al dan niet achterliggende) motieven zijn om te migreren, zijn er niet veel nieuwkomers die met dit motief een legaal statuut in België (of de EU) kunnen bekomen. Dit is enkel het geval voor arbeidsmigranten, zij die in aanmerking komen voor een tijdelijke arbeidskaart. Toch maken interviews duidelijk dat ook 'illegale' nieuwkomers, zoals clandestiene instromers, aangeven dat economische redenen hun belangrijkste motieven zijn. Aangezien zij van meet af aan voor de illegaliteit kozen omdat ze beseften dat hun economische motieven niet als legitiem zouden worden beschouwd, zijn ze mogelijk minder terughoudend om dit toe te geven. Geen van de andere nieuwkomers haalt echter op dergelijke expliciete wijze economische motieven aan als primair migratiemotief.

De migratieredenen van asielzoekers zijn onder te brengen onder de politieke en/of repressieve noemer en het zijn deze personen die in de asielprocedure terechtkomen. Ze ontvluchten hun land omwille van het geweld en de vervolging dat ze daar hebben ervaren of zouden kunnen ervaren en/of omwille van de politieke context die hen niet toelaat om hun basisvrijheden uit te oefenen. Verschillende asielzoekers getuigen dat ze reeds in aanraking zijn gekomen met de autoriteiten en dat hun land ontvluchten de enige optie was. Deze nieuwkomers vrezden vaak voor hun vrijheid en/of leven. In het kort beschrijven we enkele verhalen om aan te geven hoe dwingend deze situaties vaak zijn.

Een Tibetaanse vrouw vluchtte voor vervolging door Chinese autoriteiten reeds op jonge leeftijd naar India. Daar verbleef ze enkele jaren bij een oom om vervolgens naar Europa te vluchten. Een man uit Mauretanië moest al zijn bezittingen afgeven aan de Arabische autoriteiten in

zijn land en werd gevangen gezet. Uiteindelijk kon hij ontsnappen en naar Europa vluchten. Het zijn echter niet enkel politieke overheden die deze dwang kunnen uitoefenen, zoals een Irakees getuigt. Hij vluchtte tijdens de tweede Golfoorlog voor een 'terreurgroep' die zijn familie onder druk zette. Uit al deze (en andere) verhalen blijkt het directe gevaar dat veel asielzoekers hebben gelopen en nog steeds kunnen lopen. Een gevolg is dan ook dat het voor verschillende respondenten moeilijk was om in interviews en tegenover een vreemde onderzoeker deze emotioneel geladen verhalen te vertellen.

Verder zijn ook de belangrijkste motieven van de andere nieuwkomersgroepen eerder gemakkelijk te achterhalen. Zoals in het kwantitatief luik van dit rapport is aangegeven migreren veel nieuwkomers in het kader van hun huwelijk. Het formele motief voor deze vorm van migratie is natuurlijk het huwelijk, alhoewel ook economische motieven kunnen meespelen. Zowel voor de groepen uit Zuid-oost Azië, Centraal- en Oost Europa, de voormalige Sovjet Unie als Marokko en Turkije oefenen historische, juridische, economische, demografische als socio-culturele factoren een impact uit op de dynamiek van huwelijksmigratie (Heyse *et al.*, 2007). Vaak is het niet duidelijk of het huwelijk de migratie motiveert, dan wel de migratie het huwelijk motiveert. Migreren mensen om te huwen of huwen mensen om te migreren? Vaak zijn romantische en economische drijfveren met elkaar verweven. Het is niet steeds mogelijk om romantische van pragmatische motieven te onderscheiden. Behalve het huwelijk zijn er nog andere mogelijkheden om families te herenigen en al deze nieuwkomers worden onder de noemer volgmigrant geplaatst. Tot slot zijn de formele motieven van nieuwkomers met een toeristen- of studentenvisum ook duidelijk.

Wat deze bespreking duidelijk maakt is dat de motieven van nieuwkomers in een aantal categorieën kunnen worden ondergebracht. Er zijn maar een aantal motieven die als legitiem worden aanvaard door de Belgische overheid. Hieraan gekoppeld krijgen nieuwkomers een bepaald statuut toegewezen met allerlei mogelijkheden en beperkingen (deze zijn in het eerste deel uiteengezet). Maar de initiële migratiemotieven liggen zelden vast voor de hele migratiecarrière. Op deze veranderingen gaan we nu dieper in.

### 3.2.1.2. *Veranderingen in migratiemotieven*

Bovenvermelde opsomming geeft de 'officiële' motieven weer die nieuwkomers aanhalen. De meeste van deze motieven zijn formeel vastgelegd en komen in aanmerking als legitiem motief en nieuwkomers houden daar rekening mee. Dit neemt niet weg dat initiële migratiemotieven of -doelstellingen ook kunnen veranderen in de tijd, afhankelijk van persoonlijke ervaringen en ontwikkelingen in het herkomst- en/of bestemmingsland. Indien bepaalde doelen bereikt zijn, kunnen nieuwkomers zich bovendien ook nieuwe doelen stellen of de oude doelen bijsturen. Dit alles wijst op de constructie van een migratiecarrière als een proces dat niet op voorhand vastligt maar waarin migranten een actieve rol in spelen bij de uitbouw. De vrijheid om deze carrière naar eigen wens uit te bouwen wordt echter wel bepaald door de opportuniteitsstructuur. Nieuwkomers bouwen hun carrière ook niet altijd rationeel of doelbewust op. Soms stuiten ze op beperkingen die hen weinig andere keuzes toelaten en waarin ze zich voor een groot stuk moeten schikken. Hoewel we de 'agency' van nieuwkomers niet willen veronachtzamen is het cruciaal om tegelijkertijd te wijzen op structuren die hun handelingsvrijheid limiteren.

Nieuwkomers zonder wettig verblijf die vanaf hun aankomst clandestien naar werk op zoek zijn, kunnen na verloop van tijd toch een procedure opstarten om een verblijfsvergunning voor België te bekomen. Wanneer ze een langere periode aan het werk zijn in België verzamelen ze een hoop kapitaal (sociaal, cultureel en economisch), bouwen ze sociale netwerken op, gaan ze relaties aan en hebben ze eventueel kinderen die naar school gaan. Al deze elementen spelen mee en nemen ze in overweging om hun initiële doelstellingen eventueel bij te sturen. Om aan deze nieuwe doelstelling tegemoet te komen, stellen we vast dat ze sommigen onder hen 'gokken' op een regularisatieprocedure. Het zijn vaak de omstandigheden en vernieuwingen in de sociale omgeving die tot het bijsturen van de doelstellingen leiden.

Het omgekeerde kan echter ook. Verschillende asielzoekers geven immers aan dat indien ze uiteindelijk niet erkend worden als vluchteling, er voor hen niets anders op zit dan 'illegaal' in België te worden. Sommigen verkiezen een bestaan in onzekerheid boven een terugkeer naar hun land van herkomst waar hen mogelijk vervolging en/of economische deprivatie wacht. Verschillende asielzoekers geven aan dat ze nauwgezet de regels van de asielprocedure proberen te volgen om

hun aanvraag niet in gevaar te brengen. Zelfs indien ze het soms financieel erg moeilijk hebben, trachten ze niet hun toevlucht tot zwartwerk te nemen. Eens deze procedure is afgelopen en zij afgewezen zijn voor een verblijfsvergunning, verandert hun perspectief. Ze passen hun initiële bedoeling om een verblijfsvergunning te krijgen aan de veranderde omstandigheden en mogelijkheden aan. Hierbij is natuurlijk de vraag hoe duidelijk hun initieel plan is.

Het is met name dit evenwicht tussen arbeid en verblijf dat een belangrijke invloed heeft op de initiële migratiedoelstellingen. Hoewel de nadruk in het begin van hun aankomst vaak ofwel op het ene dan wel op het andere ligt, kan dit veranderen doorheen de tijd. Deze temporele dimensie kan het gewicht van het sturende onderscheid 'verblijf' en 'arbeid' van de ene zijde van de balans doen overhellen naar de andere. Dit geldt niet enkel voor asielzoekers of voor clandestiene nieuwkomers, maar bijvoorbeeld ook voor arbeidsmigranten of studenten die toch langer willen blijven dan hun juridisch statuut toelaat en daardoor voor de illegaliteit 'kiezen'. Zelfs voor volgmigranten is het mogelijk dat – bijvoorbeeld wanneer een huwelijk snel eindigt – de nieuwkomer in de illegaliteit terecht komt omdat hij/zij er de voorkeur aangeeft om in België te blijven boven een terugkeer naar het land van herkomst.

Een element dat hierbij zeker in rekening moet worden gebracht is de financiële migratiekost. De migratiekost verwijst in de eerste plaats naar de kosten en eventuele schulden die men maakt om te migreren. Dit is een element dat de arbeidswens sterk kan beïnvloeden. Voor de asielzoekers, in tegenstelling tot de volgmigranten, waren de kosten vooral gelinkt aan het migratietraject. Vaak werden hoge bedragen betaald, waar de kandidaat-vluchteling niet over beschikte en ontving deze onder meer hulp van familie en vrienden. Deze 'schuld' heeft ook een invloed op de verplichtingsgevoelens van nieuwkomers. Zo kunnen zowel asielzoekers als huwelijksmigranten of illegale instromers deze verplichting tot terugbetaling of financiële ondersteuning van de achtergebleven familieleden voelen. Zij hebben als het ware de kans gekregen om te migreren en op zoek te gaan naar betere levensomstandigheden. De idee dat ze niet enkel voor zichzelf migreren maar voor een stuk ook verantwoordelijk zijn voor familieleden, kan de terugkeermogelijkheden van nieuwkomers beperken. Ook dit is een element dat de uitbouw van een migratiecarrière beïnvloedt.

Nieuwkomers bouwen hun migratiecarrière uit in beperkende omstandigheden. Vaak ontbreekt hen de 'vrije' keuze om, indien het migratieparcours dat ze afleggen niet naar wens verloopt, terug te keren naar hun land van herkomst. Het is daarom dat we met voorzichtigheid spreken over strategieën zoals 'de keuze voor de illegaliteit'. Wanneer de omstandigheden in de herkomstland zo beperkend en/of bedreigend zijn dan is de mogelijkheid om terug te keren vaak afgesloten.

### 3.2.1.3. *Percepties over 'Europa' als onderliggend migratiemotief*

Een interessant perspectief om migratiemotieven in een breder kader te plaatsen, wordt geleverd door een recente onderzoekstroming die rekening houdt met de rol van 'imagination' en percepties in het migratieproces (zie bijvoorbeeld Pinkerton & Koser, 2002). Het zijn namelijk niet enkel 'objectieve' factoren (zoals bijvoorbeeld de politieke toestand in een land) maar ook 'subjectieve' factoren (zoals de beeldvorming van personen over landen of regio's) die een invloed hebben op de migratiemotieven. De verhalen van de bevraagde nieuwkomers maken duidelijk dat 'West-Europa' of kortweg Europa zoals het in de gesprekken naar voor komt, inderdaad voor een stuk een imaginaire constructie is. Interessant is de bijkomende vaststelling dat het onderscheid tussen 'Europa' en 'België' klein of soms zelfs onbestaande is, met name voor asielzoekers.

Onderzoekers zoals Malmberg and Stråth (2002) wijzen er op dat Europa en een gemeenschappelijke Europese identiteit voor een belangrijk stuk door de discours in Europa zelf wordt gecreëerd. Maar deze beelden en percepties blijven niet binnen de grenzen van Europa en hebben invloed op de percepties, motieven en emoties van potentiële migranten. Door veelvuldige contacten en interacties – via onder andere de media, familieleden of vrienden in Europa en de 'naweeën' van het koloniale verleden – vinden deze beelden en percepties ook ingang in de herkomstlanden.

Hierbij betreft het in de eerste plaats Europa als een plaats van grote economische rijkdom en dus veel arbeidsmogelijkheden, gevoed door de berichten over een nood aan nieuwe migranten (om het Europees welvaartspeil op niveau te houden). Dergelijke beelden worden geconstrueerd en verspreid door de media en door de verhalen van 'terugkeermigranten', familie en vrienden in 'Europa' (Timmerman *et al.*, 2000). Veel van de migratiemythes leidden een hardnekkig bestaan en

worden vaak door de migranten zelf in stand gehouden, om het gezicht niet te verliezen voor familie en vrienden in het thuisland. Maar Europa wordt niet enkel gezien als een 'rijke regio', maar ook als een plaats waar mensenrechten en de persoonlijke integriteit worden gegarandeerd. Een plaats waar ze bescherming genieten en hun leven niet bemoeilijkt wordt door allerlei bestaansonzekerheden. Uit de interviews blijkt dat dit beeld van Europa met name door asielzoekers, uitgeprocedeerden en vluchtelingen wordt aangehaald. Maar ook huwelijksmigranten verwijzen hier naar.

Het beeld 'Europa' – dat natuurlijk ook op bepaalde feitelijkheden is gebaseerd en niet zomaar een puur ideële 'constructie' is – schemert in de meeste interviews met nieuwkomers door. Asielzoekers zoeken fysieke bescherming, zekerheid en soms ook economische vooruitgang. Clandestiene instromers hopen op een goede job. Interviews met huwelijksmigranten maken eveneens duidelijk dat beeldvorming en economische deprivatie cruciale factoren zijn (zie ook Yalçın *et al.*, 2006; Heyse *et al.*, 2007). Weinig huwelijksmigranten verlaten immers welvarende herkomstregio's of comfortabele socio-economische posities, maar migreren eerder uit minder welstellende regio's of laten socio-economisch gedepriveerde gebieden achter zich. Ook voor arbeidsmigranten en studenten heeft Europa zoals verwacht mag worden het imago van veel arbeids- en studiemogelijkheden. Ook voor hen kunnen verschillende onderliggende migratieredenen meespelen.

In de praktijk blijken beide percepties – Europa als een rijke regio met veel arbeidsmogelijkheden voor nieuwkomers, en Europa als een beschermer van de mensenrechten – niet altijd op te gaan. Nieuwkomers – niet enkel asielzoekers maar zeker ook huwelijksmigranten – ondervinden hoe moeilijk het soms is om hun eigen weg te gaan en de projecten die ze voor ogen hebben – een job vinden, de taal leren, een comfortabel leven leiden en hun familie in het land van herkomst financieel of materieel ondersteunen – te realiseren. Rekening houdend met de veranderingen in de migratiecarrière lijken deze percepties en meerbepaald het bijstellen van de initiële beelden en ideeën eveneens een belangrijke rol te spelen.

### **3.2.2. Migratieroute**

In deze alinea's bespreken we kort de migratieroutes die nieuwkomers zeggen af te leggen. De aandacht gaat voornamelijk uit naar asielzoe-

kers aangezien zij de ‘moeilijkste’ en/of meest onzekere migratietrajecten kennen. De migratieroutes van andere nieuwkomers zoals huwelijks- of arbeidsmigranten lopen relatief onproblematisch omdat voor hen de specifieke aankomstplaats al van tevoren duidelijk vastligt.

Voor de meeste asielzoekers is de keuze voor en aankomst in België eerder een toevalligheid en/of soms zelfs een verrassing. Hun verhalen maken duidelijk dat ze in de eerste plaats naar West-Europa wilden. België als specifiek land hadden ze niet voor ogen, in tegenstelling tot landen zoals Duitsland of Engeland die wel werden genoemd. Sommigen vlogen rechtstreeks naar België, anders doorkruisten vele landen in een auto zonder te weten waar ze precies zouden aankomen en sommigen verborgen zich in boten om op goed geluk ergens in een West-Europees land terecht te komen. De routes die asielzoekers afleggen om naar België (of Europa) te komen zijn erg divers, afhankelijk van geografische, financiële, sociale en politieke omstandigheden en mogelijkheden.

De persoonlijke verhalen geven aan welke moeilijkheden asielzoekers kunnen ondervinden tijdens hun migratietraject. Het gebruik van het vliegtuig is erg moeilijk vanwege de strenge veiligheidsmaatregelen en de strikte paspoortcontrole. Hierom geven sommigen er de voorkeur aan om met de auto te reizen indien ze de ‘eigen’ autoriteiten willen omzeilen. Toch zijn er ook nieuwkomers die onder vermomming in het vliegtuig stapten – een Kameroenese man vermomde zich bijvoorbeeld als priester en voegde zich bij een groep priesters die naar België reisde – om uiteindelijk in België aan te komen. De ontmaskering die (mogelijk) in België volgt, deert hen niet omdat ze enkel de eigen autoriteiten willen ontwijken en niet die van België. Deze verhalen maken duidelijk dat migranten niet in de eerste plaats moeilijkheden ondervinden om België binnen te geraken, maar vooral ook om hun eigen land te ontvluchten.

Clandestiene instromers hebben tijdens hun migratieroutes eerder gelijkaardige ervaringen als asielzoekers, maar de aankomst in Europa wordt anders beleefd en gepercipieerd. Voor de eersten is het namelijk belangrijk om eveneens België ongemerkt binnen te komen. Waar asielzoekers ‘ontmaskering’ door Belgische autoriteiten niet vrezen, is dat wel het geval voor clandestiene instromers.

### 3.2.3. Aankomst

In een van de vorige paragrafen is aangegeven dat percepties een belangrijke factor zijn in het migratieproces. Bij hun eerste kennismaking moeten sommige nieuwkomers dan ook hun beeld over Europa of België aanpassen. Huwelijksmigranten zijn soms verbaasd over de leefomstandigheden van hun partners die ze comfortabeler hadden ingeschat. Ook andere nieuwkomers kunnen, zoals gezegd, een te rooskleurig beeld van het leven in Europa hebben.

Maar het zijn in het bijzonder asielzoekers die op hun eentje hun weg lijken te moeten vinden in de maatschappij kort na hun aankomst. Dit leidt soms tot surrealistische situaties waarbij asielzoekers aan de kant van de weg uit de auto die hen vervoerde stappen, geen idee hebben waar ze zijn en de eerste de beste persoon op straat aanspreken om te weten te komen in welk land ze zich bevinden. Het is echter wel een interessante vaststelling dat asielzoekers aangeven zonder veel bijkomende moeite toch op de juiste plaats in Brussel te geraken en hun asielpcedure kunnen starten.

### 3.2.4. 'Interne' migraties

Hoewel dit onderzoek in de eerste plaats handelt over het migratieproces naar België stellen we ook vast dat 'interne migratietrends' zichtbaar worden. Een belangrijke nuance is evenwel dat we wat onze 'regionale' interviews betreft gelimiteerd zijn om het fenomeen van interne migratie in een breder perspectief te plaatsen. Alle respondenten wonen op het moment van interview immers in Antwerpen. Het is niet mogelijk om de omvang van deze trends aan te geven maar wel om op basis van hun verhalen en informatie uit andere onderzoeken deze migraties te contextualiseren.

Een 'verrassende' trend blijkt de verhuis van Wallonië naar Vlaanderen te zijn. Dit doet zich voornamelijk voor bij asielzoekers die na drie maanden het asielcentrum moeten verlaten. Zij zijn op zoek naar een woonst en een aantal onder hen blijkt vervolgens vanuit Wallonië naar Vlaanderen te verhuizen. Dit gebeurt ook door asielzoekers die enkel Frans spreken waardoor de keuze voor het Nederlandstalige Vlaanderen en het vertrek uit het Franstalige Wallonië eigenaardig lijkt. Toch blijkt de idee en perceptie dat het in Vlaanderen gemakkelijker zal zijn om werk te vinden, ondanks de taalbarrière, sterker door te wegen. *Et*

*là-bas il n'y a pas de travail, il n'y a rien du tout. Je dois déménager en Flandre. Non, il n'y a pas de travail. Tout le monde, tous les jeunes que je connaissais là-bas, ils... Même les gens qui travaillent là-bas souvent, les jeunes à Liège travaillent dans les champs. Donc, vaut mieux de déménager là-bas.* (man uit Mauretanië, 34 jaar, geen onderwijs, asielzoeker, in België sinds 2003). Op basis van onze interviews is het, zoals gezegd, niet mogelijk om na te gaan of zich ook een omgekeerde beweging – een verhuis van Vlaanderen naar Wallonië, bijvoorbeeld omwille van goedkope huisvesting – voordoet.

Verder stellen we vast dat er tussen het stadscentrum (of bepaalde stadsbuurten) en de periferie migratie- of verhuisbewegingen voorkomen. Een trend geeft aan dat nieuwkomers de stad opzoeken en verkiezen ten opzichte van de (verdergelegen) periferie. Ook dit vinden we vooral terug in de verhalen van asielzoekers omdat hun verblijfplaats flexibeler is (in vergelijking met bijvoorbeeld huwelijksmigranten die vaak bij hun partners gaan samen wonen). Asielzoekers kiezen voor de vele mogelijkheden die het stadsleven biedt en gebruiken dezelfde redenering als nieuwkomers die verhuizen vanuit Wallonië naar Vlaanderen.

Toch merken we ook de omgekeerde beweging. Sommige nieuwkomers willen de stad achter zich laten en meer naar de periferie trekken. Dit hebben we in onze interviews enkel kunnen vaststellen in de vorm van verhuisintenties omdat alle respondenten in Antwerpen-Noord woonden. Wat opvalt is dat dit eerder huwelijksmigranten zijn of nieuwkomers van wie de verblijfsvergunning reeds een tijd in orde is. Ze trachten voldoende kapitaal te verzamelen om vervolgens in een eerder rustige en 'betere' buurt hun leven uit te bouwen en eventueel hun kinderen te zien opgroeien. Zoals gezegd betreft het nieuwkomers die minder met 'overleven' bezig zijn, maar toekomstplannen kunnen uitwerken voor een permanent verblijf in België. Dit sluit aan bij een andere trend die middenveldorganisaties aankaarten. Wanneer asielzoekers een permanente verblijfsvergunning hebben, is er een neiging om zich als vrijwilliger terug te trekken uit deze organisaties. Na het verwerven van een verblijfsvergunning hebben verschillende erkende vluchtelingen of geregulariseerden de neiging of zelfs de behoefte om de emotioneel belasting die deze verblijfsonzekerheid met zich meebrengt achter zich te laten.

Dit komt overeen met de neiging om de ‘typische nieuwkomersbuurt’ van Antwerpen-Noord te verlaten. Antwerpen-Noord, de regio waar wij onze respondenten rekruteerden, is een van de meest arme van Antwerpen. Het leven is er relatief goedkoop maar de buurt worstelt ook met een negatief imago. De idee dat het ‘elders’ beter leven is, komt ook in de verhalen van onze respondenten naar voor.

### 3.3. *Sociale netwerken*

Het schema dat in het theoretisch hoofdstuk is weergegeven, wijst een centrale rol toe aan sociale netwerken in de constructie van een migratiecarrière. Belangrijke hulpbronnen die nieuwkomers aanwenden om hun leven verder uit te bouwen, vinden ze vaak terug via hun sociale netwerken. Wetenschappers besteden dan ook veel aandacht aan deze sociale netwerken en het daarin aanwezige en daaruit voortvloeiende sociaal kapitaal. Voor Bourdieu (1986) wijst dit kapitaal op het geheel van bestaande of potentiële hulpbronnen dat voortvloeit uit het bezit van een meer of minder geïnstitutionaliseerd duurzaam netwerk van relaties van onderlinge bekendheid en erkentelijkheid dat aan elk lid de steun en het vertrouwen geeft van de groep(en) waarvan hij/zij lid is. Het betreft de winst (in welke vorm dan ook, bijvoorbeeld ook de potentiële mobilisatie van hulpbronnen) die lidmaatschap van een bepaald netwerk oplevert (Bourdieu, 1992). In het theoretisch hoofdstuk is aangegeven dat wij sociale netwerken in belangrijke mate beschouwen als een ‘mediator’ tussen de (karakteristieken van een) persoon en de diverse hulpbronnen. Met de focus op de migratie carrière is het interessant om na te gaan op welke wijze sociale netwerken nieuwkomers helpen bij het aanwenden van sociale, culturele en economische hulpbronnen voor het uitbouwen van hun ‘projecten’.

Een interessant aspect van de theorievorming rond sociale netwerking heeft betrekking op het belang van ‘strong’ en ‘weak ties’ waarmee onderzoekers de invloed van respectievelijk sterke en zwakke banden tussen mensen willen nagaan. Het basisidee – dat door Granovetter is ontwikkeld – zegt dat die personen waarmee een individu sterke banden heeft vaak erg gelijk op het individu zelf (Granovetter, 1973: 1362). Bovendien delen deze personen, omwille van die sterke onderlinge gelijkenissen, vaak dezelfde informatiebronnen. Daarom heeft een individu zwakke banden nodig met mensen die zich in andere sociale netwerken bewegen om ‘nieuwe’ of ‘andere’ informatie te beko-

men (Granovetter, 1983: 202). Dit worden ook wel overbruggende relaties genoemd die – zoals de term aangeeft – een brug slaan tussen twee verschillende netwerken. Poortinga (2006) spreekt meer in detail over ‘bonding social capital’ en ‘bridging social capital’, concepten die respectievelijk wijzen op de hechte relaties binnen homogene groepen en op relaties tussen heterogene groepen. De combinatie van de concepten van strong/weak ties en bridging/bonding social capital maakt duidelijk dat sociale netwerken en sociale relaties divers kunnen zijn en daardoor ook diverse functies kunnen vervullen.

In onderzoek ligt de focus vaak sterk op de ‘arbeidsopportunities’ die deze netwerken opleveren, maar in onze eigen analyses willen we verder gaan dan enkel de ‘arbeidsmarktinvulhoek’. In wat volgt bespreken we welke factoren een rol spelen bij de ontwikkelingen van sociale netwerken, welke functies deze netwerken voor nieuwkomers hebben, welke ontmoetingsplaatsen nieuwkomers ‘bezoeken’ om hun netwerk uit te bouwen en, tot slot, welke rol transnationale netwerken in het migratieverhaal spelen.

### **3.3.1. De ontwikkeling van sociale netwerken van nieuwkomers in België: interveniërende factoren**

In deze paragraaf analyseren we de verschillende factoren die een rol spelen bij de ontwikkeling van sociale netwerken. Bij het vormen van sociale netwerken spelen zowel inhiërende als faciliterende factoren een rol. Deze zijn ten dele afhankelijk van de specifieke migratieachtergrond en het migratietraject van nieuwkomers. Maar ook factoren in de nieuwe omgeving spelen hierbij een cruciale rol, zoals de geografische inbedding of spreiding van nieuwe migranten. De interviews wijzen er op dat eveneens etniciteit en gender een rol spelen.

Hierbij proberen we deze factoren vanuit verschillende invalshoeken te benaderen, want vaak hebben ze tegelijkertijd positieve en negatieve aspecten. Interessant in dit opzicht zijn de ideeën van onderzoekers zoals Portes (1998) en Woolcock (1998) die er op wijzen dat sociale netwerken zowel positieve als negatieve effecten hebben. Aan de ene kant putten individuen veel psycho-sociale steun en belangrijke informatie uit deze sociale hulpbronnen. Aan de andere kant is er eveneens de vaststelling dat bestaande netwerken de persoonlijke autonomie kunnen beperken in de ontwikkeling van de eigen projecten.

In deze paragraaf hebben we de interveniërende factoren opgedeeld in twee groepen: ‘etno-culturele’ factoren (zoals taal en religieuze achtergrond) en socio-economische factoren (zoals beroepssituatie en juridisch statuut). Alle factoren spelen een rol maar het is moeilijk om te stellen welke in een specifieke context het sterkst doorweegt. Ze kunnen elkaar immers tegenwerken, versterken of neutraliseren.

### 3.3.1.1. *Etno-culturele factoren*

#### – Taal

Het beheersen van bepaalde talen heeft een belangrijke invloed op de mogelijkheden om sociale netwerken te ontwikkelen en uit te bouwen. Het is bijvoorbeeld te verwachten dat in België het beheersen van het Nederlands, Frans en/of Engels een relevant voordeel kan betekenen bij het aangaan van relaties. Gryzmala-Kazłowska (2005) besluit zelfs dat het cultureel kapitaal van migranten – en dan in bijzonder hun taalbeheersing – een steeds belangrijker rol gaat spelen in het vinden van een positie in de maatschappij.

Hierbij is het echter van belang om een onderscheid te maken tussen taal als ‘bonding’ en als ‘bridging’ kapitaal. Het spreken van bovenvermelde talen kan de contacten met personen die niet tot de ‘eigen’ etnische en/of taalgemeenschap behoren vergroten waardoor het als bridging of overbruggend kapitaal kan worden beschouwd. Maar het spreken van de ‘eigen’ taal blijkt eveneens belangrijk te zijn voor nieuwkomers om met personen die op etno-cultureel vlak of naar migratieachtergrond gelijkend zijn aan hen te communiceren. Het spreken van de ‘eigen’ taal kan dan als ‘bonding’ kapitaal worden omschreven. Deze vrouw spreekt geen Nederlands en weinig Engels maar heeft via vrienden die dezelfde taal spreken wel werk gevonden. *“I got work for myself, not from VDAB, not from interim. I just euhm, I have one of friend Tibetans, he work everything with him two years maybe, so he have already his phone number, so he says you can ask him if he has work and then you can work. So I did a phone to him, so he says yeah I have work for you.”* (vrouw uit Tibet, 29 jaar, geen onderwijs, asielzoekster, in België sinds 2005).

Zoals te verwachten hebben de meeste nieuwkomers bij hun aankomst een erg geringe of zelfs geen kennis van het Nederlands. Sommigen, in het bijzonder asielzoekers, geven zelfs aan verwonderd te zijn dat er in Vlaanderen Nederlands wordt gesproken. Dit stemt overeen met de

vaststelling dat verschillende asielzoekers geen (duidelijk) hebben over België. Nieuwkomers geven inderdaad aan dat het niet beheersen van het Nederlands een moeilijkheid vormt om contacten met 'autochtone Belgen' aan te knopen. Toch lijkt het zelden voor te komen dat nieuwkomers enkel taal (of etnisch) homogene netwerken hebben. De gesprekken maken duidelijk dat de 'statutaire' situatie waarin personen zich bevinden ook een verbondenheid met zich zal meebrengen. Met name asielzoekers helpen elkaar in hun vaak precare situaties. De investering in diverse en etniciteitsoverstijgende relaties loont wel degelijk om bepaalde doelstellingen te bereiken (zie verder).

We merken echter dat de netwerken van huwelijksmigranten op een enigszins andere manier worden geconstrueerd. Hierbij valt het onderscheid op tussen huwelijksmigranten uit Marokko en Turkije en huwelijksmigranten uit Oost-Europese en Aziatische landen. Om te beginnen is er echter wel een overeenkomst: de interviews wijzen immers uit dat hun sociaal netwerk sterk overlapt met dat van hun partner die reeds in België woont en een eigen netwerk heeft uitgebouwd. Toch lijken deze netwerken te verschillen op het vlak van samenstelling: in die eerste periode komen Marokkaanse en Turkse huwelijksmigranten vaak in een bestaand etnisch homogeen netwerk terecht (Yalçın, *et al.*, 2006), terwijl huwelijksmigranten uit Oost-Europa of Azië (zo goed als uitsluitend vrouwen) dan weer in een bestaand etnisch heterogeen netwerk (dat van hun Belgische partner) terechtkomen. Beide netwerken hebben natuurlijk hun voor- en nadelen: etnisch en/of taalhomogene netwerken bieden vaak psycho-sociale steun 'onder gelijken' die belangrijk is voor nieuwe migranten, heterogene netwerken linken nieuwkomers dan weer sneller met nieuwe informatiebronnen. Vanzelfsprekend hebben nieuwkomers – net als de meeste individuen – diverse netwerken maar toch blijken huwelijksmigranten in de eerste plaats terug te vallen op de netwerken van hun partners en dit blijkt niet enkel positieve consequenties te hebben (zie 5.2.3).

#### – Religieuze achtergrond

Religie blijft ook in West-Europa een belangrijke sociale factor én cultureel embleem in de constructie van etnische identiteit (Clycq, 2007; Houtart, 2005; Snauwaert *et al.*, 1999). Met name de 'grens' tussen christendom en islam blijkt belangrijk te zijn in het sociale verkeer. Dit komt ook naar voor in de gesprekken met nieuwkomers. Het betreft niet

enkel het aangaan van contacten maar ook de mogelijkheden om bepaalde doelen te bereiken. Hoewel respondenten verschillende religieuze achtergronden hebben zijn het ook hier in het bijzonder de christen-islamitische relaties die worden geaccentueerd. Enkele voorbeelden kunnen verduidelijken welke impact deze verhouding kan hebben.

Een Kameroenese mannelijke asielzoeker met een christelijke achtergrond verbleef een korte periode in een OCMW-huis. Daar kwam hij in contact met verschillende asielzoekers waaronder een Togolees met wie hij dezelfde ‘precaire’ situatie deelde. Op de vraag of hij met deze persoon een goed contact had en of ze elkaar konden bijstaan en hulp bieden, antwoordde de respondent kortweg: ‘nee, want hij is moslim en hij drinkt geen alcohol.’ Hoewel beide nieuwkomers een erg gelijkaardige situatie en achtergrond met elkaar deelden (asielzoeker, nieuw in het land, in hetzelfde OCMW-huis, Subsaharaans-Afrikaanse origine, ...) bleek de verschillende religieuze achtergrond voor deze respondent een belangrijk onderscheidend criterium dat eveneens de interpersoonlijke contacten beïnvloedde en dus ook de constructie van sociale netwerken.

Deze verschillen in religieuze achtergrond kunnen niet enkel binnen de groep van nieuwkomers een rol spelen, maar ook in de contacten tussen nieuwkomers en ‘autochtonen’. Zo beschrijft een arbeidsmigrante uit Indonesië dat ze in haar woonbuurt op zoek was naar een kinderopvangcentrum. Ze kwam uiteindelijk terecht bij een groep van onthaalmoeders van Belgische origine. Alle kinderen in deze opvang waren, volgens de respondente, van Belgische origine hoewel in de omringende buurt ongeveer de helft van de inwoners van niet-Belgische origine is. Haar vermoeden dat kinderen van niet-Belgische ouders ‘minder’ welkom waren, werd onderstreept toen de onthaalmoeders erg terughoudend bleken om haar kind in hun crèche op te nemen. Ze vroegen haar loonfiche en stelden haar allerlei vragen over haar werksituatie (die er evenwel erg goed uitzag). Alles viel echter in de plooi toen deze onthaalmoeders zagen dat deze Indonesische vrouw met de donkere huid een ketting met een kruisje droeg. Volgens de respondente was dat voldoende voor deze onthaalmoeders en kon ze haar kinderen zonder verdere problemen inschrijven in het kinderopvangcentrum: *“So the first time we came there, they thought we were... ehm awful... but they were asking for ID, papers, ... that we have enough money. We had to show our salary statement. ... [...] And it helps that we are Chris-*

*tians. When they see my cross.. they said 'ooh, are you Christian?' and I said 'yeah... so no problem' (vrouw uit Indonesië, 31 jaar, universitair geschoold, als werkstudent naar Nederland gemigreerd, vervolgens getrouwd en in het kader van familiehereniging bij haar man in België komen wonen, in België sinds 2006).*

Bovenstaande ervaringen duiden er op dat religieuze achtergronden een belangrijke rol spelen in de organisatie van het leven. Deze verschillen worden niet enkel door sommige nieuwkomers onderling gemaakt en in stand gehouden, maar in bepaalde gevallen ook door 'autochtonen'. Het eerste verhaal geeft aan dat de gevoelens van verbondenheid met personen in dezelfde positie sterk kunnen beïnvloed worden door deze percepties van religieuze verschillen. Het tweede verhaal wijst er dan weer op dat deze percepties van verschillen ook de 'externe' opportuniteitsstructuren kunnen beïnvloeden. Het al dan niet kunnen inschrijven van de kinderen in de opvang is voor veel vrouwen belangrijk omdat ze zo voor een deel van deze vaak genderspecifieke taken ontlast geraken en waardoor ze meer tijd kunnen investeren in zelfontplooiing en het zoeken van werk of het volgen van cursussen.

– Etno-religieuze achtergrond en de participatie aan 'cursussen' en/of de arbeidsmarkt

Sociale netwerken zijn vaak cruciaal in de uitbouw van een migratiecarrière. In bovenstaande alinea's bespraken we bepaalde elementen van de etno-culturele achtergrond zoals taal en religie die een invloed op sociale netwerken hebben. Dit heeft voornamelijk betrekking op relaties tussen personen met een verschillende achtergrond. Maar er zijn tegelijkertijd 'gemeenschaps-interne' processen die een beperking op het aangaan van sociale netwerken en het uitbouwen van een migratiecarrière leggen. Dit vinden we met name terug bij het verbieden aan nieuwkomersvrouwen – voornamelijk zij die in het kader van een huwelijk migreren – om cursussen (taal, werk, inburgering) te volgen. Soms spelen deze elementen ook mee bij mannen die weigeren om in gemengde klassen lessen te volgen (Geets, Van den Eede *et al.*, 2007).

In bepaalde gevallen steunt de mannelijke huwelijkspartner wel het volgen van taallessen maar niet de arbeidsmarktparticipatie van de partner. Bijvoorbeeld bij een etnisch heterogeen huwelijk tussen een Belgische man en een Thaise vrouw is het interessant voor de man dat zijn vrouw Nederlands leert om op die manier de interpersoonlijke

communicatie te bevorderen. Maar dezelfde man wil niet dat zijn vrouw buitenshuis gaat werken. Het leren van de taal vond deze man vooral belangrijk voor de gezinsrelaties.

Deze analyses wijzen er op dat het relevant is om rekening te houden met de verschillende individuele perspectieven op het migratieproces en de uitbouw van een migratiecarrière. Partners kunnen hierbij soms een belangrijke stimulerende maar evenzeer een beperkende factor zijn.

### 3.3.1.2. *Socio-economische factoren*

#### – Beroepssituatie en opleidingsniveau

Er is vaak een grote overeenkomst tussen de beroepssituatie van nieuwkomers waar te nemen: (relatief) onafhankelijk van hun opleidingsniveau en beroepssituatie in hun land van herkomst hebben ze in België – met name in de beginperiode – vaak een lage socio-economische status. Voor hoogopgeleiden blijkt het erg moeilijk om hun diploma te laten erkennen in België waardoor hun mogelijkheden om op niveau van hun diploma te werken sterk worden beperkt. In deze beginperiode zitten hoog- en laagopgeleiden dus meestal in dezelfde situatie.

Deze gelijkaardige ‘condities’ zorgen soms voor een belangrijke mate van verbondenheid tussen nieuwkomers. Dit bevestigen de interviews: de onderlinge ondersteuning is groot, waarbij de similariteit in socio-economische status de verschillen in taal en/of etnische achtergrond kan doorkruisen. Niettemin is het belangrijk om voor ogen te houden dat er in bepaalde segmenten van de arbeidsmarkt een etnostratificatie kan zijn. Ook deze mechanismen en structuren doorkruisen het vormen van sociale netwerken. Het is dus niet zo dat alle nieuwkomers elkaar op dezelfde domeinen van de arbeidsmarkt tegenkomen. Afhankelijk van hun etnische achtergrond, de bestaande transnationale netwerken en de structuren van de arbeidsmarkt blijken er specifieke opdelingen te zijn.

De uitzonderlijkheid van nieuwkomers die bij hun aankomst onmiddellijk een goedbetaalde job en hoge socio-economische status hebben, wordt voor een stuk bevestigd door het interview met een hoogopgeleide arbeidsmigrante. Zij volgde eveneens een inburgeringscursus maar voelde zich helemaal niet verbonden met haar medecursisten hoewel ze net als hen slechts kort in België woont. In tegenstelling tot

de ervaring van de andere nieuwkomers wist deze respondente vanaf het begin reeds hoe haar toekomst in België eruit zou zien en ze was dan ook niet op zoek naar werk of andere hulpbronnen: dat werd reeds verzorgd door haar werkgever. Haar beleving van haar migratieachtergrond bleek sterk te verschillen met die van haar medecursisten. Deze laatsten wilden haar helpen door jobmogelijkheden aan haar door te geven maar ze vond het moeilijk om hen te vertellen dat ze reeds een goedbetaalde job had. De urgenties van het bestaan – zoals Bourdieu (1993) het noemt – tonen zich geheel anders voor deze respondente dan voor haar mede-cursisten. Hoewel ook dit vormen van bridging-relaties zijn ze worden door deze respondente niet als nieuwe en nagestreefde vormen van sociaal kapitaal of sociale ondersteuning beschouwd.

– Juridisch statuut

Het is reeds duidelijk, nieuwkomers vormen geen eenduidige en uniforme groep. Het zijn in het bijzonder ook de verschillende juridische statuten die ook een invloed hebben op het vormen van sociale netwerken. De beperkingen en mogelijkheden die de verschillende statuten opleggen beïnvloeden de beleving van het migratieproces waardoor de beleving van een asielzoeker, clandestiene nieuwkomer of erkende vluchteling sterk kan verschillen van die van een huwelijksmigrant. Het zijn niet enkel de formele structuren maar ook emotionele componenten – zoals het verschil tussen een onzeker en een zeker verblijfsstatuut – die dit proces beïnvloeden.

### 3.3.2. Functies van netwerken

Zoals aangegeven kunnen sociale netwerken (en het aanwezige sociaal kapitaal) verschillende functies vervullen. In de wetenschappelijke literatuur zijn – over het algemeen – een drietal dimensies van sociaal ondersteuning terug te vinden: een instrumentele (steun in de vorm van goederen, diensten en geld), een sociaal-psychologische (emotionele steun en hechting, identificatie, motivatie en gezelschap), en een informatieve (kennis, advies, informatie) dimensie (Berg & Piner, 1990; Thoits, 1995). Vaak wordt gefocust op de informatieve functies van netwerken – het verspreiden van informatie en kennis, in het bijzonder voor het zoeken en vinden van arbeid(ers) (Kloosterman *et al.*, 1997) – maar de interviews maken duidelijk dat respondenten ook belangrijke

emotionele steun in hun netwerken terugvinden. In dit deel bespreken we de drie verschillende functies van sociale netwerken en de ondersteuning die respondenten er uit halen.

### 3.3.2.1. *Instrumentele*

Nieuwkomers doen – voor het verwerven van steun in de vorm van goederen en diensten – voornamelijk beroep op informele relaties en netwerken. Hierbij valt met name het zoeken naar huisvesting op. Eens asielzoekers gevraagd wordt het asielcentrum te verlaten, krijgen ze één maand om huisvesting te vinden. Hiervoor lijken ze in belangrijke mate terug te vallen op hun informeel netwerk dat ze reeds voor een stuk hebben opgebouwd gedurende hun periode in het asielcentrum. De contacten met personen die reeds vroeger het centrum hebben verlaten zijn in dat geval erg nuttige hulpbronnen om aan te wenden, met name indien de persoon in kwestie geen of weinig Nederlands, Engels of Frans spreekt. Indien dit laatste wel het geval is zijn er eveneens respondenten die ‘op goed geluk’ reageren op advertenties in hun zoektocht naar huisvesting. Respondenten geven aan weinig andere hulp te krijgen in deze zoektocht en plooiën in sterke mate terug op hun eigen informeel sociaal netwerk om aan deze behoeften te voldoen. *“Een vriend – niet een vriend maar een persoon die ik daar in het centrum heb leren kennen, die was tegenover mijn kamer, die heeft een kozijn hier [in Antwerpen]. Die heeft een krant, een koopjeskrant, die heeft ook een positief gekregen, dat was een maand geleden, voor Antwerpen voor mij. Die was bezig met de telefoonnummers te bellen en een afspraak met de huisbaas of eigenaar, dus we zochten. Je kon niet meer kiezen, je moest onmiddellijk iets vinden. Je hebt maar één maand om de kamer in het asielcentrum te verlaten, daarna misschien heb je een probleem met de administratie. Hij heeft mij zijn adres gegeven van zijn kozijn hier, en dan kwam, ik heb gebeld. We waren hier bij centraal station, ik heb de weg op een papiertje. Ik heb een trein daar in Wallonië genomen naar Antwerpen. [...] Dan samen met zijn kozijn – dat was alleen voor een dag – de koopjeskrant van twee euro gekocht, en in een telefooncel hier op grand centraal station proberen al de nummers te bellen, afspraken te maken om de appartement te bezoeken.” (man uit Congo, 28 jaar, hoger onderwijs, asielzoeker, in België sinds 2005).*

Asielzoekers die over een minder uitgebreid netwerk beschikken laten zich in de keuze van de vestigingsplaats meer leiden door het OCMW. Zo komen terecht bij de Lokale Opvangsinitiatieven (LOI's).

Onderzoek geeft aan dat nieuwkomers zich ook laten leiden door goedkope huisvesting, rekening houdend met de vaak preciaire financiële situatie waarin zij verkeren (Geets *et al.*, 2006). Voor velen is het vinden van een geschikte woonst ook de eerste grote hinderpaal op het moment dat ze hun leven verder uitbouwen in België. De specificiteit van deze situatie – nieuwkomers met beperkte financiële middelen samen met een beperkte kennis over het nieuwe land en haar mogelijkheden – leidt soms ook tot een instrumentalisering van de relaties zelf. Het opbouwen van sociale netwerken en het zoeken naar contacten gebeurt niet altijd ‘gratis’ maar vaak ook om aan bepaalde behoeften te voldoen. We merken dat sommige ‘oudkomers’ tegen betaling bepaalde hulp en/of informatie aanbieden op de informele markt. Dit gebeurt vaak bij nieuwkomers die dezelfde etnische achtergrond hebben als de hulpaanbieder. De migratiesituatie plaatst mensen vaak in een afhankelijke relatie, niet enkel ten opzichte van de Belgische overheid maar ook ten opzichte van anderen die reeds langer in België verblijven.

### 3.3.2.2. *Informatieve*

Een strikt onderscheid tussen de informatieve en instrumentele dimensies van sociale netwerken is niet altijd duidelijk te maken. Personen kunnen het zoeken en vinden van informatie immers heel snel aanwenden of zelfs tegelijkertijd gebruiken om aan instrumentele behoeften tegemoet te komen. Dit onderscheid is dan ook in de eerste plaats analytisch maar toont zich niet altijd zo duidelijk in de sociale realiteit.

De belangrijkste informatie waar veel nieuwkomers – en in de eerste plaats asielzoekers – naar op zoek gaan, is informatie met betrekking tot hun statuut, de procedure waarin ze verwickeld zitten en de mogelijkheden en beperkingen die hen dat verschaft. Ze willen een zicht krijgen op de opportuniteitsstructuren. Andere nieuwkomers zijn vaak eveneens op zoek naar informatie over hun statuut maar de urgentie en onzekerheid die hiermee gepaard gaat, lijkt – afgaand op de verhalen van de respondenten – van een andere orde.

De kanalen langs dewelke respondenten deze informatie vergaren blijken zowel van formele als van informele aard te zijn. Belangrijke formele kanalen zijn – voor asielzoekers – hun advocaten die hen bijstaan tijdens de hele procedure. Toch hebben respondenten ook hier het gevoel dat hun advocaten maar een kleine schakel in het grote systeem

zijn. De eindbeslissing ligt niet in de handen van hun advocaat en dus verwachten ze dat hij/zij hen in de eerste plaats goed informeert en op de hoogte houdt. Ze verwachten niet dat een advocaat een belangrijke rol kan spelen in de uiteindelijke uitkomst van de procedure. *Il [de advocaat] y a des milliers de dossiers à répondre, il y des milliers et ça c'est un petit. Ce ne sont même pas les avocats, ce sont les élèves qui font le stage (man uit Guinée, 21 jaar, secundair onderwijs, asielzoeker, in België sinds 2005).*

De contacten die worden gelegd in plaatsen waar taallessen en onthaal-cursussen worden gegeven, monden soms uit in duurzame informele netwerken. Nieuwkomers komen op deze plaatsen in contact met personen in gelijkaardige situaties en hier worden mogelijk waardevolle contacten gelegd die ook na het aflopen van deze cursussen blijven bestaan. Het primaire doel van deze formele taalcursussen is niet om sociale netwerken tot stand te brengen, maar het is vaak wel een gevolg. De gesprekken maken duidelijk dat belangrijke informatie – bijvoorbeeld het informeren over arbeidsmogelijkheden – gedeeld wordt door medecursisten.

Een bijkomend voordeel van de structuur van deze cursussen (Nederlands voor Franstaligen, Nederlands voor Engelstaligen, ...) is dat de cursisten zelf vaak dezelfde taal spreken. Dit vergemakkelijkt het leggen van contacten. De formele context van de les of cursus wordt op deze wijze ten dele omgevormd tot een informele context.

Een erg belangrijke rol voor het verkrijgen van informatie weggelegd is ook voor de informele netwerken van respondenten. Dit vinden we vooral terug bij asielzoekers. Ze verwijzen in de eerste plaats naar de personen die in gelijkaardige situaties of procedures zitten. Zij hebben reeds ervaring met de verschillende fasen van de procedure en kunnen 'achtergrond' informatie en tips geven.

Een ander opvallend (tussen)persoon om informatie te verwerven is voor verschillende asielzoekers hun huisbaas. Hiervoor bestaat in de literatuur een wat oudere theorie van Solomon en Vandell (1982). Zij zien twee invalshoeken om de relaties tussen vragers en aanbieders op de woningmarkt (in het bijzonder deze in de 'meer gemarginaliseerde' regionen ervan) te kaderen: deze relaties kunnen zich kenmerken door uitbuiting en misbruik maar ook door relatief hechte sociale contacten. De nieuwkomers die wij geïnterviewd hebben wijzen eerder op de goede sociale contacten die ze met hun 'huisbaas' hebben (of hadden).

Zoals gezegd verkeren deze huisbazen vaak in andere netwerken en kunnen deze relaties omschreven worden als ‘bridging-relaties’. Hierdoor was het bijvoorbeeld mogelijk voor een Irakese asielzoeker met een (Irakese) opleiding als tandtechnicus (maar zonder een diploma) om toch als ‘assistent’ aan de slag te gaan in een centrum voor tandheelkunde. Hij kwam hiermee in contact via het sociaal netwerk van zijn huisbaas. Dit is een voorbeeld van de bijkomende opportuniteiten die overbruggende netwerkrelaties kunnen verschaffen. Deze respondent was in staat sociale hulpbronnen aan te wenden die in andere gevallen waarschijnlijk ‘onbereikbaar’ zouden blijven. Hier valt de tegenstelling op met de betekenisgeving aan deze ‘bridging’ relaties tussen deze ‘tandtechnicus’ en de ‘Indonesische arbeidsmigrante’: voor de eerste liet het toe om nieuwe bronnen en de daarbijhorende opportuniteiten aan te boren, voor de laatste zorgden deze relaties eerder voor ongemakkelijke situaties. In tegenstelling tot de bekende verhalen over huisjesmelkers benadrukken respondenten de positieve inbreng van deze personen. Omdat deze verhuurders vaak anders samengestelde netwerken hebben dan ‘nieuwkomers’ is het mogelijk om nieuwe en voorheen onbereikbare of onbekende hulpbronnen te alloceren.

### 3.3.2.3. *Psycho-sociale ondersteuning*

De informatieve en instrumentele dimensie van sociale netwerken komen sterk aan bod in onderzoek, maar de sociaal-psychologische ondersteuning die personen kunnen putten uit hun sociaal netwerk mag niet worden onderschat. In de identiteitsontwikkeling en voor een positief zelfwaardegevoel en zelfbeeld zijn sociale contacten onontbeerlijk (Jenkins, 2000; Turner & Reynolds, 2001). Deze processen zien we ook terug bij de respondenten. Verschillende onder hen wijzen er op hoe belangrijk deze contacten zijn om – in een nieuwe en onzekere situatie en context – rust te vinden.

Een van de strategieën is hechte relaties onderhouden met personen met dezelfde etno-culturele of etno-religieuze achtergrond. Dit zien we bijvoorbeeld gebeuren bij de groep van ‘gemengde’ of inter-etnische huwelijken. Thaise vrouwen die in het kader van een huwelijk met een Belgische man hun land verlaten komen vaak in een etnisch-homogeen sociaal netwerk van hun partner terecht. Hoewel zo’n netwerk veel voordelen biedt, komt het niet tegemoet aan de behoeften om onder ‘gelijken’ migratie-ervaringen uit te wisselen. Onderzoek bevestigt

inderdaad dat deze Thaise vrouwen soms hechte groepen vormen waarin verhalen en ervaringen uitgewisseld worden en waarin deze vrouwen bij elkaar steun vinden (Heyse *et al.*, 2007). Gelijkaardige processen zien we terug bij andere huwelijksmigranten. Zelfs bij ‘endogame’ huwelijken – waarbij beide partners een gelijkaardige etno-culturele achtergrond delen – zijn er nieuwkomers die er op wijzen dat ze steun zoeken bij andere huwelijksmigranten. Terecht komen in een nieuw land en opgenomen worden in een bestaand sociaal netwerk van de partner is voor de nieuwkomer vaak niet voldoende als psychosociale ondersteuning. Hun partner is zelf meestal niet gemigreerd waardoor de beleving van deze situatie anders blijkt te zijn (Yalçın *et al.*, 2006).

Andere nieuwkomers, met name asielzoekers en uitgeprocedeerden die omwille van dringende politieke redenen hun land hebben verlaten, verenigen zich soms in politiek getinte actiegroepen waarmee ze onder ‘gelijkgestemden’ steun vinden om hun idealen na te streven. Verschillende respondenten proberen op die manier een invloed uit te oefenen op het politieke proces. We vinden hier onder andere voorbeelden van terug uit Iran, Kameroen en Congo. Hiermee proberen zij de authenticiteit van hun migratieverhaal te aan te tonen. Het feit van politiek actief te zijn in België, legitimeert of onderstreept het waarheidskarakter van het politiek actief en politiek vervolgd worden zijn in het land van oorsprong. *We formed it [politieke groepering] here [in België] and the national president came and he inaugurated it here. I sent the list to the commissary general and a member of the secretary, and we even got a petition to the U.N., we copied the thing, we copied the prime minister Verhofstadt, we copied Amnesty, the United Union on the presented states...so we signed the petition and the commissary general has a copy. We are active here, the organisation is active here. (man uit Kameroen, 33 jaar, universitair onderwijs, asielzoeker, in België sinds 2005).*

Toch zijn er ook respondenten die aangeven dat ze precies die relaties met andere nieuwkomers willen verbreken. Het voorbeeld van de hoogopgeleide Indonesische arbeidsmigrante is reeds aangehaald. Zij wilde echter vooral minder (of geen) contact met nieuwkomers zoals asielzoekers. In haar vrije tijd bezoekt ze samen met haar partner wel vaak de kerk die sterk door ‘expats’ wordt gefrequenteerd. Deze ‘expats’ zijn zeker niet enkel van Indonesische origine, maar hebben wel een christelijke achtergrond, en door de gelijkaardige situatie

waarin ze verkeren kunnen ze verhalen en ervaringen delen. Deze overeenstemming in en deze uitwisseling van perspectieven en ervaringen vond ze niet terug bij haar Vlaamse of Belgische contacten of collega's.

Verder is er ook het verhaal van een asielzoeker (een hogeropgeleide Irakese Christen) die alle mogelijke contacten met nieuwkomers – in het bijzonder met hen die uit Irak komen – afwijst. Zijn specifieke christelijke achtergrond en zijn hoge opleiding bezorgt hem een uitzonderingsstatus in deze groep waardoor hij meer aansluiting zoekt bij en terugplooit op zijn 'Belgisch' sociaal netwerk dat hij voor een stuk via zijn huisbaas heeft ontwikkeld.

Een ander patroon dat zich aftekent is de terugtrekking uit een 'nieuwkomers'-netwerk wanneer een persoon erkend vluchteling wordt of verblijfsdocumenten krijgt. Eens nieuwkomers dit soort van 'zekerheid' krijgen, blijken ze zich in bepaalde gevallen gemakkelijker terug te trekken uit netwerken bestaande uit personen in een onzekere juridische of verblijfssituatie. Dit wordt ook gesignaleerd door middenveldorganisaties die te kampen met een 'structureel' personeels- of vrijwilligerstekort: asielzoekers wiens verblijfsdocumenten in orde zijn trekken zich sneller terug uit deze organisaties om hun leven op een andere wijze verder op te bouwen. Hierbij speelt waarschijnlijk ook het verlangen mee om een stressvolle periode van onzekerheid af te sluiten.

Zoals gezegd gaat vooral voor personen in een asielprocedure deze situatie met erg veel onzekerheid gepaard. Deze procedure wordt als een loterij beschouwd waarvan de uitkomst van te voren niet te voorspellen valt (Foblets & Vanbeselaere, 2006). Een van de gevolgen van deze perceptie van 'intransparantie' is dat er eveneens wantrouwen ten opzichte van andere asielaanvragers wordt opgewekt. Verschillende respondenten verwijzen naar anderen die in een, althans volgens hen, minder benarde of precare situatie verkeren en die wel (of veel sneller) een permanente verblijfsvergunning hebben verkregen. Ze stellen zich de vraag hoe hen dit gelukt is wat het gevoel van onzekerheid enkel maar verhoogt. Een bijkomend gevolg is dat sommigen het delen van de eigen ervaringen met andere aanvragers proberen te vermijden om geen verkeerde informatie door te geven of zich te kwetsbaar op te stellen door vaak erg pijnlijke ervaringen te delen. Hoewel verschillende respondenten steun zoeken bij anderen in gelijkaardige situaties betekent dit niet dat dit geen stress oplevert.

De psycho-sociale ondersteuning die sociale netwerken kunnen bieden komt nadrukkelijk naar voor in de interviews. Zoals gezegd zoeken verschillende nieuwkomers bewust steun bij anderen die in een gelijkwaardige situatie verkeren en de specifieke juridische statuten lijken hier een rol in te spelen. Steun van 'gelijken' helpt vaak in het omgaan met de dagelijkse onzekerheid en/of de nieuwe elementen in een relatief onbekende omgeving. Maar tegelijkertijd bezorgen deze contacten hen ook emotionele moeilijkheden of stress. Asielzoekers willen soms liever niet teveel van zichzelf bloot geven om hun aanvraagprocedure niet in gevaar te brengen. Ze vrezen dat hun openheid hun asielaanvraag – een procedure die zij sowieso al als een loterij beschouwen – in gevaar kan brengen.

### **3.3.3. Rol van formele ontmoetingsplaatsen in de vorming van sociale netwerken**

Het is reeds in de vorige paragrafen aangehaald, nieuwkomers hebben verschillende kanalen waarlangs ze diverse hulpbronnen kunnen alloceren. We vatten kort samen welke 'ontmoetingsplaatsen' een belangrijke rol spelen voor nieuwkomers.

Voor asielzoekers spelen de eerste contacten in de asielcentra een centrale rol. Niet enkel de formele hulpverleners worden vernoemd, maar ook de contacten met andere asielzoekers blijken belangrijk. Niet zelden worden in asielcentra banden gesmeed die ook in de 'buitenwereld' blijven onderhouden worden.

Verschiedende nieuwkomers zoeken bewust contact met 'gelijken' via religieuze verenigingen, zoals kerken, moskeeën en tempels. Soms betreft dit religieuze verenigingen met een specifiek publiek (bv. deze die expats frequenteren).

Voorts leggen nieuwkomers belangrijke contacten in de 'cursusdiensten' zoals de inburgeringscursus, taal- of de VDAB-curussen: via medecursisten, lesgevers en stages komen ze in nieuwe (informatie)netwerken terecht met hulpbronnen die ze kunnen aanwenden voor hun projecten.

Sommigen richten 'politieke' verenigingen op of sluiten zich aan bij bestaande (al dan niet geformaliseerde) verenigingen.

Ook de arbeidsplaats zelf is vaak een belangrijke plaats om een sociaal netwerk uit te bouwen. Niet enkel de contacten met collega's maar ook die met werkgevers zijn relaties die na het aflopen van een (vaak interim) contract nog voordeel kunnen opleveren. In dit verband is het wel van belang om rekening te houden met de vaststelling dat de arbeidsmarkt voor een stuk gesegmenteerd is.

### 3.3.4. Transnationale netwerken en de ontwikkeling van een 'culture of migration'

We focussen ons in dit deel op de rol van transnationale netwerken in het migratieverhaal van nieuwkomers en kunnen de volgende netwerken onderscheiden: netwerken op basis van huwelijksmigratie, netwerken op basis van koloniale banden met België, netwerken op basis van commerciële organisaties en netwerken via 'mensenhandelaars'.

Uit de verhalen van nieuwkomers blijkt dat transnationale netwerken vaak centraal staan in hun migratietraject. Onderzoek wijst er op dat deze netwerken kunnen verklaren waarom migratiestromen in stand worden gehouden (Wets, 1999). Interessant bij het idee van sociale netwerken en ook transnationale netwerken is de idee van reciprociteit (Komter, 2005). Zoals gezegd zijn verschillende migranten maar kunnen migreren omdat ze materiële en financiële steun van hun familie kregen. Hier tegenover staat dan vaak ook een verplichting om die 'schuld' in te lossen. Van Meeteren *et al.* (2007) wijzen er dan ook op dat sociale netwerken (en dus ook de transnationale variant) door deze reciprociteitsgevoelens voor een stuk worden bestendigd.

Onderzoekers spreken over een 'culture of migration' die ontstaat in regio's die zich kenmerken door aanhoudende emigraties en de constructie van goed ontwikkelde, breedvertakte en stabiele transnationale netwerken. De antropoloog omschrijft migratie bijvoorbeeld als een 'way of life' voor Mexicanen uit Oaxaca (Cohen, 2004). Morawska (2001) stelt dat transnationale netwerken centraal staan in de ontwikkeling van een 'culture of migration' in Polen. Door een relatief constante stroom van emigranten en terugkeermigranten wordt migratie als een genormaliseerd en soms zelfs vanzelfsprekende mogelijkheid voorgesteld. Zoals Asis (2006) met betrekking tot de Filippijnen aangeeft, kan migratie mede door de overheid gesteund of zelfs worden geïnstitutionaliseerd. Deze facilitering draagt eveneens bij tot de ontwikkeling van een migratiecultuur. Zo antwoordde in 2003 47% van de Filippijnse kin-

deren tussen 10 en 12 jaar positief op de vraag of ze ooit in het buitenland wilden werken (Asis, 2006). Gelijkaardige trends zijn waar te nemen in Marokko.

In het eigen onderzoek zijn het vooral de interviews met huwelijksmigranten die erop wijzen dat er inderdaad een ‘cultuur van migratie’ ontstaat in de landen van herkomst. Dit doet zich voornamelijk voor in die regio’s waar huwelijksmigratie een van de weinige of zelfs de enige opportuniteit is om de eigen economisch achtergestelde regio te verlaten. Onderzoek richt zich hieromtrent voornamelijk op de sterke transnationale netwerken tussen Turkse en Marokkaanse minderheden in België en bepaalde herkomstregio’s in Turkije en Marokko (Yalçın *et al.*, 2006). Zo is het niet enkel ‘normaal’ dat Turkse jongeren uit Emirdag huwen met een partner van Turkse origine uit België, maar tegelijkertijd is het omgekeerd eveneens een ‘normale’ keuze voor een Turkse Belg om een partner uit Emirdag te huwen. Beide processen bestendigen natuurlijk een migratiecultuur.

Hoewel huwelijksmigranten voornamelijk uit socio-economisch achtergestelde regio’s komen, geven sommige onder hen eveneens aan dat migreren voor hen geen vooropgesteld doel was, maar dat ze uit liefde zijn getrouwd en dat migratie een toevallig gevolg was. Ook deze gevallen mogen niet uit het oog verloren worden.

Evenmin kan de trend van huwelijksmigratie enkel beperkt worden tot enkel de Turkse en Marokkaanse gemeenschap in België. Interviews maken duidelijk dat twee andere belangrijke transnationale huwelijksmigratienetwerken zich de afgelopen decennia ontwikkelden: die vanuit Zuidoost-Azië en die vanuit Oost-Europa (Heyse *et al.*, 2007). Onze interviews ondersteunen trends die reeds in andere studies naar voren zijn gebracht: verschillende mannen van Belgische origine huwen met vrouwen uit de twee vermeldde herkomstregio’s. Belangrijk hierbij is dat deze mannen vaak een traditionele rolverdeling in het gezin voorstaan en om die reden een vrouw zoeken. Vrouwen van hun kant willen dan weer vaak de slechte socio-economische omstandigheden in het eigen land ontlopen. Onderzoekers geven aan dat migratie in sommige contexten niet enkel genormaliseerd wordt maar ook gecommmercialiseerd. Wang & Chang (2002) wijzen er bijvoorbeeld op het belang van huwelijksbureaus bij het mee construeren en bestendigen van een ‘migratiecultuur’.

Tegelijkertijd is er een omgekeerde beweging mogelijk: zo geeft een Belgisch-Thais koppel aan dat – hoewel het voor de man niet de bedoeling is dat zijn Thaise vrouw in België buitenshuis/betaald werkt – ze beiden het plan hebben opgevat om na een tiental jaren in België te hebben geleefd samen naar Thailand te migreren om daar hun leven voort te zetten.

Zoals gezegd is er ook vanuit Oost-Europa een dergelijke vorm van ‘huwelijksmigratie’ zichtbaar, naast de meer omvangrijke arbeidsmigratie. Deze vorm van huwelijksmigratie is eveneens exclusief vrouwelijk. Verschillende ‘match-making’ bedrijfsjes spelen hierop in en na verloop van tijd bestendigen ze hiermee huwelijksmigratie als een van de vele mogelijke opties om opwaartse sociale mobiliteit te bekomen (Simons, 2001). Hoewel deze transnationale huwelijksnetwerken niet de vorm, omvang en brede vertakkingen lijken aan te nemen – en ook anders gecontextualiseerd zijn – als die met betrekking tot Turkse en Marokkaanse huwelijksmigratie, liggen gelijkaardige motieven aan de basis van deze migratie (zie verder bij de paragraaf over gender).

Een netwerk dat ook gebruikt lijkt te worden hangt samen met het koloniale verleden en de hierop gebaseerd nauwe banden tussen België en landen als Congo, Rwanda en Burundi. Er is bijvoorbeeld een omvangrijke Congolese gemeenschap in België waardoor er familiale banden zijn die Congolese asielzoekers mogelijk sneller voor België dan voor andere Europese landen doen kiezen (Geets *et al.*, 2006). Na verloop van tijd worden er op die wijze relatief duurzame transnationale netwerken opgebouwd die vermengd raken met familiale banden wat op zich weer bestendigend kan werken.

Ook commerciële ‘geïnspireerde’ transnationale netwerken kunnen aan de basis liggen van een ‘migratiecultuur’. Dit vinden we terug bij huwelijksbureaus en andere ‘match making-instanties’. Maar ook ‘arbeidsbureaus’ kunnen een ondersteuning betekenen voor het ontwikkelen van transnationale netwerken. Zo werven sommige interimkantoren werknemers in Poolse steden om hen tewerk te stellen in andere landen zoals België.

Tot slot mag niet vergeten worden dat verschillende asielzoekers naar ‘mensenhandelaars’ verwijzen die tegen een financiële vergoeding de nieuwkomer hielpen bij het ontvluchten van zijn/haar land. Ook dit kan beschouwd worden als een commercialisering van het migratiever-

haal waarbij bepaalde groepen zich specialiseren om tegen hoge prijzen migranten een kanaal en/of vervoermiddelen aanreiken om hun land te verlaten en een ander land binnen te komen.

### 3.4. *De asielprocedure vanuit microperspectief*

In deze paragraaf richten we ons op de perceptie van de asielprocedure vanuit het perspectief van asielzoekers. We kiezen voor deze groep omdat de situaties waarin zij verkeren een van de meest onzekere en preciaire is. In tegenstelling tot verschillende illegalen, wier situatie vaak ook zeer precair is, zitten asielzoekers nog steeds in een procedure waarvan ze de uitkomst niet kunnen voorspellen.

In deze paragraaf beschrijven we hoe asielzoekers deze procedure ervaren, welke moeilijkheden zij ondervinden en op welke wijze zij een invloed op de afloop van deze procedure trachten uit te oefenen. We beginnen echter met een korte reflectie over de constructie van categorieën die mensen als legaal of als illegaal bestempelen

#### 3.4.1. **De beleving van de asielprocedure**

Asielzoekers beschouwen de asielprocedure als een loterij. De procedure blijkt voor hen ondoorzichtig en ze hebben het gevoel mee te draaien in een kansspel. Het uiteindelijke resultaat van deze procedure hangt volgens hen in sterke mate af van de willekeur van de beslissingsorganen en toeval speelt hier volgens hen ook een belangrijke rol in (zie ook Foblets & Vanbeselaere, 2006). Gedurende deze procedure hebben ze een permanent gevoel van onzekerheid. Die onzekerheid wordt versterkt door verhalen of eigen ervaringen waarbij ze tijdens een eerste interview een positief antwoord krijgen maar tijdens een tweede interview een negatief. De ervaring dat de evaluatie van hun migratieverhaal zo snel kan veranderen voedt enkel maar de ideeën dat de hele procedure afhangt van toeval en willekeur. *“The way they regularize people now, you cannot say one plus one is two. Because somebody comes for two years has a white card, somebody one year has a white card. Somebody seven years: nothing. You never can tell, but we keep hoping anyway (laughs)”*. (man uit Kameroen, 33 jaar, universitair onderwijs, asielzoeker, in België sinds 2005).

De advocaten van de asielzoekers spelen een belangrijke rol in dit proces. Maar hoewel respondenten meestal tevreden zijn over inspannin-

gen en de hulp (met name de informatie die ze over de procedure krijgen) van deze advocaten, zien ze hen enkel als een kleine schakel in het geheel die weinig tot geen invloed heeft op het uiteindelijke resultaat. Advocaten zijn er voor hen in de eerste plaats om er voor te zorgen dat asielzoekers voldoen aan de formele vereisten van dit proces.

Zoals gezegd drukt deze (gepercipieerde) onzekerheid op het gemoed van asielzoekers. Zij die vluchtten voor politieke vervolging of geweld komen opnieuw in een situatie terecht waarbij ze niet zeker zijn over wat de toekomst brengt en waarbij ze constant op hun hoede moeten zijn.

De perceptie van de procedure als een kansspel leidt ertoe dat sommige asielzoekers lange beroepsprocedures aantekenen, in de hoop uiteindelijk 'geluk' te hebben. Sommigen construeren alternatieve criteria om hun aanvraag meer kracht bij te zetten. Hierop gaan we in de volgende alinea's in.

Het is duidelijk dat individuen verschillende statuten kunnen innemen die hen beperkingen en mogelijkheden opleggen. Deze statuten hebben niet enkel 'juridische' gevolgen maar beïnvloeden ook de processen van identiteitsconstructie. Machtverhoudingen en -verschillen spelen hierbij een cruciale rol. Officiële definities uitgevaardigd door overheden en instituties bepalen mee hoe individuen zichzelf zien en beperken hen in hun keuzevrijheid. De Dienst Vreemdelingen Zaken schept een kader waarin nieuwkomers worden onder geplaatst.

### **3.4.2. De sociale constructie van 'ontvankelijkheid'**

#### **3.4.2.1. 'Papieren'**

Berger en Luckmann (1966) beschrijven hoe vanuit een bepaalde theoretische bril de werkelijkheid als een sociale constructie bekeken kan worden. Voor de groep van de nieuwkomers is deze vorm van 'sociaal geconstrueerde werkelijkheid' sterk aanwezig. Ze zijn nieuwkomer, omdat er een wetgeving in voege is die de grens afbakent tussen wie wel en wie niet de 'juiste papieren' heeft. Het is de ontvangende samenleving en de nationale en internationale rechtspraak die in deze de modaliteiten vastlegt wie een verblijfsvergunning krijgt of niet. Onze samenleving construeert met andere woorden op een institutioneel niveau wie wettelijk hier mag zijn en wie niet. De sociale constructie op

het vlak van verblijfsrecht krijgt vorm door middel van verblijfspapieren. Verblijfspapieren vormen de fysieke representatie van deze sociale constructie. Wie uiteindelijk beschikt over de juiste verblijfsdocumenten – tijdens of op het einde van de procedure – mag blijven, de rest niet.

We stellen vast dat er bij sommige nieuwkomers een ambivalente houding is t.o.v. het hebben van de juiste documenten. Enerzijds staan in de meeste verhalen van de asielzoekers en de uitgeprocedeerde mensen zonder wettig verblijf papieren centraal in het vertoog. Met beide groepen gaan grote delen van het gesprek over de moeilijkheden die ze tegenkomen in het dagdagelijkse leven zonder verblijfsvergunning, over de vraag naar een regularisatiecampagne, etc. Anderzijds blijkt echter dat bij die nieuwkomers die hun plaats in de maatschappij hebben gevonden zonder verblijfsdocumenten, papieren belangrijk blijven in het vertoog dat ze voeren maar waar in het dagdagelijkse leven het belang relatief lijkt. Niet in alle landen spelen papieren een belangrijke rol. In heel wat landen beschikken individuele burgers niet over een identiteitskaart en worden papieren documenten als dusdanig niet belangrijk geacht.

Papieren vinden zij dan ook maar belangrijk, omdat wij er belang aan hechten. Tijdens de gesprekken wordt duidelijk dat het onderscheid dat wij maken tussen mensen met papieren en mensen zonder papieren voor bepaalde groepen geen opdeling is die ze zelf maken binnen hun eigen etnische gemeenschap. Deze opdeling leggen wij als het ware als observatiekader over deze groepen heen, zonder dat zij zelf dit observatiekader hanteren. Omdat papieren van zo een relatief belang zijn, vinden zij het niet erg om verblijfsdocumenten of arbeidskaarten uit te lenen aan anderen.

### 3.4.2.2. *'Informele criteria'*

Een van de opvallende zaken die we vastgesteld hebben tijdens de interviews, is dat groepen die in België verblijven, die een precair statuut hebben en er toch op gericht zijn hier te blijven (in hoofdzaak illegale verblijfsmigranten en asielzoekers) zoeken te voldoen aan een aantal integratiecriteria die niet geformaliseerd zijn. Voorbeelden van deze criteria zijn het beheersen van de taal, kinderen hebben die hier naar school gaan, Belgische vrienden hebben, etc. Zoals een respondente aangeeft: *"Ik wil ... Ja, ik wil dat zij [haar man en kind] bij mij komen en*

*samen wonen. Nu ik voel België, echt waar, ik voel België. Veel dingen kunnen niet meer zoals vroeger zijn nu. Dus ik zeg ik verdien papieren en ik wil zekerheid. Dat is wat ik wil. Ik wil leren, ik wil werken. Ik wil mijn ... Ja, ik wil een normaal leven leiden zoals vroeger en ik wil mijzelf helpen en mijn man ook. Ik werk ook voor mijn man, niet alleen voor mij. Dat vind ik heel belangrijk.(...)” En voor uw verblijf, denkt u dat het in orde gaat komen met uw papieren? Of denkt u dat het moeilijk gaat worden?: Ik denk dat het in orde komt. Ja, ik ben drie jaar en een half in België en veel, veel hier gedaan.” (Vrouw, Ethiopië, asielzoekster, sinds 2 jaar en zes maanden in België).*

Bij veel asielzoekers beginnen er alternatieve redenen mee te spelen waarom zij erkend zouden moeten worden, naast de reden waarom ze een asielaanvraag hebben ingediend in de eerste plaats. Het lijkt alsof ze ervaren dat hun initiële asielaanvraag niet voldoende was. Een aantal van hen haalt een aantal alternatieve redenen aan waarom ze erkend moeten worden en papieren moeten krijgen, nl. omdat ze zo goed ingeburgerd zijn. Ze voldoen in hun eigen ogen aan een aantal niet geformaliseerde criteria die onze samenleving oplegt aan nieuwkomers. De criteria die opgesomd worden zijn: ingeburgerd zijn, goed Nederlands spreken, werken, veel Belgische vrienden hebben, niet willen profiteren van de sociale voorzieningen, etc. In eigen ogen hebben ze zich naar alle formele en informele regels geschikt om aanvaard te worden als oprechte vluchtelingen.

Knudsen (1995) stelt dat eens asielzoekers gestart zijn met de procedure, in een toestand komen waarbij ze voortdurend hun recht op asiel trachten aan te tonen. Uit hun verhalen blijkt dat de lange wachttijden ertoe leiden dat mensen gaan geloven dat het vluchtelingenstatuut iets is dat je kan verdienen. Dit is een van de perverse effecten van een lange wacht- en doorlooptijd. De mensen die al lange tijd een dossier hebben lopen om erkend te worden als vluchteling, proberen allerlei elementen mee in rekening te brengen, terwijl deze elementen met de grond van de zaak niets te maken hebben. Vluchteling ben je omwille van iets dat in een ander land gebeurd is, niet door iets dat je in het land waarnaar je bent gevlucht, gedaan hebt.

Het verdrag betreffende de status van Vluchtelingen uit 1951 stelt dat een vluchteling een persoon is die “uit gegronde vrees voor vervolging wegens zijn ras, godsdienst, nationaliteit of het behoren tot een sociale groep of zijn politieke overtuiging zich bevindt buiten het land waarvan hij de nationaliteit bezit, en die de bescherming van het land niet

kan of, uit hoofde van bovenbedoelde vrees, niet wil invoeren, of die, indien hij geen nationaliteit bezit of verblijft buiten het land waar hij vroeger zijn verblijfplaats had, daarheen niet kan of, uit hoofde van bovenbedoelde vrees, niet wil terugkeren". Wie volgens de beoordelende instantie voldoet (CGVS of RVV) aan de definitie van vluchteling, behoeft geen andere 'bewijzen van integratie' voor te leggen. Door de lange doorlooptijd van de oudere dossiers, beginnen velen te twifelen aan de procedure en zoeken bijkomende redenen om toch hun dossier in orde te krijgen.

### 3.5. *Gender*

Een cruciale 'variabele' in het migratieproces blijkt gender te zijn. Wereldwijd is een feminisering van migratie merkbaar (Mahler & Pessar, 2006). Wanneer we de opportuniteitsstructuren van nieuwkomers bekijken vanuit een genderperspectief, merken we verschillende genderspecifieke structuren die met name vrouwen (kunnen) beperken in het uitbouwen van hun migratiecarrière. We focussen hier op twee trends die in onze interviews naar voren komen die door ander onderzoek worden bevestigd.

Vaak wordt vrouwelijke migratie geconceptualiseerd als een mogelijk emancipatieproces. Vrouwen verlaten herkomstlanden om bepaalde structurele beperkingen en de daaraan verbonden traditionele rolpatronen achter zich te laten. Hiervoor willen sommigen onder hen een migratiehuwelijk aangaan om op die manier in een West-Europese en in hun perceptie bijgevolg vaak meer egalitaire samenleving terecht te komen. Wat opvalt in de verhalen van mannen die een buitenlandse bruid zoeken, of dat nu Belgische mannen zijn die huwen met een Oost-Aziatische of Oost-Europese vrouw, of Turkse/Marokkaanse mannen die huwen met een Turkse/Marokkaanse vrouw, is dat deze mannen in de eerste plaats een vrouw zoeken die de traditionele vrouw- en/of moederrol wil opnemen. Dit strookt dan weer niet met de percepties van vrouwelijke huwelijksmigranten. Zij hopen eerder in een niet-traditionele relatie te stappen en bekritisieren de traditionele opvattingen van hun 'eigen' mannen. Ook in deze discoursen valt de cruciale rol van perceptie op. Deze vrouwelijke huwelijksmigranten hebben andere verwachtingen van hun huwelijk en de rol die ze daarin opnemen dan de mannen met wie ze trouwen.

Enkele van de gevolgen hiervan hebben we reeds besproken. Sommige mannen raden hun vrouwen af of verbieden hen zelfs om te participeren aan taal- of inburgeringscursussen. Andere gaan er vanuit dat hun vrouwen toch niet buitenshuis gaan werken. Zoals gezegd strookt dit niet altijd met de wensen van de nieuwkomersvrouw. In het concept van 'opportunity structures' nemen sociaalgeconstrueerde genderrollpatronen of gender structuren een centrale plaats in.

Samenhangend met de idee van de traditionele moederrol is de vaststelling op basis van de interviews dat het met name vrouwen zijn die hun participatie aan het volgen van cursussen of aan de arbeidsmarkt 'onderbroken' zien door zwangerschap en/of het opvangen van de kinderen. De geboorte van kinderen blijkt een moment te waarop traditionele rolpatronen sterker worden benadrukt en dit heeft gevolgen voor de 'kapitaalverwerving' van vrouwen waardoor ze soms ook in een financieel afhankelijke positie van hun mannelijke partner blijven (Minnen & Glorieux, 2004; Clycq, 2007). Dit zijn eveneens structuren waarmee vrouwen sterker dan mannen geconfronteerd worden en die hen meer dan man 'hinderen' in het uitbouwen van een 'succesvolle' migratiecarrière. *Mais ici quand je suis venue ici, j'ai voulu aussi travailler, mais parce que j'étais enceinte je n'ai pas pu travailler et dès que j'ai accouché, mon enfant était malade, il est resté parce que un mois comme ça, een maand in het ziekenhuis donc c'était un peu difficile pour moi (vrouw uit Congo, 34 jaar, secundair onderwijs, EU-onderdaan, in België sinds 2005).*

Voor veel vrouwelijke huwelijksmigranten hangt een succesvolle migratiecarrière vaak samen met een 'emancipatieproces'. De interviews maken echter duidelijk dat migratie niet altijd tot opwaartse sociale mobiliteit leidt. Verschillende factoren spelen hierin een rol, en zoals gezegd zijn traditionele genderrollpatronen voor de mannelijke partner een van die beperkende (mentale) structuren. Onderzoek naar gender en migratie dient duidelijk de al dan niet verschillende perspectieven mannen en vrouwen en van de contexten waaruit vrouwen migreren en waarin vrouwen terechtkomen, te analyseren.

#### 4. Besluit

Het concept migratiecarrière ligt aan de grondslag aan dit onderzoek. De analyses uit bovenstaand hoofdstuk brengen wij samen om te bespreken hoe een migratiecarrière vanuit het standpunt van nieuw-

komers kan worden opgevat. We hebben in het bijzonder aandacht voor de mogelijkheden en beperkingen die diverse structuren aanreiken en/of opleggen. Dit betreft ondermeer de juridische, economische, politieke en socio-culturele kaders en configuraties waarbinnen individuen zich bewegen. Structuren waarin ze evenwel zelf ten dele ook veranderingen kunnen aanbrengen.

Nieuwkomers hebben verschillende motieven om te migreren. We onderscheiden zowel push- als pull-factoren. Of zij uiteindelijk een succesvolle migratiecarrière uitbouwen, hangt van al deze factoren en van de wijze waarop ze ermee omgaan. Wat veel migranten nastreven is positieverbetering. Zoals Van Meeteren *et al.* (2007) aangeven hangt hier een tijdsaspect aan vast: er zijn idealiter twee momenten nodig waardoor het mogelijk is om te vergelijken en positieverandering te beschrijven. Toch kan een carrière niet als een lineair proces worden opgevat. Daarvoor zijn er teveel deelaspecten die hierbij een rol spelen. Zo kan iemand op economisch vlak sterk vooruit gaan, maar op sociaal vlak achteruit. Of er in zo'n geval sprake is van een succesvolle carrière is niet gemakkelijk te bepalen.

Vertrekken we van het perspectief van nieuwkomers, is het eerste start- en/of meetpunt de positie in het herkomstland. Op basis van de migratiemotieven zijn we nagegaan wat de push- en pullfactoren in de migratieverhalen zijn. Zoals te verwachten zijn belangrijke push-factoren depriverende socio-economische contexten en gevaarlijke politieke situaties. Belangrijke pull-factoren blijken in de eerste plaats de geïdealiseerde beeldvorming over Europa, de migratiemogelijkheden die stabiele transnationale netwerken (omtrent huwelijk of arbeid) bieden en in enkele strikte gevallen, studie- en arbeidsmogelijkheden in (West-)Europa.

Veel nieuwkomers migreren om een 'beter leven' te leiden. Dit is niet slechts op het niveau van de individuele nieuwkomer af te lijnen aanzien vaak nauwe banden met familie en vrienden in herkomstlanden worden onderhouden en de mogelijkheid om te migreren vaak met hun hulp is mogelijk gemaakt. Deze gevoelens en processen van reciprociteit moeten eveneens in rekening worden gebracht. Een nieuwkomer die voor zichzelf in objectieve termen vooruitgang heeft geboekt, kan de eigen migratiecarrière toch als gedeeltelijk onsuccesvol beschouwen omdat hij/zij niet aan deze reciprociteit kan voldoen.

Het is slechts vanuit het standpunt van de individuele nieuwkomer dat we kunnen stellen of hij/zij de eigen migratiecarrière al dan niet als succesvol omschrijft en interpreteert. Daarom kan een migratiecarrière niet als iets statisch worden bekeken en evenmin als een lineair proces. Elke migratiecarrière wordt geconstrueerd in specifieke contexten en het is precies kenmerkend voor de situaties waarin nieuwkomers – en in het bijzonder asielzoekers of MZWV- verkeren dat ze met veel onzekerheid gepaard gaan. Doorheen de tijd veranderen doelstellingen omdat initiële doelen worden aangepast aan nieuwe omstandigheden.

Typerend voor een migratiecarrière zijn de juridische structuren waarin nieuwkomers door de ontvangende overheid worden geplaatst. Hun juridische status bepaalt voor een groot stuk de grenzen waarbinnen ze hun carrière kunnen uitbouwen. Deze opportuniteitsstructuren verschillen sterk naargelang een nieuwkomer in de categorie van asielzoeker, persoon zonder papieren, erkend vluchteling, geregulariseerde, volgmigrant, arbeidsmigrant, student of toerist worden ondergebracht.

De analyses maken duidelijk dat twee domeinen centraal staan in de migratiecarrière van nieuwkomers: verblijf en arbeid. Sommigen migreren in de hoop op een al dan niet tijdelijke verblijfsvergunning in een (West-) Europees land om een specifieke socio-politiek onzekere situatie achter zich te laten. Anderen migreren in de eerste plaats om werk te vinden en economische vooruitgang te boeken. Beide doelstellingen zijn met elkaar verstrengeld en nieuwkomers zijn zelden uitsluitend op één van de twee gefocust. De plaats die deze doelstellingen echter in de migratiecarrière innemen, kan wel veranderen onder druk van sociale omstandigheden.

Een nieuwkomer die migreert in de hoop een verblijfsvergunning te verkrijgen – bijvoorbeeld via een asielprocedure – zal zich in de meeste gevallen een nieuwe doelstelling stellen omdat slechts weinigen er in slagen zo'n vergunning te bekomen. Vanuit het initiële perspectief lijkt dit een onsuccesvolle carrière maar de nieuwkomer in kwestie kan in de tijd die hij/zij in België doorbrengt veel ervaring opdoen en sociaal, economisch en cultureel kapitaal verwerven die hem/haar in de uitbouw van een carrière kan verder helpen.

Zoals in het theoretisch kader is aangegeven zijn sociale netwerken de belangrijkste weg waarlangs hulpbronnen – zoals de vermelde kapitaalvormen – kunnen worden verworven en ingezet. Verschillende ele-

menten blijken het vormen van deze netwerken te doorkruisen. Mede afhankelijk van factoren als juridisch statuut, etno-culturele achtergrond, gender, opleidingsniveau en taalbeheersing slagen nieuwkomers er al dan niet in om sociale netwerken uit te bouwen. Homogene netwerken (bijvoorbeeld op basis van etno-culturele achtergrond en/of juridisch statuut) zijn vaak interessant om recente nieuwkomers op weg te helpen in een beginperiode. Heterogene netwerken (bijvoorbeeld met een 'autochtone' huisbaas of burens) zijn vaak belangrijk om nieuwe hulpbronnen te bereiken die meestal niet in die eerste netwerken zijn terug te vinden. Om hun doelstellingen te bereiken en een succesvolle migratiecarrière uit te bouwen, is het voor nieuwkomers vaak nodig sociale netwerken verder te ontwikkelen en relaties met personen die een ander profiel hebben of een andere sociale positie innemen, aan te gaan.



# Chapitre 6 LA CARRIÈRE ET LE MILIEU DE VIE DES NOUVEAUX MIGRANTS EN WALLONIE ET À BRUXELLES

*Frédéric TRIEST, Marco MARTINIELLO*

## 1. Introduction

Ce chapitre décrit la carrière des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles, en se penchant plus particulièrement sur la manière dont elle se construit dans le «milieu de vie» des nouveaux migrants, autrement dit dans l'environnement local et quotidien dans lequel ils évoluent et où se dessine leur trajectoire. L'approche utilisée pour appréhender les nouveaux migrants dans leurs milieux de vie est géographique, c'est-à-dire que les terrains étudiés ont été définis selon le critère géographique des villes et des quartiers où ils résident. Les nouveaux migrants ont été rencontrés à partir de trois terrains différents. Partant de l'idée que la Wallonie et Bruxelles ne forment pas un seul milieu de vie homogène, partout semblable, les trois terrains retenus se devaient de représenter une certaine diversité de milieux de vie qu'offre la Belgique francophone. Pour Bruxelles, il s'agit du quartier de Bockstael, à Laeken. En Wallonie, il s'agit du «*bas*» de Seraing, aussi appelé le «*fond*» de Seraing, et de la commune de Gembloux, ou «grand Gembloux»<sup>96</sup>. Les deux premiers sites sont urbains mais présentent néanmoins des caractéristiques spécifiques. Seraing est une ville industrielle du bord de Meuse, située à une dizaine de kilomètres de Liège. Cette ville, et en particulier le *fond* de Seraing, fait face au déclin industriel wallon depuis les années '80 et sa population est fortement confrontée au chômage. Anciens et nouveaux migrants cohabitent dans ce milieu marqué par la précarité. Bockstael, qui est le «centre du vieux Laeken», est lui aussi un quartier en paupérisation. Proche du centre de Bruxelles, il s'agit d'une zone mixte où l'on trouve du logement résidentiel, des petites entreprises, des bureaux et des commerces, ainsi qu'une vie

---

<sup>96</sup> Par Arrêté Royal du 17 septembre 1975, les communes de Gembloux (Gembloux, Loncée, Grand-Manil, Sauvenière, Ernage), Beuzet, Bossière, Bothey, Corroy-le-Chateau, Grand-Leez, Les Isnes et Mazy ont fusionné en une nouvelle commune portant le nom de Gembloux-sur-Orneau.

associative très riche. Anciens et nouveaux migrants s’y côtoient. Gembloux offre le double avantage d’être à la fois rural et universitaire puisque s’y trouve la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux. On y rencontre traditionnellement des étudiants étrangers et leurs conjoints (regroupements familiaux), qui parfois s’y installent, mais aussi plus récemment des migrants aux profils de plus en plus diversifiés (demandeurs d’asile, réfugiés, travailleurs, sans-papiers).

Le corpus des données qualitatives analysées est constitué, d’une part, par les quarante-huit entretiens semi-directifs approfondis réalisés avec des nouveaux migrants. Plusieurs critères ont été utilisés pour sélectionner ces personnes. Outre le critère géographique du lieu de résidence qui vient d’être justifié, il y a celui, temporel, de la durée du séjour en Belgique. Une attention a été accordée à rencontrer des personnes résidant en Belgique tant depuis moins d’une année que depuis près de dix ans. Les autres critères sont les caractéristiques individuelles des migrants identifiées par la problématique théorique<sup>97</sup>. Recourir à ces caractéristiques permet de s’assurer de la diversité des profils en termes d’origine, de statut juridique, d’âge, d’occupation professionnelle, de degré d’éducation, de situation familiale, le tout dans une proportion homme/femme équilibrée<sup>98</sup>. Trois tableaux placés en annexe donnent le détail des caractéristiques des nouveaux migrants rencontrés pour chacun des trois terrains étudiés<sup>99</sup>. La première colonne de chaque tableau dénomme ces personnes par des lettres et des numéros<sup>100</sup>. Ce système de numérotation est utilisé à la fin des extraits d’entretien cités afin d’en identifier les auteurs.

D’autre part, le corpus de données est constitué de trois «focus groups», à raison d’un par milieu étudié, réalisés avec différents acteurs de terrain travaillant dans des domaines qui touchent à l’insertion des nouveaux migrants au niveau local. L’objectif de ces focus groups est d’avoir accès à une expertise qui permette d’objectiver au

<sup>97</sup> Voir Chapitre I, point 3.3.1.

<sup>98</sup> Sur les 48 entretiens: 32 nationalités, 1 Rom apatride; 23 femmes, 22 hommes, 3 couples, et une mère de famille avec ses deux fils; 14 sans-papiers (dont 2 invisibles administrativement), 7 demandeurs d’asile, 5 réfugiés, 5 régularisés, 10 regroupements familiaux, 2 séjours sur base du permis de travail, 2 visas étudiants, 1 nationalité espagnole, 2 inconnus (dont l’un victime de traite humaine n’a pas voulu révéler son statut).

<sup>99</sup> Pour les annexes, voir <http://www.belspo.be/TA/>

<sup>100</sup> Les lettres désignent le terrain où la personne a été rencontrée: «B» pour Bockstael, «S» pour Seraing, et «G» pour Gembloux.

moins en partie les expériences et représentations récoltées en entretien individuel.

## 2. Motivations au départ, voyage et projets migratoires

Il semble logique de débiter ce chapitre par l'étude des motivations des personnes à se lancer dans la carrière de migrant. En premier lieu, les situations vécues dans le pays d'origine, les conditions qui engendrent l'émigration (Sayad, 1991: 14), nous renseignent sur ces motifs. Les situations vécues font état en général de problèmes politiques, de problèmes économiques, ou de situations familiales difficiles en raison de la séparation causée par la migration antérieure de membres de la famille. Le problème peut aussi être de nature purement sociale: «*Vous voyez, le monde arménien, il se moquait de mes sentiments parce que j'aimais quelqu'un de plus jeune que moi. Et, tout le temps, j'avais des critiques, beaucoup de choses, et c'est vrai je me sentais pas bien (...) Mais mes parents, mes frères, tout le monde me critiquait et je savais pas quoi faire, je savais pas comment faire. Et j'ai décidé de sortir d'Arménie. C'était l'unique solution pour moi*» (B3).

Les situations décrites renvoient au problème de l'insécurité de la personne, insécurité relative au devenir, physique ou économique, dans le pays d'origine. En ce sens, la distinction entre motifs économiques et motifs politiques semble contestable puisqu'ils se conjuguent, voire se superposent, pour aboutir à l'insécurité: «*il y a des guerres, des bombes qui... Il y a beaucoup de problèmes au Liban. Oui. Il n'y a pas de travail, la vie n'est pas bien. Oui, pour ça, je viens (...) [mon mari] travaillait dans une banque, mais tu sais, avec la guerre là-bas, le salaire il a diminué. Pour ça. Par exemple, quand il y a cinquante personnes qui travaillent, maintenant il y en a quinze ou vingt qui doivent rentrer à la maison parce que il n'y a pas de travail*» (B21). Et, le lien entre facteurs politique et économique n'existe pas uniquement dans les pays en guerre: «*travailler pour un salaire de misère, et j'ai dit "c'est fini, ce pays". Après le système communiste, tout s'est changé, il n'y a pas beaucoup de travail (...) Quelqu'un, pour 100-150 euros, c'est rien du tout*» (G1).

Le voyage entrepris pour arriver en Belgique est un thème sur lequel les personnes rencontrées sont restées assez discrètes. Cette discrétion

est bien compréhensible puisqu'elles ont, dans leur grande majorité, affirmé avoir eu recours à des passeurs, et ce quel que soit le moyen de transport utilisé. Le type de moyen de transport dépend en général de la région d'origine, des contraintes géographiques dues à l'éloignement par rapport à l'Europe, et des contraintes financières liées aux coûts du transport et des (faux) documents empruntés pour déjouer les contrôles. Le recours à des réseaux de passeurs est certainement une zone relativement « obscure » des récits recueillis puisque ceux-ci peuvent s'apparenter à de véritables réseaux mafieux: *« il y a les hommes qui viennent là et qui font les trafiquants. Ils viennent et ils te demandent "oh, tu n'as pas envie d'aller en Europe?" . Tu vois? Et moi, j'ai dit oui. 3000 euros, on m'a demandé. Moi, je n'ai pas. Et lui il m'a dit "oh, je vais tout faire et je t'emmène ici" (...) Et quand je suis arrivée, it was like that, it was vraiment terrible. On m'a frappée, parce que moi je n'avais pas envie de faire ce truc (...) que le monsieur qui m'a amenée elle l'a payé 10 000 euros. Elle m'a dit ça. Et il faut que moi je paie 40 000 euros. Avec la prostitution (...) J'ai crié, j'ai pleuré, c'est ce jour là que le monsieur il m'a coupée: "si tu ne payes pas cet argent je te tue" »* (B16).

Etant donné la position géographique centrale de la Belgique, il n'est pas rare que plusieurs pays aient été physiquement traversés avant que le migrant n'y arrive. Dans la plupart des cas, il s'agit de simples transits qui ne durent pas plus de quelques jours, voire quelques heures. Néanmoins, certains ont véritablement séjourné dans d'autres pays européens avant d'arriver en Belgique. Il s'agit pour l'essentiel de personnes qui se sont rendues en Espagne ou en Italie afin de trouver du travail et/ou des documents: *« j'ai été en Espagne parce que j'ai entendu qu'en Espagne on donne les papiers aux étrangers »* (B11). Pour certains, la situation y était plutôt satisfaisante: *« quand je suis arrivé en Espagne, il y a eu une régularisation des papiers des apprentis. Comme ça j'ai eu un permis de travail (...) J'ai travaillé en Espagne, deux ans je crois plus ou moins (...) J'ai pas eu de difficultés pour trouver du travail »* (B9). Pour d'autres, ce fut plutôt l'inverse: *« en Espagne, j'ai été seulement cinq à six mois. J'ai pas trouvé le travail. La misère, tu vois, quand quelqu'un il travaille pas. Et alors, qu'est-ce que j'ai fait? Je suis venu ici en Belgique. Pas de papier, visa terminé »* (B11).

Les projets que les nouveaux migrants invoquent pour justifier leurs émigrations sont multiples, puisque les situations vécues dans le pays d'origine le sont tout autant. Il semble pourtant que certains traits soient communs. La fuite de l'insécurité, au sens large, vient d'être évo-

quée à propos des conditions favorisant l'émigration. Il est donc logique que les projets reflètent au départ cette insécurité, notamment chez les demandeurs d'asile. L'insécurité transparait également lorsque la migration a pour motif principal le travail: «*Je suis en Belgique pour travailler et gagner mieux qu'en Roumanie (...) La raison principale pour travailler en dehors, à l'étranger, c'est parce que nous n'avons pas de maison (...) En Roumanie, c'est une autre conception: tout le monde doit avoir sa maison. Je crois que c'est un sentiment de sécurité*» (G8). Outre la question de l'insécurité, les projets se formulent en général autour de l'idée d'une vie meilleure: «*[we] are looking for a live to survive*» (B16). Cette vie meilleure n'était plus envisageable dans le pays d'origine, elle est envisagée à travers l'émigration: «*pour chercher le bonheur, c'est ça, parce que c'est ce que je pense: pour le bonheur. Je suis parti du Maroc pour chercher un avenir, c'est ça*» (B9). Enfin, le cas des étudiants semble quelque peu différent puisque pour eux, le projet de départ est fondé sur l'acquisition d'un capital culturel (diplôme, recherche) qui n'est pas accessible au pays: «*je suis venu pour raison d'études (...) je veux agrandir mon champ de connaissances dans le domaine de l'alimentation, de la nutrition, donc j'ai choisi d'approfondir mes études en technologie alimentaire*» (G14). Dans la plupart des cas, le projet des étudiants et des chercheurs est temporaire, et le retour au pays est planifié avant leur arrivée en Belgique.

Pourquoi ces personnes viennent-elles réaliser leurs projets en Belgique? Une bonne partie des personnes rencontrées ne l'explique pas: «*je ne sais pas. Je suis arrivée ici et j'ai dit "où on est?"*» (B5). Bien souvent, c'est l'Europe qui est choisie, pas la Belgique: «*je ne viens pas ici en Belgique, j'ai pas choisi la Belgique, je viens en Europe*» (S12). Quand les personnes se défendent d'avoir choisi la Belgique, le hasard est invoqué: «*mon arrivée en Belgique, c'était un hasard*» (S11). Il est vrai que la Belgique peut être un point de chute inattendu, par exemple suite à un abandon conjugal: «*j'ai passé là-bas un an et demi, en Espagne. Après, je viens ici, chez ma belle-sœur. Après je reste ici une semaine. Après il est parti mon mari, je reste ici toute seule avec mes enfants*» (B14). Dans certains cas, la Belgique était avant tout un pays de transit avant d'être une destination: «*je suis venue en Belgique pour un copain de mon père, pour m'aider, pour me donner des sous, puis je retourne en France. Je suis venue ici, j'ai trouvé que le monsieur il est parti, il a disparu, il n'est pas à l'adresse, l'adresse est juste mais le monsieur il n'est pas là. Il a changé d'adresse. Après, qu'est-ce que je dois faire? J'ai pas de sous, j'ai perdu tous mes sous, j'ai perdu tout. Je suis rentrée à l'Office des étrangers*» (S8). Le

système de Dublin<sup>101</sup> peut aussi expliquer ce blocage fortuit des nouveaux migrants en Belgique: *«arrivé à Amsterdam, il y a quelqu'un qui est venu me chercher, une dame qui était venue me chercher. Voilà elle m'a conduit chez elle, et c'est là que j'ai su que j'étais en Belgique (...) J'ai quitté la Belgique pour la Finlande (...) Je suis allé demander la protection de la Finlande, des autorités finlandaises. (...) Vous demandez la protection et puis on vous dit "non, selon les accords, c'est le premier pays" (...) Puis ils m'ont dit "comme tu es resté un peu plus longtemps, un peu plus de jours en Belgique qu'en Hollande, c'est la Belgique qui est responsable d'examiner la demande"»* (S11).

D'autres parviennent à expliquer leur choix. Pour certains, la présence en Belgique de membres de leur famille est un élément décisif: *«[le papa de mon mari] est belge donc on avait plus de facilités, de possibilités ici que dans autre pays»* (G3). Pour d'autres, le mariage explique leur venue: *«un jour ma tante elle est venue (de Belgique), elle a parlé avec ma mère, avec mes parents, ils ont accepté de faire le mariage avec [mon cousin]. Je suis venue rejoindre mon mari, c'est tout»* (B8). La langue semble également influencer sur le choix de la destination: *«quelqu'un m'a dit d'aller en Espagne, mais j'aime bien le français, la langue française, c'est vrai (...) je suis venue ici parce que j'aime bien le français»* (B3); *«le français...Si tu parles, n'importe quel pays tu parles le français»* (B10). Pour certains demandeurs d'asile, la Belgique leur a été conseillée en particulier parce que *«[le passeur] qui m'a dit c'est mieux là-bas, c'est le pays des droits de l'Homme»* (B1). Un autre demandeur d'asile a d'ailleurs plus explicitement laissé entendre que la politique d'asile lui serait plus favorable en Belgique: *«quelqu'un a dit que en Belgique il y avait plus de démocratie, il y a plus de gens qui écoutent, des gens qui sont venus avec des problèmes et on m'a conseillé d'aller en Belgique (...) j'aurai pu demander l'asile en Allemagne ou en France. J'ai écouté les conseils, c'est tout (...) il m'a dit qu'il y avait un bon accueil, une bonne compréhension, il y a plus de démocratie pour les gens qui partent de leur pays, (...) pour les gens qui demandent l'asile»* (S13). Les nouveaux migrants venus après un séjour en Espagne ou en Italie, alors qu'en général leur

<sup>101</sup> La Convention de Dublin ou «Convention relative à la détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres des Communautés européennes» est entrée en vigueur en 1997 et définit les règles relatives à la responsabilité de l'examen des demandes d'asile. Elle a été remplacée le 18 février 2003 par un règlement (Règlement Dublin II, 343/2003/CE) qui établit une série de critères selon lesquels, dans l'ensemble, la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile revient à l'Etat membre qui a autorisé le demandeur à entrer ou à résider sur le territoire de l'Union Européenne.

situation économique y était bonne, expliquent que *«là-bas aussi il faut travailler pour avoir le chômage, il faut travailler un an, mais là-bas c'est pas comme ici, tu touches que pendant quatre mois le droit de chômage»* (B6). La Belgique peut être préférée en raison d'un système de couverture sociale sécurisant: *«on dit que la Belgique c'est un pays très humain, il donne de l'argent pour vivre»* (B4). Enfin, la Belgique peut être choisie en raison du coût financier du voyage: *«parce que je n'avais pas beaucoup d'argent, j'avais demandé à des copains algériens au Mali, eux m'ont dit que le moins cher c'étaient les billets de Belgique. C'est ce qui fait que j'ai acheté ceux de Belgique»* (S7).

Un trait important qui ressort de l'analyse des entretiens est la multiplicité des acteurs qui interviennent dans l'élaboration des projets migratoires. En effet, même si le migrant n'a pas d'attache particulière avec le Belgique et invoque le hasard comme explication de la destination, on comprend que le terme «hasard» signifie que le choix de la destination ne leur est pas incombé: *«la Belgique, c'est par hasard, parce qu'un monsieur en Ouzbékistan m'a conseillé d'aller en Belgique, c'est tout (...) il a fait tout le nécessaire pour que je puisse partir d'Ouzbékistan (...) il n'était pas question de choisir un pays»* (S13). Le migrant est en fait orienté, conseillé par un tiers: *«Mais, je n'ai pas choisi la Belgique (...) Mais c'est pas moi vraiment qui ai pu choisir, c'étaient les passeurs qui avaient des relations avec la Belgique»* (B19). Parfois, le choix de la destination n'incombe pas au nouveau migrant, par exemple lorsque celle-ci est imposée par un réseau de passeurs.

L'intervention de plusieurs acteurs dans la formation du projet migratoire est flagrante lorsque la migration est formellement organisée. Cette organisation formelle concerne la migration de certains étudiants et de certains travailleurs. Dans le cas des étudiants, la coopération universitaire met en place des mécanismes facilitant leur venue: *«moi je suis boursier CUD, c'est la coopération universitaire au développement, parce que le CUD c'est un programme de coopération entre université belge et université du Sud pour former des jeunes enseignants»* (G6). C'est également le cas pour l'immigration des ressortissants des nouveaux pays adhérents de l'UE travaillant dans les secteurs en pénurie, comme l'explique cet infirmier roumain: *«[en Roumanie], c'est l'Office pour la Migration. Alors, si tu veux travailler en Italie par exemple, ou en Espagne, comme agriculteur par exemple, tu déposes ton dossier et ça marche comme ça. L'Office cherche des offres de travail, tu rappelles... C'est légal»* (G8).

Cette multiplicité d'acteurs peut conférer, dans certains cas, une dimension collective à la migration. Par exemple, lorsque celle-ci se planifie dans le cadre de stratégies familiales: «*mon père m'a dit "maintenant, tu as perdu les études, il est mieux d'aller en Belgique après pour faire l'avenir ici en Belgique" (...) A ce moment là, il n'y avait personne qui travaille. On était un peu lourd pour mon père, parce qu'il ne gagne même pas 300 euros par mois, tout seul. C'est pour ça que mon père il avait envie de quelqu'un qui va l'aider, qui va travailler*» (B8); «*C'est ma famille elle a dit "il n'y a personne de notre famille en Europe, tu vas y aller"*» (B9). La stratégie familiale ne concerne pas uniquement la survie économique, mais peut se fonder sur l'acquisition d'un capital autre qu'économique, comme le capital symbolique et le prestige: «*Ils ont été satisfaits parce que partir, ça signifie déjà que tu es entrain d'augmenter, c'est la famille qui est entrain d'avoir du poids (...) le monsieur, qui est venu ici, lui devient quelqu'un*» (G9).

Cette dimension collective transparait également à travers l'impact de représentations autour de la migration socialement construites et véhiculées dans les pays d'origine. Ces représentations «prédisposent» le nouveau migrant à partir parce que «*tous les Africains rêvent de venir en Europe*» (B12), «*tous les gens au Liban, ils n'aiment pas la vie au Liban. Toutes les personnes disent "je vais à un autre pays, je ne veux pas ça"*» (B23). La migration est, dans certains pays, à ce point ancrée dans les représentations qu'elle en devient un phénomène culturel.: «*It's not only abroad. Even in Africa. You travel from village and you come to city, and then you go back to village, they expect you for money. Parce que quand tu es parti c'est comme si tu es parti en Europe aussi. It's not only Europe, it's abroad. Once you leave your village in Africa to city, they expect money from you. People expect money, not only your family, community expect money from you. Because it's the culture*» (B16). En ce sens, la migration est dans bien des cas, pour reprendre la typologie de Petersen (1969), une démarche conformiste plutôt que marginale étant donné l'ampleur prise par le phénomène migratoire dans les pays d'émigration: «*Avant, nous étions huit millions de personnes en Bulgarie. Deux millions de personnes sont parties (...) en Espagne, Allemagne, Italie, Grèce*» (G1).

Ces éléments poussent à poser l'hypothèse que le caractère structurel des migrations contemporaines est en partie déterminé par la présocialisation, dans les pays d'origine, des personnes à la migration, autrement dit par l'élaboration d'un imaginaire social et culturel favorisant la décision de migrer.

Les récits récoltés montrent assez clairement que les *projets évoluent* au cours de l'expérience migratoire: «*il se fait que tous mes projets sont chamboulés*» (G14). Tout d'abord, au début de l'immigration, la confrontation entre attentes de départ et réalité objective de la vie en Belgique peut générer des hésitations sur l'opportunité même de la migration: «*Le seul problème c'est ça: un seul salaire pour tout le monde, c'est pas assez, si ma femme reste avec les enfants. Si elle retourne en Roumanie, elle va avoir son salaire. Mais ce qui sera dur c'est que la famille sera divisée. Il y a des avantages et des désavantages*» (G8).

Deuxièmement, il est fréquent que l'installation définitive soit un scénario qui n'a pas été pensé initialement mais qui devient de plus en plus probable avec le temps. Plusieurs raisons à ce changement peuvent être identifiées. La plus courante est celle de l'ancrage, de l'habitude, qui se produit en Belgique: «*j'ai changé d'avis complètement (...), je me suis habituée ici*» (B8), «*maintenant je me sens très très très bien. J'avais pas l'intention de rester ici. Mais je crois que c'est un pays humain, qui me plaît beaucoup beaucoup. J'ai des ambiances, collègues, des copines, et je me suis attachée ici. Maintenant, j'ai appris beaucoup de choses, et je préfère rester ici*» (B3). Cet ancrage s'explique en partie par la durée de certaines procédures: «*moi je suis venu ici demander l'asile politique. On m'a dit "ça va il faut attendre". Un mois, deux mois, six mois, ça va hein. Moi j'ai attendu quatre ans. Après vous me donnez un négatif? J'ai pris l'habitude ici en Belgique. Et alors après on me dit "il faut partir"*» (B1). Parfois, l'installation s'impose pour des raisons médicales: «*j'ai eu un problème d'arythmie cardiaque (...) il fallait faire une opération d'urgence [et] j'ai subi une deuxième opération. C'est ça en fait, toutes ces raisons qui font que je suis resté en Belgique*» (G13). Pour les demandeurs d'asile, l'insécurité prolongée dans le pays d'origine amène parfois l'installation: «*la première fois, quand on est arrivé on pensait que quand c'est tranquille là-bas, après on peut retourner. Après, on s'est dit qu'on n'allait pas retourner parce que là-bas c'est jamais tranquille*» (B21). Certaines personnes invoquent un changement personnel: «*moi, ça fait cinq ans que je suis ici, si je retourne au Maroc, ça sera difficile de vivre là. Quand je vois les autres personnes, comment elles parlent là-bas...Ce sera difficile de retourner vivre au Maroc*» (B10). Avoir des enfants en Belgique et le fait qu'ils grandissent en Belgique change la donne: «*normalement, moi je pensais travailler un peu et rentrer dans mon pays. Mais maintenant, tu vois, j'ai une fille ici, j'ai fait des papiers, j'ai fait ça, j'ai fait ça, c'est obligé que tu restes*» (B11); «*Après cinq ans, sept ans qu'ils ont fait les études ici en français, et tu retournes là-bas, c'est pas bon pour*

*eux*» (B15). Toutes ces raisons permettent de comprendre pourquoi, à un moment donné, le projet migratoire qui est au départ tourné vers le pays d'origine peut s'orienter vers la société d'accueil.

A l'inverse, certains nouveaux migrants qui pensaient s'installer envisagent la possibilité de quitter la Belgique. Ce deuxième changement s'explique en partie par les difficultés rencontrées: «*Moi maintenant, la vérité, si j'ai un petit peu d'argent, c'est mieux que je retourne en Italie. C'est mieux. Je dis la vérité (...) On va retourner là à cause de ces trois ans qu'on est ici, trois ans et demi sans rien du tout*» (B10). Pour d'autres, les difficultés se conjuguent à l'attachement au pays d'origine: «*je reste pas ici, je retourne au pays pour de bon. Parce que moi devenir vieille ici et aller dans un home, je ne veux pas (...) Aujourd'hui ça va mieux chez moi, je retourne chez moi. Chacun sa place*» (B19).

Les changements de projet s'expliquent par l'évolution de la conception des possibles du migrant, de son système d'exigences une fois que sa connaissance de la Belgique, et des opportunités qu'elle offre, s'améliore. Cette explication est particulièrement bien illustrée par deux personnes rencontrées qui se sont retrouvées au départ dans des situations de traite humaine et qui ont finalement décidé de changer leur situation. La première a quitté la prostitution: «*J'ai quitté là-bas parce que moi j'avais pas envie de faire ça. Comme moi maintenant je connais vraiment la Belgique, je vois ici, if you are in study, you go to school, you want to work, il y a des chances pour toi*» (B19). La seconde s'est enfuie de la maison du diplomate qui l'avait emmenée avec lui du Niger, qui la séquestrait et la maltraitait: «*quand il m'a emmené ici, j'ai vu toutes les choses, la Belgique, ça m'a changé quoi, c'était plus comme avant, comme en Afrique (...) C'est là que ça a changé toutes ces choses (...) il est arrivé un moment où je ne pouvais pas continuer quoi*» (B22).

Ces changements de projet aboutissent en général à dévier des objectifs de départ: «*toute la planification qui a été perdue (...) c'est la vie qui m'a obligé de prendre une autre orientation. Je ne me plains plus quoi (...) pour le moment, j'ai laissé les ambitions*» (G13).

### 3. Comment se définit la réussite au cours de la trajectoire migratoire

La problématique théorique établit, d'une part, l'importance de la notion de réussite dans le cadre conceptuel de la carrière et, d'autre part, insiste sur la subjectivité du contenu de cette notion. Autrement dit, comprendre un type de carrière nécessite d'interroger le(s) sens que les acteurs sociaux donnent à la réussite, et *in fine*, à leurs actions, leur histoire, leur trajectoire. Le matériau récolté permet d'avancer quelques propositions sur le sens de la réussite pour les personnes engagées aujourd'hui dans une carrière migratoire en Belgique. Au-delà de l'évidente diversité des projets et des parcours rencontrés, l'étude des critères auxquels les nouveaux migrants recourent pour définir la réussite aboutit à la conclusion qu'il y a une certaine homogénéité.

Etant donné la place de l'insécurité déjà mentionnée à propos des projets de départ, il n'est pas étonnant que le critère de la *sécurité* soit utilisé par les nouveaux migrants pour parler de leur satisfaction à vivre en Belgique. Outre la question du contrôle par les pouvoirs publics de la violence légitime et de l'intégrité physique des personnes, la sécurité est également économique: «*c'est pas comme chez nous où il y en a qui gagnent et il y en a qui ne gagnent pas. Ici, tu travailles, tu es payé, là-bas tu travailles et tu n'es pas payé (...) ici, tout le monde est payé, que ce soit un ministre, que ce soit au plus bas de l'échelle*» (B7); «*Je suis assuré qu'il y a un revenu. Si je tombe en chômage on peut quand même vivre, pas comme les rois mais vivre, juste vivre pendant que j'ai pas de boulot*» (B17). Et même, pour les sans-papiers n'ayant pas d'existence administrative et donc aucun accès au système couverture sociale, le minimum est assuré: «*la vérité, c'est pas qu'on dit que la Belgique c'est pas bien, la vérité, la vérité, quand t'as pas quelque chose pour manger, pour les vêtements, pour ça, pour l'hospitalisation, elle aide*» (B10); «*Quand même, les enfants ils ne restent pas sans manger, ils peuvent rester à l'école*» (B14). Un autre critère rencontré est celui de l'acquisition d'un plus grand capital culturel: «*So, I was happy to get chance to study, to go to school. I never wanted to go back to Africa (...) I was happy I can let out to read and write. Even if I go back to Africa, j'ai appris quand même quelque chose*» (B16). Pour certains, cette acquisition est importante parce que «*la connaissance elle part pas (...) Parce que si tu perds l'argent, il est perdu, il est parti (...) Les connaissances, elles te couvrent toi. L'argent, toi tu le couvres*» (B20).

Ces premiers critères renvoient pour l'essentiel à la satisfaction des nouveaux migrants par rapport à leur situation actuelle, au minimum souhaitable. D'autres critères nous renseignent plus adéquatement sur ce vers quoi tend la carrière des nouveaux migrants. La liberté est le premier de ceux-ci: *«la liberté. Par exemple, en Arménie je n'allais pas au café, au restaurant, et ici je pars au café avec mes amis, avec mes collègues, avec quelqu'un. Parce que mes frères, mon frère là c'était très sévère. Non, jamais. Ici, la liberté me plaît beaucoup parce que je fais ce que je veux»* (B3). Derrière la liberté, se trouve le critère de l'autonomie de la personne, de son indépendance: *«Je suis indépendante, ça c'est la première chose. Personne ne me dit "fais cela, fais ceci", je fais ce que je veux, je me débrouille de tous les côtés. J'ai mes collègues, j'ai mon argent, j'ai mes amis. Je suis contente»* (B3). Cette autonomie semble se construire en opposition aux dispositifs de l'aide mise en place, les migrants désirant s'émanciper de cette aide: *«depuis mes douze ans, je me prends toujours en charge. Sauf ici où je ne peux pas bouger. Faut toujours commander, passer par là, demander de l'aide, (...) Arrivé ici, on me dit non tu dois seulement croiser les bras, et aller peut-être à la Croix-Rouge ou bien dans les ASBL, les églises pour avoir des petits colis, [et] rester stressé à la maison comme en prison»* (S11). L'exemple le plus représentatif de ce que peut avoir de problématique le système d'aide mis en place nous est donné par les centres d'accueil pour demandeurs d'asile: *«le centre, ce n'est pas prévu, pour rester longtemps (...) Ça a des préjudices sur ton état de santé (...) C'est dégradant»* (S9). Aussi, la vie en centre peut avec le temps aboutir à un sentiment de déshumanisation: *«six ans dans le centre, c'est pas facile. Tu vis de la même manière, tous les jours. Par exemple, le matin tu te lèves à huit heures et demi pour prendre ton petit déjeuner. Puis à midi, tu dois descendre pour faire la file, la file elle fait au moins vingt personnes, tu dois attendre pour ton repas quoi. Tous les jours c'est la même chose. Ça casse les gens (...) À la fin, tu es comme un robot, tu sais ce que tu dois faire»* (S15). Le cas des centres illustre bien le paradoxe d'une politique d'accueil qui surprotège le migrant et qui lui fait dire «on est trop aidé»: *«d'un côté, il y a l'ensemble des moyens matériels qui sont mis à ta disposition du fait que tu sois hébergé, du fait que tu sois nourri, du fait que tu sois soigné par exemple, tu reçois des traitements et tout. Mais à côté tu te dégrades aussi psychologiquement parce que tu es enfermé»* (S9).

Cette recherche d'autonomie illustre, finalement, un désir de normalité et d'inclusion par rapport à la société d'accueil: *«it's not that it's not good to help the people, but also when you help people too much (...) Me, I don't want to stay in chômage, j'aime pas! Je prie même les gens pour faire un faux*

*contrat pour moi, on me dit non. Pourquoi tu vas aller chaque fois pour faire la file? Pourquoi? I can work, pay my tax, and then I'm free. I'm free, I can live like normal people, because this how life is supposed to be. (...) We also expect to get into the system to be like the people here» (B16). La normalité reflète le désir des nouveaux migrants d'être considérés comme des personnes et non pas comme des objets sociaux, uniquement à travers le prisme de leur utilité collective et fonctionnelle: «il y a des gens qui pensent que les étrangers sont là pour travailler. Mais nous, il y a des gens qui sont là vraiment pour vivre. Nous, par exemple, on n'est pas là pour ramasser de l'argent. Nous on est là vraiment pour vivre tranquillement (...) vivre normalement, c'est ça que je cherche depuis des années ici» (G5). Par la normalité, les migrants réclament aussi des possibilités réelles d'évolution en Belgique: «pourquoi venir? C'est pas bon. Parce que tu viens ici et tu restes quatre ou cinq ans quasiment sans bouger. Ça, c'est pas bon» (B13).*

En résumé, la réussite tend d'une part vers la liberté et l'autonomie du nouveau migrant, à travers l'émancipation des dispositifs d'accueil et de l'aide prévue par les pouvoirs publics: «la liberté c'est la possibilité de choisir, le droit d'avoir ton projet de vie [par rapport auquel] les autres n'ont pas trop de choses, particulièrement l'administration, l'institution qui gère les humains, n'a pas trop à redire là-dessus, tu vois, tu as le droit de t'autodéterminer, c'est ça» (S9). D'autre part, elle tend vers la normalité, qui représente une volonté d'inclusion qui passe par la possibilité pour les nouveaux migrants de faire leurs propres choix, au même titre que les autres membres de la société belge: «un demandeur d'asile ce n'est celui qui est venu seulement pour manger, qui est venu seulement pour boire, mais aussi c'est quelqu'un qui réfléchit, et quelqu'un qui peut aussi trouver une meilleure solution à quelque chose» (S2).

Cette volonté d'inclusion du migrant décrédibilise l'image d'une immigration vectrice de contestation culturelle et normative. Les nouveaux migrants ne cherchent pas à contester les normes et les valeurs de la société d'accueil, bien au contraire: «personnellement je pense si tu viens vivre dans un pays tu dois vivre selon les règles de ce pays (...) Tu ne choisis pas ce pays pour éliminer sa culture et mettre la tienne» (G2); «Mais, quand tu viens dans un nouveau pays, tu respectes la loi. Tu ne sais pas la nouvelle culture, la nouvelle langue, la nouvelle vie. Tu respectes ça» (B23). La nécessité, selon les migrants, de l'apprentissage du mode de vie belge va dans le sens de la non contestation: «nous sommes maintenant dans la Belgique, il faut vivre maintenant comme les Belges» (B10). Il en est de même

quant à l'attitude de respect face à l'Etat et à ses lois: «*les Libanais ici, toutes les personnes... Ils ne volent pas, ils ne font pas de problèmes avec d'autres personnes. Quand ils ont les papiers, ils travaillent déclaré, directement (...) Quand tu as l'aide du CPAS, tu ne fais pas de problème avec la police, non, non, non*» (B23).

On pourrait évidemment supposer que la réussite prend au départ un autre sens, lorsque le projet se définit au pays avant qu'il connaisse des changements provoqués par l'expérience migratoire. Malheureusement, ces données ne sont pas totalement accessibles puisque pour cela il aurait fallu pouvoir rencontrer les nouveaux migrants avant leur départ. Leurs propos sont inévitablement marqués par la confrontation de leurs attentes de départ à la réalité de la société d'accueil. Néanmoins, il y a des indices d'une certaine contradiction entre la réussite vue du pays d'origine et celle définie une fois arrivé dans le pays d'accueil: «*Yes, fast money is good, but fast money is... Toi, tu envoies ça en Afrique, les gens ils mangent ça, et toi tu es ici. You are not... How do I say... You are not organized you are not stable*» (B16); «*Ils disent "il y a des gens qui souffrent là-bas et il y a des gens qui réussissent", donc c'est normal. Quand il y a des gens qui reviennent avec leur argent, ils construisent des bâtiments, ils achètent des moutons, des voitures*» (B13). La réussite se définit donc en *tension* entre l'émigration du pays d'origine, où la dimension matérielle et économique prime, et le pays d'accueil où la stabilité, l'autonomisation, le désir d'inclusion et d'évolution sociales prennent plus d'importance. Cette tension est assez bien illustrée par l'extrait suivant: «*il y a des fois, on va au Maroc en vacances mais c'est pas comme si je partais en vacances. C'est comme si je partais à l'enfer, je te jure. Parce que tout le monde il est derrière toi. Tout le monde il a besoin de quelque chose. C'est difficile, tout le monde te demande de l'argent (...) Moi, même j'ai mille euros et je n'ai pas de travail. Qu'est-ce que tu veux? Je viens de l'Europe et voilà. (...) Je leur explique mais ils disent "non", ils refusent. Ils disent "non, c'est pas vrai, parce que vous êtes bien habillé, vous avez une voiture". Alors, s'ils voient une voiture alors c'est fini! S'ils voient la voiture, même si ta voiture elle rouille, ils disent "ça va". Mais ils ne savent pas que ça se passe très mal*» (B13). Cette tension peut également s'exprimer à travers la comparaison que le migrant fait entre sa position sociale avant l'émigration et celle qu'il occupe en Belgique: «*pour moi c'est un grand changement (...) Ici, je trouve bien que je suis devenue pauvre (...) Parce que là-bas j'étais une femme de notoriété, maintenant je ne le suis pas. Là-bas j'étais bien, maintenant je trouve que... que je suis pauvre*» (S5). Le constat selon lequel la

migration aboutit à une perte de statut social, est parfois vécu comme une «*humiliation totale*» (S1).

Cette tension est révélatrice de la dimension collective de la réussite. En effet, le nouveau migrant ne fixe pas uniquement par et pour lui-même les objectifs de sa migration. Ainsi, si la réussite se définit en partie selon les attentes du pays d'origine, elle se définit également par rapport aux autres migrants engagés dans la carrière en Belgique, en comparaison à leurs situations: «*je vois des jeunes hommes de vingt-cinq ou vingt-six ans qui viennent ici, qui demandent l'asile, ils n'ont pas de papiers et puis voilà, ils travaillent n'importe comment. C'est flippant. Si des fois il a un parent qui est décédé ou leur père est malade et veut les voir, ils n'osent pas aller parce que s'ils partent ils ne reviennent plus hein. Voilà, je me dis que par rapport à eux, je peux m'estimer très heureuse*» (B12). Cette comparaison peut amener le migrant à évaluer ses chances de connaître une ascension sociale: «*j'ai vu beaucoup de personnes qui ont réussi, oui. Je connais un Turc ici qui n'avait aucun papier. Et maintenant, il a un commerce, il a trois enfants, il a un futur pour ses enfants. Il n'a pas de grandes choses, mais il a un futur pour ses enfants*» (S10). Ce dernier extrait reflète un autre aspect de la dimension collective discutée: la perspective transgénérationnelle de la réussite dans la carrière des nouveaux migrants. Le terme «transgénérationnel» signifie que les objectifs poursuivis ne touchent pas uniquement la personne elle-même, mais aussi, et de façon récurrente, ses enfants, comme pour ce père de famille marocain: «*le problème en Italie, c'est pour mes enfants. Moi, je ne peux pas continuer en Italie: quand mes enfants ils seront grands, il n'y aura pas de place [pour eux]. Quand [mon fils] sera grand, il va faire ouvrier. Moi, j'ai pas besoin de ça. Je veux voir mon fils, mes enfants qui prennent un place...place comme un avocat, un docteur*» (B10). Il y a donc une projection temporelle des objectifs vers la trajectoire de leurs enfants: «*j'ai sacrifié ma vie pour mes enfants, j'espère que mes fils ils vont avoir une meilleure vie*» (B4). La dimension transgénérationnelle peut influencer le projet dès son élaboration: «*Je suis venue ici plus pour que mon fils vienne étudier (...) J'ai vu que mon fils grandissait, et je n'avais pas assez d'argent tout le temps pour suivre ses études*» (G1). Cette dimension transgénérationnelle explique, comme nous l'avons vu plus haut, certains changements de projet. L'approche de certaines difficultés peut aussi être différente que l'on ait ou non des enfants: «*tu as beaucoup plus facile dans des difficultés quand tu as des enfants, mais quand tu es toute seule, si tu as des difficultés, c'est dur*» (G2).

La réussite, telle que définie en Belgique, dépasse de loin la simple dimension économique et matérialiste de l'accès à l'Eldorado européen. Elle nous renseigne sur les exigences et aspirations réelles des nouveaux migrants de Belgique, lesquelles ne se limitent pas à la seule sécurité physique et économique: «*Oui, c'est bien les projets. Il y a du travail ici. La vie ici c'est pas seulement pour manger et pour seulement dormir. Non. Il faut progresser petit à petit*» (B23); «*La vie c'est pas juste travailler et gagner de l'argent. Dans la vie, il y a beaucoup de choses hein. La vie par exemple avec la famille...On peut faire plusieurs choses hein (...) Vivre, c'est pas toucher mille euros pour un mois et c'est fini, on va attendre le mois prochain pour toucher...La vie, c'est pas comme ça*» (B10).

#### 4. Le rôle du statut et du travail dans la réussite

Cette compréhension de la réussite fournit un cadre d'analyse particulièrement intéressant à l'étude de la place qu'occupe le statut juridique dans la carrière migratoire. En effet, elle permet de comprendre en quoi le statut ne renvoie pas simplement à la seule dimension juridique du titre de séjour légal en Belgique. Les extraits utilisés dans les trois prochains paragraphes renvoient principalement aux expériences de personnes qui sont actuellement ou qui ont été sans-papiers. Se concentrer sur les expériences des sans-papiers se justifie dans la mesure où l'illégalité met en relief les enjeux attachés à l'acquisition des statuts.

Le statut touche directement la vision des possibles du migrant, notamment pour cette personne récemment régularisée: «*on se sent plus à l'aise, parce que maintenant je sais que je suis ici officiellement. Là ça réconforte de tout ce qu'on fait, on peut même entreprendre une initiative (...) parce que maintenant il y a quand même une possibilité*» (G13). Le statut conditionne la capacité à se projeter dans l'avenir, à planifier des stratégies, à poser des choix, à maîtriser son destin: «*Maintenant je veux les papiers d'abord, après je vais réfléchir à quelque chose. Je sais pas comment [sera] demain, après-demain*» (B2); «*Nous on n'est pas enregistrés. Et je dis "qu'est-ce que nous faire après?", nous ne pouvions pas aller à notre pays et ici c'est aussi des problèmes. Chaque mois je me dis "comment je vais payer pour cette maison 400 euros?". Dieu seulement sait*» (B5). La conception des possibles ne concerne pas que le futur, mais aussi la réalité concrète de la vie quotidienne, comme pour cette mère sans-papiers: «*[mes enfants] sont obligés*

*de prendre le métro [pour aller à l'école]. Le problème: ils ont pas de droit à un abonnement. Le problème, c'est qu'ils acceptent pas à la Stib de faire un abonnement. Et comment ils doivent faire pour payer tous les jours?» (B14).*

Le statut détermine la stabilité du séjour, et lorsque celle-ci fait défaut, le migrant est plongé dans une *insécurité* qui n'est pas que juridique: «*sans la stabilité, pour le moral et tout ça, c'est trop difficile. La vérité, pour moi, si j'ouvre la boîte aux lettres, j'ai peur que je trouve quelque chose. C'est la vérité, je vois le facteur, pfff, j'attends qu'il vient, qu'il arrive avec quelque chose, je te jure, je tremble quand je prends une lettre*». (S8) A travers cette insécurité, et la «*peur de sortir*» (S2), le statut influe sur la liberté des nouveaux migrants à se mouvoir dans l'espace public: «*On est ici, ça fait six ans et deux mois qu'on est ici, sans partir, même pas une journée ou une soirée. Pas de document: on est comme attaché*» (B21). La plupart des sans-papiers rencontrés se sentent enfermés, bloqués, contraints dans leur capacité à évoluer librement dans l'espace local du milieu de vie. Cette contrainte n'est pas que spatiale, elle est aussi sociale: «*une fois que je dis que je n'ai pas de papiers, je vois la réaction des gens, on sait que je suis quelqu'un qui ne fait pas partie, je suis ici physiquement mais je ne fais pas partie de ce qui doit être là (...) Tu n'es pas quelqu'un qui fait partie de disons... tu fais pas partie de la Belgique, ni des Belges ni des étrangers, tu fais pas partie de Belgique, tu fais pas partie de ce qui fait la vie ici*» (S9). Au final, l'insertion sociale des sans-papiers en Belgique est affectée par ces contraintes: «*ce qui m'a fait vraiment beaucoup souffrir ici, je ne suis pas rentré en contact directement avec les Européens. Je suis resté en contact avec les Noirs. Je regrette, mais je n'ai pas beaucoup de regret, ça fait partie de la vie d'un clandestin*» (S7).

Aussi, peut-on conclure que le statut n'est pas que juridique mais qu'il renvoie à l'identité sociale du migrant, à son existence sociale. Le migrant existe socialement à travers son statut puisque «*quand tu n'as pas les papiers on dirait que tu es comme un animal quoi. Tu n'as pas de pouvoir, tu n'as rien*» (B13). Les situations irrégulières ont des répercussions sur cette identité sociale: «*un sans-papiers c'est comme un mort-vivant parmi les gens*» (S7). Et le rapport à l'autre en est affecté: «*même si quelqu'un veut se disputer avec moi, je le laisse passer, je veux qu'il y ait pas de problème. Parce que moi, je n'ai pas de papier. S'il y a un problème, moi j'ai un problème, je ne veux pas encore augmenter les problèmes*» (B13). L'influence du statut s'étend, lorsque que le rapport à l'autre est conflictuel, à la capacité du migrant à revendiquer son existence, à la légitimi-

té même de sa présence en Belgique: «*si quelqu'un il fait quelque chose aux enfants, on ne peut pas intervenir. Ils disent "vous vous n'avez pas de papiers, si vous faites quelque chose, il y a la police qui va vous prendre, direct au Maroc. Vous avez même pas le droit de parler"*» (B14); «*Tu me touches? Tu as raison. Moi, je te touche, tu as raison (...) Parce que je n'ai pas où aller m'expliquer. Sinon, c'est moi qui paie en premier les pots cassés*» (S7); «*L'homme qui sait que tu es sans-papiers, même quand il va te gifler, tu peux pas aller te plaindre quelque part. Tu es sans-papiers, tu vas aller où?*» (S4).

Tous les statuts ne sont pas égaux entre eux et, au regard de la définition de la réussite précédemment décrite, on peut comprendre les raisons de cette inégalité des statuts. L'analyse du matériau récolté n'aboutit pas à la production d'une échelle hiérarchique où chaque statut occuperait une position ordonnée. Néanmoins, des conclusions peuvent être tirées si l'on interroge les critères utilisés par les nouveaux migrants pour évaluer les différents statuts occupés et/ou souhaités. Il faut souligner que ces critères renvoient aux différents droits dont découlent les statuts. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que le statut qui occupe la première place de cette hiérarchie est sans conteste celui de national. Avoir la nationalité belge représente «*la facilité, partout la facilité. On a un peu plus de droits, ça nous fait une garantie*» (B15); «*Avoir la nationalité, il y a beaucoup des... des avantages, (...) pour acheter (...) faire n'importe quoi que ça soit, avec la carte de la nationalité belge, il y a, il y a toujours la priorité*» (S5). Le premier critère de cette différenciation concerne la mobilité internationale qu'offre la nationalité: «*Quand on est réfugié reconnu, on y va pas, on ne va pas dans son pays, mais on peut aller ailleurs. Mais quand on a la nationalité belge, on peut aller au Congo*» (B7). Quand on est belge, c'est plus facile «*de demander le visa, d'aller quelque part*» (B15). Le second critère concerne le droit au regroupement familial: «*quand la famille vient ici, pour donner un visa c'est plus facile*», «*avec la nationalité, c'est facile. Avec la carte d'un an, c'est plus compliqué*» (B15). Le troisième critère est celui de l'accès au travail: «*j'espère prendre la nationalité belge (...) parce qu'il y a une différence si vous avez la nationalité ou la carte de séjour (...) Si vous avez la carte d'identité de cinq ans, vous êtes encore un étranger. [Or], c'est la priorité pour les Belges*» (B9); «*Quand on a le statut de réfugié on a les mêmes droits que le Belge, tous les mêmes droits (...) Il y a juste pour le travail quand tu te présentes quelque part ils te demandent si tu as le papier belge*» (B17).

Outre la référence faite à la nationalité belge, la différenciation entre les six statuts que le migrant peut occuper en Belgique<sup>102</sup>, même si elle est moins facilement argumentée par les nouveaux migrants, semble s'articuler autour de deux critères: la *stabilité* du séjour et l'*accès au travail*. La stabilité est notamment utilisée pour évaluer les bénéficiaires d'une régularisation: «*le Ministre de l'Intérieur dit que je devrais changer de statut, que mon séjour est limité au permis de travail*» (G14); «*Enfin, on a eu cette prolongation! Mais c'est toujours sous condition de la nouvelle prolongation, je dois encore une fois fournir les documents comme quoi je suis encore malade, les certificats médicaux*» (G13). Le second critère est lié au premier, puisque la stabilité influe sur l'accessibilité du travail: «*avant, j'avais juste une carte de un an, maintenant on m'a donné une carte de cinq ans. Peut-être c'est plus... It gives more chance to look for jobs. Souvent, avec la carte blanche, tu déposes ça, it gives the patron a little bit shame. Peut-être que cette carte de cinq ans elle va changer des choses pour moi*» (B16). Outre la question de la stabilité du séjour, certains statuts donnent plus facilement accès au travail que d'autres, à travers le système d'octroi des permis de travail décrit au chapitre 3.

On vient de le voir, la question du statut touche à celle du travail. La place qu'occupe le travail dans la carrière de migrant a également été étudiée dans l'analyse des entretiens et, au même titre que le statut, prend tout son sens si on la replace dans le contexte de la réussite. Ainsi, le travail conditionne clairement l'autonomisation du migrant, c'est-à-dire son indépendance par rapport au système d'aide dont, bien souvent, il dépend: «*Moi, je n'aime pas, je ne veux pas rester sans rien faire. L'argent facile, moi je n'en veux pas parce que dans mon pays, je travaillais, je gagnais la vie et je ne vois pas pourquoi je resterais comme ça à la maison qu'on me donne l'aide ou que j'ai mon chômage*» (B7). Ne pas travailler, c'est parfois être «*comme handicapé. Vous n'avez ni permis de travail, juste là avec le CPAS, juste manger, rester à la maison. Ici en Belgique, après quatre ans, je ne fais rien*» (B1). La grande majorité des personnes rencontrées désirent «*gagner [elles-] même[s] [leur] vie, pas que quelqu'un donne*» (B15).

<sup>102</sup> A savoir, les séjours sur base du permis de travail, les regroupements familiaux (y compris le mariage), les demandeurs d'asile, les réfugiés reconnus, les personnes qui ont été régularisées (notamment à suite à la loi de 1999) et les sans-papiers.

Outre l'émancipation individuelle, le travail favorise le sentiment d'inclusion sociale des nouveaux migrants: «*quand je dis que je veux contribuer [au développement de la Belgique], c'est travailler et payer mes impôts comme tous les Belges et voilà*» (S6); «*Quelqu'un qui est au travail, qui travaille bien s'intègre plus facilement que quelqu'un qui ne trouve pas du travail*» (G9). Il participe donc au projet d'inclusion dans la société d'accueil et de normalité par rapport à celle-ci: «*le jour que je suis tombé sur ce travail, je me suis dit que voilà, ma vie elle va s'arranger tout doucement. Je travaille, maintenant je suis tranquille. Je gagne bien*» (S12). Avoir un travail c'est aussi pouvoir «*vivre normalement*» (S9), «*comme tout le monde*» (S12).

Le travail est aussi un des éléments sur la base duquel l'identité sociale de la personne se construit: «*quand on n'a pas de travail on se sent...pfff, on est rien. Parce que des fois on pose même des questions: pourquoi je peux pas trouver de travail? Pourquoi il m'a pas pris? Qu'est ce qu'il a trouvé chez moi de mal qu'il m'a pas pris pour travailler?*» (B17). Cette importance du travail n'est pas spécifique aux nouveaux migrants. Il s'agit d'une valeur partagée par l'ensemble de la société (Dubet, 1987). Le travail affecte la condition des possibles du migrant parce que «*si quelqu'un travaille, il a un avenir. Si quelqu'un n'a pas de travail, il n'a pas d'avenir*» (B9). Il est compréhensible que pour certains, le travail soit une raison motivant un changement de projet: «*ou bien je trouve un travail ou bien je retourne au Maroc*» (B8).

## 5. Le métier de migrant: compétences et apprentissage

Notre problématique théorique a posé l'idée d'une professionnalisation, autrement dit d'un métier de migrant. L'analyse des données s'est donc attachée à identifier les *compétences* que les nouveaux migrants identifient eux-mêmes comme étant nécessaires à l'activité migratoire et, à travers elles, à l'accomplissement de leurs objectifs. Ces compétences sont:

(1) le capital culturel: d'une part, les compétences linguistiques peuvent être utiles pour la recherche d'un travail: «*si tu veux travailler...Maintenant mon mari il trouve du travail dans le Vlan, il faut parler néerlandais et français. Toujours*» (B10). Cette compétence est essentielle aussi pour la mobilité sociale: «*plus je commence à parler en français plus*

*je me sens libre de partir quelque part dans les magasins toute seule*» (G2). D'autre part, le fait de suivre une formation et d'avoir un diplôme est important: «*il ne faut pas rester comme ça, il faut étudier*» (B18); «*Si tu veux vivre en Belgique, si par exemple un Angolais il vient, il faut faire une formation*» (B19).

(2) la pro-activité: l'aptitude du migrant à «bouger», à être curieux, à aller à la rencontre des personnes et des informations susceptibles de l'aider à mieux connaître les opportunités et les contraintes de la vie en Belgique. En effet, «*il faut chercher, il faut pas rester. Quand tu restes, tu trouves rien!*» (B11). Tandis que «*quelqu'un qui fait le premier pas, il va réussir*» (S8). Dans le mesure où «*il faut demander pour connaître*» (B9), «*c'est un effort qu'il faut faire, parce que à la maison tu ne peux connaître personne*» (B15).

(3) l'expérience professionnelle: connaître «*un bon métier, être professionnel. Avoir une expérience*» (B9). Ainsi, celui qui connaît «*un petit métier en venant ici, il sera toujours bien occupé*» (G9).

(4) la connaissance des règles de la société belge: «*il faut connaître bien les règles. C'est la première chose*» (B9), «*parce que il ne faut pas sortir sans rien comprendre*» (B17).

Les données nous informent sur d'autres compétences qui ne sont pas directement identifiées par les nouveaux migrants mais qui émergent suite à l'analyse:

(5) les compétences sociales. Elles facilitent la rencontre et le contact avec les gens: «*être sociable (...), il faut parler de ta situation, bien t'exprimer. Il faut parler bien, quand tu viens: «bonjour, je cherche du travail», il faut bien s'exprimer, il faut bien parler. Il faut aller chercher, il faut taper les portes, cogner*» (B12). Cette compétence peut-être utile à l'exercice d'autres compétences, comme la pro-activité ou encore la compétence linguistique: «*Souvent, quand je rentre à la maison j'oublie tout. Avec toi, je parle bien, si quelqu'un parle français, je parle bien, mais à la maison avec la famille, non, c'est l'arabe*» (B2); «*Quand je dois aller quelque part, j'apporte personne avec moi et je parle (...)* Quand quelqu'un me parle, j'écoute bien ce qu'il dit. C'est comme ça que j'apprends» (B10). Une autre compétence sociale, déjà évoquée dans la problématique théorique à propos des sans-papiers, a été identifiée. Il s'agit de l'attitude inverse de celle qui vient d'être décrite, à savoir l'invisibilisation. (Adam *et al.*, 2002). Elle consiste en une aptitude à se faire disparaître dans l'espace public. Comme cette famille albanaise aujourd'hui régularisée: «*on avait enlevé les papiers de la boîte, la sonnette, on n'existait plus nulle part*» (B15).

(6) les compétences culturelles se distinguent à proprement parler du capital culturel (langues, formations, diplômes). Elles peuvent se résumer à l'aptitude du migrant à s'ouvrir à la différence, à des manières d'entrer en contact avec les autres qui diffèrent de celles opérant dans le pays d'origine. Le migrant *«va voir des façons de faire qu'il ne connaît pas, mais avant de les juger, qu'il essaie d'abord de les comprendre»* (S9). En effet, il y a des codes d'interaction que le migrant doit déchiffrer: *«comme la dernière fois, j'ai pris les bagages d'une vieille femme ici, c'était vraiment une vieille, elle ne pouvait pas prendre les bagages, devant moi. Il fallait que je l'aide: "bon la vieille, laisse, je vais prendre". Elle a dit "ne m'appelle pas la vieille, appelle moi madame". Tu vois, les choses comme ça, tu apprends à t'adresser à quelqu'un sans avoir vécu avec un Belge»* (S2). Comme le paragraphe suivant le démontre, cette compétence semble primordiale puisqu'elle est utile à l'exercice des cinq compétences précédemment identifiées. Elle renvoie à la manière dont le migrant acquiert les compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs et, *in fine*, à la maîtrise de sa trajectoire.

Le processus d'acquisition des compétences par les nouveaux migrants depuis leur arrivée en Belgique mérite notre attention. Pour décrire de façon globale ce processus, référence peut être faite à l'extrait suivant: *«On prend le chemin des gens en Belgique, pas le chemin des gens au Maroc»* (B11). Ce «chemin» désigne, de manière assez générale, le mode vie en Belgique. Celui-ci semble en effet faire l'objet d'un apprentissage: *«c'est pas de ma culture, je ne connaissais pas ça, mais plus le temps passe plus je me dis que chaque pays à son propre mode de vie quoi»* (B12). Différents aspects de ce mode de vie peuvent être identifiés:

(1) le rythme de vie: le rapport des migrants au temps est chamboulé par l'arrivée en Belgique: *«moi, j'ai changé ma vie. Je sais comme la vie ici... Par exemple, le temps ici il est très important. Je vois les personnes ici qui viennent, qui travaillent. La vie est régulée ici»* (B23). En Belgique, *«les gens sont pressés par le temps, ils sont pressés, c'est une vraie course contre la montre, c'est comme ça, c'est purement culturel (...) Le mot stress, c'est en Belgique que je l'ai appris»* (S6). La structure du temps fait donc l'objet d'un apprentissage car *«chaque heure, on doit être correct tous avec. Le temps, j'ai trouvé, était déjà organisé bien»* (S12).

(2) le mode de sociabilité: cet aspect renvoie directement aux compétences culturelles décrites plus haut et qui peuvent consister à *«comprendre comment se passent les relations en Belgique»* (G2). Cet aspect pose souvent problème aux nouveaux migrants rencontrés: *«par rapport à l'Afri-*

que, franchement c'est différent quand on vient au tout début. La réserve et puis on ne peut pas toquer chez quelqu'un. Voilà. Tu dis "bonjour" quand tu passes, des fois on te dit "bonjour", des fois on ne te répond même pas» (B12). Il y a des codes à découvrir: «il y a beaucoup de choses qu'on a changé comment on parle, comment on parle avec les gens. On ne peut pas dire aux gens, par exemple avec quelqu'un que je ne connais pas, "toi!", il faut dire "vous"» (B10). L'apprentissage des codes est nécessaire au développement de la sociabilité en Belgique: «c'est pas comme les Africains où on peut se rencontrer tous ensemble, où on peut toquer chez les voisins quand on veut, on n'a pas besoin de téléphoner pour dire que je vais venir» (B12); «Le respect c'est pas comme chez nous. Chez nous, si tu vois quelqu'un d'âgé, ou même pas âgé, s'il a deux sacs, et s'ils sont lourds, tu en prends un et tu aides (...) Maintenant tu vois que tu as peur que les gens peut-être comment ils vont le prendre si tu veux aider» (B15).

(3) le milieu de vie: pour certains nouveaux migrants, le milieu de vie proposé par la Belgique diffère fortement des repères du pays d'origine. C'est par exemple le cas pour des personnes ayant vécu en milieu rural qui se retrouvent dans des quartiers urbains tel que Bockstael: «il y a un peu de différences, parce qu'avant d'être ici, j'étais un paysan, je ne savais pas beaucoup de choses, et il y a ici des différences» (B13). Le contraste a également été souligné à Seraing: «là-bas, en Syrie, quand je travaillais comme fermier, c'est totalement différent de la vie ici en Belgique. Il y a beaucoup de villages là-bas. Moi aussi je viens d'un petit village» (S12).

(4) le rapport au droit et à la loi: celui-ci peut être l'objet d'une incompréhension: «c'est vraiment bizarre, parce qu'on comprend pas. Je comprends pas l'importance, je peux dire énorme que les gens donnent, accordent aux papiers ici» (G14). En effet, comme Foblets *et al.* (2004) l'ont déjà mis en évidence, le rapport au droit en Belgique n'est pas forcément identique à celui opérant dans le pays d'origine: «c'est juste que la loi ici c'est comme ça: t'as le droit, t'as le droit; t'as pas le droit, t'as pas le droit. C'est pas comme nous les Arabes, quand on dit "non, t'as pas le droit mais on va voir quelle possibilité il y a"» (B10). Ainsi, il est important d'apprendre «comment c'est le droit, ça c'est juste, ça c'est pas juste. Comment t'as le droit de ça, t'as pas le droit de ça» (B10).

Le contenu de l'apprentissage vient d'être décrit. Il est opportun maintenant de décrire le processus de l'apprentissage, c'est-à-dire les «méthodes» empruntées par l'apprentissage. La première méthode identifiée est celle du recours à un support informationnel et médiatique: «j'écoute, je lis beaucoup de choses, de livres, des journaux, et

*j'écoute la télévision*» (G2). La seconde est le mimétisme, qui consiste à copier les attitudes et comportements des personnes évoluant dans le milieu de vie: *«parce que nous on essaye de faire attention à des choses, quand tu vois que les autres ici, ils disent "comme ça, tu dois faire comme ici". Tu fais dans leurs règles, comme tout le monde. Et pour ça, nous on essaye de faire un peu comme les autres, pour ne pas faire une vie comme nous faisons là au pays»* (B15); *«Tout dépendant de ce que tu as envie de connaître des gens. If you know them, you can be like them, and even if you don't be like them, you can copy them to live with them»* (B16). La dernière méthode d'apprentissage, sans doute la plus importante, est l'insertion sociale dans le milieu de vie. Par elle, les nouveaux migrants se rendent compte des différences de mode de vie. Elle donne accès au contenu de l'apprentissage: *«je suis restée un an chez ma tante au début, (...) Chez ma tante, je vais pas sortir comme ça hein, je vais pas aller me promener comme ça (...) Mais dès que j'ai pris mon appartement, à ce moment là j'ai vu des gens...J'ai...heu...J'ai changé»* (B8). L'insertion sociale est primordiale, par exemple pour l'apprentissage de la langue: *«si tu rencontres pas des gens, tu apprends pas. Avec un dictionnaire? Pfff, tu vas passer 10 ans à étudier»* (S15). Tout comme pour la connaissance du droit et de la loi: *«le fait même de faire connaissance avec plusieurs Belges, je connais déjà, j'ai déjà une idée de la société, de certains rouages»* (S3). Cette insertion, et l'apprentissage qui en découle, passent en grande partie par le travail. En effet, *«celui qui n'a pas de boulot, qui se promène à longueur de journée, il a besoin de six, sept ans, pour pouvoir savoir à peu près ce qui se passe dans le pays. (...) Mais celui qui travaille, même deux ans de travail ça suffit pour qu'il sache à peu près comment ça roule le pays. Donc, moi je vois toujours que l'instrument d'intégration primordial, c'est le travail. (...) Pour comprendre comment les gens vivent autour de soi (...) pour connaître les gens d'un milieu, il faut pouvoir travailler avec eux»* (G14).

L'apprentissage engendre des changements chez les nouveaux migrants. Ils peuvent être relativement profonds. Un exemple intéressant nous est donné par un peintre togolais dont le procédé créatif et les thèmes travaillés ont été modifiés par l'immigration: *«sur le plan artistique, j'ai changé. Pour moi, c'est très dur. Parce que ça agit beaucoup sur moi, sur le plan technique de récupération pour mes œuvres. Oui, parce que chez moi je travaillais les bidons en plastique. Je les mettais dans le feu, je les brûle. Mais, ici, dans ma chambre, où faire le feu pour brûler les bidons? Cela agit, sur l'art que je fais, sur la manière dont je peins, sur la surface que je peins. Parce que chez moi, je faisais des grandes toiles. Donc, ça a changé ma techni-*

que (...) C'est ici en Belgique que j'ai commencé à travailler plus sur les demandeurs d'asile» (S4). Les représentations du migrant sont modifiées par l'expérience migratoire: «je suis plus la même personne, il y a des choses que je pensais avant, aujourd'hui je les pense différemment (...) Ma vision de la société, hein, ma vision du monde n'est plus la même» (S9). L'apprentissage souligne l'importance de la dimension temporelle de la carrière de migrant. En effet, «il faut prendre le temps...d'aller prendre contact aux gens, d'aller, d'entrer dans les magasins, tout ça, de voir justement, de se rendre compte (...) Mais c'est vrai que moi avec quatre ans, je commence à ne pas voir, trouver que c'est pas un problème. Ça devient une évidence quoi» (G13).

A travers les changements engendrés par l'apprentissage, on peut comprendre le caractère irréversible de la migration. L'irréversibilité signifie l'impossibilité pour le migrant de retourner en arrière, de retrouver le point initial duquel il partait à son départ du pays d'origine: «il y a certains jugements que tu peux plus cautionner, des jugements qui sont portés dans ton pays d'origine sur des phénomènes de société, que toi tu ne peux plus cautionner» (S9). Cette irréversibilité participe à l'émergence d'une «culture de l'entre-deux» qui «n'est ni celle du pays d'origine, ni celle du pays d'installation, mais un produit original» (Moreau, 1995: 24): «j'ai acquis aussi une certaine mentalité, je ne sais pas trop où la situer, mais elle n'est plus celle d'avant, ce n'est plus la mentalité de mon pays d'origine, ça c'est clair, mais elle n'est pas 100% une mentalité belge» (S9); «Depuis le départ, on n'est ni iranien ni belge, on est entre les deux, vous voyez? Si on retourne chez nous, on n'est plus iranien, on est là et on n'est pas belge» (G5). Cet entre-deux se révèle parfois aux nouveaux migrants lorsque ceux-ci retournent au pays: «moi, l'année passée, en mars, j'étais rentré [au pays]. C'était bien, mais c'est vraiment fou qu'on devient complètement étranger. C'est vraiment ... je ne comprends pas. Je n'ai pas fait beaucoup de temps quand même à l'étranger, mais je ... Je comprenais plus rien du tout. Je suivais plus le rythme. S'il faut repartir, il faut encore se réintégrer. Oui, c'est vraiment bizarre» (G14). Ce type de constat met le migrant en tension entre monde de l'émigration et monde de l'immigration: «c'est vraiment, c'est toujours fou parce que c'est un monstre bicéphale, finalement, qu'on devient. On devient complètement des renégats. On n'est jamais suffisamment belge, ni suffisamment de son pays d'origine» (G14). Cette tension, qui n'est pas spécifique aux nouvelles migrations (Sayad, 1991), est problématique lorsque la migration s'évalue dans une perspective transgénérationnelle: «les enfants ils n'ont plus de références au pays (...) C'est un sujet de débats, maintenant, actuellement avec mon épouse, parce que je ... il faudrait

*tout faire pour que les enfants aient quand même une attache au niveau de leur pays d'origine» (G14). Cette situation de l'entre-deux rappelle ainsi que le nouveau migrant n'est pas une feuille blanche, puisqu'il arrive avec sa culture, il n'est pas un sujet neutre qui peut s'imprégner sans contrainte d'une nouvelle culture. L'enjeu est aussi de garder une place où sa culture du pays d'origine puisse toujours faire sens, sans quoi le nouveau migrant est coupé d'une partie de lui-même: «mon passé, c'est comme s'il s'était effacé alors que c'est toujours dans ma tête. C'est comme si je n'avais pas existé, c'est comme si je n'avais rien fait alors que j'avais fait... plein de choses. Devant moi, je ne vois rien alors que je devrais quand même avoir, que je devrais quand même voir mon chemin» (S1). La tension causée par l'entre-deux touche donc à la maîtrise qu'a le migrant de son histoire, de son identité et, finalement, de son destin.*

Néanmoins, emprunter le «chemin des Belges» est souvent vu comme une obligation: «nous sommes maintenant dans la Belgique, il faut vivre maintenant comme les Belges. Sinon, on rentre chez nous (...) Je veux que mes enfants prennent la mentalité d'ici»; «Il faut faire avec pour réussir» (B10). Pour certains, l'obligation revient à «s'adapter et supporter tout» (B3). En quoi ce chemin est-il nécessaire à la réussite? Il semble que l'apprentissage du mode de vie améliore la maîtrise par le nouveau migrant de sa trajectoire en Belgique. En effet, en arrivant en Belgique, le nouveau migrant est confronté à la découverte, voire à des surprises qui peuvent poser problème: «la première fois, c'était difficile. On se pensait perdu» (B21). Les différents aspects du nouveau mode de vie peuvent influencer sur la maîtrise de l'expérience migratoire de la manière suivante:

La connaissance du milieu de vie facilite l'insertion sociale et permet d'avoir une meilleure connaissance des opportunités (services) existant dans le quartier de résidence: «avant, je n'avais pas où trouver de l'aide pour donner à manger à mes enfants (...) Maintenant, je n'ai pas de problème de nourriture. Parce que je vais là (distribution de colis alimentaires), et quand je vais là ils me donnent beaucoup de nourriture, assez pour une semaine (...) Avant, j'avais des problèmes, quand je ne savais pas où aller» (S10).

La connaissance du droit est bien entendu essentielle en vue de maîtriser sa trajectoire en Belgique. Ainsi, cette femme a rencontré de gros problèmes pour faire venir son mari du Maroc: «j'étais déjà divorcée quand j'ai rencontré mon deuxième mari et après 1 an et demi j'ai fait l'autre mariage. Mais, j'avais pas le divorce d'ici en Belgique. Il n'y a personne qui m'a dit "tu dois divorcer ici en Belgique"» (B8).

L'adaptation au rythme de vie et à la structure du temps permet de mieux gérer l'obligation sociale de la ponctualité: «*au pays, par exemple si on a rendez-vous à 14h00 tu vas attendre jusque 16h00 (...) Ici, j'étais jamais à l'heure, j'ai dû changer plein de rendez-vous*» (B8); «*Chez nous, le bus t'attend et il fait une marche arrière pour te prendre. Ici si tu n'es pas à l'heure, il est parti!*» (G13).

Les modes de sociabilité font également l'objet d'un apprentissage qui facilite la mobilité des nouveaux migrants dans l'espace public et social, et *in fine*, son insertion dans le milieu de vie. L'exemple des relations de genre est, dans ce cas, assez parlant: «*J'ai dit "moi je viens", mais je savais pas que les hommes sont avec les femmes à Lire et Ecrire. (...) J'ai dit à mes frères et ma mère "est-ce que lire avec les hommes, c'est pas grave?". Mes frères ils m'ont dit "c'est pas grave. Toi, [tu vas] lire et écrire pour comprendre" (...) En Belgique, c'est pas comme au pays avec les femmes. C'est pas comme les femmes qui peuvent pas entrer là ou comme, par exemple, si une femme va au magasin elle doit rentrer toute seule. Ici, on peut marcher, entrer dans les magasins, faire un petit tour (...) J'ai confiance ici. Je marche toute seule, il n'y a pas de problème*» (B2).

Outre l'apprentissage des différents aspects du nouveau mode de vie, le capital culturel paraît essentiel à la maîtrise de l'expérience migratoire: «*j'ai demandé s'il n'y a pas des formations pour faire des cours de français. [Des Congolais m'ont dit] "Oh, pourquoi? Tu parles bien déjà. C'est pour les Belges et tout". J'ai dit que non, c'est insuffisant, j'ai des lettres qui viennent à la maison et je n'arrive même pas... Je peux lire mais je ne comprends rien du tout*» (B19). Pour cette ancienne prostituée clandestine utilisée comme informatrice par la police, le choix de quitter ce milieu et de ne plus subir les pressions des policiers qu'elle renseignait est en partie déterminé par cette compétence: «*when I came, it took me another six years to study. Because I have to know. This is not Africa. In Africa, tu peux rester illettré, it's not a problem. Mais ici, même si tu ne connais pas beaucoup, il faut connaître un peu (...) Je ne savais pas lire. Alors, toutes les choses que [la police] marque dans le papier là, je ne savais rien moi. Je signalais comme ça. Après, quand je sais lire, j'ai lu des choses dures (...) Même quand des gens ils disent que je travaille pour la police, après, je vois le dossier, je lis ça, et après je me dis "c'est pas possible! C'est ça?". Moi je dis autre chose et lui, il écrit autre chose dans le papier (...) J'ai dit "je veux que vous me laissiez. I don't want to do anything with you people anymore. I paid my duty, je ne veux plus faire le police informer"» (B16).*

## 6. Les relations entre migrants : différenciation, mise en concurrence et légitimité

L'attention a été portée, au cours de l'analyse, sur les représentations qu'ont les nouveaux migrants des autres personnes engagées dans la carrière migratoire en Belgique. Les résultats obtenus mettent en lumière quatre critères qui, bien que s'entremêlant dans les discours étudiés, sont clairement identifiables comme fondant la différenciation entre migrants. Le premier critère est ethnique. Il est très souvent utilisé par les personnes rencontrées pour désigner des groupes d'«autres» migrants: les «*Congolais*», les «*Marocains*», les «*Polonais*». L'ethnicité peut également se fonder sur la couleur (Martiniello, 1995): «*moi, je dis souvent qu'il y a deux sortes d'étrangers. Il y a des étrangers noirs et les étrangers blancs*» (S4). Même lorsque ce n'est pas un groupe qui est désigné, mais une personne, le recours au critère ethnique est très fréquent: un «*ami turc*», un «*Angolais*», un «*monsieur blanc*».

Le second critère est le statut juridique occupé par les autres migrants. Par exemple, les étudiants ne se considèrent pas comme des migrants: «*un étudiant qui vient étudier, lui, je dirais, n'a pas à se culpabiliser (...) Il vient vraiment, je dirai, sans problème. Mais quelqu'un qui vient pour l'immigration a, même s'il vient demander l'asile, il a l'inquiétude qu'on peut lui refuser cet accès*» (G13). La catégorie des sans-papiers est utilisée par les migrants en général, et par les sans-papiers eux-mêmes. Les réfugiés sont également considérés comme une catégorie à part: «*on favorise le flux migratoire de ce côté-là, des réfugiés, oui, parce qu'ils ont presque tout et ils ont de l'aide que ce soit sur le niveau des transports, voilà, de l'aide financière comme ça*» (G14).

Le troisième critère est moral. Il renvoie à l'honnêteté des autres migrants: «*Il y a des gens qui profitent du système et qui gagnent bien. You understand? But there are people who don't even want to profite from the system, they want to contribute to the system and not abuse it (...) They are taking advantage, ils sont là pour l'argent du chômage*» (B16).

Le dernier critère est la durée du séjour en Belgique, qui valide la distinction entre anciens et nouveaux migrants. Ce critère ressort principalement lorsque les migrants évoquent l'exploitation des nouveaux par les anciens: «*Ils font des trahisons, des mensonges, ils te piègent: "il faut pas*

*faire ça, il faut dire ça". Tout ce que tu te fais comme contacts, ils veulent te barrer ça: "faut pas parler avec lui, c'est un Blanc, il va aller te dénoncer hein. Il ne faut pas t'approcher des gens hein. Si on te demande ton problème avec les papiers, tu dis que tu n'as rien à dire". Donc, on se fait exploiter entre nous comme ça: "tu ne parles pas avec des Blancs, hein, ils vont te dénoncer à la police hein". Ils sont en train de faire double jeu, la réalité ils vont garder au fond d'eux» (S7). L'exemple le plus emblématique de cette exploitation nous est donné dans le cadre de la prostitution clandestine: «Je lui ai dit "toi aussi, tu as été victime, et tu veux faire le même aux gens. Pour nous, quand on est venue on nous a demandé 40 000 euros. Toi maintenant, tu demandes 70 000 euros!" » (B16).*

L'analyse des entretiens révèle que le contexte des relations sociales entre migrants est marqué par les tensions: «*si on trouve des racistes, c'est des étrangers, c'est pas des Belges, mais des étrangers*» (B10); «*C'est les étrangers qui ont leurs papiers ici... 97% des étrangers qui ont leurs papiers ici, même si ça fait plus de cinquante ans, ce sont eux-mêmes nos ennemis*» (S7). Par quoi ces tensions sont-elles générées? Dans un premier temps, il faut remarquer que les critères de la différenciation sont utilisés autour de deux enjeux: d'une part, la question des procédures et des statuts et, d'autre part, l'insertion dans la société d'accueil, principalement à travers l'accès au travail. Les tensions autour des statuts et des procédures de leur acquisition sont très souvent articulées à l'usage du critère ethnique: «*il y a beaucoup de gens ici qui n'ont pas les papiers en Belgique. Et une dame m'a dit que les Noirs non, les Noirs ils ont les papiers (...) Si eux demandent les papiers, ils ont les papiers*» (B2). Il semble qu'il y ait véritablement concurrence entre migrants pour l'accès au séjour légal: «*les Congolais vont commencer à faire le racisme contre les Polonais, parce que maintenant les Polonais ils ont les papiers*» (B16). Le recours au critère moral reflète le même constat: «*même les voleurs ils reçoivent leurs papiers ici (...) Ça je comprends pas, c'est vrai ça je comprends pas. Il faut pas donner des papiers aux voleurs*» (B3); «*Les gens qui respectent en quelque sorte la loi, qui veulent aller selon les normes bien établies, ces gens-là ne sont pas acceptés*» (S11). Il en va de même pour la différenciation entre anciens et nouveaux: «*j'ai remarqué que les étrangers qui ont déjà leur papiers ici, ce sont eux-mêmes nos ennemis, pas les Blancs. Ils vont fermer toutes les portes à nous (...) Ils ne veulent pas que nous on trouve les papiers comme ils ont trouvé leurs papiers, parce qu'on aura la même égalité en Europe, ou ici, on aura la même valeur, en Europe*» (S7).

Les tensions autour de l'insertion et du travail s'articulent à la différenciation entre statuts: «*il faut aider [les sans-papiers] qui ont la bonne volonté de travailler, de vouloir se prendre en charge, [plutôt] que de mettre un mur de blocage pour une catégorie donnée et l'autre côté favoriser [les réfugiés]*» (G14). Il semble qu'il y ait donc également concurrence à propos de la question du travail: «*si on dit "laisse le travail pour l'autre", c'est qui l'"autre"? Ils sont tous au chômage, tous au CPAS. C'est qui les gens qui cherchent du travail? Les gens qui sont sans-papiers. Si quelqu'un a la carte de séjour, il a le chômage*» (B10). La division ethnique sur la question du travail illustre aussi la mise en concurrence des migrants: «*si on est plus du côté européen, on trouve plus de travail, par exemple les gens roumains, des Polonais, des Tchèques, je ne sais pas, les gens comme ça ils trouvent facilement du travail ici. Mais pour les gens qui viennent de l'autre côté, avec des cheveux noirs, avec les yeux noirs, ceux qui sont plus bronzés, c'est plus difficile pour eux de trouver du travail. A part non déclaré, en noir, c'est très difficile*» (G5).

Ainsi, les représentations et critères relatifs aux «autres» migrants, et les relations qui en découlent, sont marquées par la mise en concurrence des migrants par rapport à l'accès aux ressources: «*il y en a certains, quand ils te voient, ils croient que tu viens leur bouffer leurs sous, comme quoi tu viens occuper leur terrain (...) ils pensent du mal de toi. Tu sais que tu es mal venu*» (G14).

L'usage des critères de différenciation entre migrants et les tensions générées par la concurrence pour l'accès aux ressources nous renseignent également sur ce qui, aux yeux des nouveaux migrants, fonde la légitimité de leur présence en Belgique. Tout d'abord, le migrant légitime est involontaire, il ne choisit pas de venir, il n'est pas venu pour profiter, mais il subit sa migration: «*il y a deux types de migrants. Chez nous ont dit que si tu vois quelqu'un courir, soit il est poursuivi par la mort, soit il poursuit la vie*» (S4). Ainsi, le migrant volontaire est moins légitime et est moins en droit d'attendre quelque chose de la société d'accueil: «*le problème se pose comme ça je crois: nous avons choisi, c'est notre choix, nous ne sommes pas des réfugiés ou des demandeurs d'asile qui ont besoin de l'aide. Nous, c'est autre chose, c'est notre responsabilité*» (G8). La catégorie des «migrants économiques» désigne, en général, les migrations volontaires, en opposition aux «réfugiés politiques» qui sont des migrants involontaires et forcés à l'exil. Cette distinction fait sens pour les nouveaux migrants eux-mêmes: «*tout le monde sait que parmi [les demandeurs d'asile] il y a beaucoup d'immigrés économiques*» (G14). Ainsi, l'illégalité

des demandeurs d'asile déboutés se justifie, selon certains, par le fait qu'«il y a maintenant beaucoup de gens qui viennent ici pas parce que leur vie est en danger mais, enfin en danger oui, mais c'est plutôt des réfugiés économiques (...) Ce n'est pas tout le monde qui est en danger» (B7).

Ensuite, le migrant doit être utile à la société d'accueil, il se doit d'être actif et de travailler: «le gouvernement il doit regarder bien ça. Il faut pas donner les papiers à n'importe qui (...) [Le gouvernement] doit dire "mets-toi au travail". S'il a pas de travail, il doit retourner» (B15). La légitimité du migrant est donc également définie à travers une conception utilitariste et fonctionnelle de la migration.

Enfin, le migrant légitime est celui qui est «soumis» à la culture de la société d'accueil. A cet égard, le groupe présenté comme le moins légitime est celui des «musulmans» car ce groupe symbolise une insoumission culturelle périlleuse pour la société d'accueil: «les Arabes et les Marocains, toujours avec les foulards. Ça j'aime pas. C'est l'Europe, il faut pas...S'ils habitent ici, il faut changer quelque chose aussi. Ça veut dire qu'ils ne respectent pas le pays. S'ils respectent, alors ils vont changer quelque chose avec le foulard. C'est quoi ça? (...) Ce serait dommage que dans quelques années ici cela devienne un pays musulman» (B3).

Il est frappant de remarquer que ces différents aspects de la légitimité, telle que représentée chez les nouveaux migrants, correspondent à la conception du «bon» migrant qui est véhiculée de façon dominante dans la société européenne en général, et belge en particulier (Gsir *et al.*, 2004). Ainsi, les discours des nouveaux migrants relatifs à la légitimité de leur présence, produits dans un contexte de différenciation et de concurrence pour l'accès aux ressources, seraient le fruit d'une internalisation de la conception dominante qu'a la société d'accueil de ses migrants. L'internalisation peut, par exemple, se déceler à travers le recours au «hasard», déjà mentionné précédemment<sup>103</sup>, dont les nouveaux migrants se prévalent pour expliquer leur arrivée en Belgique. En effet, face au sentiment d'illégitimité d'une présence volontaire en Belgique, les nouveaux migrants peuvent invoquer le hasard, comme «non-choix», afin de prouver le caractère involontaire, donc légitime, de leur présence. De même, les nouveaux migrants ont très fréquemment recours à l'aspect utilitariste lorsqu'ils critiquent la politique d'intégration: «les gens qui font rien, ils ont leurs papiers direct, et les gens qui ont envie de travailler, ils ont rien du

<sup>103</sup> Voir point 2.

*tout*» (S15). La question de la soumission culturelle est, elle aussi, intériorisée, jusqu'à être reproduite dans les discours des musulmans eux-mêmes: «*moi je suis musulman. Moi j'aime pas les Marocains ou d'autres pays, je sais pas. Tout le monde pense que les musulmans c'est la même chose. C'est pas vrai ça. Les musulmans ce ne sont pas tous des terroristes*» (B1). Certains nouveaux migrants recourent à plusieurs aspects en même temps, comme cet ancien sans-papiers qui explique pourquoi, selon lui, il a obtenu la régularisation alors que tant d'autres ne l'obtiennent pas: «*j'ai dit que j'ai toujours travaillé. J'ai été jamais en mosquée, jamais à l'église, mais j'ai travaillé, j'ai touché à personne*» (B17).

Enfin, la concurrence et les tensions ne sont pas les seules à caractériser les relations et représentations réciproques entre migrants. Celles-ci sont également marquées par l'interdépendance et la solidarité, comme l'expose plus bas l'analyse de la mobilisation des ressources. Les représentations réciproques peuvent aussi refléter une tendance universaliste plutôt que différentialiste: «*il faut être solidaire avec tout le monde. Les races, il faut oublier ça, parce que Dieu il a créé tout le monde, Noirs, Blancs, c'est la même chose, la même peau, le même sang*» (B6). Il faut aussi relever que certains nouveaux migrants ont une vision globale de la place des étrangers dans la société belge: «*nous, les étrangers, toujours le même régime. Par exemple, à Charleroi, dans les mines, c'est toujours des étrangers. Dans le pétrole, c'est toujours les étrangers. On a vraiment dit "travail dur: avec les étrangers". Les Sénégalais, les Maliens, les Brésiliens, tous: les poubelles*» (B19). Cette place n'est d'ailleurs toujours conçue négativement: «*les étrangers, c'est eux qui font le business, qui bougent l'argent, qui achètent plus de ça, plus de ça. Parce que les enfants c'est eux qui montent la bourse. Si elle monte c'est parce qu'on achète plus. Les Marocains ils vont acheter plus qu'un Belge. Les Belges ils mangent un peu, nous on mange trop*» (B6). Ces visions reflètent l'existence d'une conscience collective d'appartenir à un groupe. L'un des rares exemples concrets qui viennent confirmer l'existence actuelle de cette conscience collective est l'émergence du mouvement revendicatif des sans-papiers qui ont occupé en Belgique plusieurs églises au cours de l'année 2006. Néanmoins, même pour ce cas précis, le caractère collectif du mouvement semble bien fragile. Ce constat est basé sur le fait que l'impulsion de départ de ces occupations est parfois donnée non pas par les sans-papiers eux-mêmes, mais par les associations qui travaillent quotidiennement et localement avec les sans-papiers. A cet égard, l'extrait suivant, dont l'auteur est l'ancien porte-parole d'une église occupée, est assez

significatif: «*j'ai été appelé à une réunion. La réunion a été convoquée par une assistante sociale, de l'association [XXX]. Elle a dit "comme ailleurs, ils font quelque chose [i.e. ils occupent des églises], ici il faut qu'on se retrouve pour aussi faire quelque chose". (...) Elle a dit "moi je suis assistante sociale, je vous ai tout simplement mis ensemble pour que vous puissiez trouver quelque chose à faire. C'est à vous maintenant de vous organiser entre vous"*» (S11). L'impulsion qui déclenche la mobilisation collective n'émane pas forcément des sans-papiers eux-mêmes, mais d'autres acteurs concernés par la problématique de l'irrégularité. Par ailleurs, la tension qui existe au sein même du mouvement des sans-papiers atteste de la fragilité de cette conscience collective: «*d'autres personnes sans-papiers pensent qu'ils vont introduire leur demande seulement le jour où le gouvernement va décider de régulariser les gens. Et là, on n'est pas d'accord avec ces gens-là. Alors, c'est ce qui crée des divisions*» (S11). La faiblesse de la conscience et de la mobilisation collective est en partie due aux tensions, précédemment décrites et générées par la concurrence entre migrants, mais aussi par l'individualisation des trajectoires qu'entraînent les procédures d'acquisition des statuts qui fonctionnent «au cas par cas». Cette explication est d'ailleurs confirmée par le président d'une association d'anciens migrants pour qui l'absence de politisation et la faible capacité d'auto-organisation des nouveaux migrants sont dues à l'isolement, l'individualisation et, consécutivement, une fragilité plus importantes en comparaison des anciens migrants. En cela, les nouvelles migrations se démarquent des migrations plus anciennes.

## 7. La mobilisation des ressources

La problématique théorique pose que le nouveau migrant interagit avec la structure des opportunités et des contraintes par l'intermédiaire des ressources qu'il mobilise. Cette même problématique identifie six ressources: (1) les ressources informationnelles, (2) le capital culturel, (3) le capital économique, (4) les ressources matérielles, (5) le soutien moral et psychologique, (6) les ressources statutaires.

Un premier apport de l'analyse est d'identifier une septième ressource, à savoir (7) le travail. En effet, le travail est une ressource à part entière puisque, dans certains cas, il se «donne»: «*j'étais quand même aidé par la faculté qui m'a donné quelques boulots (...) Ils le font pour d'autres étudiants. Il y a des jobs d'étudiant qu'on vous donne, qui vous dépannent*» (G13); «*J'avais connu quelqu'un qui travaillait en restaurant à Anderlecht qui m'a*

demandé si je voulais travailler comme plongeur (...) directement j'ai été engagé» (B17). Il faut donc distinguer le travail des informations stratégiques de la recherche d'emploi. Le travail ne se résume pas non plus aux ressources financière auxquelles il donne accès puisque, comme cela été expliqué précédemment à propos de la réussite, il est porteur d'un contenu social et symbolique important.

Il faut signaler que les informations, le capital culturel et le travail correspondent respectivement à une des compétences identifiées plus haut comme étant nécessaires au métier de migrant. Ces compétences sont identifiées dans la description suivante qui recense l'utilité de chaque ressource pour le nouveau migrant confronté à la structure des opportunités et des contraintes :

(1) les informations: elles concernent la compétence relative à la connaissance des règles de vie en Belgique. L'apprentissage du mode de vie passe par ces informations, notamment celles portant sur la connaissance du milieu de vie local et de la législation. Elles concernent presque tous les aspects de la vie des nouveaux migrants: les procédures d'acquisition des statuts, l'associatif local (distribution de colis alimentaires, lieux de formations), la protection légale en cas de litige avec l'employeur, l'existence du CPAS, le système politique belge, les modes de transport, le commerce alimentaire « ethnique », etc.

(2) le capital culturel: il englobe à la fois les compétences linguistiques, les formations suivies et les diplômes obtenus. L'importance du capital culturel dans le processus d'apprentissage a déjà été établie précédemment<sup>104</sup>. Néanmoins, le prochain extrait, relatif à l'entretien d'un migrant avec son assistante sociale, illustre assez bien en quoi cette ressource peut solutionner des situations problématiques: « moi, je comprenais qu'est ce qu'elle veut dire, mais je savais pas parler français. C'est ça qui peut bloquer. Et après je demandais à la dame "madame est ce que vous parlez allemand par hasard?". Et elle dit "oui, je parle un peu". Et on a tout terminé en allemand » (B17). Aussi, le capital culturel peut être l'objet d'un investissement stratégique: « mon mari, parle anglais très bien. Quand il est arrivé ici, le français c'était très difficile pour un homme qui parle anglais. Il a dit "toi, tu étudies le français, moi le flamand, pour ici, pour le pays". Par exemple, s'il y a des papiers en flamand, c'est lui qui lit. Et moi, je lis les papiers en français » (B23).

<sup>104</sup> Voir point 5.

(3) le travail: il renvoie directement à la compétence de l'expérience professionnelle. L'importance capitale du travail a déjà été suffisamment mise en évidence précédemment à propos du sens de la réussite dans la carrière de migrant. En outre, le capital financier est en partie accessible grâce à lui. Le travail, puisqu'il participe à l'insertion sociale du migrant, permet également l'accès aux ressources informationnelles: *«à mon boulot, j'ai demandé où on pouvait prendre des cours de langues pour les enfants. Elle m'a dit que c'est ici, le groupe Alpha»* (G8).

(4) le capital financier: il conditionne, fort logiquement, le rapport du migrant à la structure des opportunités et des contraintes, comme l'illustre assez bien l'extrait suivant: *«ce jour là, j'ai demandé à mon avocat ce qu'il faut faire pour moi. Il a dit qu'il fallait payer. J'ai dit "moi, je n'ai rien". Il a dit "tu dois payer parce que sinon je ne peux pas faire pour toi parce que tu n'as pas encore quatre ans [de séjour]. Il faut avoir quatre ans pour introduire un article 9.3". J'ai dit "non, parce que moi je connais quelqu'un qui a fait un article 9.3, il a fait en Belgique un an". Il a dit que je devais payer 600 euros»* (B13).

(5) les ressources statutaires: celles-ci concernent l'obtention des visas touristiques et étudiants, ainsi que les procédures d'acquisition des statuts, et en particulier la régularisation et la naturalisation. La nature de ces ressources est variable: *«j'ai mis [dans mon dossier] des preuves, des témoignages que je connais des Belges ici, les preuves que je suis des cours de français, des formations et tout ça»* (B13). Outre les témoignages, les preuves dont il est question consistent en des attestations que le migrant doit fournir afin d'étoffer son dossier. Ces attestations sont délivrées par différentes institutions: CPAS, hôpitaux, lieux de formations, commune, etc. Ces ressources peuvent également être moins matérielles et prendre la forme de petits «coups de pouce» à la progression des procédures: *«il y avait un policier de Charleroi. Il a accéléré mon dossier pour la régularisation»* (B3).

(6) les ressources matérielles: elles sont principalement mobilisées dans le cadre de l'aide alimentaire et en situation de problèmes de logement, notamment à travers l'hébergement et la fourniture de meubles.

(7) le soutien moral: il s'agit de la ressource qui a été la moins mentionnée au cours des entretiens. Elle n'en reste pas moins importante lorsque les difficultés affrontées s'accumulent: *«c'est une grande aide quand tu peux trouver les gens comme ça, parce que toutes les tristesses, toutes les peurs que nous avons eues. Parce que dans ce temps, je me disais "voilà, je prends mes enfants et je me cache quelque part". Mais quand tu vois tous ces*

*gens autour de nous, vraiment ça te donne le courage, c'est une autre vie que tu fais» (B15).*

Dans la mesure où un métier se caractérise par les problèmes qu'il pose à ceux qui l'exercent (Becker, 1985: 127), les difficultés qui jalonnent la carrière du migrant ont été étudiées. Celles-ci constituent les situations qui déclenchent la mobilisation des ressources. Les difficultés principales sont les suivantes: (1) l'acquisition des papiers (statut juridique), (2) les discriminations légales et ethniques à l'embauche, et (3) la reconnaissance des diplômes et compétences acquises dans le pays d'origine. De ces trois difficultés principales en découlent toute une série d'autres qui, si elles sont plus endémiques, n'en restent pas moins problématiques:

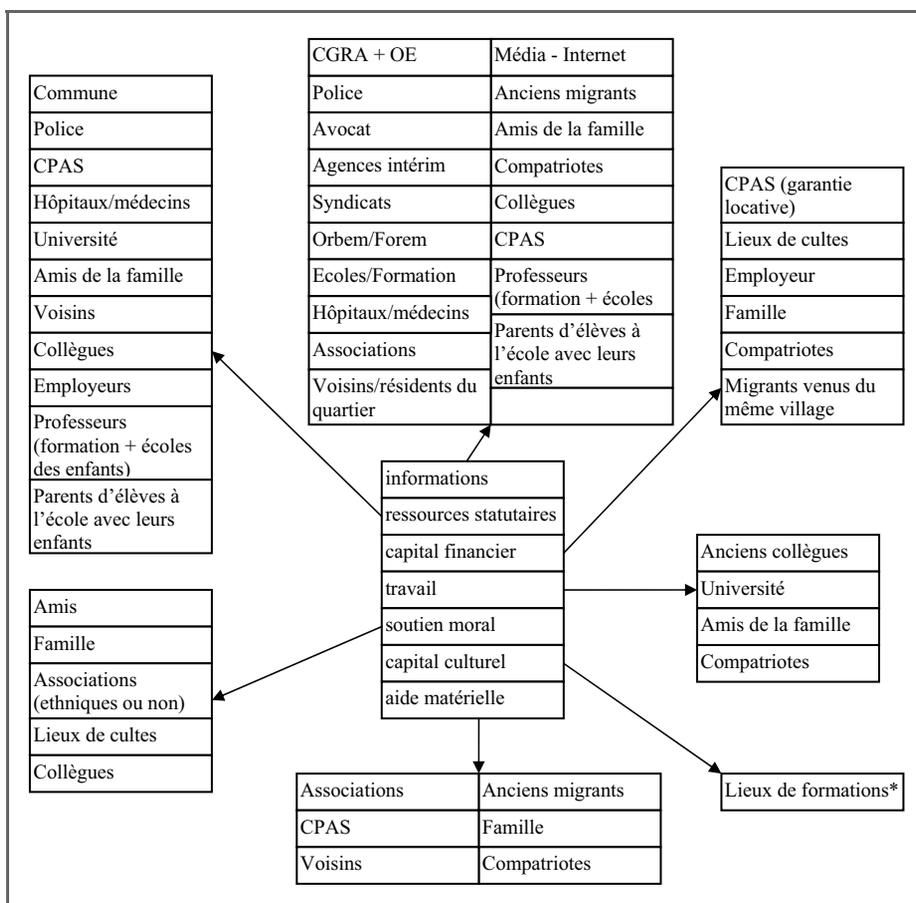
- accès et conditions de travail;
- précarité financière;
- incompréhension des procédures administratives;
- passage, souvent prolongé, par l'illégalité;
- solitude, isolement;
- accès et restrictivité du regroupement familial;
- accès et coûts des soins de santé;
- accès (coût et discriminations) et salubrité du logement;
- accès aux formations;
- durée des procédures administratives;
- déqualification professionnelle;
- dépendance par rapport au système d'aide (CPAS et chômage);
- manque de protection juridique (par exemple en cas d'un accident causé par le travail au noir);
- accès à la mobilité internationale (obtention de visa, etc.).

Les solutions avancées par les nouveaux migrants pour répondre aux difficultés, tant celles mises concrètement en place que celles stratégiquement envisagées, nous renseignent sur l'orientation que ceux-ci donnent à la mobilisation de leurs ressources. Les solutions qui ont pu être identifiées sont les suivantes:

- changement de statut: naturalisation, mariage ou régularisation;
- changement de procédure;
- patienter: notamment par rapport à la durée des procédures;
- travail (au noir);
- déménagement: changement de quartier, de ville, de Région;
- commencer une nouvelle formation en Belgique;

- soutien financier de l'étranger (famille restée au pays);
- départ de la Belgique;
- abandon du projet;
- occupation des églises;
- grève de la faim.

Il est aussi nécessaire d'approfondir l'analyse des modes selon lesquels les ressources sont mobilisées. Le schéma suivant décrit les sources d'où proviennent les ressources, autrement dit les éléments de la structure où ces ressources sont accessibles via le réseau des relations sociales du nouveau migrant:



\* Ces lieux de formation sont : les écoles de l'enseignement secondaire et supérieur, les universités, les associations offrant des cours de langues destinés aux étrangers (alphabétisation et FLE).

**Figure 1:** Accessibilité des ressources à travers le réseau social des nouveaux migrants

Ce schéma montre que les sept ressources mentionnées font partie du *capital social* du nouveau migrant, puisque toutes sont accessibles via le réseau de leurs relations formelles et informelles. L'analyse des données pose également le rôle central joué par le soutien social local dans l'accès des nouveaux migrants aux ressources. En effet, il est aisément constatable que la plupart des ressources citées sont accessibles via des sources situées dans le milieu de vie local que sont la ville et le quartier de résidence. Il faut aussi remarquer que les ressources circulent tant via des échanges formels, puisque le soutien social est en partie institutionnalisé en Belgique (CPAS, associatif), qu'à travers des relations informelles basées sur la proximité sociale, ethnique, résidentielle, etc. La frontière entre ces relations formelles et informelles est perméable puisque certains membres de l'institutionnel peuvent se lier informellement (amitié, sympathie) aux migrants qui les sollicitent. Cette perméabilité facilite les «coups de pouce» brièvement évoqués plus haut.

Les sources du soutien social ne sont pas sollicitées de manière indifférenciée selon le type de ressource mobilisée. A ce propos, les critères mentionnés par les nouveaux migrants en vue d'expliquer la sollicitation d'une personne plutôt qu'une autre fournissent des clés de lecture intéressantes.

En premier lieu, il faut souligner la prépondérance du soutien ethnique à l'arrivée du migrant en Belgique. La facilité de pouvoir s'adresser à des compatriotes, ou au minimum à des étrangers, explique en partie ce «réflexe». Comme pour ce demandeur d'asile qui a «atterri» à la gare du midi de Bruxelles: *«j'ai trouvé encore un Noir. Je lui ai demandé "je cherche ici des Mauritanien, est-ce que vous n'en connaissez pas?". Il m'a demandé "tu viens d'où toi?". J'ai dit "moi, je viens de la Mauritanie". Il a dit "tu n'as pas de papiers?". J'ai dit "moi, je n'ai rien moi, je cherche des Mauritanien pour qu'ils m'aident". Il m'a dit "Tu dois aller à l'Office des étrangers" (...) Là, j'ai vu des Mauritanien, des gens qui parlent la même langue que moi quoi. Ils m'ont expliqué tout comment ça se passe ici»* (B13). Ce réflexe n'est pas ethniquement spécifique puisqu'il concerne toutes les nationalités: *«je connaissais personne, personne et j'ai dormi pendant deux jours dans un café d'Albanais de Macédoine»* (B17). Ce réflexe peut être expliqué par la «force» du lien ethnique, puisque celui-ci facilite la communication: *«avec les Rwandais, les Burundais, on a quand même une certaine facilité, une certaine aisance de se dire quelque chose»* (G13). Parfois, le lien ethnique peut se comprendre comme un lien linguistique. Parler sa langue

maternelle n'est pas qu'affaire de facilité, mais peut aussi avoir un intérêt psychosocial, comme pour cette Congolaise: «*[quand je parle lingala], même si j'ai des problèmes je ne sens pas les problèmes. Quand on parle notre langue, je me sens magnifique, je me sens bien. On pose des questions, on parle notre langue, on me pose, moi aussi je pose, oh moi je suis très, très contente*» (B18). En outre, la solidarité est facilitée lorsqu'elle passe par ce type de lien: «*la solidarité africaine m'a beaucoup aidé, parce que si tu es logé, hébergé chez un Africain, il ne te demande pas de cotiser pour à manger. Tu sais qu'il va manger, tu vas aussi manger. Il ne te demande rien*» (S11).

Pour certains, la prépondérance du lien ethnique persiste après l'arrivée, comme pour cette jeune femme arrivée en Belgique depuis deux ans: «*si c'est un Congolais c'est "oui", si c'est pas un Congolais c'est "non, c'est pour moi, c'est pas pour toi"*» (B18). La «force» du lien ethnique vient du sentiment de confiance réciproque qu'il génère: «*Normalement, les amis en qui j'ai la confiance, ce sont des Marocains*» (B11). Néanmoins aucune personne rencontrée n'a prétendu avoir sollicité du soutien uniquement au sein du groupe ethnique d'origine. Avec le temps, la sociabilité se déplace vers d'autres personnes: «*je me suis un peu éloignée des Iraniens parce que je pensais que c'était mieux de prendre la culture d'ici*» (G5); «*Je préfère contacter les Belges. Oui, j'ai plus d'amis belges qu'arméniens*» (B4); «*J'ai des amis d'un peu partout, du Mali, Sénégal, la Côte d'Ivoire, partout, partout, Togolais, Gabonais, Péruviens, des Asiatiques*» (G13); «*c'étaient des Kosovars surtout que je connaissais et des Albanais du Kosovo aussi. Mais maintenant je connais des Italiens, je connais des Belges, des Polonais, je connais des Roumains, de toutes les races quoi!*» (B17). Le critère ethnique est donc loin d'être le seul à influencer la mobilisation des ressources.

Le soutien social peut être «coûteux», comme l'explique cette habitante de Bockstael qui a recueilli la femme et les enfants que son frère a abandonnés chez elle: «*qu'est-ce que je fais moi? Je jette les enfants à la rue? (...)* La maison elle est très petite, moi j'ai divorcé avec mon mari à cause de ça, (...) Parce qu'il m'a dit "je reste pas toujours avec ta famille avec un salon et une chambre à coucher". J'ai fait "quoi!?" (...). Comme ça, j'ai divorcé aussi». Le coût peut être de nature symbolique, plutôt que matériel ou financier, et est également supporté par la personne qui sollicite, et pas uniquement par celle qui octroie: «*si j'ai pas d'argent, je sais pas, je dois faire quoi? Je n'aime pas demander à quelqu'un de l'argent, je n'aime pas... Je ne plie pas devant quelqu'un, je suis très fière, ça!*» (B3). Certaines ressources se

démarquent donc des autres au regard du critère de l'exigence, dans le sens où les personnes sollicitées sont des «vrais» amis et où la confiance réciproque est nécessaire. Deux ressources sont concernées de façon assez générale. La première est la ressource financière: «*C'est pas facile [de demander], mais moi aussi je demande pas à n'importe qui, je demande à celui qui a confiance en moi et que moi j'ai confiance en lui*» (S12). La seconde est le soutien moral: «*s'il y a de la confiance, quand tu as un problème, tu racontes à lui le problème que tu as, je lui demande "comment je fais", et lui il peut te dire aussi (...) ils connaissent tout. Je lui [leur] dis tout*» (B11). L'accès à la ressource statutaire est, parfois, elle aussi conditionnée par la confiance réciproque: «*il y a aussi des gens que je connais mais je suis gênée de demander pour témoigner. Par exemple, les gens qui sont bien avec moi, c'est à eux que j'ai demandé (...) Il y a comme ça un pourcent qui disent "non". (...) [Il y en a] c'est pas qu'ils disent "non", mais ils ont peur quand tu demandes la photocopie de la carte d'identité, c'est ça le pire. Ils ont peur que j'ai fait quelque chose de mal, ils croient toujours que les étrangers ils font quelque chose de pas bon, voler, qu'ils tuent les gens, je ne sais pas*» (S8). Cette question de la confiance permet d'aller un peu plus en avant dans la compréhension de la force du lien ethnique. En effet, le lien ethnique suppose, pour certains, une confiance qui diminue le «risque» de l'interaction: «*je ne peux pas aller chez un Blanc en rue. Premièrement, [parce que] la personne se méfie de moi parce que je suis Noir. (...) [Il y a] la méfiance d'être jugé comme quémandeur. Parce que pour le Blanc, tous les Noirs sont des mendiants*» (S4).

Les résultats de l'analyse semblent confirmer l'hypothèse que la mobilisation des ressources du nouveau migrant pourrait être influencée par le statut qu'il occupe. Il est cohérent que le statut ait une influence puisqu'il conditionne l'accès à toute une série de droits. Dans la mesure où le statut influe sur la mobilité sociale et géographique, comme cela a déjà été mentionné plus haut, il est logique que la mobilisation des ressources en soit également affectée, notamment dans le cas des personnes sans-papiers. L'inquiétude liée à l'attente durant les procédures d'acquisition des statuts perturbe la mobilisation, comme ce fut le cas pour cet ancien demandeur d'asile aujourd'hui marié à une Belge: «*J'ai pas essayé [les cours de français gratuits] parce j'avais pas le courage dans la tête. J'avais peur de devoir partir. J'étais pas tranquille. C'est pour ça que c'était pas possible (...) Je pensais comme ça: "je connais pas mon futur". Si moi j'apprends, qu'est-ce que je vais faire. C'était un peu difficile de penser quelque chose*» (B1). Une sans-papiers arménienne a expliqué qu'elle a

dû arrêter les cours après que l'aide du CPAS ait été interrompue: «maintenant, chercher le travail et [on n'a] pas le temps pour les cours, pour étudier (...) à cause qu'on n'a pas le temps» (B5). La situation inverse est également rencontrée: «il y avait la nouvelle régularisation, et moi j'ai demandé ça. On m'a donné un an. A partir de là, j'ai commencé doucement à connaître la Belgique. Moi, comme je suis arrivé ici, je ne sais même pas lire. Je ne sais même pas lire ou écrire ou quelque chose. Et après, comme j'ai trouvé des papiers, j'ai commencé les cours» (B16). L'investissement dans certaines ressources, ici le capital culturel, peut donc être conditionné par le statut.

Une autre hypothèse testée durant l'analyse est celle d'une accessibilité à certaines ressources conditionnée par l'existence de relations avec des personnes aux caractéristiques différentes, ces relations emmenant le migrant au-delà des frontières de son groupe social intime (Granovetter, 1974). Les données mettent clairement en évidence, et de façon récurrente, l'utilité de ce type de relations puisque les personnes présentant le même profil «ont aussi des problèmes, comment ils peuvent faire [pour aider]?» (B18).

Les ressources statutaires sont celles où l'utilité des relations avec des personnes «différentes» est la plus évidente, puisque la dissimilitude devient quasiment obligatoire en termes d'accès à ces ressources. Dans le cas des témoignages figurant dans les dossiers de régularisation ou de naturalisation, la caractéristique de la nationalité est concernée. En effet, tous les auteurs des témoignages identifiés ont la nationalité belge. Le jeu de ces caractéristiques dissimilaires, par rapport à celles du migrant, s'observe également dans le cas des «coups de pouce» donnés aux dossiers: «je vous le dis franchement, j'ai joué avec les politiciens. (...) Je suis tombé sur des gens qui politiquement étaient bien placés, qui pouvaient faire quelque chose et qui ont vraiment débloqué la situation. Sinon je serais aussi peut-être à Bruxelles dans un ghetto de cinq, sept personnes sans-papiers» (S6). A cet égard, le récit d'une famille de sans-papiers d'origine albanaise est particulièrement parlant, puisqu'elle a réussi à fournir plus de cinq cent témoignages, à obtenir le soutien du bourgmestre de Bruxelles, Freddy Thielemans, et celui de la Reine Fabiola: «on a pu écrire des lettres et les envoyer à la Reine Fabiola. Suite à ça, elle nous a répondu plusieurs fois, elle a écrit au Ministère» (B15). Ils ont finalement obtenu leur régularisation. L'efficacité des ressources statutaires varie selon la position socioprofessionnelle, et parfois politique, qu'occupent leurs sources et selon le pouvoir d'influence et le prestige qui sont attachés à leurs positions.

Il est important de constater que la dissimilitude est d'autant plus nécessaire quand la situation générale des nouveaux migrants est marquée par la précarité. C'est par exemple le cas en ce qui concerne l'accès à des ressources financières complémentaires du revenu minimum d'intégration (RMI) ou du salaire. En effet, les prêts d'argent relevés sont pour la plupart accordés par des Belges. Mais, la dissimilitude pour cette ressource concerne aussi d'autres caractéristiques, tel le statut, comme l'explique ce sans-papiers: *«je connais par exemple des demandeurs d'asile qui étaient en procédure ou des gens qui avaient eu des papiers, qui travaillaient maintenant, qui sont devenus belges, qui sont naturalisés. (...) Je venais leur expliquer, (...) ils acceptaient, pour la plupart»* (S9). Dans les situations de fragilité extrême, l'aide matérielle passe aussi par des relations avec des personnes aux caractéristiques différentes: *«les Belges nous ont aidé à manger. Depuis deux ans et demi, on ne travaille pas, on n'a pas de CPAS»* (B21). L'occupation d'un logement est également facilitée par la connaissance de Belges: *«si on est étranger, on a des problèmes pour trouver une maison (...) J'ai une maison mais c'est une amie [belge] qui m'a trouvé cette maison-là. Elle a contacté le propriétaire qui ne m'a jamais vu et c'est elle qui nous a envoyés ici. Sinon pour nous ça aurait été difficile»* (G5).

Néanmoins, un élément important mis en lumière par l'analyse est que la similitude de certaines caractéristiques reste importante. En effet, connaître des personnes confrontées à des problèmes identiques peut offrir des solutions auxquelles le migrant n'aurait pas pensé ou auxquelles il n'aurait pas accès s'il ne fréquentait, par exemple, que des Belges. Les informations sur la demande de travail au noir sont particulièrement concernées ici. Le fait de connaître d'autres travailleurs clandestins, des *«gens qui sont déjà habitués au circuit»* (S9), favorise l'embauche: *«si tu es déjà ici, deux ans, trois ans, tu as quand même des connaissances et il y a des moments où on sait qu'il y a du boulot. Donc quand il y a un boulot, un ami te le dit»* (G14). La solidarité au sein du groupe ethnique est parfois mentionnée dans les entretiens relatant l'occupation de ce type d'emploi: *«certains avantages, que tu remarques, qui se trouvent quelque part, tu préfères dire ça d'abord à des gens de, de ton pays ou de ta région d'abord, avant d'élargir ça. Donc si un Ivoirien trouve du boulot maintenant, il préfère dire ça d'abord à un Ivoirien»* (G14). Ce constat est également valable pour d'autres informations. Celles, par exemple, sur les droits sociaux: *«je ne me suis pas inscrite au CPAS parce que j'ai jamais entendu, parce que dans ma famille il n'y a personne qui va au CPAS»* (B8). La connaissance de la législation et des procédures relatives à l'acqui-

tion des statuts juridiques est quant à elle facilitée par la similitude statutaire: *«j'étais dans des problèmes avec le regroupement familial de mon mari. Je me suis adressée à des gens qui ont eu presque le même cas que moi. Je leur demandais "qu'est-ce que vous avez fait?"»* (B8). Il est logique que face à un problème les nouveaux migrants *«cherchent ce que les étrangers ont fait dans le passé»* (G5) pour résoudre un problème similaire.

Il est donc stratégiquement intéressant pour le nouveau migrant d'entretenir des relations avec des personnes aux caractéristiques tant similaires que dissimilaires. Comme pour cette Marocains sans-papiers: *«ceux qui connaissent [le droit] c'est les assistants sociaux, les avocats, les services qui sont spécialisés. [Mais aussi], les gens qui sont sans-papiers, ils connaissent la loi mieux que les gens qui sont avec les papiers hein. Tu sais pourquoi? Ils bougent beaucoup hein. Ils cherchent»* (B10). Dans la mesure où la rencontre des personnes aux caractéristiques différentes suppose le franchissement des «frontières du groupe social intime», diversifier les critères de la sociabilité semble primordial pour les nouveaux migrants. La question de la confiance, qui explique partiellement la force du lien ethnique, réapparaît ici. Un enjeu important pour le nouveau migrant est de pouvoir avoir cette confiance en des personnes aux caractéristiques différentes, notamment en dehors du groupe ethnique, afin que la mobilisation de ses ressources lui permette de maîtriser au mieux sa trajectoire en Belgique. Le cas de cette mère de famille rom, qui explique pourquoi elle reste bloquée sans travail, est assez évocateur: *«parce que je ne connais pas beaucoup de gens. J'ai rencontré ici quelques personnes, rien de plus. Je n'ai pas beaucoup de confiance (...) Celui avec qui j'ai le plus confiance, c'est un Turc, où je vais acheter les tomates et les fruits, tout ça. Je parle plus avec lui parce que c'est un étranger aussi»* (S10). Par ailleurs, il faut une fois de plus souligner le rôle crucial que joue l'insertion sociale du nouveau migrant dans son milieu de vie, en particulier via le travail, puisque par ce biais la dissimilitude, et les ressources essentielles qui en découlent, sont en grande partie accessibles.

## **8. L'impact des caractéristiques individuelles sur les trajectoires: âge, genre et situation maritale**

Les pages précédentes de ce chapitre ont déjà mis en évidence l'influence de cinq caractéristiques individuelles sur le rapport du nou-

veau migrant à la structure des opportunités et des contraintes, à savoir, (1) le statut, (2) l'occupation professionnelle, (3) le niveau d'éducation, (4) la durée du séjour, (5) la nationalité.

Il subsiste trois caractéristiques dont l'influence sur la trajectoire de la carrière n'a pas encore été discutée. La première est celle de (6) l'âge du migrant. Son influence concerne essentiellement deux aspects de la trajectoire: l'apprentissage et le travail. Il semble que plus l'âge du migrant est avancé, plus l'apprentissage, et l'acquisition des compétences qui en découle, est difficile: *«je suis déjà âgée, quarante-quatre ans... A quarante-quatre ans, c'est difficile d'apprendre, c'est pas comme un petit enfant qui apprend facilement la langue»* (S1). Ainsi, l'âge est parfois invoqué pour expliquer le fait qu'il n'y a plus de motivation à se tourner en Belgique vers la formation: *«je me suis dit d'ailleurs " quand on est vieux, on n'est plus apprécié". Vraiment. Donc j'ai pas continué»* (S1). Ce sentiment de «déclassement» en raison de l'âge concerne également l'accès au travail: *«ces derniers temps, je suis un peu occupé par trouver un boulot, parce que ce n'est pas évident, surtout vu mon âge: quarante-sept ans»* (S6).

Quant aux deux dernières caractéristiques, (7) la situation maritale et (8) le genre, elles doivent être considérées conjointement puisque l'impact du genre a été, pour l'essentiel, observé dans le cadre des relations de couple des nouveaux migrants. Le seul point où cela ne semble pas être le cas, a été identifié à propos du projet de départ d'une migrante. En effet, dans la perspective générale du rôle social de la femme dans la culture de certains pays d'origine, il est légitime que ce soit elle qui tente l'expérience de la migration: *«c'est moi la première fille. En Afrique, la première fille c'est comme... It's the bread winner of the family. J'ai deux grands frères, et eux-mêmes ils me demandent de l'aide. Because I'm a woman. The woman has the money to bring. Men don't bring money. Eux-mêmes, ils... They have to pay for the woman. So, the woman is the money. (...) I had to work to give money to this people. They are counting on you. And when you don't give to them, in the society...tu es mauvaise. You understand? Tout le quartier il va dire que tu es méchante. It's like that all Africa»* (B16). Ainsi, le rôle social et économique de la femme dans la culture du pays d'origine permet de fournir un élément d'explication à la féminisation qui caractérise les migrations contemporaines.

En ce qui concerne la définition de la réussite, l'analyse des relations de genre dans le contexte marital révèle le sens particulier que peut prendre l'autonomie durant le parcours migratoire. L'extrait suivant illustre

relativement bien le sens de cette autonomie «genrée»: *«mon mari, il a tout fait. (...) C'est lui qui cherche une formation. C'est lui qui me dit "ah j'ai trouvé quelque chose de vraiment intéressant, si tu as envie de le faire", je dis "ok, je vais faire ça" (...) Je dépends plus de lui. Je ne fais pas trop de recherche par moi-même. Voilà, il est là et si j'ai besoin de quelque chose il a les informations. (...) [Je ne connais pas de Belges], à part les copains de mon mari, les Flamands et tout ça. Et là, depuis qu'il travaille à Bruxelles, ses collègues, deux ou trois collègues comme ça. (...) Mais ça m'ennuie, c'est lui qui fait tout quoi. Et voilà. A la fin du mois, c'est lui qui paye tout déjà. Et après, si les enfants ont besoin de choses, si moi j'ai besoin de chose, c'est lui aussi qui le paye. Ça m'embête mais pour l'instant j'ai pas d'autre choix.»* (B12). La situation de cette jeune mère de famille révèle, d'une part, une grande dépendance au mari en matière d'insertion sociale, d'accès aux informations et au capital financier, et, d'autre part, que cette dépendance est vécue comme une contrainte. Aussi, il semble opportun d'affirmer que la réussite passe, dans une perspective de genre, par l'autonomisation de la femme par rapport à son mari. Et, selon l'avis de l'auteur de l'extrait utilisé, cette autonomisation passe *«par le travail surtout»* (B12).

L'apprentissage réalisé par l'exercice du métier de migrant est également affecté par les relations de genre. D'un côté, cet apprentissage semble plus difficilement accessible aux femmes *«parce que les femmes sont occupées avec les enfants à la maison. Elles ont pas trop d'exemples, elles ont pas de chances pour aller travailler et sortir un peu pour avoir des contacts»* (B17). Ainsi, les mères de familles font face à des contraintes liées à l'éducation des enfants qui les bloquent dans leur insertion sociale qui est, on l'a vu, un facteur essentiel de l'apprentissage. Ce constat doit néanmoins être nuancé par le fait que, selon les données récoltées, les mères de famille, puisqu'elles ont en charge l'éducation des enfants, sont obligées d'avoir des contacts avec «l'extérieur». Par exemple, l'éducation des enfants peut être une motivation à enclencher un processus d'apprentissage: *«j'ai un peu de difficulté à m'exprimer devant les gens parce que je ne parle pas français. J'ai des enfants. J'ai commencé les cours du fait que mes enfants ils parlent français à l'école et leur maman elle parle une autre langue. C'était vraiment pour eux»* (B19). L'analyse des récits de vie tend à poser le fait que, malgré les contraintes liées aux enfants, la femme fait souvent preuve d'une plus grande capacité d'adaptation au nouveau mode de vie et aux changements qui en découlent: *«pour moi, c'est pas beaucoup difficile. Parce que j'ai les enfants, je fais tout. Mais pour mon mari...»* (S8). Comme cela a déjà été mis en

évidence dans une recherche antérieure (Gsir *et al.*, 2004), elles seraient plus flexibles face aux changements générés par la migration: «*pour les hommes, c'est plus difficile, moi je trouve (...) Je ne sais pas, peut-être que les hommes ne s'adaptent pas très facilement ici, comme les femmes. Il faut dire ça (...) par exemple, mon mari je trouve....qu'il est plus iranien que belge...je ne sais pas pourquoi*» (G5).

Ce rapport aux changements affecte d'ailleurs la nature des relations au sein du couple immigré. En effet, pour beaucoup de femmes, l'arrivée en Belgique entraîne la confrontation à des rapports sociaux de genre différents de ceux à l'œuvre dans le pays d'origine: «*la femme ici elle travaille plus qu'au Liban, la femme est comme l'homme ici. L'homme ici, il aide la femme. C'est mieux ici. Pour ça, quand tu vas acheter quelque chose, tu viens avec ta femme. Il n'y a pas de problème*» (B23). Le changement des rapports de genre contribue ainsi à l'irréversibilité de la migration déjà évoquée précédemment: «*moi, par exemple je suis une femme, pour moi je trouve que ça va être très difficile de retourner (...) Je ne suis pas la même personne que quand je suis venue ici (...) Si on retourne avec la mentalité d'ici, on ne peut pas vivre, c'est très difficile à vivre avec la mentalité d'ici en Iran, c'est totalement différent*» (G5). Ces changements provoquent des tensions au sein du couple, notamment lorsque l'homme éprouve des difficultés à les accepter: «*un père, vu ma culture d'origine, doit faire quelque chose, tu dois faire comme ça, tu vois, ça c'est comme ça (...) Parfois j'y pense, avec vous c'est facile à dire mais avec ma femme on ne parle pas de ces choses-là*» (S9). Selon un père de famille, «*on voit la répercussion au niveau de la maison parce que quand tu as emmagasiné toutes ces humiliations, tous ces déboires-là en toi, à la maison il suffit d'un rien pour que ça s'explode donc à chaque fois on se dispute*» (G14). Aussi, il n'est pas étonnant que les tensions soient mentionnées très fréquemment par les couples rencontrés: «*on a eu un petit moment où on se disputait pour n'importe quoi. Ici, en Belgique, oui, il y a eu un moment que on ne pouvait pas se parler car pour n'importe quoi, on explosait, on réagissait de mauvaise façon. (...) parce qu'on vivait des choses nouvelles*» (G3). Il est probable que ces tensions aboutissent à des séparations, mais elles peuvent également renforcer le couple: «*la cohésion au sein du couple est beaucoup plus forte qu'auparavant, à travers toutes ces difficultés qu'on a vécues*» (G14).

Dans la mesure où l'accès aux ressources passe par l'insertion sociale et où, comme cela vient d'être expliqué, l'insertion sociale est influencée par les relations de genre, il semble logique que le genre affecte la mobi-

lisation des ressources. C'est par exemple le cas des mères de famille à propos de deux ressources en particulier: le capital culturel et le travail. En effet, la fréquentation des formations semble plus difficile pour les mères de famille: «*j'ai suivi là-bas des cours pendant quelques mois, après je suis tombée enceinte. J'ai arrêté*» (B16). L'investissement de la ressource culturelle est donc influencé par le genre. Il en va de même pour le travail: «*comme je suis enceinte, il y a personne qui va m'accepter pour travailler. C'est pour ça, ça fait six mois maintenant, j'ai pas de boulot, je suis enceinte*» (B10).

On peut conclure que les caractéristiques individuelles du nouveau migrant ont bel et bien un impact sur le rapport qu'il développe à la structure des opportunités et des contraintes, et ce à travers leurs effets sur la mobilisation des ressources.

## 9. Le rapport à la structure des opportunités et des contraintes

Tout d'abord, il est intéressant de se pencher sur la perception qu'ont au départ les nouveaux migrants de cette structure avant leur arrivée, à partir du pays d'origine ou des pays tiers occupés. Il a été établi précédemment que la migration est l'objet, dans les pays d'origine, d'un imaginaire socialement construit.

Il faut d'emblée remarquer que lorsque l'image de la Belgique dans les pays d'origine est discutée, l'Europe est souvent évoquée: «*D'abord, on n'a pas d'image particulière de la Belgique, c'est l'image de l'Europe*» (G9). Un trait récurrent ressort des récits relatifs à cette image de l'Europe: une idéalisation à outrance de la vie en Europe. Cette idéalisation propose une Europe fantasmée où: «*la vie, toutes les choses sont bien, il n'y a pas de problème, c'est un paradis*» (G9). L'Europe c'est «*la richesse*» (G9), parce qu'«*il y a beaucoup d'argent*» (S5), et quand on arrive, on «*ramasse l'argent*» (G5), on a «*tout sans travailler*» (B15). A cet égard, l'extrait suivant est assez parlant: «*les Africains, we are thinking of... We come to pick the money on the floor. Il y a des lacs où tu vas aller fish for the money. (...) This all what Africans think. C'est comme une parabole. The way we use this is to make parable*» (B16). Si cette vision fantasmée de départ est largement partagée par les personnes provenant d'Afrique, elle n'en est pas pour autant une spécifique africaine: «*les gens en Russie idéalisent beau-*

*coup la vie en Europe (...) Ils pensent que voilà ils peuvent gagner facilement, qu'ils peuvent ramasser la fortune en travaillant ici, qu'ils peuvent devenir très riches. Ils pensent que l'Europe c'est en fait le paradis» (G2). On comprend la prégnance de cet imaginaire où l'Europe est fantasmée lorsque les nouveaux migrants expliquent l'accueil qui est réservé au pays à leur propres descriptions de la réalité, de leurs vécus et des difficultés rencontrées: «si tu dis "c'est pas bien", on te dit "tu es raciste, tu ne veux pas que toi t'as pas envie qu'on parte là-bas". Si tu dis la vérité, on te dit "mais nous quand même on va partir"» (B13).*

Toutefois, la Belgique bénéficie parfois d'une image qui, dans les pays d'origine, la distingue des autres pays européens. L'analyse des projets met en lumière le fait que la Belgique dispose, aux yeux de certains, d'une politique d'asile et d'une couverture sociale plutôt favorables pour les étrangers. Il ressort également des entretiens que la Belgique fait preuve d'ouverture par rapport aux étrangers: «il y avait beaucoup de gens qui voulaient venir ici. Et mon point de vue c'est que les gens croyaient que les gens parlant la langue française sont plus ouverts que les gens des autres langues. Vous voyez? Les gens de langue française sont plus ouverts aux étrangers par rapport aux Anglais, aux Allemands (...) les gens disent des Allemands qu'ils montrent qu'ils sont racistes» (G5). Aussi, «on dit que la Belgique c'est un très, très bon pays, très humain» (B3). Malgré ces quelques éléments, il faut constater la faiblesse des informations qu'ont les nouveaux migrants avant leur départ à propos de la structure des opportunités et des contraintes en Belgique. Le cas de ce couple colombien, dont le mari possède la double nationalité belgo-colombienne, illustre ce constat: «on essayait, comme on venait d'arriver, de pas trop dépenser parce qu'on n'avait pas encore de travail. Nous n'avons pas de droits pour les allocations de chômage et on savait ça, qu'à l'arrivée, on n'aurait pas d'argent de l'Etat. [Mais], on ne connaissait pas l'existence du CPAS. Si, on avait su avant, on aurait épargné l'argent et on aurait pu vivre avec le CPAS jusqu'à ce que [mon mari] trouve un travail» (G3).

Aussi, il n'est pas étonnant de relever que la confrontation des nouveaux migrants à la structure est fortement marquée par un sentiment de désillusion: «En Europe, vraiment ce sont des beaux pays, on vit très bien, il y a de l'argent. Mais ça se gagne comment? Les conditions pour gagner cet argent, les conditions de vie sont comment? C'est le stress. Qu'est ce que tu fais vraiment? "L'Europe c'est le paradis!". Qu'est ce que tu me racontes!? Quand même faut voir sur le terrain, il y a des gens qui sont dans les condi-

tions de suicide (...) Il faut dire que même s'il y a de l'argent, il y a ceux qui n'en ont pas» (G13). La Belgique, «c'est pas comme les gens au Maroc pensent, c'est pas la même chose (...) Il y a beaucoup de problèmes. Il y a les problèmes de papiers, il y a les problèmes de travail, il y a les problèmes de logement. (...) C'est pas facile, c'est le contraire, pour vivre ici avec un bon métier, avec des papiers» (B9). Cette désillusion permet d'expliquer en partie les changements de projets évoqués au début de ce chapitre. Chez certains, le sentiment de désillusion est plus ténu parce qu'ils connaissaient déjà quelques aspects de la structure, soit qu'ils y avaient voyagé et/ou que des membres de leurs familles leur avaient déjà expliqué la réalité: «dans le cadre d'une mission diplomatique, (...) je conduisais une délégation de...de douze députés burundais (...) j'avais déjà voyagé un peu en Europe (...) J'avais un grand frère qui avait étudié en France, j'avais un cousin qui a étudié à Louvain-la-Neuve. Bon, j'ai encore d'autres cousins qui ont étudié en France et d'autres ici en Belgique. (...) disons qu'on avait quand même une certaine vision sur l'Europe. (...) [Mon mari et moi] on savait ce qui nous attendait» (S1).

L'énumération des aspects de la structure sur lesquels se cristallise en général la désillusion confirme l'hypothèse, déjà mentionnée plus haut<sup>105</sup>, de la mise en concurrence des migrants par rapport à l'accès aux ressources. Tout d'abord, le coût de la vie surprend les nouveaux migrants: «quand je suis arrivé ici, je trouvais que 1000 euros c'était beaucoup d'argent. Finalement, la réalité ce n'est pas comme ça. C'est cher. Tu gagnes bien, mais la vie c'est cher ici. Peut-être que tu gagnes cinq, six fois en plus qu'en Bulgarie, et sept fois, mais c'est cher» (G1). Pour certains, la désillusion est cruelle: «La vérité, la misère que moi je connais en Belgique, là où je suis, c'est la même au Maroc. Même au Maroc, j'avais pas cette misère, cette misère que je vis en Belgique» (B10). Ensuite, l'accès au travail constitue parfois un problème inattendu: «j'ai imaginé certaines choses, en Bulgarie, que c'est possible de trouver un travail, d'être payé correct. Non, [ce fut] une dure réalité quand je suis arrivée ici. C'est différent...Presque un an et demi que je suis ici, et je n'ai pas trouvé de travail correct» (G1). Enfin, les procédures d'acquisition des statuts, en particulier leur longueur et leur complexité, est régulièrement relevée: «je pensais à autre chose là-bas, avant que je quitte la Syrie. Je pensais que je vais tomber dans n'importe quel pays européen, qu'on va m'accepter tout de suite (...) Et après tout ce que

<sup>105</sup> Voit point 6.

*j'ai fait, les interviews... Je ne savais pas qu'il y avait des interviews, tout ça, comme ça, devant un tribunal, avec un avocat» (S12).*

La structure des opportunités et des contraintes est donc relativement méconnue au départ. Sa connaissance se fait avec le temps. Il est intéressant d'observer comment évoluent les représentations de la structure au cours de la trajectoire migratoire.

Ces représentations basées sur l'expérience semblent distinguer la Belgique des autres pays européens: *«Si tu peux aller dans un autre pays, il y a beaucoup de différences pour beaucoup de choses. Mais ici, c'est le meilleur pays» (B23).* Le premier élément qui fonde la spécificité de la Belgique est sa législation: *«j'aime la Belgique, par rapport à tous les pays européens, parce qu'ils ont des droits très souples (...) Quand on voit ce qu'ils vivent en France, les Africains en France, mes amis qui viennent de Maastricht, ils disent "ah, vous, vous êtes au paradis"» (S6).* L'accueil semble particulièrement apprécié: *«la Belgique n'est pas comme l'Allemagne, l'Allemagne n'est pas comme la France tous les pays il y a des lois pour étrangers, ce n'est pas la même chose. La Belgique est très bien parce qu'on donne de l'argent, la carte SIS. Je dis la vérité» (B10).* Plus généralement, la politique d'intégration est comparativement perçue comme étant moins stricte: *«les Pays-Bas c'est difficile là-bas. Je suis déjà allé là-bas. C'est très très difficile (...) C'est difficile pour faire des papiers. Il faut connaître bien la langue, le néerlandais, normalement quand tu es contracté avec quelqu'un. Normalement c'est obligé que tu aies un bon salaire, je crois 1500, 1700, pour être accepté à la commune si tu fais un mariage» (B12).* De même, l'«ouverture» de la société est mise en évidence: *«j'ai été à Paris. C'est pas la même chose. J'ai été un mois, trente-cinq, quarante jours là-bas. J'ai vu des amis du Bengladesh. C'est pas la même. C'est vraiment différent. C'est plus difficile pour les étrangers de parler avec les Français. Pour les étrangers c'est difficile. Je ne sais pas pourquoi. Par exemple avec vous, en Belgique, les Belges ont parlé facilement, mais là-bas c'est plus difficile. Ils acceptent pas les étrangers» (B1).* L'ouverture renvoie aussi à la possibilité pour les étrangers de connaître une ascension sociale: *«quand je regarde ici la Belgique, il y a beaucoup de Marocains qui ont une grande place dans le gouvernement. (...) Quand moi j'ai regardé, j'ai vu comment les Marocains travaillent à la commune, dans la police, comme avocat, à l'hôpital» (B10).* Le seul élément sur lequel la Belgique dispose d'une image défavorable est celui du travail, tant en ce qui concerne l'offre que la rémunération: *«il n'y a pas de travail, c'est la première chose qui m'a choqué (...) C'est mieux en Italie. La vérité, si tu travailles, tu gagnes*

bien (...) *Moi, je travaillais avec 2500 euros par mois, en Italie. Je travaillais avec 2500 par mois. Je gagnais très, très bien*» (B10). Enfin, les perceptions relatives à la structure semblent un différentiel régional entre la Flandre et les autres Régions. Ce différentiel concerne d'une part l'ouverture aux étrangers: *«There are this problem in Belgium, when you are in the French community it's different, when you're in Flemish community it's different.(...) In the French community it's not gonna to be like that (...) Because I think the French people are a little bit more to live, they are living. You understand! Vivant! Il faut donner quand même un peu aux gens une chance. Give a little bit a chance to see what's the benefit of the people, what they can do (...) For me, with the French people, yes plenty of them are from all origins. For me, they are easier to connect when you are black. If you go to Liège, there are black people. You go to Mons, there are black people. But, in the Flemish area, c'est pas comme ça. In Belgium, c'est deux»* (B16). Il concerne aussi l'insertion au monde du travail: *«c'est pas facile d'avoir le permis B, en tout cas en Wallonie. C'est pas facile. Tu te fais trimbaler, de gauche à droite et tu seras découragé. Tu pourras pas ... Bon, je sais pas. On m'a dit qu'en Flandre, ça ne se passe pas ainsi. Je sais pas trop, mais ici, on te facilite pas la tâche»* (G14).

Par ailleurs, l'étude du rapport des nouveaux migrants à la structure des opportunités et des contraintes s'est focalisée sur les représentations relatives à la dimension politico-légale de cette structure. Ces représentations concernent deux aspects particuliers de la dimension politico-légale: (1) le rapport à l'Etat et aux lois, et (2) le rapport aux procédures d'acquisition des statuts.

L'analyse du rapport à l'Etat et à ses lois met en évidence plusieurs points de vue et attitudes dans le chef des nouveaux migrants. Tout d'abord, la loi est souvent vue comme un facteur d'exclusion entre les personnes. L'exclusion peut concerner les membres de la société belge en général: *«Moi je vois ici que la politique ici en Belgique elle veut que tout le monde soit séparé. Même les lois sociales (...) Moi, comme je travaille, mon salaire il est tombé tout en bas. Pourquoi? (...) Mon syndicat il m'a dit que c'est mieux d'être séparé avec ta femme. Qu'est-ce que vous voulez? Que je dois me séparer de ma femme?»* (B6). L'exclusion peut également intervenir entre Belges et étrangers: *«la Belgique ne m'accepte pas»* (S11); *«La Belgique, c'est pour les Belges (...) Ici, c'est pas chez moi. Je suis comme locataire»* (B19); *«Quand tu es étranger dans un pays, je pense tu es une deuxième classe»* (G1). Elle est parfois perçue avant tout comme une contrainte: *«je vais aller vendre la drogue pour vivre? Ça il est juste? Je vais*

*aller tuer les personnes comme ça les gens...? Moi je vais vendre de la drogue pour tuer? Ça non! Ça moi je fais pas! Je veux chercher quelque chose qui existe pour la loi. Mais la loi ne veut pas. La loi cherche toujours...je ne sais pas, je ne sais pas ce qu'elle cherche» (B10). Et, cette contrainte s'impose à l'espace des opportunités du migrant: «c'est difficile de parler parce que certaines lois, si ton problème rentre dans ce cadre-là, on peut te sauver, on peut t'aider, mais si ton problème ne rentre pas dans ce cadre-là, donc ils ne sont pas prêts à faire quelque chose pour toi» (S7).*

Malgré le sentiment d'exclusion, le rapport à la loi des nouveaux migrants est très largement marqué par le respect: «*si quelqu'un va venir ici, moi je dis qu'il faut respecter la loi» (B18). Ce respect se comprend en général comme l'expression du désir d'inclusion et d'accès à une vie normale. Mais, pas uniquement. Le sentiment d'exclusion participe également à l'attitude du respect puisque: «C'est vous les Belges qui doivent dire, c'est pas moi l'étranger (...) Moi je dis «c'est normal, il n'y a pas de problème ici». C'est normal. Il faut respecter les lois» (B19). Le respect de la loi provient donc parfois du sentiment d'être exclu de la participation citoyenne: «Moi, je n'ai pas le droit pour aller là-bas et pour dire quelque chose» (B19). Le respect peut également se comprendre dans le cadre d'un rapport de méfiance ou de crainte vis-à-vis des lois et de l'Etat: «si tu respectes la loi, tu vas vivre bien. Si tu ne respectes pas, tu vas souffrir» (B18). Cette méfiance peut aussi engendrer des réactions aboutissant à enfreindre la loi et, par exemple, à tomber dans la clandestinité: «j'ai peur que je si je m'inscris à la commune pour l'article 9.3 (...) il faut que je retourne en Italie» (B10). Néanmoins, cette méfiance n'empêche pas certains d'adopter une attitude d'affirmation vis-à-vis des pouvoirs publics: «avant, les sans-papiers se cachaient. Mais, maintenant c'est quelque chose qu'il ne faut pas cacher. Si tu es malade, il faut dire au médecin que tu es malade, il va examiner le corps. Mais, il faut oser aussi parler» (S7).*

Les représentations qu'ont les nouveaux migrants des procédures administratives qui jalonnent leurs trajectoires sont riches de plusieurs enseignements. Tout d'abord, il faut souligner une incompréhension assez généralisée des procédures, notamment de la procédure d'asile: «*je ne sais pas trop. Ils n'ont rien expliqué. Parce que j'ai regardé, je n'ai rien vu sincèrement (...) J'ai montré ma décision à mon assistante, (...) elle a rien compris aussi pourquoi ils ont refusé. L'avocat aussi a dit la même chose» (S2). Aussi, l'impression générale, tant en ce qui concerne la procédure d'asile que la régularisation, est que la chance détermine l'issue des*

procédures: «*la demande d'asile en Belgique c'est un lotto. C'est du lotto pur et simple. On tire au sort celui qui gagne*» (S11); «*[Ceux qui s'occupent de la régularisation] ne savent même pas quel dossier ils prennent en main. Le premier dossier voilà, hop ils signent, le deuxième, ils signent, le troisième ils signent. Ils ne lisent même pas. Ils choisissent au hasard*» (S15). Derrière ces déclarations, l'opacité des procédures est montrée du doigt: «*il n'y a pas de logique, les gens on dirait qu'ils ont reçu des directives qu'ils appliquent au nom de la Convention de Genève, mais il n'y a pas de critères*» (S6). L'opacité s'explique par l'incompréhension des procédures, mais aussi par un manque d'information qui nuit à leur transparence: «*quand on demande quelque chose on nous dit "il faut attendre, il faut attendre". On ne donne pas une réponse*» (B3); «*A chaque fois que je téléphone à l'Office [des étrangers], eux disent "on ne peut rien dire madame, il faut attendre". C'est tout ce qu'ils disent: attendre, attendre, attendre*».

Il est véritablement difficile d'obtenir des informations claires et fiables concernant la dimension politico-légale et les procédures: «*il faut avoir de l'information, savoir où trouver de l'information et c'est pas très évident*» (S1). Concernant les procédures, les sources sont diverses: «*je téléphone à l'avocat, sur Internet, aller à la commune pour demander quelque chose, comme ça. Et les gens qui parlent beaucoup, chacun donne son avis*». Ainsi, par exemple, certaines informations stratégiquement essentielles circulent par des canaux informels, comme ce fut le cas pour un Nigérien qui a appris l'existence de la procédure de régularisation par la communauté nigérienne. Le nouveau migrant doit donc recouper plusieurs informations parfois contradictoires. Les informations sur cette dimension sont très souvent «non officielles»: «*on a expliqué avec des amis surtout, des amis du Bangladesh qui étaient là avant. Pas avec les gens officiels*» (B1). Aussi, l'information circule souvent «de bouche à oreille» (B7): «*J'ai écouté beaucoup de personnes qui parlent: "c'est comme ça, c'est comme ça"*» (B18). La méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics affecte l'accès à l'information sur la structure: «*les fonctionnaires d'Etat, ils ne peuvent pas dire toute la vérité. Je n'ai jamais cherché à savoir quelque chose, parce que je me suis dit que, tout compte fait, ils sont tenus par le devoir, ce sont des fonctionnaires d'Etat, il y a certains trucs qui sont impossibles pour eux à dire. Je dois aller chercher mon information moi-même*» (S6). La difficulté d'accès aux informations est encore renforcée par le fait que la structure politico-légale est changeante: «*maintenant je demande toujours la loi de la Belgique [parce que] avant, c'était comme ça, mais quand ça a changé, moi je ne le savais pas*» (B8); «*Nous, en fait, on ne comprend rien. On est complètement*

*perdu (...) Surtout avec tous ces nouveaux trucs qui sortent. A chaque fois, il y a un nouveau truc qui sort* » (S15).

Face à cette difficulté d'obtenir des informations « officielles » sur la structure politico-légale, et en particulier sur les procédures, les données récoltées permettent d'avancer l'hypothèse de la constitution, par les nouveaux migrants, d'un savoir alternatif, qui circule officieusement et dont le contenu est constitué en dehors, voir en concurrence, des normes et critères établis par l'Etat. Ce phénomène a déjà été observé dans la littérature (Streiff-Fenart, 2002). Le rapport de certains nouveaux migrants à la structure est parfois directement influencé par ce savoir. C'est par exemple le cas de ce demandeur d'asile conseillé par un compatriote sur le contenu de sa demande: *« le Nigérien, chez lequel j'ai séjourné une semaine à Bruxelles, il est venu avant moi, il savait comment ça se passait, donc juste il m'a donné un sujet à traiter [pour ma demande d'asile]. Donc voilà, j'ai raconté toute une histoire que je suis venu par bateau, des trucs comme ça. Et voilà, en toute sincérité, si ça peut permettre à ce que je reste, voilà (...) Il fallait raconter des histoires, mentir, des trucs comme ça pour avoir un séjour* » (S6). Bien que certaines personnes rencontrées pensent avoir obtenu le séjour parce qu'ils ont dit la vérité, les critères qui semblent généralement, aux yeux des nouveaux migrants, jouer dans les procédures ne correspondent pas à ceux officiellement établis dans la loi. Ces critères alternatifs sont ceux à l'œuvre derrière l'opacité des procédures: *« au centre [d'accueil], j'ai vu que ceux qui ne savent pas lire et écrire, ce sont tout le temps ces gens-là qui ont eu la recevabilité, tout le temps. L'idiot, celui qui fait l'idiot, il est bien vu, il est bien recevable* » (S6). Outre l'opacité, la méfiance elle aussi participe à la diffusion de ce savoir alternatif: *« en demandant aux Africains que j'ai trouvés, on m'a dit " non, il ne faut pas aller [au centre d'accueil]! Si tu y vas, tu auras des problèmes, c'est fini, on va te rapatrier chez toi si tu vas à cette adresse-là! (...) Directement on va te prendre puis on va te rapatrier (...)". Et je suis allé dormir chez un Guinéen* » (S11). Ainsi, *« il faut tromper et bien tromper alors tu as ton séjour, mais si tu dis la vérité, et une vérité dont ils peuvent vérifier la véracité, là ton dossier ne passe pas* » (S11). Les critères qui constituent ce savoir alternatif entrent parfois clairement en concurrence avec ceux définis par l'Etat et sa législation: *« les gens qui ont réellement pas de problème, leur dossier ne sont pas examinés comme tel, mais ce sont des gens qui viennent raconter n'importe quoi qui ont les papiers* » (S11). L'exemple le plus flagrant de ce savoir alternatif sur les procédures est celui de l'entrée en grève de la faim des sans-papiers. En effet, celle-ci est devenue, aux yeux de cer-

tains, le seul véritable critère de régularisation à l'œuvre depuis l'occupation des églises en 2006: «*Moi, vous voyez je ne fais rien, je n'ai rien fait, pas de manifestation, et je vois que c'est ça le résultat: après huit ans je dois retourner [au pays]. Ça veut dire quoi? Qu'est-ce que je fais? Qu'est-ce que vous pensez? Je fais quoi maintenant? (...) Ah je fais la grève de la faim alors (...) Maintenant, quand je regarde ma situation, je me dis qu'ils avaient peut-être raison. Ils sont venus plus tard que moi, trois, quatre ans avant, et maintenant ils ont des papiers et moi non*» (G5). Ce savoir se construit en dehors du contrôle de l'Etat puisqu'il se base sur l'expérience même que les nouveaux migrants font des procédures, et qu'il circule par «*des rencontres comme ça, on discute de comment ça s'est passé. Ce sont des informations informelles, ce n'est pas sur papier*» (S6).

## 10. Le processus de la carrière migratoire : les chemins d'une insertion non linéaire

Certains migrants rencontrés ont brièvement décrit le processus général de leur carrière en Belgique. Celle-ci est perçue comme «*une route où il y a plein de cailloux*» (G1), un chemin semé d'embûches et qui demande du temps: «*j'ai fait mon chemin tout doucement, tout doucement*» (S12). Les embûches sont d'autant plus périlleuses que les nouveaux migrants n'ont pas une vision claire des directions et des bifurcations qui peuvent se présenter: «*je sais que la Belgique me donne la sécurité mais je ne suis pas du tout contente parce que je ne vois pas où je vais*» (S1); «*Maintenant, je ne sais rien de ce que je dois faire, parce qu'il n'y a pas un chemin pour m'organiser*» (S12). Les chemins qui s'offrent à eux en Belgique ne sont pas toujours visibles: «*devant moi, je ne vois rien*» (S1). Aussi, il est possible de «*perdre [son] chemin*». Si selon certains, il y a des «*étapes primordiales*» (G13) à franchir, «*comme un escalier, une fois par une fois*» (B23), la carrière est un processus fluctuant, polymorphe, où les étapes à franchir sont difficilement discernables: «*un écrivain a dit que si on lit le premier mot [d'un livre], alors on va le terminer jusqu'au dernier mot. Mais, le premièrement, il y en a pas ici, alors le dernièrement, il y en a pas [non plus] (...) Ici, il n'y a pas de début, il n'y a pas de fin*» (S12). La carrière de migrant en Wallonie et à Bruxelles, «*ce n'est pas un parcours qui est rectiligne, non, non*» (G14). Elle ne consiste pas à emprunter le chemin d'une insertion linéaire et univoque.

## 11. Conclusion

Ce chapitre propose une analyse du processus de construction de la carrière de migrant en Belgique francophone en parcourant ses dimensions clés. Les projets et motifs des nouveaux migrants à leur entrée dans la carrière renvoient globalement à une recherche de sécurité, tant physique qu'économique. L'analyse met en lumière le caractère collectif des projets et le fait que le choix du pays de destination est soumis à des contraintes, parfois jusqu'à supprimer la possibilité même de ce choix. On constate également l'élaboration, dans les pays d'origine, d'un imaginaire social et culturel favorisant la décision de migrer, autrement dit d'une présocialisation qui «prépare» à la migration.

Interroger le sens de la réussite permet de mieux comprendre la direction et la trajectoire que les nouveaux migrants souhaitent prendre en Belgique. D'une part, la réussite passe par l'autonomisation du migrant par rapport aux dispositifs d'accueil et de l'aide prévue par les pouvoirs publics. D'autre part, elle renvoie au désir de normalité des nouveaux migrants, c'est-à-dire de pouvoir faire des choix au même titre que les autres membres de la société belge. La réussite se définit donc en tension entre l'émigration du pays d'origine, où la dimension matérielle et économique prime, et le pays d'accueil où la stabilité, l'autonomisation, le désir d'inclusion et d'évolution sociales prévalent. La réussite se définit collectivement, selon les attentes du pays d'origine et en comparaison avec les situations des autres migrants engagés dans la carrière. Elle peut aussi se définir dans une perspective transgénérationnelle lorsque les objectifs des nouveaux migrants concernent en priorité leurs enfants. Tous ces éléments montrent que la réussite ne se limite pas à la seule sécurité (physique et économique) à laquelle les nouveaux migrants pensent accéder en arrivant en Europe.

Par ailleurs, au regard de cette définition de la réussite, le statut juridique et le travail occupent une place essentielle dans la carrière migratoire. Le statut juridique touche à l'identité sociale du migrant, à son existence et son inclusion sociales, tout comme le travail qui est un élément sur lequel cette identité sociale se construit.

Approcher la migration comme un métier a permis d'identifier les compétences qui, selon les nouveaux migrants, sont nécessaires à l'avancement de la carrière. Le métier de migrant nécessite l'apprentissage d'un nouveau mode de vie. L'analyse a permis d'identifier le contenu ainsi

que certaines des méthodes de cet apprentissage. Les changements engendrés chez les nouveaux migrants par l'apprentissage confèrent un caractère irréversible à la migration tout en améliorant la maîtrise de leurs trajectoires.

Les relations entre migrants sont marquées par une différenciation qui s'opère autour de critères par lesquels ils se distinguent entre eux. Cette différenciation paraît être le fruit de la mise en concurrence des migrants pour l'accès aux ressources. La différenciation et la mise en concurrence amènent les nouveaux migrants à s'exprimer sur ce qui fonde la légitimité de leur présence en Belgique. Les discours étudiés relatifs à cette légitimité semblent être en partie le fruit d'une internalisation par les nouveaux migrants de la conception dominante qu'a la société d'accueil de leur légitimité.

Outre la différenciation et les tensions engendrées par la mise en concurrence, les relations entre migrants sont aussi marquées par l'interdépendance et la solidarité. Les ressources et les situations qui en déclenchent la mobilisation ont été identifiées, tout comme l'orientation prise par cette mobilisation. Les ressources mentionnées font partie du capital social du nouveau migrant puisque toutes sont accessibles via le réseau de leurs relations, notamment celles tissées au niveau local de la ville ou du quartier de résidence. L'attrait du lien ethnique pour la mobilisation a été mis en évidence, notamment au moment de l'arrivée en Belgique. Mais, le critère ethnique est loin d'être le seul à opérer. Avec le temps, les nouveaux migrants diversifient les critères de leur sociabilité. Cette diversification est importante dans la mesure où entretenir des relations avec des personnes aux caractéristiques tant similaires que dissimilaires est stratégiquement nécessaire à la mobilisation des ressources.

Les effets des caractéristiques individuelles sur la trajectoire des nouveaux migrants sont implicitement établis par l'analyse des dimensions précédentes, à l'exception de trois d'entre elles: l'âge, le genre et la situation maritale du migrant. Elles sont donc les seules à être spécifiquement discutées. L'âge influe sur l'apprentissage et le travail. Concernant le genre, le rôle socioéconomique de la femme dans certaines cultures d'origine permet de comprendre la féminisation des migrations contemporaines. Pour le reste, l'impact du genre a été observé dans le cadre des relations de couple des migrants, donc en lien avec la situation maritale des nouveaux migrants. Les relations de genre au

sein des couples immigrés semblent affecter la définition de la réussite, le processus d'apprentissage et le rapport aux changements engendrés par la migration.

Enfin, la dernière dimension explorée concerne le rapport des nouveaux migrants à la structure des opportunités et des contraintes de la Belgique. Les perceptions qu'en ont les nouveaux migrants à partir du pays d'origine font état d'une Belgique fantasmée et méconnue. Aussi, la désillusion marque en général l'arrivée en Belgique. Avec le temps et l'expérience, la connaissance de la structure s'améliore. Les représentations issues de cette expérience dressent le portrait d'une Belgique qui se distingue des autres pays européens et où la différence entre Régions fait sens pour les nouveaux migrants. En ce qui concerne les représentations relatives à la dimension politico-légale de la structure, deux aspects sont mis en exergue: le rapport à l'Etat et à ses lois et le rapport aux procédures d'acquisition des statuts. Le premier aspect révèle à la fois un sentiment d'exclusion et de respect dans le chef des nouveaux migrants. Le second aspect est révélateur d'une incompréhension des procédures, due à leur méconnaissance mais aussi à leur opacité. Face à cette incompréhension, les nouveaux migrants se réfèrent à un savoir alternatif qui se constitue en dehors de l'Etat et des critères procéduraux définis dans la loi.

Suite à ce parcours, trois conclusions plus globales peuvent être tirées. Premièrement, le milieu de vie local (ville et quartier) a une influence capitale sur la trajectoire du nouveau migrant. En effet, ce milieu lui permet d'entrer en rapport de façon quotidienne avec la structure des opportunités et des contraintes, notamment via les institutions de proximité qui composent cette structure (commune, police, CPAS, associations, etc.). C'est également à ce niveau que s'opère l'insertion sociale des nouveaux migrants. Cette insertion locale conditionne l'apprentissage nécessaire à la maîtrise de la trajectoire migratoire et donne accès à des ressources nécessaires à une gestion efficiente des opportunités et des contraintes.

Deuxièmement, les nouveaux migrants n'affaiblissent pas, mais consolident le consensus autour des valeurs qui constituent la base de la cohésion sociale et politique de la Belgique. Le politologue John Harles (1993) a démontré que les migrants aux Etats-Unis sont des acteurs qui renforcent la cohésion de la société américaine. Il explique ce renforcement par le fait que les migrants sont, avant leur départ, présocialisés

aux valeurs, au «credo» de la société américaine, qu'ils y adhèrent avant même d'avoir rejoint les États-Unis. Cette hypothèse semble s'appliquer aux cas des nouveaux migrants de Belgique. Tout d'abord, les nouveaux migrants rencontrés sont eux aussi sujet à une présocialisation dans les pays d'origine qui participe à l'élaboration de leurs projets migratoires. Cette présocialisation ne concerne pas spécifiquement la Belgique, mais l'Europe et les valeurs que les nouveaux migrants lui attribuent. En outre, interroger la notion de réussite a mis en évidence le désir d'inclusion et de normalité par rapport à la société belge, et non un désir de contester les normes qui régulent la vie en Belgique. Aussi, l'hypothèse selon laquelle la présence des nouveaux migrants en Belgique est vectrice de cohésion sociale peut être posée. Le migrant n'est pas un marginal, sa carrière n'est pas déviante.

Troisièmement, le constat selon lequel il n'y a plus aujourd'hui de destin d'immigré (Laacher, 2002) semble s'appliquer à la carrière de migrant en Wallonie et à Bruxelles. En effet, les regards posés par les nouveaux migrants sur leurs parcours d'insertion montrent que la carrière est un processus fluctuant, polymorphe, non linéaire où les étapes à franchir sont difficilement discernables. Aussi, si la carrière de migrant n'est pas déviante, cela ne signifie pas pour autant qu'elle emprunte un chemin rectiligne, univoque. Ce chapitre démontre qu'il n'y a plus, comme par le passé, un chemin d'insertion clair mais une multiplicité de chemins et de destins possibles qui s'offrent aux nouveaux migrants construisant leur carrière en Belgique.



# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

*Marco MARTINIELLO, Andrea REA, Chris TIMMERMAN*

## 1. Conclusions générales

La présente recherche a poursuivi trois objectifs principaux: (1) Brosser un tableau quantitatif le plus complet possible de la composition et des profils-types (ampleur, taille, origine, etc.) des nouvelles migrations et des nouveaux migrants à partir d'une exploitation systématique de toutes les banques de données disponibles. (2) Mieux comprendre les causes des migrations et les trajets migratoires des nouveaux migrants arrivés en Belgique. (3) Comprendre et expliquer la «carrière migratoire», les «modes de vie» et le processus d'intégration des nouveaux migrants dans la société belge en focalisant sur des dimensions clés comme l'emploi, la formation, la participation et les interactions sociales. Ces objectifs de recherche ont été poursuivis lorsque cela était possible pour chacune des six catégories de nouveaux migrants identifiés. Les avons-nous atteints? La première partie de ce chapitre conclusion répond à cette question en insistant sur les enseignements principaux de la recherche. La seconde partie du chapitre propose des pistes plus ou moins concrètes pouvant déboucher sur des recommandations en matière de politiques publiques dans le domaine des nouvelles migrations et de l'intégration des nouveaux migrants.

Le premier enseignement général de cette recherche collective concerne le bien-fondé de la démarche qui consiste à combiner une approche théorique solide et relativement novatrice, d'une part et une approche empirique reposant sur différentes techniques d'investigation, d'autre part. Ce constat rejoint une des recommandations formulées à l'issue d'une précédente recherche menée en partie par les mêmes équipes aussi pour le compte de la Politique scientifique fédérale: «Les recherches alliant solidité théorique, rigueur méthodologique sont les plus susceptibles de produire un savoir «policy-relevant» sur le long terme. Elles doivent donc être privilégiées» (Brans *et al.*, 2004: 348).

Le deuxième enseignement général concerne la dimension théorique de la recherche et plus particulièrement la validité de notre hypothèse de travail. Nos données quantitatives et qualitatives nous permettent de

confirmer que l'évolution de la carrière migratoire des nouveaux migrants est bien en partie le résultat à la fois de la structure des opportunités ouvertes d'en haut par les institutions politiques, économiques, sociales et culturelles de la société belge et par la mobilisation d'en bas de leurs ressources (sociales, économiques, culturelles) par les acteurs, et notamment les nouveaux migrants. Ainsi, par exemple, les modalités régionalement différenciées de gestion du marché du travail sont cruciales pour expliquer l'insertion professionnelle des nouveaux migrants. Si le concept de carrière a bien permis de réconcilier les approches structurelles (macro), les approches méso et les approches micro plus basées sur l'individu, le recherche n'a pas permis d'examiner de manière approfondie ni l'importance des variables structurelles liées aux pays d'origine des nouveaux migrants, ni le rôle joué par le fonctionnement mondialisé de l'économie de marché sur la carrière des nouveaux migrants dans ce pays.

Le troisième enseignement général porte sur notre choix méthodologique de combiner une approche quantitative et une approche qualitative. Certes, de nombreux méthodologues remettent en cause la netteté présumée de la distinction entre ces deux types d'approche en insistant plutôt sur la nécessité de construire des approches quanti-quali. Toutefois, il faut bien constater que dans les débats publics et politiques, la magie des chiffres, des statistiques et des pourcentages occulte bien souvent l'intérêt de données plus qualitatives recueillies par des techniques autres que le sondage ou encore l'enquête par questionnaire. Sans entrer dans les débats méthodologiques actuels à propos des approches quanti-quali, cette recherche souligne selon nous les nombreux avantages de combiner l'analyse de données chiffrées et de données non-chiffrées pour rendre compte des dynamiques migratoires contemporaines. Ni les statistiques, ni les récits de vie ne peuvent à eux seuls raconter toute l'histoire des mécanismes migratoires et post-migratoires. Il s'avère indispensable de mobiliser toutes les données quantitatives et qualitatives disponibles. C'est le pari que nous avons tenté dans cette recherche.

Au-delà de ces enseignements généraux, plusieurs conclusions peuvent être tirées au regard de nos objectifs de recherche. La première est un constat irréfutable: nous ne sommes plus dans le scénario de l'immigration zéro. De nouveaux migrants arrivent en Belgique et ils n'entrent pas seulement par les portes du regroupement familial ou de

l'asile. Bien que l'immigration soit généralement en hausse, plus de la moitié des nouveaux migrants (à partir de 2005) possède un statut temporaire. Sur la base de ces données, on peut formuler l'hypothèse qu'une partie des nouveaux migrants vient en Belgique moins pour s'y installer d'emblée de manière permanente que pour concrétiser des projets spécifiques probablement liés à l'emploi et à l'éducation. Par ailleurs, l'accroissement de l'attribution des permis de travail démontre que l'immigration du travail en Belgique est une réalité. Ainsi, les carrières des migrants sont d'abord des carrières de travailleurs. En outre, l'analyse des carrières démontre qu'il est réducteur de parler des migrants selon le type de titre de séjour ou la porte d'entrée (demandeur d'asile, étudiant, travailleur, regroupement familial). Les statuts juridiques présentent la position des migrants à un moment donné alors que les carrières mettent en évidence les changements de statut, passant d'une absence de statut à une précarité du statut ou à une stabilisation de ce dernier. En ce qui concerne les profils-types des nouvelles migrations et des nouveaux migrants, la recherche indique qu'il ne faut pas traiter les «nouveaux migrants» comme un groupe homogène. Ils présentent en effet des profils variés que ce soit au niveau de leur pays d'origine, de leur niveau d'éducation, de leur parcours vers la Belgique, des modalités de leur intégration dans les différentes Régions du pays et de leur statut juridique. Parmi les «nouveaux» pays d'origine, l'examen des données disponibles permet de souligner l'importance de la Pologne, de la Roumanie, de la Chine et de l'Inde. Les «nouvelles» immigrations roumaines et polonaises touchent d'abord Bruxelles et la Région flamande. Les «nouvelles immigrations» chinoise et indienne sont particulièrement importantes en Région flamande. Les «anciennes» migrations continuent de prédominer en Wallonie même si cette Région est elle aussi touchée par des «nouvelles» migrations. Comme l'ont observé Castles et Miller (2003), les nouveaux migrants se caractérisent aussi par une forte féminisation, les femmes pouvant ouvrir des carrières migratoires aux hommes.

Par ailleurs, les nouveaux migrants présentent d'une manière générale un niveau d'éducation supérieur à celui des migrants vivant dans le pays depuis plus de dix ans. On remarque même souvent une surqualification des nouveaux migrants et de ceux qui obtiennent la nationalité belge, laquelle peut générer des tensions entre nouveaux et anciens migrants en raison d'une compétition objective sur le marché du travail. Cela dit, ces nouveaux migrants hautement éduqués ont moins de

chances de trouver un emploi correspondant à leur niveau d'éducation que les migrants déjà établis. Cela pourrait illustrer un manque de correspondance entre le niveau d'éducation et le type d'expérience professionnelle des nouveaux migrants d'une part et les exigences du marché du travail en Belgique. Mais cela pourrait aussi mettre en évidence des problèmes dans la reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles des étrangers. A cet égard, les procédures de reconnaissance des diplômes sont différentes en Flandre et en Belgique francophone. Les coûts de la procédure pour le requérant sont plus faibles en Flandre et les possibilités de reconnaissance sont plus étendues.

En ce qui concerne les causes des migrations, la recherche confirme qu'elles sont multiples même si dans tous les cas, l'espoir des migrants est toujours d'améliorer leur vie et celle de leurs proches. Même s'ils ont souvent des projets, la recherche montre qu'il serait réducteur d'expliquer les causes des migrations uniquement par ce que les migrants explicitent à propos de leurs projets, désirs et besoins. Ces causes ne peuvent pas être appréciées par une analyse microsociologique des décisions individuelles de partir ou au contraire de rester. Les niveaux méso et macro-sociaux doivent être pris en compte. La recherche démontre en quoi le fonctionnement de certains segments du marché du travail offre des opportunités aux nouveaux migrants qui causent parfois des mouvements migratoires. Certains secteurs semblent ne pouvoir fonctionner que s'ils possèdent un réservoir plus ou moins étendu de nouveaux migrants: l'agriculture, le bâtiment, la domesticité, le secteur horeca. De plus, une vision idéalisée de l'Europe et l'existence de réseaux transnationaux sont des facteurs majeurs pour comprendre les aspirations à migrer.

En ce qui concerne la carrière migratoire et l'intégration dans la société belge, la recherche souligne l'importance de deux aspects: la résidence légale et le travail. Il n'est guère étonnant que l'obtention du droit de rester soit un souci majeur pour les nouveaux migrants qui ne le possèdent pas. Pour les autres, il favorise potentiellement au moins l'intégration sociale, économique et même politique.

L'analyse des données relatives aux permis de travail indique que leur nombre a largement augmenté entre 1995 et 2006. Par ailleurs, la Région flamande délivre deux fois plus de permis de travail que la Région de Bruxelles-Capitale qui elle-même délivre deux fois plus de permis de travail que la Région wallonne. Pour l'année 2006, trois pro-

files se dégagent. En Flandre, les travailleurs agricoles saisonniers polonais ont reçu 97% des permis de travail délivrés dans l'agriculture. A Bruxelles, les jeunes Indiens très qualifiés actifs dans les nouvelles technologies émergent. En Wallonie, la moitié des permis de travail délivrés dans le secteur de la construction le sont à des travailleurs polonais. L'étude originale des permis de travail que nous avons proposée indique aussi un changement dans l'usage qui peut être fait de cet instrument de gestion publique de la migration de travail. Nous avons montré l'existence d'une certaine fragilisation de cet instrument de gestion publique. En effet, l'accroissement considérable des permis de travail B concerne presque exclusivement l'engagement de travailleurs saisonniers dans l'agriculture. Cette augmentation des permis B démontre une nouvelle affectation des travailleurs dans ce secteur où il y avait peu de travailleurs étrangers avant 2003. Certes, un instrument spécifique de gestion de la main-d'œuvre temporaire dans l'agriculture a été institué en 1994 et destiné aux demandeurs d'asile, l'autorisation provisoire d'occupation. La transformation de ce dernier en permis C en 2003 et l'accroissement des permis B dans l'agriculture témoignent d'une régularisation des statuts de travail dans ce secteur qui, selon les inspections sociales, avait un recours fréquent au travail irrégulier. Toutefois, la Belgique, à l'inverse des autres pays européens, en n'instituant pas un permis spécifique pour les travailleurs saisonniers dans l'agriculture attribue des fonctions diverses aux permis B qui traditionnellement avait une durée d'un an alors que son usage abondant dans l'agriculture réduit sa durée moyenne.

Par ailleurs, la partie qualitative menée dans l'agriculture démontre que le recours au permis B est aussi mis en concurrence avec le détachement du personnel dans le cadre des prestations internationales ou de la liberté de circulation des services. Cette dernière procédure crée ce que nous nommons de «l'immigration sans travailleurs immigrés»: les travailleurs étant attachés à l'entreprise et non à l'Etat. Le détachement du personnel vient complexifier la gestion publique de l'immigration du travail et enlève aux permis de travail le monopole de l'attribution du droit au travail en Belgique à des travailleurs étrangers. Bien sûr ces derniers sont des citoyens européens, mais seule une inspection sociale renforcée permettrait de vérifier la différence probable entre ce qui est introduit dans la banque de données LIMOSA et la réalité sur le terrain. Enfin, notre analyse a aussi montré la quasi disparition du permis de travail A. Cet instrument vise les étrangers établis en Belgique en vue

de leur faciliter l'accès libre au marché de l'emploi. Il se fait que les travailleurs immigrés établis de longue date choisissent tendanciellement plus souvent que par le passé d'acquérir la nationalité belge plutôt que de rester étrangers. Ce changement tient aussi à l'assouplissement des conditions d'accès à la nationalité belge.

Les études de cas qualitatives menées dans trois secteurs spécifiques (construction, agriculture et nettoyage domestique) démontrent aussi un continuum quant au statut juridique des travailleurs immigrés: sans-papiers, étrangers temporaires, étrangers établis, étrangers en détachement de personnel, Belges d'origine étrangère. De même, en ce qui concerne le statut social, on observe aussi dans des mêmes lieux de travail des personnes qui sont dépourvues de tout statut (travail irrégulier) et des travailleurs munis d'un contrat de travail (CDD ou CDI). Une grande segmentation se retrouve ainsi au niveau du statut de séjour et du statut social de travail. Dans les carrières de migrants, ces statuts s'enchevêtrent sans qu'il n'y ait a priori un changement qui aille du statut le plus précaire vers celui le plus stable. C'est notamment le cas des travailleurs brésiliens que nous avons interrogés et qui sont finalement, parce que entrés clandestinement, dans un sorte de nasse. Le marché du travail offre des postes pour les *dirty work* qui semblent suivre la logique de la chaise musicale, un groupe national peut chasser un autre en fonction de l'amélioration du statut du premier; ce qui est ici le cas des Brésiliens qui reprennent partiellement la place que les Polonais occupaient il y a dix ans. Enfin, nous avons aussi vu de quelle manière les titres-services peuvent être utilisés pour régulariser une partie du travail domestique effectué auparavant en dehors de tout contrat de travail. La question posée tient moins à l'amélioration du statut de ces femmes, qui est indéniable, qu'à la possibilité qu'elles puissent s'inscrire dans une stratégie de promotion sociale et de changement de statut. Ici aussi, il nous a semblé que pour certaines d'entre elles, les titres-services relèvent plus de la nasse que du sas.

Ces études de cas démontrent que divers instruments politiques ont été mis en place au cours de ces dernières années pour régulariser du travail au noir (permis C, permis B pour l'agriculture et les titres-services). Les effets sont bénéfiques pour les trajectoires des nouveaux migrants. Ceci étant il y a aussi lieu de s'interroger sur la qualité de ces statuts, les niveaux salariaux, les conditions de travail et les horaires. Les carrières des nouveaux migrants montrent que s'ils sont régularisés au regard de

la législation sur le travail et de celle relative à la protection sociale, ils occupent des emplois précaires au regard d'autres statuts dans d'autres segments du marché du travail.

Au-delà de l'importance du séjour et du travail, la recherche montre aussi que la carrière du migrant dépend fortement de sa capacité à mobiliser des réseaux sociaux, notamment ethniques et ce, quelles que soient les modalités d'entrée en Belgique. Plusieurs éléments ont un impact significatif sur la formation de ces réseaux sociaux: le statut légal, le «background» ethnoculturel, le genre, le niveau d'éducation, la maîtrise des langues, etc. Pour les nouveaux migrants, les réseaux homogènes (d'un point de vue ethnique on en termes de légalité du statut) semblent être les plus utiles. Dans les phases ultérieures, les réseaux hétérogènes (incluant notamment des Belges non-issus de l'immigration) peuvent devenir indispensables pour gagner un meilleur accès à la société. En dernière analyse, les regards posés par les migrants sur leurs parcours d'insertion montrent que la carrière est un processus fluctuant, polymorphe, non linéaire où les étapes à franchir sont difficilement discernables. Aussi, si la carrière de migrant n'est pas déviante, cela ne signifie pas pour autant qu'elle emprunte un chemin rectiligne et univoque. Il n'y a plus, comme par le passé, un chemin d'insertion clair mais une multiplicité de chemins et de destins possibles qui s'offrent aux nouveaux migrants construisant leur carrière en Belgique. Certains nouveaux migrants peuvent connaître une réussite significative dans le domaine de l'insertion économique tout en vivant une situation sociale très délicate. Enfin, les nouveaux migrants n'apprécient pas la réussite de leur carrière migratoire uniquement dans une perspective individuelle. Ils évaluent la position de leurs proches dans l'évaluation de leur carrière migratoire.

## **2. Recommandations politiques**

Sur la base des résultats de notre recherche, nous sommes en mesure de présenter plusieurs pistes de réflexion pouvant déboucher sur des recommandations politiques dans différents domaines et à plusieurs niveaux.

## 2.1. *Politique d'intégration*

Essentiellement basées sur le constat du différentiel régional et local et du besoin de coordination qui en découle, les recommandations sont les suivantes:

- a. *la coopération entre Régions*: La coordination entre les Régions dans le domaine des politiques d'intégration fait largement défaut. Nous ne recommandons pas de créer une nouvelle structure mais d'utiliser les outils déjà existants et de renforcer une coordination basée sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques. L'objectif serait d'avoir au minimum une vue commune de l'intégration et non pas une même politique. On pourrait *au niveau fédéral* réactiver la Commission consultative des étrangers, prévue par la loi du 15 décembre 1980, qui n'est plus opérationnelle depuis le début des années 1990 afin de permettre une discussion entre différents partenaires, notamment ceux régissant l'octroi des titres de séjours et ceux impliqués dans la définition de la politique de l'immigration de travail. Par ailleurs, rappelons que cette Commission incluait également des experts sur le sujet.
- b. *les outils de la coordination interrégionale*: Au-delà de réunions interministérielles interrégionales, nous préconisons la construction d'un site Web qui regrouperait toutes les informations utiles et les bonnes pratiques en provenance des Communautés et des Régions du pays.
- c. *au niveau local intrarégional*: Il faudrait arriver à un traitement égal au sein d'une même Région. L'objectif serait d'aboutir à une harmonisation des politiques publiques au niveau local via la construction d'outils appropriés.
- d. *le rôle du Ministre de l'Immigration*: Il interviendrait comme coordinateur des outils mis en place pour la coopération interrégionale et locale.

## 2.2. *Marché du travail*

Les recommandations en la matière sont basées sur le constat global que les nouvelles migrations sont aujourd'hui aussi des migrations du travail. Les recommandations concernent les trois domaines suivants:

- a. *la législation*: Il conviendrait de réévaluer le lien entre permis de travail et permis de séjour. Le cas exemplatif évoqué ici est celui

des travailleurs brésiliens du secteur du bâtiment à Bruxelles. Pour eux, aucune possibilité d'accès au permis de séjour si ce n'est via une hypothétique régularisation. Pourtant, le besoin de ce type de main-d'œuvre constitue bien un facteur structurant les nouvelles migrations en Belgique. Dans une procédure de régularisation qui serait établie sur la base de critères clairs, l'exercice d'une activité professionnelle pourrait être prise en compte dans l'examen des demandes.

- b. *les mesures transitoires pour les travailleurs ressortissants des nouveaux Etats adhérant à l'UE*: La situation des travailleurs polonais en Belgique mérite d'être évaluée. Il conviendrait de savoir s'il sera encore utile d'imposer des mesures transitoires (permis de travail) à ces travailleurs après 2009. Cette interrogation est d'autant plus importante que le recours au détachement de personnel dans les prestations transnationales ou dans le cadre de la libre circulation des services contourne les objectifs visés par l'imposition du permis B à ces travailleurs. Sans doute, une réflexion similaire devrait concerner les travailleurs venant de Roumanie et de Bulgarie.
- c. *le contrôle*: Il doit être renforcé sur les aspects suivants des formes prises par les nouvelles migrations du travail en Belgique:
  - l'usage du travail au noir dans la sous-traitance.
  - le détachement du personnel (EU workers): il s'agit d'une «migration sans migrant» car les travailleurs sont attachés à une compagnie (firme) et pas au pays d'origine ou de destination.
- d. *la coordination interrégionale*: Il faut harmoniser le système de permis de travail entre les Régions. Cette harmonisation passe par l'élaboration commune d'une liste de «fonctions critiques», basée sur des définitions communes de ce que sont ces fonctions critiques. Il faudrait s'inspirer de ce qui se fait déjà en Flandre.

### 2.3. Divers

- a. *la régularisation*: Quatre solutions s'offrent au monde politique: ignorer le problème, expulser massivement, régulariser massivement ou traiter individuellement les demandes sur base de critères clairs. Seule la dernière solution paraît réaliste.

b. *pour les recherches à venir:*

1. Les difficultés d'accès aux données quantitatives pour la recherche sont un réel problème qu'il conviendrait de résoudre. Il serait donc utile de faciliter cet accès.
2. Plus de données statistiques comparables au niveau européen et international devraient être produites en Belgique car le pays s'inscrit dans un contexte européen et international. Il faudrait notamment améliorer les possibilités de distinguer dans les statistiques les migrations permanentes et temporaires (étudiants, certains travailleurs, stagiaires, etc.).
3. On remarque que les mouvements religieux sont très populaires parmi certaines populations de nouveaux migrants. Les organisations religieuses constituent des réseaux sociaux affectifs et instrumentaux. Ils offrent un soutien matériel et une guidance spirituelle. Ces questions mériteraient des recherches plus approfondies à l'avenir.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alves H. A. (2005), *L'Immigration des Brésiliens sans papiers à Bruxelles. Au-delà des raisons économiques*, Mémoire de fin d'études, Université Catholique de Louvain, Belgique.
- Anderson B. (2000), *Doing the Dirty Work*, London, Zed Books.
- Arendt H. (1982), *L'Impérialisme*, Paris, Fayard.
- Adam I., Ben Mohammed N., Kagné B., Martiniello M., Rea A. (2002), *Histoires sans-papiers*, Bruxelles, Vista.
- Asis M.M.B. (2006), "The Philippines' Culture of Migration", *Migration Information Source*, <http://www.migrationinformation.org/Profiles/print.cfm?ID=364>
- Becker H. S. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Becker H. S. & Strauss L. (1956), "Careers, Personality and Adult Socialization", *American Journal of Sociology*, LXII, 253-263.
- Begag A. (1988), «La Mobilité spatiale des immigrés et ses effets sociaux», *Migrations Internationales*, XXVI(2), 199-212.
- Berg J.H. & Piner K.E. (1990), "Social Relationships and the Lack of Social Relationships", in Duck S. (Ed.), *Personal Relationships and Social Support*, London, Sage, 140-158.
- Berger P. & Luckmann T. (1966), *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York, Anchor Books.
- Berlan J.-P. (1986), «Agriculture et migrations», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2(3), 9-31.
- Bordeuil S. (2002), «Intégration, lien ethnique, lien marchand», in Peraldi M. (Ed.), *La Fin des norias?* Paris, Maisonneuve et Larose, 453-458.
- Borjas G. J. (1989), "Immigrant and Emigrant Earnings: a Longitudinal Study", *Economic Inquiry*, XVII (1), 21-37.
- Bourdieu P. (1980), «Le Capital social, notes provisoires», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 31, 2-3.
- Bourdieu P. (1986), "The Forms of Capital", in Richardson J.G. (ed.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. New York, Greenwood, 241-258.
- Bourdieu P. (1992), *Pierre Bourdieu: Opstellen over smaak, habitus en het veldbegrip*, Amsterdam, Pels Dick (Ed.), Van Gennep.
- Brans, M., Jacobs, D., Martiniello, M., Rea A., Swyngedouw M., Adam I., Balancier P., Florence E., Van Der Straeten T., (2004), *Recherche et Politiques*

- Publiques: le cas de l'immigration en Belgique, Gand, Academia Press, Politique Scientifique fédérale, Série «Science et société».
- Brun F. (2002), «Usages d'entreprises et inactivation du droit du travail: l'exemple du Sentier», *4 Pages*, 49, 1-4.
- Burgers J. et Engbersen G. (1996), "Globalization, Immigration and Undocumented migrants", *New Community*, 22 (4), 619-635.
- Carvalho V. N. C. de (2007), *Oscilações e tendências da migração latino-americana na Bélgica: uma análise do caso brasileiro*, Présentation au V<sup>ème</sup> Congresso Europeo de Latinoamericanistas – CEISAL, Bruxelles, 2007.
- Castles S. (2002), «Migration and Community Formation under Conditions of Globalization», *International Migration Review*, 36(4), 1143-1168.
- Castles S. & Miller S.M. (1993), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, London, MacMillan.
- Castles S. & Miller S.M. (2003), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, New York, Guilford Press, (3<sup>ème</sup> éd.).
- Catarino C. & Morokvasic M. (eds) (2005), «Femmes, genre, migration et mobilités», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21, 7-27.
- Charbonneau J. (1998), «Lien social et communauté locale: quelques questions préalables», *Lien Social et Politiques*, 39, 1998, 115-123.
- Chemillier-Gendreau M. (2002), «L'Introuvable Statut de réfugié, révélateur de la crise de l'Etat moderne», *Hommes et Migrations*, 1240, 94-106.
- Clycq N. (2007), *Habitus in de gezinssocialisatie. Een Bourdieuaanse analyse van de betekenisgevingsprocessen van Belgische, Italiaanse en Marokkaanse moeders en vaders*, Proefschrift in de Sociale en Politieke Wetenschappen, Universiteit Antwerpen.
- Cohen H. J. (2004). *The Culture of Migration in Southern Mexico*. Austin/Texas, University of Texas Press.
- Coleman J. S. (1988), "Social Capital in the Creation of Human Capital", *American Journal of Sociology*, 94, 95-120.
- Dassetto F. (2001), *Migration, sociétés et politiques*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant – Sybidi Papers [25].
- De Cuyper P. & Wets J. (2007), *Diversiteit in integratie*, Leuven, KUL/HIVA.
- De Groote A. (2004), *Het Inburgeringsbeleid nader verkend*, VIONA visiegroep 8 december 2004.
- Delouvin P. (2003), «Droit d'asile: un calendrier européen chaotique», *Hommes et Migrations*, 1242, 108-119.
- Delouvin P. (2003), «Europe: vers une «externalisation» des procédures d'asile?», *Hommes et Migrations*, 1243, 88-93.

- Delouvin P., Montforte P., Teule C. (2002), «*Lourdes menaces sur le droit d'asile en Europe*», *Hommes et Migrations*, 1240, 98-105.
- Deschamps L. (2003), *Volwassen anderstalige nieuwkomers in het Vlaamse Gewest: aantallen profielen, beleidsaandachtspunten*, *Stativaria* 29, Administratie Planning en Statistiek.
- Dewitte P. (2001), «*Homo mobilis*», *Hommes et Migrations*, 1233, 1.
- Drobnic S. & Blossfeld H.-P. (2004), "Career Patterns over the Life Course: Gender, Class, and Linked Lives", *Research in Social Stratification and Mobility*, 21, 139-164.
- Dubar C. (1991), *La Socialisation*, Paris, Armand Colin.
- Dubet F. (1987), *La Galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Dulieu P. (1994), «*Une Tentative de sauvetage, courageuse et exemplaire*», *Wépion* 2000, 150, 298-300.
- Eggerickx T., Bahri A., Perrin N. (2006), *Internationale migratiebewegingen en allochtone bevolkingsgroepen. Statistische en demografische gegevens*, GÉDAP-SPED-UCL (met medewerking van L. Dal, F. Peltier et J.-P. Sanderson).
- Ehrenreich B. & Hochschild A. (2002), *Global Women*, London, Metropolitan Books.
- Elder G.H. & Caspi A. (1990), "Studying Lives in Changing Society: Sociological and Personological Explorations", in Rabin A.I., Zucker R.A., Emmons R.A., Frank S. (eds), *Studying Persons and Lives*, New-York, Springer Publishing Company, 201-247.
- Emirbayer M. & Goodwin J. (1994), "Network Analysis, Culture, and the Problem of Agency", *American Journal of Sociology*, 99(6), 1411-1454.
- Ferris E. (1985), "Overview: Refugees and World Politics", in Ferris E. (ed.), *Refugees and World Politics*, New York, Praeger, 1-25.
- Foblets M.-C., Martiniello M., Parmentier S., Vervaeke G., Djait B., Kagné B. (2004), *Les Populations d'origine immigrée face au droit en Belgique*, Gand, Academia.
- Foblets M.-C., Vanbeselaere N. (2006), *Asielzoekers en terugkeer: een kwalitatief en kwantitatief onderzoek*, Brussel, Centrum voor Gelijkheid van Kansen en Racismebestrijding.
- Geddes A. (2005), "Chronicle of a Crisis Foretold: The Politics of Irregular Migration, Human Trafficking and People Smuggling in the UK", *British Journal of Politics and International Relations*, 7, 324-339.
- Geets J., Pauwels F., Wets J., Lambert M., Timmerman C. (2006), *Nieuwe migranten en de arbeidsmarkt*, Antwerpen/Leuven, Viona – Ua/KUL.

- Geets J., Van den Eede S., Wets J., Lamberts M., & Timmerman C. (2007), *Hoe wordt het inburgeringsbeleid geapprecieerd? Evaluatie vanuit het perspectief van de nieuwkomers*, Leuven, KULeuven HIVA.
- Geets J., Wets J., Timmerman C. (2007), "Nieuwe migranten op de arbeidsmarkt", *Over.werk*, 17de jaargang, 1, 47-57.
- Giddens A. (2005), *La Constitution de la société. Elément de la théorie de la structuration*, Paris, Quadrige/PUF.
- Glaser B. G. et Strauss A. L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine.
- Granovetter M. (1973), "The Strength of Weak Ties", *The American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Granovetter M. (1974), *Getting a Job*, Cambridge, Harvard University Press.
- Granovetter M. (1983), "The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited", *Sociological Theory*, 1, 201-233.
- Grieco M. E. (1998), "The Effects of Migration on the Establishment of Networks: Caste Disintegration and Reformation among the Indians of Fiji", *International Migration review*, 32(123), 704-736.
- Gryzmala-Kazłowska A. (2005), "From Ethnic Cooperation to In-Group Competition: Undocumented Polish Workers in Brussels", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(4), 675-697.
- Gsir S., Martiniello M., Wets J. (2003), "Belgium", in Niessen J. & Schibel Y. (eds), *EU and US approaches to the management of immigration*, Brussels, Migration Policy Group.
- Gsir S., Scandella F., Martiniello M., Rea A. (2004), *Les Belges francophones face aux demandeurs d'asile*, Gand, Academia.
- Guarnizo L., Portes A. & Haller W. (2003) "Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants", *American Journal of Sociology*, 108(6), 1211-1248.
- Hall O. (1948), "The Stages of a Medical Career", *American Journal of Sociology*, LIII, March, 327-336.
- Hamilton N. & Stoltz-Chinchilla N. (1996), "Global Economic Restructuring and International Migration: Some observations based on the Mexican and Central American experience", *International Migration*, XXXIV(2), 195-227.
- Hannerz U. (1992), *Cultural complexity: Studies in the Social Organization of Meaning*, New York, Columbia University Press.
- Haveman A. & Cohen E. (1994), "The Ecological Dynamics of Careers: the Impact of Organizational Founding, Dissolution, and Merger on Job Mobility", *American Journal of Sociology*, 100(1), 104-152.

- Hein J. (1993), "Refugees, Immigrants, and the State", *Annual Review of Sociology*, 19, 43-59.
- Heyse P., Pauwels F., Wets J., Timmerman, C. (2007), *Liefde kent geen grenzen: een kwantitatieve en kwalitatieve analyse van huwelijksmigratie vanuit Marokko, Turkije, Oost-Europa en Zuid-Oost Azië*, Brussel, Federaal wetenschapsbeleid.
- Houtart F. (2005), "Religious Identity", in Timmerman C. & Segaert B. (eds) *How to Conquer the Barriers to Intercultural Dialogue. Christianity, Islam and Judaism*, Brussels, Peter Lang, 105-115.
- Hily M.-A., Berthomière W. et Mihaylova D. (2004), «La Notion de 'réseaux sociaux' en migration», *Hommes et Migrations*, 1250, 6-23.
- Hollingsworth J. R. & Boyer R. (1997), *Contemporary capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hochschild A. R. (2000), "Global Care Chain and Emotional Surplus Value", in Hutton W. & Giddens A. (eds) *On the Edge, Living with Global Capitalism*, London, Jonathan Cape, 130-146.
- Hughes E. C. (1937), "Institutional Office and the Person", *American Journal of Sociology*, XLIII, 404-413.
- Hughes E. C. (1945), "Dilemmas and Contradictions of Status", *American Journal of Sociology*, L, 553-559.
- Hughes E. C. (1996), *Le Regard sociologique*, Paris, Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- IDEA CONSULT (Peeters A., Gevers A., Sanders D.) (2007), *Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité. Rapport annuel 2005*, Bruxelles, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, Direction générale Emploi et Marché du Travail.
- IDEA CONSULT (Peeters A., Gevers A., Sanders D.) (2007), *Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité. Rapport annuel 2006*, Bruxelles, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, Direction générale Emploi et Marché du Travail.
- Jenkins R. (2000), "Categorization: Identity, Social Process and Epistemology", *Current Sociology*, 48(3), 7-25.
- Kagné B. & Martiniello M. (2000), *Easy Scapegoats: Undocumented Migrants in Europe*, Luik, CEDEM/University of Liège.
- Kerr C. (1977), *Labor, Markets and Wage Determination. The Balkanization of Labor Markets and Other Essays*, Berkeley, University of California Press.
- Klaver J. & Odé A. (2003), *De arbeidsintegratie van vluchtelingen. Een verkenning van problemen en oplossingen*, Den Haag, Raad voor Werk en Inkomen.
- Kloosterman R., Van der Leun J. en Rath J. (1997), "Over grenzen. Immigranten en de informele economie", Een inventariserende studie in opdracht van de

- Tijdelijke Wetenschappelijke Commissie Minderhedenbeleid. Voorstudie 10, Amsterdam.
- Knudsen J. C. (1995), "When Trust is on Trial. Negotiating Refugee Narratives", in Valentine D. E. & Knudsen J.C. (eds), *Mistrusting Refugees*, Berkeley, California University Press, 13-35.
- Komter A. (2005), *Social Solidarity and the Gift*, New York, Cambridge University Press.
- Krzeslo E. (2002), «Le travail clandestin, la régularisation, les papiers, le séjour», *Critique Régionale*, 3, 45-104.
- Laacher S. (2002), *Après Sangatte. Nouvelles Immigrations. Nouveaux Enjeux*, Paris, La Dispute.
- Lafleur J.-M. (2005), *Le Transnationalisme politique. Pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant – Sybidi Papers [35].
- Lagasse F. (1996), «Droit pénal social, amendes administratives et répression du travail clandestin ou illégal», *Orientations*, 11, 202-216.
- Lamberts M, De Cuyper P., Geets J., Struyven L., Timmerman C., Van den Eede S. & Wets J. (2007), *Het Vlaamse inburgeringsbeleid geëvalueerd*. Synthese, Leuven, KUL/HIVA
- Lamberts M. & Wets J. (2002), *Internationalisering van de Vlaamse arbeidsmarkt. Onderzoek naar de behoeften en de randvoorwaarden van de sectoren aan de vraagzijde*, Leuven, KUL/HIVA.
- Lazega E. et Lebeaux M.-O. (1995), «Capital social et contrainte latérale», *Revue française de sociologie*, 36, 759-777.
- Lee E. (1969), "A Theory of Migration", in Jackson J. A. (ed.), *Migration*, New York, Cambridge University Press, 282-297.
- Lemieux V. (1999), *Les Réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF).
- Lévesque M. et White D. (1999), «Le Concept de Capital Social et ses usages», *Lien Social et Politiques*, 41, 23-33.
- Lin N. (1995), «Les Ressources sociales: une théorie du Capital Social», *Revue française de sociologie*, 36(4), 685-705.
- Lin N. (1999), "Social Networks and Status Attainment", *Annual Review of Sociology*, 25, 467-481.
- Lodewyckx I., Geets J. & Timmerman, C. (reds.) (2006), *Aspecten van Marokkaanse huwelijksmigratie en Marokkaans familierecht*, Antwerpen, Steunpunt Gelijkekansenbeleid (UA-UHasselt).
- Logan J. A., "Opportunity and Choice in Socially Structured Labor Markets", in *American Journal of Sociology*, 1996, vol. 102, n°1, p. 114-160.

- Long S. & Fox M. (1995), "Scientific Career: Universalism and Particularism", *Annual Review of Sociology*, 21, 45-71.
- Loobuyck P. (2001), *Vreemdelingen over de (werk)loer. Het debat over arbeidsmigratie en de migratiestop in kaart*, Gent, Academia Press.
- Luhmann N. (2000), *Organisation und Entscheidung*, Opladen/Wiesbaden, Westdeutscher Verlag.
- Mahler, S. & Pessar P. (2006), "Gender Matters: Ethnographers Bring Gender from the Periphery toward the Core of Migration Studies", *International Migration Review*, 40(1), 27-63.
- Malmborg M. & Strath B. (2002), *The Meaning of Europe*, Oxford, Berg Publishers.
- Marie C.-V. (1995), «Le Travail illégal entre modernisation et précarité», *Migrations société*, 7(40), 31-64.
- Maroy C. et Dupriez V. (2000), «La Régulation dans les systèmes scolaires. Proposition théorique et analyse du cadre structurel en Belgique francophone», *Revue Française de Pédagogie*, 130, 73-87.
- Martens A. (1976), *Les Immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*, Leuven, Presses Universitaires de Louvain.
- Martens A. et Verhoeven H. (2006), «Les Minorités ethniques sur le marché de l'emploi en Belgique», in Khader B., Martiniello M., Rea A. et Timmerman C. (2006), *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, Bruylant, 271-297.
- Martens A. et Ouali N. (2005), *Etnische discriminatie op de arbeidsmarkt in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest*, Leuven/Brussel, KUL/ULB.
- Martiniello M. (1995), *L'Ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF).
- Martiniello M. (1995), «Philosophies de l'intégration en Belgique», *Hommes et Migrations*, 1193, 24-29.
- Martiniello M. (2000), *La Citoyenneté à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Questions et Enjeux majeurs*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège.
- Martiniello M. (2001), *La Nouvelle Europe migratoire*, Bruxelles, Labor – Quartiers Libres.
- Martiniello M. (2006), "The New Migratory Europe: Towards a Proactive Immigration Policy", in Parsons C. & Smeeding T., *Immigration and the Transformation of Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 298-326.
- Martiniello M., Rea A., Dassetto F. (eds) (2007), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, Intellection n°4.

- Marx K. (1984), *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte*, traduction française de Raymond Huard, revue par Gérard Cornillet, Paris, Messidor/Éditions Sociales.
- Massey D., Arango J., Hugo G., Kouaoucia A., Pellegrino A. et Edward T. (1993), "Theories of International Migration: A Review and Appraisal", *Population and development*, 19(3), 431-466.
- Massey D. S., Durand J. and Malone N. J. (2002), *Beyond Smoke and Mirrors: Mexican Immigration in an Era of Free Trade*, New York, Russell Sage Found.
- Mc Adam D. (1982), *Political Process and the Development of Black Insurgency (1930-1970)*, Chicago, University of Chicago Press.
- Merton R. K. (1984), "Socially Expected Durations: A Case Study of Concept Formation in Sociology", in Powell W. W. & Robbins R. (eds), *Conflict and Consensus: A Festschrift for Lewis A. Coser*, New York, Free Press, 262-286.
- Michelat G. (1975), «Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie», *Revue française de sociologie*, vol. 16, p.229-247.
- Minnen J. & Glorieux I.(2004), "Kinderen maken het verschil. Over de invloed van kinderen op het tijdsbestedingspatroon van ouders", in *Kinderen en een job*, *Tijdschrift van de Gezinsbond*, 33(1), 2-10.
- Miranda A. (2003), «Une Frontière dans l'intimité. La confrontation culturelle entre les femmes étrangères et femmes autochtones dans l'espace domestique», in Hersent M. et Zaidman C. (eds), *Genre, travail et migrations en Europe*, Coll. Cahiers du CEDREE, série «Colloques et travaux», 115-135.
- Morawska E. (2001), "Structuring Migration: The Case of Polish Income-Seeking Travellers to the West", *Theory and Society*, 30(1), 47-80.
- Moreau A. (1995), «Culture de l'entre-deux et survie psychique du migrant», *Hommes et Migrations*, 1190, 22-27.
- Mucchielli A. (1991), *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Münz R. (2007), *Migration, Labor Markets and Integration of Migrants: an Overview for Europe*, Hamburg Institute of International Economics (HWWI).
- Neveu E. (2005), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte (4<sup>ème</sup> éd.).
- ODICE Website, geconsulteerd op 27/11/2007, <http://www.odice.be>
- OECD (2007), *International Migration Outlook, Annual Report 2007*.
- Okkerse L. & Termote A. (2004), "Hoe vreemd is vreemd op de arbeidsmarkt? Over de allochtone arbeidskrachten in België", *Statistische studiën / Nationaal Instituut voor de Statistiek*, 111.

- Organisation Internationale des Migrations (OIM) (2008), *Brazilian who have returned with the REAB programme between 2003-2007*.
- Palloni A., Massey D., Ceballos M., Espinosa K. & Spittel M. (2001), "Social Capital and International Migration: A Test Using Information on Family Network", *American Journal of Sociology*, 106(5), 1262-1298.
- Pang C. L. & Sarens E. (2002), "Veel werklust maar geen kansen" k@ns, Hooggeschoolde allochtonen op de arbeidsmarkt, niet gepubliceerd actieonderzoek, in *Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming (WAV), "Over.Werk", Acco, 2003*.
- Papademetriou D., O'Neil K., Jachimowicz M. (2004), "Observations on Regularization and the Labor Market Performance of Unauthorized and Regularized Immigrants", Paper prepared for the European Commission, DG Employment and Social Affairs, Brussels, European Commission; Hamburg, HWWA.
- Pauwels F. & Wets J. (2007), "Poolshoogte: een beschrijving van Poolse migratie naar België", in opdracht van ACV (nog niet gepubliceerd).
- Pauwels F. & Wets J. (2008), *Irregular Employment of Foreigners in Belgium. An Exploratory Overview*, IOM report ARGO 2006 (nog niet gepubliceerd).
- Pécoud A. (2004), «Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées», *Hommes et Migrations*, 1250, 13-23.
- Peraldi M. (2000), "Migrants Career and Commercial Expertise in Marseille", in Body-Gendrot S. & Martiniello M. (eds), *Minorities in European Cities. The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, New-York, St. Martin's Press, 44-53.
- Peraldi M. (Ed.) (2002), *La Fin des norias?*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Peraldi M. (2002), «Introduction», in Peraldi M. (Ed.), *La Fin des norias?*, Paris, Maisonneuve et Larose, 11-41.
- Perrin N. (2005), «Nouvelles sources statistiques sur les migrations internationales», Paper voorgesteld op de studiedag 'Voorstelling van de resultaten van het project tot verbetering en de ontwikkeling van de Belgische Migratiestatistieken', georganiseerd door FOD Binnenlandse zaken, Algemene directie van de Dienst Vreemdelingenzaken en het Belgisch contactpunt van het Europees migratienetwerk, Brussel, 6 september 2005.
- Petersen T. and Saporta I. (2004), "The Opportunity Structure for Discrimination", *American Journal of Sociology*, 109, (4), 852-901.
- Pinkerton C. & Koser K. (2001), *Social Networks of Asylum Seekers and the Dissemination of Information about Countries of Asylum*, <<http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/socialnetwork.pdf>>.

- Piore M. J. (1979), *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Poortinga W. (2006), "Social Relations or Social Capital? Individual and Community Health Effects of Bonding Social Capital", *Social Science and Medicine*, 63(1), 255-270.
- Portes A. (1998), "Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology", *Annual Review of Sociology*, 24, 1-24.
- Portes A. (2000), "The Two Meanings of Social Capital", *Sociological forum*, 15 (1), 1-12.
- Portes A., Haller W. & Guarnizo L. E. (2002), «Les Entrepreneurs transnationaux: une forme alternative d'adaptation économique des immigrés», in Peraldi M. (Ed.), *La Fin des norias?*, Paris, Maisonneuve et Larose, 51-89.
- Potot S. (2003), «Quand les Migrants balkaniques rencontrent ceux venus du Sud», *Balkanologie*, 7 (1), 65-86.
- Putnam R.D. (1995), "Bowling Alone: America's Declining Social Capital", *Journal of Democracy*, 6 (1), 65-78.
- Putnam R.D. (2002), *Democracies in flux: the evolution of social capital in contemporary society*, Oxford, Oxford University Press.
- Rea A., Devleeshouwer P. & Herman B. (2007), *Evaluation du profil de qualification et d'expérience professionnelle des demandeurs d'asile dans l'optique de leur proposer des formations adaptées à leurs besoins*, Brussel, Fedasil, Ciré, GERME (ULB).
- Rea A. (2006), «Les Politiques d'immigration: des migrations ordonnées aux migrations débridées», in Khader B., Martiniello M., Rea A. et Timmerman C. (Eds) (2006), *Penser l'immigration et l'intégration autrement*, Bruxelles, Bruylant, 177-207.
- Rea A. (2002), «Le Travail des sans-papiers et la citoyenneté domestique», in Peraldi M. (Ed.), *La Fin des norias?*, Paris, Maisonneuve et Larose, 459-478.
- Richmond A. (1988), "Sociological Theories of International Migration. The Case of Refugees", *Current Sociology*, 36 (2), 7-25.
- Richmond A. (1994), *Global Apartheid: Refugees, Racism and the New World Order*, Toronto/ New York, Oxford, Oxford University Press.
- Rodier C. (2002), «La Construction d'une politique européenne de l'asile, entre discours et pratiques», *Hommes et Migrations*, 1240, 81-93.
- Rosenfeld R. (1992), "Job Mobility and Career Processes", *Annual Review of Sociology*, 18, 39-61.
- Ruggiero V. (2002), «Les Répertoires d'action des immigrés», in Peraldi M. (Ed.), *La Fin des norias?*, Paris, Maisonneuve et Larose, 43-49.

- Salazar-Parreñas R. (2001), *Servants of Globalization: Women, Migration and Domestic Work*, Stanford, CA, Stanford University Press.
- Sayad A. (1991), *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, DeBoeck-Wesmael.
- Schoukens P., & Peeters, M., (2004), Vrij verkeer van zorgverstrekkers in de Europese Unie, *Acta Hospitalia*, 2004/4, 15-72.
- Scrinzi F. (2003), «'Ma Culture dans laquelle elle travaille'. Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France», in Hersent M. et Zaidman C. (eds), *Genre, travail et migrations en Europe*, Coll. Des Cahiers du CEDREF, série «Colloques et travaux», 139-162.
- Singer D. (1961), "The Level-of-Analysis Problem in International Relation", in Knorr K. & Verba S. (eds), *The International System: Theoretical Essays*, Princeton - N.J, Princeton University Press, 77-92.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (1995), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (1996), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (1997), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (1998), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (1999), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (2000), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (2001), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travail-*

- leurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (2002), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (2003), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (2004), *Statistique nationale du nombre de permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers*, Rapport annuel, Bruxelles, Direction Générale Emploi et Marché du Travail, Cellule Immigration.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) (2007), *L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvement et marché du travail*, contribution belge au rapport SOPEMI de l'OCDE, Bruxelles, SPF ETCS Service Publication, <<http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=4322>>.
- Sewell W. (1992), "A Theory of Structure: Duality, Agency, and Transformation", *American Journal of Sociology*, 98, 1-29.
- Silverstein P. (2005), "Immigrant Racialization and the New Savage Slot: Race, Migration, and Immigration in the New Europe", *Annual Review of Anthropology*, 34, 363-384.
- Simons L.S. (2001), *Marriage, Migration and Markets: International Matchmaking and International Feminism*. Dissertation, University of Denver.
- Snauwaert B., Vanbeselaere N., Duriez B., Boen F. & Hutsebaut D. (1999), "Living Apart Together? On Ethnic Identity Dynamics and Intergroup Relations between Allochthons and autochthons", in Foblets M.-C. & Pang C. L. (eds), *Cultuur, etniciteit en migratie / Culture, Ethnicity and Migration*, Liber Amicorum Prof.Dr. E. Roosens. Leuven, Acco, 131-161.
- Solomon A. P. & Vandell K. (1982), "Alternative Perspectives on Neighborhood Decline", *American Planning Association Journal*, 48(1), 81-98.
- SOPEMI (2006), *De Immigratie in België: aantallen, stromen en arbeidsmarkt*, Algemene Directie Werkgelegenheid en Arbeidsmarkt.
- Sorensen A. B., (1979), "A Model and a Metric for the Analysis of Intergenerational Status Attainment Process", *American Journal of Sociology*, 85(2), 361-384.
- Stols E. (2005), "Panorama das relações belgo-brasileiras", présentation à l'Université Fédérale du Minas Gerais, <<http://www.diplomatie.be/riode>>

- janeiro/default.asp?id=32&mnu=32>.
- Streiff-Fénart J. (2002), «Transnationalité et ethnicité», in Peraldi M. (Ed.), *La Fin des norias?*, Paris, Maisonneuve et Larose, 489-495.
- Thoits P.A. (1995), "Stress, Coping, and Social Support Processes: Where Are we? What Next?", *Journal of health and social behavior*, (extra Issue), 53-79.
- Timmerman C. et van der Heyden K. (2005), "Turkish and Moroccan newcomers in Flanders", in de Smedt H., Goossens L., Timmerman C (2005), *Unexpected approaches to the global society*, Antwerpen, Garant, 87-104.
- Timmerman C., Van der Heyden K., Ben Abdeljelil Y., Geets J. (2000), *Marokkaanse en Turkse nieuwkomers in Vlaanderen*, Antwerpen, UFSIA, OASeS.
- Tribunal du commerce de Namur (1994), «Cessation d'actes contraires aux pratiques du commerce», *J.T.T.*, 481.
- Turner J. & Reynolds K. (2001), "The Social Identity Perspective in Intergroup Relations: Theories, Themes and Controversies", in Brown R. & Gaertner S. (eds) *Handbook of Social Psychology: Vol 4: Intergroup Processes*, Oxford, Blackwell, 133-152.
- Uehara E. (1990), "Dual Exchange Theory, Social Networks, and Informal Social Support", *American Journal of Sociology*, 96(3), 521-557.
- Van Geel H. (2005), "Nieuwe Stedelijkheid. Een sociaal-cultureel uitstapje langs de gevels van nieuwe stedelijkheid, van Milaan naar Zandhoven, van Zandhoven naar Chicago en terug naar Zandhoven", in APS, Vlaanderen gepeild, APS: Brussel <[http://aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat\\_Publicaties\\_gepeild2005.htm](http://aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat_Publicaties_gepeild2005.htm)>.
- Van Meeteren M., Engbersen G., Van San M. (2007), "Migratiedoelen en het belang van kapitaalsoorten voor irreguliere migranten in Vlaanderen en Brussel", *Tijdschrift voor Sociologie*, 28(3-4), 296-320.
- Van Nieuwenhuysse I, Heyse P. (2007), "Leven zonder wettig verblijf", tekst ter voorbereiding Cemis-congres 14/11/2007 (nog te publiceren).
- Van Overmeiren F., (2004), Kohl en Decker anders bekeken: de mobiliteit van gezondheidsmedewerkers in de Europese Unie, *Tijdschrift voor Sociaal Recht*, vol. 2, 331-383.
- Verhoeven, H. (2000), *De Vreemde eend in de bijt, arbeidsmarkt en diversiteit*, WAV-dossier. Leuven, Steunpunt WAV.
- Vertommen S. (2007), *Rapport 1: Profiel wijken postcode 2000, 2018, 2020, 2030, 2050, 2060*. <<http://www.dsipa.be>>.
- Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie (2007), *Werknemers buitenlandse nationaliteit: jaarrapport 2006*, Brussel, Vlaams Ministerie voor Werk en Sociale Economie, <[http://www2.vlaanderen.be/ned/sites/werk/documenten/mig\\_jaarrapport2006.pdf](http://www2.vlaanderen.be/ned/sites/werk/documenten/mig_jaarrapport2006.pdf)>.

- Vertommen S., Martens A. & Ouali N. (2006), *Topography of the Belgian Labour Market. Employment: Gender, Age and Origin*, Research within the framework of the Interuniversity Consortium on Immigration and Integration, Brussel, Koning Boudewijstichting.
- VMC (2008), *Brochure doelgroep inburgering 18+ in Vlaanderen en Brussel vanaf 2/3/2008*, Brussel, VMC.
- VMC Website, geconsulteerd op 27/11/2007, <http://www.vmc.be/index.aspx>
- Vulsteke B. (2005), *Illegally Resident Third Country Nationals in Belgium: State approaches towards them and their profile and social situation*, Bruxelles, European Migration Network.
- Waldinger R. (1994), "The Making of an Immigrant Niche", *International Migration Review*, 28 (1), 3-30.
- Wallerstein I. (1974), *The Modern World System: Capitalist Agriculture and the Emergence of the European World System in the Sixteenth Century*, New York, Academic Press.
- Waltz K. (1959), *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press.
- Waters M. & Jiménez T. (2005), "Assessing Immigrant Assimilation: New Empirical and Theoretical Challenges", *Annual Review of Sociology*, 31, 105-125.
- Wellman B. & Wortley S. (1990), "Different Strokes from Different Folks: Community Ties and Social Support", *American Journal of Sociology*, November, 96(3), 558-588.
- Wets J. (1999), *Waarom onderweg? Een analyse van de oorzaken van grootschalige migratie- en vluchtelingenstromen*, Leuven, Departement Politieke Wetenschappen KULeuven.
- Wets, J. (2001), *La dynamique migratoire internationale et son impact sur l'Europe*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
- Wihtol de Wenden C. (1996), «Flux croisés de l'Est et du Sud», in Morokvasic M. & Rudolph H. (eds), *Migrants. Les Nouvelles Mobilités en Europe*, Paris & Montréal, L'Harmattan, 57-70.
- Wihtol de Wenden C. (2001), «Un Essai de typologie des nouvelles mobilités», *Hommes et Migrations*, 1233, 4-12.
- Woolcock M. (1998), "Social Capital and Economic Development: Toward a Theoretical Synthesis and Policy Framework", *Theory and Society*, 27, 151-208.
- Yalçın H., Lodewyckx I., Marynissen R. & Van Caudenberg R. (2006), *Verliefd verloofd gemigreerd. Een onderzoek naar Turkse huwelijksmigratie in Vlaanderen. Steunpunt Gelijkekansenbeleid (UA-UHasselt)*.

Yamagushi K. (1983), "The Structure of Intergenerational Occupational Mobility: Generality and Specificity in Resources, Channels, and Barriers", *American Journal of Sociology*, 88(4), 718-745.



# LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

## *Hoofdstuk 2. Belgische immigratie: enkele demografische gegevens in het licht van scholing & tewerkstelling*

– Figuur 1: Migratiebewegingen in België van 1948-2004. ....	43
– Figuur 2: Migratiebeweging volgens nationaliteit, 2006 .....	44
– Figuur 3: Immigratie per Gewest, 2006. ....	45
– Figuur 4: Immigratie naar België 1991-2006 .....	46
– Figuur 5: Immigratie naar Vlaams Gewest 1991-2006 .....	46
– Figuur 6: Immigratie naar Brussels-Hoofdstedelijk Gewest 1991-2006 .....	47
– Figuur 7: Immigratie naar Waals Gewest 1991-2006 .....	47
– Figuur 8: Aandeel vreemdelingen en immigranten voor België in 1995, 2000, 2005. ....	49
– Figuur 9: Vergelijking mannelijk aandeel immigranten tussen 1995-2005 voor België .....	51
– Figuur 10: Evolutie van gemiddelde leeftijd immigranten volgens land van herkomst (1991-2004) .....	52
– Figuur 11: Internationale migratie volgens verblijfstatuut, gestandaardiseerde data 2005. ....	53
– Figuur 12: Percentage immigranten en ‘native-born persons’ ouder dan 15 jaar met een hoger onderwijsdiploma, circa 2000 .....	55
– Figuur 13: Over-kwalificatiegraad ‘native’ versus ‘foreign-born’ 2003-2004 .	66
– Figuur 14: Over-kwalificatiegraad ‘native’ versus ‘foreign-born’ vrouwen, 2003-2004 .....	66
– Figuur 15: Over-kwalificatiegraad ‘native’ versus ‘foreign-born’ mannen. . .	67
– Figuur 16: Over-kwalificatiegraad volgens verblijfsduur, 2003-2004. ....	68
– Figuur 17: Professionele erkenningen volgens studiedomein en regio (2003-2007) .....	81
– Tabel 1: Netto migratieratio per 1000 inwoners 1991-2005. ....	42
– Tabel 2: Tewerkstelling- en werkloosheidsgraad volgens scholing, 2003-2004	56
– Tabel 3: Scholings- en tewerkstellingsituatie volgens herkomst en verblijfsduur voor 15-64 jarigen, gemiddelde tussen 2001 en 2005 .....	59
– Tabel 4: Academische erkenningsaanvragen volgens studiedomein, herkomstregio diploma en beslissing, 2001-2006 .....	76
– Tabel 5: Academische erkenningsaanvragen volgens studiedomein, herkomstregio diploma en beslissing, 2001-2006 .....	78

**Chapitre 3. Les permis de travail en Belgique**

- Figure 1: Evolution en Flandre entre le nombre de demandes et le nombre d'octrois de permis de travail toutes catégories confondues entre 1995 et 2006 ..... 90
- Figure 2: Comparaison pour Bruxelles entre le nombre d'octroi de permis de travail dans notre base de données et d'après les chiffres du SPF ETCS ..... 92
- Figure 3: Nombre de permis de travail, toutes catégories confondues, octroyés par Région entre 1995 et 2006 ..... 95
- Figure 3bis: Nombre de premiers permis de travail, toutes catégories confondues, octroyés par Région entre 1995 et 2006 ..... 96
- Figure 4: Evolution, de 2003 à 2006, du nombre de permis C octroyés à des personnes en situation d'asile dans les trois régions du pays ..... 97
- Figure 5: Evolution, de 2003 à 2006, du nombre de permis C octroyés à des étudiants dans les trois régions du pays ..... 98
- Figure 6: Evolution du nombre de permis A octroyés dans les 3 Régions du pays entre 1995 et 2006..... 99
- Figure 7: Evolution du nombre de permis B octroyés dans les 3 Régions du pays entre 1995 et 2006..... 100
- Figure 8: Evolution du nombre de permis B pour travailleurs hautement qualifiés dans les trois régions du pays entre 1995 et 2006..... 101
- Figure 9: Total des permis A, B, C et VT octroyés en Belgique (1995-2006) toutes régions confondues..... 106
- Figure 10: Distinction, en Flandre, entre les permis B délivrés sur base du critère d'octroi «ressortissant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne» et les permis B délivrés sur base de tous les autres critères d'octroi ..... 108
- Figure 11: Durée moyenne de validité des premiers permis de travail de type B octroyés en Flandre entre 2000 et 2006..... 109
- Tableau 1: Nombre d'octrois de permis de travail A, B, C et VT entre 1995 et 2006 dans les 3 Régions du pays..... 89
- Tableau 2: Comparaison de la durée des permis B pour travailleurs hautement qualifiés par rapport aux autres permis B en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre de 1995 à 2006 ..... 112

**Hoofdstuk 5. Nieuwkomers in Vlaanderen – meso en micro perspectieven**

- Tabel 1: Statuut volgmigranten: gezinshereniging van een vreemdeling met een EU-/EER-onderdaan of Belg ..... 186

---

- Tabel 2: Statuut volmigranten: gezinshereniging van een vreemdeling met een niet-EU/EER-onderdaan met vast verblijf .....	188
- Tabel 3: InsStatuut asielzoekers en erkende vluchtelingen .....	190
- Tabel 4: Statuut (kandidaat-)geregulariseerden .....	192
- Tabel 5: Het inburgeringstraject (geschetst naar het decreet van 2004) .....	198

### ***Chapitre 6. La carrière et le milieu de vie des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles***

- Figure 1: Accessibilité des ressources à travers le réseau social des nouveaux migrants .....	287
---	-----